



**HAL**  
open science

# Agir par le verbe. Mémoires et mémorialistes des guerres de Religion

Bruno Morgant Tolaini

► **To cite this version:**

Bruno Morgant Tolaini. Agir par le verbe. Mémoires et mémorialistes des guerres de Religion. Histoire. PSL, 2018. Français. NNT: . tel-03948282

**HAL Id: tel-03948282**

**<https://hal.science/tel-03948282v1>**

Submitted on 20 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# THÈSE DE DOCTORAT

de l'Université de recherche Paris Sciences et Lettres  
PSL Research University

Préparée à l'EHESS

AGIR PAR LE VERBE. MÉMOIRES ET MÉMORIALISTES DE GUERRES DE RELIGION

**Ecole doctorale n°286**

ECOLE DOCTORALE DE L'EHESS

**Spécialité** Histoire

Soutenue par Bruno **MORGANT-TOLAÏNI**

Le 08 décembre 2018

Dirigée par **Jean BOUTIER**

## COMPOSITION DU JURY :

M. BOUTIER Jean  
Directeur d'études à l'EHESS

Mme. JOUANNA Arlette  
Professeure émérite d'histoire moderne  
à l'Université de Montpellier III

M. JOUHAUD Christian  
Directeur d'études à l'EHESS

Mme. KUPERTY-TSUR Nadine  
Professeure d'études françaises à  
l'Université de Tel-Aviv

M. LE THIEC Guy  
Professeur d'histoire moderne à  
l'Université de Provence

Mme. LUCIANI Isabelle  
Maîtresse de conférences en histoire  
moderne à l'Université de Provence

Mme. RIBARD Dinah  
Directrice d'études à l'EHESS





## Agir par le verbe

Mémoires et mémorialistes des guerres de Religion









*À Chantal et Gérard,  
continuels inspireurs.*



## REMERCIEMENTS

Si la préparation d'une thèse de doctorat est une entreprise individuelle, ce n'est en rien un travail isolé. De nombreuses personnes ont, de près ou de loin, une responsabilité dans cette réalisation et doivent ici être chaleureusement remerciées.

Je tiens à réserver la primeur de mes remerciements à mon directeur de thèse, Jean Boutier. Je lui suis extrêmement reconnaissant de ses conseils, sa disponibilité et ses encouragements. Je voudrais aussi lui exprimer ma gratitude pour sa patience et pour la confiance qu'il m'a témoignée durant ces années.

Je souhaite ensuite remercier Isabelle Luciani, qui m'a encadré au cours de mes premiers travaux universitaires, m'a transmis le goût du XVIIe siècle, et m'a apporté son soutien dans l'accomplissement de cette thèse. Sans ce que j'ai appris à ses côtés, elle n'aurait pu être réalisée.

Ma plus profonde gratitude va également à Nadine Kuperty-Tsur, dont j'admire tant les travaux. Elle m'a écouté, guidé, aidé avec bienveillance et gentillesse. Tous ses commentaires m'ont été particulièrement précieux.

Merci aux chercheurs qui, répondant à mes requêtes tout au long de cette étude, m'ont gentiment donné accès à leurs travaux. Il s'agit notamment de Myriam Barakat qui m'a éclairé à propos de l'œuvre de François de La Noue, ainsi que Guillaume Estève, à propos des Mémoires provençaux de la Ligue.

Merci à tous ceux qui, participant à l'atelier des doctorants du Centre Norbert Elias auquel j'ai essayé de collaborer le plus souvent possible, ont permis l'émergence de nouveaux questionnements, de nouvelles approches, et ont apporté des critiques constructives sur mon travail en cours. Je pense notamment ici à Fleur Beauvieux et Manon Vialle.

J'adresse mes remerciements au personnel de la Société des Lettres de l'Aveyron, qui m'a aiguillé dans mes tout premiers travaux sur manuscrits, alors que je consultais celui des *Mémoires d'un calviniste de Millau*.

Merci à Danièle Roussillon, cheffe d'établissement du lycée où j'enseigne, d'avoir si souvent aménagé mon emploi du temps afin de me permettre de travailler plus sereinement ou de participer à des rencontres scientifiques.

Merci à mes collègues – et néanmoins amis – d'avoir enduré mes sautes d'humeur, mes craintes, mes questions. Fabien, Françoise, Marc, Jean-Louis, Jean-Pierre, Aziza, ainsi que tous les autres, vous avez été formidables.

Je me dois également de remercier chaleureusement tous ceux qui ont eu le courage de relire cette thèse. En une fois, en plusieurs fois, par morceaux ou totalement, ils ont contribué à ma quête de clarté dans la rédaction de mes

résultats. Je pense ici à Josiane, Laurie, François, Mimu, ainsi qu'à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, m'ont aidé dans le long travail d'écriture.

Mes pensées vont aussi aux membres de ma famille et à mes amis : mes parents bien entendu, Rémy, Kathleen, Anne-Claire, Camille, Brigitte, Meryll, Caroline. J'ai pu compter sur leur présence, leur patience, leurs paroles motivantes et réconfortantes. Un merci tout particulier à ma fille, Lison, dont la naissance a allongé d'au moins une année la durée de ce travail.

Enfin, je remercie mon mari, Benjamin, pour tout. Et le reste.



## RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS

La disgrâce, la retraite ou l'exil invite des femmes et des hommes à réfléchir aux événements survenus durant leur existence. Rétrospectivement, chacun a désormais l'occasion de remonter le chemin de sa vie et d'en constater les succès, les écueils et les échecs. Sur le champ de bataille, à la cour ou dans le secret des cabinets, ils ont, d'une manière ou d'une autre, participé aux affaires publiques de leur époque et aspirent encore à faire entendre leur voix. En prenant la plume et en couchant sur le papier ces instants, ils deviennent des mémorialistes. Ils passent ainsi du statut de personnage de l'histoire à celui qui la conte en s'octroyant une place de choix. Leur entreprise est pensée, mûrie, et s'inscrit dans le contexte troublé des guerres de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Assurément, ces scripteurs n'écrivaient pas sans but.

Parce qu'ils corrigent ce qui a pu être dit sur le mémorialiste, les Mémoires agissent sur son passé ; parce qu'ils permettent de revivre un temps

révolu et laissent entrevoir un changement de condition, ils agissent sur son présent ; parce qu'ils participent de sa transmission sociale et familiale, ils agissent sur son avenir. Ces trois dimensions ne semblent pas pouvoir être dissociées, l'écriture de Mémoires est indéniablement polymorphe. En prenant la plume, chaque mémorialiste agit, par le verbe. C'est ce que cette thèse entend démontrer.

**Mots-clés** : Mémoires, mémorialistes, guerres de Religion, écriture, récit de soi.



## ABSTRACT AND KEYWORDS

Disfavour, retreat or exile invite women and men to think about the events which took place during their life. Looking back, everyone has the opportunity to go back in time and face his successes, pitfalls or failures. Whether it was on battle fields, at the Court or behind the closed doors of cabinets, in a way or another, they played a role in the public affairs in that time and they are still yearning to make themselves heard. Setting pen to paper and writing down those moments, they suddenly become chroniclers. They consequently turn from the status of storybook characters to the status of storywriters granting themselves a prominent place. Their editorial initiative was thought out, nurtured and part of the troubled times of the wars of the second half of the 16th century. Those writers were undoubtedly writing with a specific aim.

Because they correct what could have been said on the chronicler, Memoirs act on his past ; because they allow to experience again a past that no longer exists and suggest a change in conditions, they act on his present ; because they pertain to his social and family transmission, they act on his future. Those three aspects cannot seem to be dissociated, writing Memoirs is undeniably polymorphous. While setting pen to paper, every chronicler acts out through the verb.

**Keywords** : Memoirs, chroniclers, wars of Religion, writing, self-narrative

## TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS .....	9
RÉSUMÉ ET MOTS-CLÉS.....	13
ABSTRACT AND KEYWORDS.....	15
TABLE DES MATIÈRES .....	17
INTRODUCTION.....	25
PREMIÈRE PARTIE - CONSTRUIRE .....	49
CHAPITRE PREMIER – QUESTIONNER LA FORME.....	53
1. Écrire.....	55
2. Publier.....	65
3. Correspondre ?.....	74

CHAPITRE SECOND – QUESTIONNER LA PLACE DU MÉMORIALISTE .....	81
1. Se considérer.....	82
2. Détenir .....	90
3. Guider .....	97
CHAPITRE TROISIÈME – QUESTIONNER L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR.....	105
1. Pallier.....	107
2. Éviter .....	114
<b>SECONDE PARTIE - CLARIFIER.....</b>	<b>123</b>
CHAPITRE PREMIER – RACONTER SA LIGNÉE.....	127
1. Subir ? .....	128
2. Appartenir.....	138
3. Hériter ?.....	146
CHAPITRE SECOND – RACONTER SA JEUNESSE.....	155
1. Naître .....	156
2. Grandir.....	162
CHAPITRE TROISIÈME – RACONTER SES CONVICTIONS .....	171
1. Se convertir.....	173
2. Demeurer.....	181
CHAPITRE QUATRIÈME – RACONTER LES AFFRONTEMENTS .....	189
1. Accomplir .....	191
2. Survivre.....	199
<b>TROISIÈME PARTIE - EXPLOITER.....</b>	<b>209</b>
CHAPITRE PREMIER – MONTRER SES PRISES DE POSITION .....	213
1. Révéler .....	215
2. Utiliser.....	230
CHAPITRE SECOND – MONTRER SES RELATIONS .....	241
1. Dépeindre .....	242
2. Revivre .....	253
3. Espérer ?.....	259
<b>QUATRIÈME PARTIE - TRANSMETTRE.....</b>	<b>267</b>
CHAPITRE PREMIER – LÉGUER ?.....	271
1. Destiner .....	272
2. Répandre ?.....	280

CHAPITRE SECOND – LÉGUER DES SAVOIRS .....	287
1. Aviser .....	288
2. Former.....	294
CHAPITRE TROISIÈME – LÉGUER UN MANUEL DE SAVOIR-ÊTRE.....	303
1. Parfaire.....	304
2. Enjoindre.....	311
3. Perpétuer.....	322
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>333</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>341</b>
Grille d'analyse des Mémoires utilisée dans le travail préparatoire.....	343
Lettre de Henri III au duc de La Force, du 14 octobre 1574.....	347
Notice de l'édition des Mémoires de Michel de Castelnau de l'édition Michaud et Poujoulat.....	349
Lettre introductive des Mémoires de Jean Choisin.....	353
Lettre introductive des Mémoires de Charlotte Arbaleste .....	355
Manuscrit de la lettre introductive des Mémoires de Charlotte Arbaleste .	359
Lettre de Jeanne d'Albret à Charles IX.....	361
Lettre de Jeanne d'Albret à Catherine de Médicis .....	363
Lettre de Jeanne d'Albret à Henri d'Anjou.....	367
Lettre de Jeanne d'Albret au cardinal de Bourbon .....	369
Lettre de Jeanne d'Albret à Élisabeth .....	371
Récit de la bataille de Dreux par Michel de Castelnau.....	375
Lettre du duc de La Force à son épouse du 28 novembre 1604, évoquant la conspiration de la marquise de Verneuil .....	381
Lettre du duc de La Force à son épouse du 4 décembre 1604, évoquant la conspiration de la marquise de Verneuil .....	383
Lettre du duc de La Force à son épouse du 13 décembre 1604, évoquant la conspiration de la marquise de Verneuil .....	385
Introduction des Mémoires du duc de La Force .....	387
Cérémonie polonaise à l'égard de Sigismond II, d'après Jean Choisin.....	389
Chronologie simplifiée des guerres de Religion .....	391
<b>SOURCES ET CORPUS DE MÉMOIRES.....</b>	<b>397</b>

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>443</b>
Sources secondaires manuscrites.....	445
Sources secondaires imprimées .....	445
Répertoires bibliographiques .....	448
Dictionnaires.....	448
Travaux généraux et historiographiques.....	449
Travaux sur la société d’Ancien Régime.....	451
Travaux concernant le temps des guerres de Religion .....	459
Travaux sur l’écrit et le récit de soi .....	466







Quiconque a fait quelque chose de bien, ou qui paraisse en valoir la peine, devrait écrire sa vie de sa propre main, pourvu qu'il soit digne de foi et honnête homme<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Benvenuto CELLINI, *Vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même*, traduit par Maurice BEAUFRETON, Paris, G. Crès, 1922, vol. 1/2, p. 29.



## INTRODUCTION

Mémoires. Ce terme masculin, pluriel, avec une majuscule, caractérise un récit de soi, et constitue un témoignage légué à la postérité<sup>2</sup>. Antoine Furetière en propose une définition qui, quoique datant de 1691, diffère peu de celle que nous entendons aujourd’hui :

Mémoires, au pluriel, se dit des livres d’Historiens escrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont esté tesmoins oculaires, ou qui contiennent leur vie ou leurs principales actions : ce qui répond à ce que les latins appeloient commentaires<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> Isabelle Luciani définit le récit de soi comme « l’ensemble des configurations narratives de l’expérience personnelle qui contribuent à la construction de l’individu, que ces configurations ressortent d’un récit explicite ou de toute narration latente par laquelle un individu projette dans ses pratiques sociales une représentation de lui-même, de son histoire et de ses valeurs ». Voir Isabelle LUCIANI, « De l’espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVIe-XVIIIe siècle) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [en ligne], 2012, n° 35, p. 22, note 4, <http://clio.revues.org/10499>, consulté le 12 juin 2015.

<sup>3</sup> Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l’Academie françoise*, La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1691, p. 1294.

Il nous semble cependant indispensable d'aller plus loin que cet exposé, en insistant sur la dimension rétrospective de cette écriture, qui se différencie ainsi de la plupart des journaux ou chroniques de l'époque moderne<sup>4</sup>. L'écriture d'un journal est donnée comme contemporaine des moments vécus ou des choses vues ; il s'agit d'une relation qu'une personne fait régulièrement de ses pensées, de ses actes ou des événements. Tenir un journal est une activité qui « divise la durée de l'action en une suite d'instantanés immédiats dont l'unité maximale est la journée<sup>5</sup> » ; c'est une forme d'écrit personnel inscrite dans le présent. Les Mémoires, eux, ne sont pas seulement le récit d'une vie, ils sont le récit d'une vie passée. Le temps qui sépare les faits évoqués de la prise de plume est la caractéristique principale de ces textes, quelle que soit sa durée. Pour autant, parce qu'ils sont hybrides et « au carrefour des genres en prose », considérer ces œuvres en tant que genre littéraire et leur conférer une unité est une affaire délicate qui a suscité de nombreuses études<sup>6</sup>. Il s'agit de tenter de mêler des textes personnels et des textes impersonnels, des témoignages sur autrui et des retours sur soi, ce qui n'est pas sans difficulté<sup>7</sup>. Aussi, une

---

<sup>4</sup> Notons toutefois que certaines chroniques du XVI<sup>e</sup> siècle ont pu être rétrospectives. Voir notamment César de NOSTREDAME, *L'Histoire et chronique de Provence*, Lyon, Rigaud, 1614.

<sup>5</sup> Madeleine FOISIL, *Le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », n° 159, 2001, p. 20.

<sup>6</sup> Marc FUMAROLI, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, 1971, n° 94-95, p. 7-37. Parmi les études qui ont été consacrées aux Mémoires en tant que genre littéraire, signalons le travail fédérateur mené lors du colloque de Strasbourg de mai 1994. Voir Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des Mémoires : essai de définition. Colloque international des 4-7 mai 1994*, Paris, Klincksieck, 1995, 371 p. Plus récemment, des travaux se sont penchés sur « l'unité problématique de ce que nous appelons des Mémoires », lors d'un colloque qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 4 décembre 2010 à Paris et à Louvain-la-Neuve, et dont les actes ont récemment été publiés. Voir Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dirs.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 393 p.

<sup>7</sup> Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, p. 8.

définition étroite ne saurait être satisfaisante, et nous envisagerons dans ce travail les Mémoires comme une relation rétrospective qu'un individu fait d'événements qui se sont déroulés durant son existence, dans lesquels il a joué un rôle, dont il a été témoin ou dont il a pu entendre parler.

Explorer les Mémoires d'Ancien Régime est une entreprise captivante. Ces textes constituent des recueils quasi inépuisables de ressources pour le chercheur qui, en lisant, se place au cœur même de la vie de ces femmes, ces hommes et des affaires de leur temps. Les Mémoires regorgent de passion, de reproches, d'amour, de haine de la part de leur auteur qui, puisque souvent il ne destine pas son œuvre à la publication, du moins de son vivant, peut se permettre d'exprimer ses sentiments sans se soucier des usages divers qui pourraient en être faits. Chacun peut de cette manière se dévoiler et user de critique, parfois de manière cinglante, envers le pouvoir, les favoris ou la cour. Si la spontanéité propre aux journaux y est absente, le recul pris par les mémorialistes permet de cerner leurs rancœurs, leurs émotions, leurs inclinations. Tous ces éléments, mêlés à la pleine implication du scripteur par le biais du *moi*, participent activement de l'intérêt que suscitent ces textes. Emmanuèle Lesne-Jaffro, qui a principalement étudié les œuvres de la première moitié du XVIIIe siècle, relève cette dimension :

Les Mémoires présentent ce double visage d'être lus d'abord parce qu'ils relatent des expériences vécues, ensuite parce que cette vérité du récit possède une incomparable puissance créatrice de merveilleux<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Emmanuèle LESNE-JAFFRO, *La poétique des Mémoires, 1650-1685*, Paris, Honoré Champion, 1996, p. 12.

Pourtant, étudier ces morceaux d'histoire, fourmillant d'idées, de personnages, d'anecdotes, représente un travail minutieux et nécessite une attention particulière. Parce qu'elles sont le fruit de vies différentes, d'époques différentes, parce qu'aucune forme rédactionnelle particulière ne leur est imposée, l'analyse de toutes ces sources est une tâche à la fois complexe et passionnante.

\*\*\*

L'étude des Mémoires d'Ancien Régime renvoie à plusieurs historiographies distinctes, et d'abord à celle des ego-documents, considérés comme des prises de parole transcrites directement et sans intermédiaire et qui privilégie l'étude d'un parcours individuel<sup>9</sup>. Ceux-ci sont scrutés par les érudits locaux depuis la fin du XIXe siècle ; pensons au Limousin Louis Guibert, à l'Aixoise Charles de Ribbe ou à l'Agenais Philippe Tamizey de Larroque qui, conservateurs royalistes et catholiques, étaient en quête d'un ordre traditionnel

---

<sup>9</sup> Nous empruntons ici le néologisme popularisé par l'historien néerlandais Jacob Presser dans le milieu des années 1960. Voir Rudolf DEKKER, « Les ego-documents aux Pays-Bas du XVIIe au XVIIIe siècle », *Bulletin du Bibliophile*, 1995, n° 2, p. 317-332. La notion a été ainsi définie, par Winfried Schulze : « Les critères communs de tous ces textes qui peuvent être qualifiés d'*Ego-Dokument* devraient être de présenter des témoignages ou des fragments de témoignages qui - même sous une forme rudimentaire ou travestie - donnent une information sur la perception, obtenue de façon libre ou sous la contrainte, qu'une personne a d'elle-même, au sein de sa famille, de sa paroisse, de son pays, ou de sa strate sociale, ou bien reflètent son rapport à ces structures et à leurs modifications. Ils devraient expliquer le comportement d'une personne individuelle, dévoiler ses peurs, expliquer ses savoirs, mettre en lumière ses valeurs, refléter son expérience de la vie et ses attentes. » Voir Winfried SCHULZE (dir.), *Ego-Dokumente : Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Akademik Verlag, Berlin, 1996, p. 28. Pour une synthèse détaillée de l'historiographie de ce type de sources, nous renvoyons notamment à l'introduction de l'ouvrage de Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dirs.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'université Paris Sorbonne, coll. « Collection du centre Roland Mousnier », 2005, p. 7-14.

dont ils avaient la nostalgie, conforme à l'idéal exprimé par Frédéric Le Play<sup>10</sup>. À partir de cette forte conviction, ils ont entrepris un vaste travail de sauvetage, d'inventaire et de publication de ces écrits. L'université ne s'associe alors pas à cet effort, négligeant ces amateurs qui n'ont pas fréquenté ses bancs, au régionalisme exacerbé et dont l'esprit républicain s'accommode mal du militantisme de ces érudits. Après 1918, le mouvement s'essouffle nettement et ces écrits sont entrés dans une longue période durant laquelle ils ont été malmenés par la critique, y compris lorsqu'ils émanaient de grands noms. Pour ne citer qu'un seul exemple, voyons ce qu'écrivait en 1966 Jean Rousselot de la production de Théodore Agrippa d'Aubigné qui ne concerne pas la poésie :

[...] Le reste, y compris l'Histoire Universelle et les Mémoires, ne manquerait pas à notre littérature si d'Aubigné l'avait laissé dans l'encrier. Ce sont là justifications et plaidoyers qui n'ont point valeur de création, qu'on peut, tout au plus, consulter pour recouper les œuvres des chroniques et des historiens. Non sans prudence<sup>11</sup>.

La littérature personnelle tardait alors à être reconnue en tant que genre à part entière, comme le regrettait si justement Philippe Lejeune<sup>12</sup>. Les ego-documents ont finalement suscité l'intérêt du monde universitaire à partir de la fin des années 1970. L'un des premiers signes de ce renouveau est le colloque qui s'est tenu à Marseille en 1977 où Robert Mandrou a présenté un rapport de synthèse

---

<sup>10</sup> Jean VASSORT, « Les écritures du domestique et de l'intime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010, vol. 57, n° 4, p. 212.

<sup>11</sup> Jean ROUSSELOT, *Agrippa d'Aubigné*, Paris, P. Seghers, 1966, p. 63. Poète, Jean Rousselot est également à l'origine de nombreux essais littéraires sur le genre de la poésie.

<sup>12</sup> Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, p. 7.

à partir de communications utilisant les livres de raison<sup>13</sup>. Puis, ils se sont imposés sous l'impulsion de quelques remarquables travaux, notamment le livre pionnier d'Alain Lottin sur un ouvrier du textile lillois, Pierre Ignace Chavatte, la publication du journal de Jacques-Louis Ménétra par Daniel Roche, le travail de Jean-Marie Goulemot sur Valentin Jamerey-Duval, et bien entendu, l'étude de Madeleine Foisil sur le sire de Gouberville<sup>14</sup>. Ces études ont pour point commun de ne porter que sur un seul personnage mais de permettre d'entrevoir, à travers lui, une psychologie collective.

Avec les profondes transformations connues par l'histoire sociale à partir du début des années 1990, les historiens ont davantage cherché à travailler sur l'individu, étudié pour lui-même dans sa trajectoire et son parcours de vie, au fil duquel le chercheur tente de discerner son ou ses identités, sa capacité d'intervention et le monde, et les différences qui le singularisent par rapport aux autres individus de son milieu et des autres milieux qui l'entourent<sup>15</sup>. De même, le développement de la micro-histoire, au moment de l'essoufflement des enquêtes quantitatives, a contribué à valoriser les documents qui permettent de

---

<sup>13</sup> CENTRE MÉRIDIONAL DE RENCONTRES SUR LE XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE, *La qualité de la vie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Marseille, 1977, 216 p.

<sup>14</sup> Alain LOTTIN, *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, 445 p ; Jacques-Louis MÉNÉTRA, *Journal de ma vie*, Daniel Roche (éd.), Paris, Montalba, 1982, 431 p ; Valentin JAMEREY-DUVAL, *Mémoire. Enfance et éducation d'un paysan au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Jean-Marie Goulemot (éd.), Paris, Éditions le Sycomore, 1981, 423 p ; Madeleine FOISIL, *La Sire de Gouberville*, *op. cit.*

<sup>15</sup> Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dirs.), *Au plus près du secret des cœurs*, *op. cit.*, p. 11. Notons ici que ce glissement de l'histoire sociale vers l'individu ne fut pas immédiatement et unanimement accepté dans le monde de la recherche historique. Michèle Root-Bernstein mit ainsi en garde contre le risque d'une « exégèse de l'insignifiance », dans sa recension de l'ouvrage de Daniel Roche. Elle qualifiait alors les changements historiographiques de « révolte intellectuelle contre la statistique ». Voir *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1989, p. 174-178.



retrouver chaque individu<sup>16</sup>. Le refus des moyennes statistiques systématiques participe alors de la mise en lumière de l'humain et du monde qui l'entoure. Ces nouvelles perspectives donnent une importance considérable aux écrits du for privé et favorisent l'émergence d'un nouveau temps de l'étude de ces documents<sup>17</sup>. Celui-ci se distingue d'abord par une grande propension à l'interdisciplinarité. Alors que la plupart des documents anciens occupaient principalement les historiens, presque convaincus de leur monopole sur les témoignages du passé, ces écrits à caractère personnel intéressent alors les spécialistes d'autres disciplines : sociologues, linguistes, anthropologues, tous prêts à bondir sur ces sources et à les soumettre aux modes d'interrogation propres à leurs démarches spécifiques<sup>18</sup>. Il se définit ensuite par un recentrage de l'analyse à la fois vers le scripteur, qui est maintenant considéré comme une conscience individuelle, et vers le document dont la matérialité doit être

---

<sup>16</sup> En ce qui concerne cette posture méthodologique, voir Carlo GINZBURG et Carlo PONI, « La micro-histoire », *Le Débat*, décembre 1981, vol. 17, n° 10, p. 133-136. Les chercheurs y expliquent « qu'un document vraiment exceptionnel (c'est-à-dire statistiquement infréquent) peut être beaucoup plus révélateur que mille documents stéréotypés ». En ce sens, ils délaissent l'étude des masses ou des classes pour s'intéresser aux individus. Voir également Carlo GINZBURG, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Histoires », 1980, p. 15-16. Tout ceci renvoie à ce que Paul Ricœur rappelait, il y a quelques années déjà, en affirmant que « n'importe quelle trace laissée par le passé devient pour l'historien un document, dès lors qu'il sait interroger ses vestiges, les mettre à la question. À cet égard, les plus précieux sont ceux qui n'étaient pas destinés à notre information ». Voir Paul RICEUR, *Temps et récit*, Paris, Seuil, 1985, vol. 3/3, p. 173.

<sup>17</sup> Nous empruntons ici la célèbre formule « écrits du for privé » au chapitre de Madeleine Foisil, in Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dirs.), *Histoire de la vie privée, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, vol. 3, p. 331-369. Elle désigne les textes produits hors institution et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté.

<sup>18</sup> Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dirs.), *Au plus près du secret des cœurs, op. cit.*, p. 257. Soulignons ici l'importance des travaux menés par Daniel Fabre, anthropologue, à propos des écritures ordinaires. Voir ses ouvrages *Écritures ordinaires*, Paris, P.O.L, 1993, 374 p ; *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, MSH, 1997, 393 p.

étudiée au même titre que le texte<sup>19</sup>. Cette vague d'intérêt est corroborée par la multiplication des études qui portent sur les récits de soi, à la fois dans le domaine de la vie privée, le plus souvent définie par le cadre familial, mais également vers des aspects plus intérieurs, plus personnels, voire confidentiels des individus<sup>20</sup>. L'engouement pour ces sources est par ailleurs européen, des équipes travaillant sur ces textes aussi bien en Italie dès les années 1980, sous l'impulsion de Raul Mordenti de l'université de Rome, qu'aux Pays-Bas grâce à Rudolf Dekker<sup>21</sup>. Ce foisonnement notamment est illustré par le colloque de Paris de décembre 2006 dont les actes, intitulés *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, ont récemment été publiés<sup>22</sup>.

---

<sup>19</sup> Isabelle Luciani relève l'attention qui doit être portée au scripteur. L'historienne précise que « de plus en plus utilisé comme un outil heuristique des sciences humaines et sociales, le récit de soi n'apparaît pas seulement comme la narration de ce qui nous arrive, mais aussi comme le produit d'une compétence réflexive de l'individu, conduit à se projeter au cœur du monde social. » Voir « Femmes et récits de soi. Un champ méditerranéen entre assignations, appropriations et action (XVIe-XXIe siècle)? », *Rives méditerranéennes*, 11 décembre 2016, n° 52, p. 18. À propos de la sociologie de l'individuation, voir Danilo MARTUCELLI, *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, 347 p.

<sup>20</sup> Pensons ici à l'ensemble des travaux menés par groupe de recherche 2649 du CNRS, *Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen-Âge à 1914*, créé en 2003. Les chercheurs qui le composent ont pour objectif de recenser et d'étudier les écrits du for privé qui seraient conservés dans les archives ainsi que dans les collections des bibliothèques. Cette approche permet de mettre en lumière des textes jusque-là inconnus et ainsi d'enrichir les perspectives de recherche. Certains travaux ont permis de renouveler la manière d'aborder ces sources. Nous pensons par exemple à ceux menés par Sylvie Mouysset sur les livres de raison ; voir l'ouvrage issu de son Habilitation à Diriger des Recherches, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison, France, XVe-XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2007, 347 p.

<sup>21</sup> Voir notamment Angelo CICCHETTI et Raul MORDENTI, *I Libri di famiglia in Italia*, Rome, Ed. di storia e letteratura, 1985, 242 p ; Rudolf DEKKER, *Childhood, memory and autobiography in Holland. From the Golden Age to Romanticism*, New York, Macmillan Press, 2000, 174 p.

<sup>22</sup> Jean-Pierre BARDET, Élisabeth ARNOUL et François-Joseph RUGGIU (dirs.), *Les écrits du for privé en Europe du Moyen Âge à l'époque contemporaine. Enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Mémoires vives », 2010, 658 p. La première des huit parties qui composent le volume, intitulée « Les écrits personnels : un thème de recherche européen », rassemble les communications de six auteurs portant sur l'Espagne, les Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie, la Pologne et la Russie. Elle présente un état des recherches, faisant apparaître les décalages et les points communs entre les différentes historiographies.

C'est au beau milieu de ces écrits du for privé, mêlés aux livres de comptes, livres de famille, chroniques, journaux, ainsi qu'aux correspondances que se trouvent les Mémoires. À mi-chemin de l'histoire et de la littérature, ils émergent à la Renaissance, alors que la notion de personne est en pleine évolution<sup>23</sup>. La période est en effet celle du *self-fashioning*, que Stephen Greenblatt conçoit comme une « fabrique de soi », et qui toucherait à une reconception générale du pouvoir, que l'on a sur les autres mais également de celui que tous les autres exercent sur soi<sup>24</sup>.

Quant à la littérature, elle a intéressé les historiens dès les années 1990, dans ce que Christian Jouhaud qualifie de « réhistoricisation du littéraire<sup>25</sup> ». En effet, depuis les années 1980, des œuvres majeures ont donné au livre une place essentielle dans le champ d'études des pratiques culturelles et tracé de nouvelles perspectives méthodologiques<sup>26</sup>. Au fil des travaux rassemblant des littéraires et des historiens, dépassant la simple matérialité de l'objet et

---

<sup>23</sup> À ce propos, voir Jeanne DEMERS, « À l'origine d'une forme : les Mémoires de Commynes », *Cahiers de l'AIEF*, 1988, vol. 40, n° 1, p. 7-21. Il y est précisé que « par ses *Mémoires*, Philippe de Commynes posait un geste rhétorique important : il rompait avec la chronique de son époque qui hésitait entre la manière d'un Jean Froissart, soit le simple rappel des événements, le discours superlatif de l'indiciaire du style de Jean Molinet, la 'vie', proche souvent de l'hagiographie comme celle de Christine de Pisan, et le roman-chronique-traité de guerre, tel *Le Jouvencel* de Jean de Bueil. Il problématisait l'histoire au-delà de son rôle antique de *magistra vitae* et l'ouvrait au questionnement personnel du je/narrateur, grâce à un déroulement des faits organisé selon les besoins de ce dernier. » Si la paternité du genre est habituellement attribuée à Philippe de Commynes, Catherine Emerson a récemment révélé, avant ceux-ci, l'existence d'une « préhistoire des textes écrits avant l'existence de pré-supposés concernant le genre. » Voir Catherine EMERSON, « Mémoires pour servir à l'histoire de France : un aperçu d'un genre à ses origines », in Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dirs.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des mémoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 17.

<sup>24</sup> Stephen GREENBLATT, *Self-fashioning. From More to Shakespeare*, Chicago, The University of Chicago Press, 1980, p. 9.

<sup>25</sup> Christian JOUHAUD, « Littérature et histoire : présentation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1994, vol. 49, n° 2, p. 271-276.

<sup>26</sup> Pensons ici à Roger CHARTIER, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p ; Henri-Jean MARTIN, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Perrin, 1988, 518 p.

s'intéressant également aux pratiques qu'il recouvre, toute la littérature est devenue un champ d'analyse historique. Ce constat a notamment entraîné la création du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire (GRIHL). Fruit de l'association de chercheurs du Centre de recherches historiques de l'EHESS et de l'UFR de Lettres de l'Université Paris III, sa dimension interdisciplinaire permet d'approcher le littéraire comme réalité sociale ou socio-politique, de traiter de l'histoire de la littérature et de l'histoire des points de vue des littéraires sur des réalités qui leur sont extérieures. C'est à partir de ces mouvements de la recherche historique, à la fois en direction d'un intérêt nouveau pour la culture et les mentalités, mais également en direction de l'écrit, des pratiques d'écriture et de la littérature, que les Mémoires ont pu être étudiés de manière approfondie par les historiens. Jusque-là, ceux-ci laissaient trop souvent cette tâche aux littéraires, moins embarrassés par la teneur subjective du discours<sup>27</sup>.

\*\*\*

Le travail que nous proposons ici s'inscrit dans la continuité de ce que nous avons accompli durant nos études universitaires. Après un cursus à la fois en histoire et en lettres modernes, et dans les deux cas avec une spécialisation sur les Mémoires, il nous est apparu évident de poursuivre plus avant ces analyses, en préparant un doctorat qui reprendrait des aspects méthodologiques

---

<sup>27</sup> Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire. II, la nation*, Paris, Gallimard, 1986, p. 356. L'historien écrit : « ce genre éclaté, multiforme et omniprésent paraît écartelé entre le regard de l'historien, qui demande aux Mémoires présumés suspects ce qu'ils recèlent de vérités vraies, et celui du littéraire, plus attentif à l'évolution esthétique qu'aux conditions historiques de la production. »

des deux disciplines<sup>28</sup>. Sans opter ni pour la monographie ni pour l'approche sérielle, il s'agit d'approfondir ce qui a pu être déjà fait, en élargissant notre corpus à un plus grand nombre de textes. Les Mémoires ne seraient alors pas envisagés comme des recueils d'anecdotes qui permettraient d'illustrer un événement historique, mais bien comme des fenêtres sur une époque, révélant ensemble une nouvelle manière d'écrire et d'agir. Nous entendons puiser dans les différents travaux existants pour appuyer nos propos : les analyses des littéraires qui ont si bien mis en lumière l'esthétique et la poétique du genre, mais également celles des historiens, dans la lignée de ce que propose Christian Jouhaud pour le XVIIe siècle, où l'écrit est perçu comme un intermédiaire entre des producteurs et des récepteurs en des moments et des sites donnés<sup>29</sup>. Même si, bien entendu, on ne peut pas tout réduire à des stratégies, il est principalement question ici de l'écriture de Mémoires en tant qu'action du scripteur, intentionnelle ou non<sup>30</sup>. Le travail du mémorialiste est envisagé comme « performatif », pour reprendre la formule du philosophe britannique John Langshaw Austin<sup>31</sup>.

Notre premier travail a consisté à faire un inventaire des Mémoires de la première modernité, à la fois les textes publiés et les manuscrits. Nous avons d'abord utilisé les bibliographies des études littéraires sur le genre, qui se sont

---

<sup>28</sup> Nos travaux concernaient, en histoire, les Mémoires du duc de La Force et, en lettres, ceux du duc de La Rochefoucauld. Ils ont été respectivement dirigés par Isabelle Luciani et Pierre Ronzeaud.

<sup>29</sup> Christian JOUHAUD, « Littérature et histoire : présentation », *op. cit.*, p. 273. Voir également *Les pouvoirs de la littérature : histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, 450 p.

<sup>30</sup> Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA (dirs.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écritures et trajectoires sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2013, p. 5-21.

<sup>31</sup> John Langshaw AUSTIN, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éd. du Seuil, 1970, 183 p.

avérées très précieuses<sup>32</sup>. Elles nous ont offert une première liste de textes sur lesquels travailler. En outre, les répertoires bibliographiques se sont révélés être d'une grande aide. Henri Hauser livre, par exemple, une liste des principales œuvres de témoignage du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Émile Bourgeois et Louis André font la même chose pour le XVII<sup>e</sup> siècle, proposant et présentant des textes qui peuvent aussi concerner le temps des guerres de Religion<sup>34</sup>. Bien entendu, nous avons conscience que la majorité de ces œuvres inventoriées a été plusieurs fois étudiée. Aussi, il nous a fallu consulter les catalogues des archives ainsi que ceux des bibliothèques en espérant y découvrir des manuscrits conservés et enrichir ce corpus de quelques textes moins célèbres, bien que relativement rares pour le XVI<sup>e</sup> siècle. Certains ont, d'ailleurs, été mis en lumière par des travaux universitaires récents<sup>35</sup>.

Dans ce premier travail de recensement, une difficulté s'est rapidement imposée : celle de l'identification des textes à considérer comme des « Mémoires ». Tous les scripteurs n'avaient pas conscience d'en rédiger, et peu utilisent ce terme. En outre, au XIX<sup>e</sup> siècle, période de vaste (ré)édition de ces

---

<sup>32</sup> Les analyses scientifiques sur le genre des Mémoires sont plus abondantes à propos des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Pour le XVI<sup>e</sup> siècle, il est principalement question des travaux menés par Nadine Kuperty-Tsur, et particulièrement son œuvre de référence *Se dire à la Renaissance : les Mémoires au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, J. Vrin, 1997, 223 p. Voir également Mathilde BERNARD, *Écrire la peur à l'époque des guerres de Religion. Une étude des historiens et mémorialistes contemporains des guerres civiles en France, 1562-1598*, Paris, Hermann, 2010, 396 p. Des travaux concernant le XVII<sup>e</sup> siècle ont également été utilisés, notamment Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994, 296 p. ; Emmanuèle LESNE-JAFFRO, *La poétique des mémoires, op. cit.* ; Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire, op. cit.*

<sup>33</sup> Henri HAUSER, *Les sources de l'histoire de France. XVI<sup>e</sup> siècle (1494-1610)*, Paris, A. Picard, 1915.

<sup>34</sup> Louis ANDRÉ et Émile BOURGEOIS, *Les sources de l'histoire de France. XVII<sup>e</sup> siècle (1610-1715)*, Paris, A. Picard, 1913, vol. 2/8.

<sup>35</sup> Pensons ici au travail mené par Guillaume Estève à propos des Mémoires provençaux de la Ligue. Voir *La Provence au temps de la Ligue (1585-1596). Écritures et Mémoires de la ligue aixoise ou le récit d'un événement national*, Mémoire de master 1 dirigé par Isabelle Luciani, Aix-en-Provence, 2006, 134 p.

récits, certains d'entre eux qui n'en étaient pas ont été classés sous cette appellation par erreur, pour plus de simplicité ou, et c'est le cas le plus fréquent, parce qu'ils correspondaient à la « mémoire » de l'individu, au récit de sa vie<sup>36</sup>. Au fil de nos lectures, nous avons pu constater que certains textes, que nous aurions volontiers placés dans la catégorie des journaux ou des chroniques, ont été abusivement classés dans la catégorie des Mémoires. C'est de cette manière que certains chercheurs, pour lesquels l'aspect rétrospectif de l'écriture n'est pas essentiel, n'ont pas fait cette distinction, qui nous semble pourtant indispensable. L'écriture d'un journal prend place au moment où les actions se déroulent ; l'écriture de Mémoires correspond à un second temps de la vie des individus : on écrit l'action passée lorsque l'on n'agit plus. Nous avons donc dû opérer un tri dans les sources que nous avons eues à notre disposition, à partir de leurs contenus plutôt que de leurs intitulés. De même, comment traiter une œuvre pour laquelle il est avéré qu'elle a été rédigée près d'un siècle après les faits qu'elle contient ? C'est par exemple le cas des Mémoires de Jules-Raimond Solier, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille<sup>37</sup>. L'homme dont il est question dans le récit est protestant, avocat au Parlement d'Aix et l'auteur

---

<sup>36</sup> Ainsi, des journaux qui ne portaient pas ce titre lors de leur rédaction ont pu être rebaptisés au moment de leur publication, et devinrent alors des « Mémoires », classés comme tels dans les catalogues. Le *Journal* de Pierre de l'Estoile, publié en 1875 est une parfaite illustration de ce phénomène : qualifié de « registre » par son auteur, il se trouve dans la catégorie « Mémoires » dans les *Sources de l'Histoire de France* de Louis André et Émile Bourgeois. De même, les Mémoires de Louis de Condé, parce qu'ils ne constituent pas une narration suivie mais plutôt un recueil de documents depuis la mort de Henri II jusqu'en 1563, s'apparentent davantage à la mémoire du prince plutôt qu'à un récit de soi au sens où nous l'entendons. Ces œuvres offrent toutefois un éclairage certain sur la période qu'ils évoquent, et nous les utiliserons, au besoin, pour comprendre les articulations des événements du temps.

<sup>37</sup> Pierre-Joseph de HAITZE, *Mémoires pour la vie de Jules-Raimond Solier*, Marseille, Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille, MS 1495-1503 (IV), 41 feuillets.

d'une étude historique de la Provence, *Les antiquitez de la ville de Marseille*, publiée pour la première fois en 1632. S'il n'est pas précisé qu'il n'est pas le rédacteur de ses Mémoires, le texte permet de le comprendre très vite, notamment quand il est question des « opinions des pretendus reformer » auxquelles lui et son père adhèrent<sup>38</sup>. Le scripteur est en réalité Pierre-Joseph de Haitze, savant aixois de la fin du XVIIe et du début du XVIIIe siècle, auteur de nombreux travaux sur l'histoire de la Provence<sup>39</sup>. Aussi, s'agissant d'une biographie et non d'un témoignage du XVIe siècle, nous avons dû exclure ce texte de notre corpus.

Il nous a ensuite fallu délimiter des bornes chronologiques pour notre étude. Quels textes retenir ? Quels textes exclure ? Une analyse cohérente peut-elle se fonder sur des choix temporels arbitraires ? Assurément pas. Mais l'ampleur du corpus sur lequel nous aurions pu nous appuyer est telle que nous avons décidé de ne cibler qu'une seule période, celle des guerres de Religion<sup>40</sup>. Nous n'évoquerons donc ici que des textes qui abordent ces conflits, couvrant

---

<sup>38</sup> *Ibid.*, feuillet 3 recto.

<sup>39</sup> Joseph ANGLADE, « Extraits de la vie de Jules-Raimond de Soliers par Pierre-Joseph de Haitze », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 24, n° 96, 1912, p. 535-551.

<sup>40</sup> L'historiographie des guerres de Religion étant particulièrement riche et abondante, nous renvoyons, pour une présentation de la période, à quelques-unes des études récentes, notamment Nicolas LE ROUX, *Guerres et paix de Religion, 1559-1598*, Paris, Belin, 2014, 214 p ; Olivier CHRISTIN, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1997, 327 p ; Denis CROUZET, *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 538 p ; David EL KENZ et Claire GANTET, *Guerres et paix de religion en Europe, 16e-17e siècles*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2003, 182 p. Une chronologie simplifiée des affrontements de 1562-1598 est présentée en annexe de ce travail, p. 391-395. Rappelons que si, en 1598, l'Édit de Nantes avait donné une sanction légale à l'organisation religieuse, politique et militaire des communautés réformées à travers de le royaume, les combats se poursuivent toutefois durant le premier tiers du XVIIe siècle, dans ce que Yves-Marie Bercé qualifie de « dernières guerres de Religion ». Voir *Nouvelle histoire de la France moderne. 3, La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 92-110. Voir également Janine GARRISSON, *L'Édit de Nantes et sa révocation*, Paris, Seuil, 1985, p. 50-80.



une quarantaine d'années, de 1562 à 1598, rédigés par des mémorialistes qui ont connu ces combats.

Nous avons finalement exploré une cinquantaine de Mémoires, manuscrits et/ou imprimés, correspondant à la définition que nous avons proposée, pour des événements qui couvrent la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Sans prétendre à un illusoire recensement exhaustif de ces œuvres, nous pouvons toutefois affirmer sans trop de craintes qu'il s'agit d'un ensemble suffisamment large et hétérogène pour mener à bien notre étude<sup>41</sup>. Il couvre un large éventail des tendances politiques et religieuses du temps, ainsi que de différents engagements propres aux guerres de Religion.

Parmi ceux-ci, une trentaine a fait l'objet d'une analyse plus poussée. Chacun a été soumis à une grille d'analyse approfondie afin d'établir des correspondances entre eux, et de mettre en lumière leurs spécificités<sup>42</sup>. Les deux confessions, les deux sexes, depuis la cour ou dans les provinces, appartenant à la grande aristocratie, à la noblesse seconde ou à la bourgeoise, relatant un instant précis ou toute la période des guerres de Religion, nous avons tâché de représenter le plus largement possible la diversité des mémorialistes et ainsi la diversité de leur écriture. Ils seront convoqués plus ou moins fréquemment, afin d'étayer nos démonstrations. Nous nous appuierons également, à l'occasion, sur d'autres écrits dont ces scripteurs sont à l'origine, notamment des fragments de leur correspondance. Signalons ici que certains Mémoires issus de grands noms,

---

<sup>41</sup> Le corpus des Mémoires que nous avons explorés est présenté en annexe, p. 397-442.

<sup>42</sup> Nous nous sommes inspiré, pour construire cette grille d'analyse, de ce que propose Philippe Lejeune dans sa procédure d'inventaire des textes autobiographiques. Voir Philippe LEJEUNE, « Les inventaires de textes autobiographiques », *Histoire, économie & société*, 1996, vol. 15, n° 2, p. 299-322. Un exemple de celle que nous avons utilisée est présentée en annexe, p. 343-345.

à l'instar de Blaise de Monluc ou de Maximilien de Sully, n'occuperont pas une position centrale dans nos travaux. Cela nous permettra d'accorder davantage de place à des textes plus ordinaires, et moins étudiés.

Dans un souci de préservation des textes, nous avons refusé d'en moderniser l'orthographe, conformément à ce que suggère l'École Nationale des Chartes pour les œuvres datant du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>43</sup>. Il nous semble en effet que toute modification des sources, même si elle permet sans conteste une uniformisation, ne peut que dénaturer le message original que nous nous efforçons de relater dans ce travail et pourrait conduire à des erreurs d'interprétation. L'orthographe sera donc proposée telle que nous avons pu la rencontrer, dans les manuscrits et dans les différentes éditions utilisées<sup>44</sup>.

\*\*\*

Qu'est-ce qu'être un mémorialiste ? Voilà une question à laquelle il est plus compliqué de répondre qu'il n'y paraît : dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, ce substantif n'existe pas et c'est longtemps après que tous ces scripteurs ont été ainsi qualifiés. Naturellement, il serait tentant de répondre simplement qu'un mémorialiste est celui qui écrit ses Mémoires, et c'est d'ailleurs comme cela que le terme est défini dans le *Dictionnaire de la langue française* d'Émile

---

<sup>43</sup> Voir Bernard BARBICHE, « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) », <http://theleme.enc.sorbonne.fr>, consulté le 9 mars 2018.

<sup>44</sup> Cette dénaturation a notamment été relevée par Gilbert Schrenck dans son article « Agrippa d'Aubigné. Sa vie à ses enfants. Approches et mise en perspective », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme et la Renaissance*, 1979, n° 10, p. 5.

Littré<sup>45</sup>. Toutefois, cela reviendrait à exclure tous ceux qui ont fait le choix d'écrire la vie de quelqu'un d'autre, à l'instar de Charlotte Arbaleste ou de Jean de Saulx, qui rédigent les Mémoires de leur époux ou de leur père. Ce dernier précise :

Les harangues funebres des anciens se faisoient par leurs enfans, mieux informez de leurs actions que tous autres. J'ay veu, j'ay sceu partie des faicts de M. de Tavannes mon pere [...] ; si peu curieux de vanité qu'il a refusé des mémoires à ceux qui vouloient (disoient-ils) immortaliser son nom<sup>46</sup>.

Si nous ne pouvons délaissier de telles œuvres, il nous faut toutefois les envisager comme les Mémoires de leur scripteur et non pas de celui dont ils entendent raconter l'existence. Que cela soit voulu ou non, ils se livrent bien davantage à propos de leur vie, de leur culture, de leurs pensées qu'à propos des événements auxquels ils se réfèrent. On ne saurait toutefois intégrer à l'aréopage de mémorialistes tous ceux qui écrivent des décennies voire des siècles après le déroulement des instants qu'ils décrivent : qu'importe le nom qu'ils donnent à leur oeuvre, ils sont des biographes, et Pierre-Joseph de Haitze n'était pas un mémorialiste.

Existerait-il donc un lien entre le fait de tenir la plume et celui d'être un mémorialiste ? Les *Œconomies Royales* de Maximilien de Sully ont pourtant été rédigées par ses secrétaires, les Mémoires de François de Vieilleville par Vincent Carloix et ceux de Mathieu Merle par son compagnon d'armes, le

---

<sup>45</sup> Émile LITTRÉ, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, L. Hachette, 1873, vol. 3/4, p. 504.

<sup>46</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 8, 1838, p. 19.

colonel Gondin<sup>47</sup>. Aussi, ce qui fait un mémorialiste semble être davantage à chercher dans les liens qui unissent le témoignage et la mémoire<sup>48</sup>. Que l'entreprise d'écriture s'appuie ou non sur des notes prises, elle doit être soutenue par le souvenir de choses vues ou entendues. Un fils ou une épouse évoquent des moments qu'ils ont pu également vivre ou dont les principaux acteurs ont pu leur faire le récit et, parce qu'ils en donnent leur version, peuvent être considérés comme des mémorialistes. Un secrétaire écrit sous la dictée d'un commanditaire et ne peut être considéré comme tel.

Partant de ce constat, qu'est-ce qu'être un mémorialiste des guerres de Religion ? Un portrait-type est évidemment impossible à dresser, tant les différences, et dans tous les domaines, sont nombreuses entre tous ces scripteurs. En outre, si cela n'était pas suffisant, trop de Mémoires - et *a fortiori* de mémorialistes - du temps demeurent aujourd'hui méconnus, parce qu'ayant disparu ou parce que conservés dans les bibliothèques sans qu'un étudiant, un chercheur, un éditeur ou un curieux ne les aient encore mis en lumière. Toutefois, à partir du corpus de Mémoires que nous avons pu consulter en préparant nos travaux, il nous est possible de porter un éclairage sur ces scripteurs de la seconde moitié du XVIIe siècle et sur certaines de leurs spécificités.

Le premier fait que nous pouvons relever et sur lequel il nous faut nous pencher est l'écrasante majorité des membres de la noblesse. Elle domine le groupe de mémorialistes de notre étude. Elle est composée de nombreux soldats

---

<sup>47</sup> Mathieu MERLE, *Mémoires de Mathieu Merle*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 11, 1838, p. 487.

<sup>48</sup> Damien ZANONE, « Mémorialiste », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 2014, n° 118, p. 204.

qui ont effectivement participé aux combats du temps, à l’instar de François de La Noue, Théodore Agrippa d’Aubigné ou Nicolas de Beauvais-Nangis ; ambassadeurs, secrétaires, parlementaires et autres acteurs de la vie politique forment le reste de cet ensemble nobiliaire. Les mémorialistes n’appartenant pas au second ordre sont très nettement sous-représentés dans notre corpus et n’en forment que 13 %. La recherche de l’activité de ces derniers permet de constater qu’ils ont tous ont une pratique habituelle de l’écrit : Jacques Carorguy est greffier, Jacques Gaches et Achille Gamon sont consuls, Claude Haton est curé, Jean Philippi est conseiller à la Cour des aides de Montpellier<sup>49</sup>. Si, durant le Moyen-Âge, l’écriture était communément réservée aux spécialistes, c’est à dire aux clercs, la Renaissance permet incontestablement une revendication de cette pratique par les membres de la noblesse et de la haute bourgeoisie<sup>50</sup>. En outre, signalons que tous les mémorialistes rencontrés ont exercé des fonctions publiques pour le royaume, ou tout au moins pour leur communauté. Claude Groulart participe par exemple, en tant que premier président du Parlement de Normandie, au maintien de l’autorité royale en transférant la cour souveraine à Caen après la prise de Rouen par les ligueurs<sup>51</sup>. De même, Jean de Mergey est envoyé par le comte de La Rochefoucauld auprès de Catherine de Médicis dans la seconde

---

<sup>49</sup> Les consuls sont, dans les villes et bourgs de la partie méridionale de la France dotés de statuts municipaux, les membres élus du corps de ville. Les Cours des aides sont des juridictions souveraines en matière d’imposition extraordinaires ; celle de Montpellier est la première à être créée par démembrement de celle de Paris, en 1437. Voir Christophe BLANQUIE, *Les institutions de la France des Bourbons (1589-1789)*, Paris, Belin, 2003, p. 175.

<sup>50</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance : les Mémoires au XVIe siècle, op. cit.*, p. 74.

<sup>51</sup> Emmanuel POTIER, « Le comportement politique et moral d’un haut magistrat provincial à la fin du XVIe siècle : Claude Groulart », in Hugues DAUSSY et Frédérique PITOU (dirs.), *Hommes de loi et politique, XVIe-XVIIIe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 48.

année du règne de Charles IX, afin de limiter l'influence des princes lorrains<sup>52</sup>. Aussi, c'est probablement dans deux domaines qu'il faut chercher les raisons de telles disproportions sociales chez les mémorialistes : ce ne sont pas seulement les nobles qui écrivent leurs Mémoires, ce sont des individus qui pratiquent l'écrit et qui ont participé à l'action de leur temps. Naturellement, force est de constater que ce sont souvent les membres de la noblesse qui remplissent ces deux conditions.

Le second élément auquel nous sommes confronté est la différenciation religieuse. Sur les trente-huit textes différents que nous avons scrutés, 61% ont été rédigés par des mémorialistes catholiques, 39% par des protestants<sup>53</sup>. Si l'on se base sur les travaux de Jean-Marie Constant à propos de la pression protestante pendant les guerres de Religion, ces proportions se rapprochent des réalités de la France d'alors, bien que les différences régionales soient fortes<sup>54</sup>. Il ne semble donc pas exister de surreprésentation protestante chez les scripteurs de notre corpus, ou tout au moins n'est-elle pas significative. Les principales

---

<sup>52</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, Petitot (éd.), Paris, Foucault, coll. « Collection complète des Mémoires relatifs à l'Histoire de France », n° 34, 1823, p. 7. À ce propos, Jean-Louis Jeannelle précise : « on ne devient mémorialiste qu'à proportion d'un certain capital social, politique ou culturel justifiant une telle prise de parole publique. » Voir « L'acheminement vers le réel. Pour une étude des genres factuels : le cas des Mémoires », *Poétique*, 2004, vol. 3, n° 139, p. 286.

<sup>53</sup> Voir le tableau récapitulatif qui suit la présentation du corpus et proposé en annexe, p. 439-442.

<sup>54</sup> Jean-Marie CONSTANT, *La noblesse en liberté : XVIe-XVIIe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, p. 191-208. Pour un aperçu des études régionales sur le sujet, voir notamment James B. WOOD, *The Nobility of the Election of Bayeux, 1463-1666*, Princeton, Princeton University press, 1980, p. 161 ; Janine GARRISSON, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, p. 22 ; Jean-Marie CONSTANT, « La pénétration des idées de la Réforme protestante dans la noblesse provinciale française », in Robert SAUZET et Bernard CHEVALIER (dirs.), *Les Réformes. Enracinement socio-culturel. Actes du Colloque international d'études humanistes de Tours, 1-13 juillet 1982*, Paris, Éditions de la Maisnie, 1985, p. 322 ; Michel CASSAN, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin vers 1530-vers 1630*, Paris, Publisud, 1996, p. 94.

distinctions entre les deux confessions seront davantage à chercher dans le contenu des Mémoires : les réformés y alignent les preuves de leur élection divine, les catholiques insistent sur un espoir de récompense. En outre, signalons que 33% des mémorialistes rencontrés sont des convertis, principalement au protestantisme, bien que Claude Groulart et Michel de la Huguerye aient renoncé à la Réforme pour adopter le catholicisme<sup>55</sup>. Dans le cas du scripteur des *Mémoires d'un calviniste de Millau*, dont l'identité demeure aujourd'hui encore inconnue, nos investigations n'ont pas pu déterminer s'il est né protestant, une partie de l'œuvre ayant disparu<sup>56</sup>. Toutefois, à la différence des autres textes rédigés par des convertis, aucune trace d'un ancrage catholique passé n'y est décelable<sup>57</sup>.

Le troisième trait marquant de cet ensemble de mémorialistes concerne la faible représentation féminine. Sur tous les Mémoires que nous avons pu consulter pour la période qui nous importe, seuls trois ont été écrits par des femmes. Cela souligne que l'action publique, à laquelle il faut avoir manifestement participé pour rejoindre le groupe des mémorialistes, est un domaine masculin par excellence<sup>58</sup>. Si Jeanne d'Albret et Marguerite de Valois se lancent dans une telle entreprise d'écriture, c'est parce qu'en tant que reines,

---

<sup>55</sup> La sincérité de la conversion de Claude Groulart a souvent été remise en cause par ses contemporains. À ce propos, voir Emmanuel POTIER, « Le comportement politique et moral d'un haut magistrat provincial à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 48.

<sup>56</sup> Nous nous référons à cette œuvre en citant son titre car, ne connaissant pas son auteur, il nous est impossible d'utiliser le mot « Mémoires » en tant que terme générique.

<sup>57</sup> Nous reviendrons sur la question du récit de la conversion des mémorialistes dans la seconde partie de ce travail. Voir *infra*, p. 173-181.

<sup>58</sup> Natalie ZEMON DAVIS, « Gender and genre : women as historical writers, 1400-1820 », in Patricia H. LABALME (dir.), *Beyond their sex : learned women of the european past*, New-York, New-York University Press, 1980, p. 153-182. Il s'agit de ceux de Jeanne d'Albret, de Marguerite de Valois et de Charlotte Arbaleste.

elles sont légitimes à briguer une inscription dans l'histoire : leur rang social leur permet de revendiquer une place que leur sexe ne leur octroierait pas. Elles ne manquent d'ailleurs pas, ni l'une ni l'autre, de souligner ostensiblement leur condition de femme dans leurs Mémoires<sup>59</sup>. Quant à Charlotte Arbaleste, troisième mémorialiste féminine des guerres de Religion, elle appartient à la noblesse seconde, ce qui défavorise encore sa prise de plume. En cela, elle est contrainte de se référer à son identité d'épouse de Philippe Duplessis-Mornay pour faire le récit de son existence<sup>60</sup>. Elle n'entreprend d'ailleurs pas d'écrire ses Mémoires, mais bien ceux de ce dernier. Signalons ici qu'un échantillon si ténu de mémorialistes féminines ne nous permettra pas de révéler, si elles existaient, des spécificités de leur écriture.

Un mémorialiste des guerres de Religion est ainsi un personnage public qui pratique l'écrit et qui a joué un rôle dans sa communauté. S'il a vu les événements qu'il décrit, c'est parce que d'une manière ou d'une autre il y était impliqué, parce qu'il a agi. L'histoire qu'il conte ne s'y lit qu'à travers sa propre existence. S'il appartient souvent à la noblesse, sa confession ne semble pas avoir favorisé sa prise de plume. Enfin, et surtout, un mémorialiste est quelqu'un qui est à l'origine de l'écriture de ses Mémoires, en dépit de ce que certains d'entre eux ont pu signaler. De cette manière, il prolonge son action.

\*\*\*

---

<sup>59</sup> Nous reviendrons sur cette question de l'implication des femmes dans l'écriture de Mémoires dans la seconde partie de cette étude. Voir *infra*, p. 132-137.

<sup>60</sup> La catégorie de « noblesse seconde » a été définie par Jean-Marie Constant dans le sixième chapitre, intitulé « Un groupe socio-politique stratégique dans la France de la première moitié du XVIIe siècle : la noblesse seconde », de son ouvrage *La noblesse en liberté, op. cit.*, p. 83-101.



Par la richesse qu'ils représentent en tant que sources historiques, les textes que nous avons retenus auraient pu être étudiés de bien des manières. Chacun constitue une somme d'informations colossale pour qui s'y plonge et tous éclairent à leur manière à propos de l'une des périodes les plus agitées de notre histoire. Il nous a toutefois fallu faire des choix, non sans une certaine gêne.

Lisant aujourd'hui des Mémoires venus du passé, nous avons bien affaire désormais à des objets, et non plus à des actions<sup>61</sup>. Pourtant, dans le temps de leur production, une telle écriture n'était pas dénuée d'intentions. Aussi, nous avons choisi de nous concentrer sur la logique de fonctionnement de ces œuvres, dans le contexte de leur rédaction<sup>62</sup>. En quoi ces lignes d'encre représentent-elles une action du mémorialiste ? Comment s'insèrent-elles à la fois dans une perspective de correction et de transmission ? Comment continuer de jouer un rôle dans son époque lorsque l'on n'est plus armé que d'une plume ? Voilà les questions auxquelles nous allons essayer de répondre. Après avoir présenté les mémorialistes et proposé un récit détaillé de la manière dont notre problématique s'est construite à la lumière de notre lecture des textes, nous tâcherons de dissocier les trois temps de l'action que représente l'écriture de Mémoires. Nous veillerons à démontrer que ceux-ci

---

<sup>61</sup> Alain CANTILLON, Laurence GIAVARINI, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA (dirs.), *Écriture et action. XVIIe-XIXe siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, p. 10.

<sup>62</sup> Nous reprenons ici l'idée de Christian Jouhaud, qui propose cette posture à propos des Mazarinades. Voir « Écriture et action au XVIIe siècle : sur un corpus de mazarinades », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, vol. 38, n° 1, p. 45.

tendent à agir à la fois sur le passé, sur le présent, mais aussi l'avenir de leur scripteur<sup>63</sup>.

---

<sup>63</sup> Cette posture s'inspire de celle de François Hartog, qui s'intéresse au passé et au futur palpables au présent. Il s'interroge : « Quels rapports entretenir avec le passé, les passés bien sûr, mais aussi, et fortement avec le futur ? Sans oublier le présent ou, inversement, en risquant de ne plus voir que lui : comment au sens propre du mot, l'habiter ? Que détruire, que conserver, que reconstruire, que construire et comment ? » Voir François HARTOG, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXIe siècle », 2012, p. 20. Le régime d'historicité est considéré comme performatif, il produit de l'histoire, il détermine quelle histoire est imaginable et donc pensable.

## PREMIÈRE PARTIE

### CONSTRUIRE

Le premier verbe d'action qui nous sert à présenter notre analyse ne concerne pas le travail entrepris par les scripteurs, mais bel et bien le nôtre. Il nous a fallu dans un premier temps construire un objet d'étude en décortiquant, un à un, les Mémoires de notre corpus. Cette action, qui consiste à ôter à quelque chose son écorce, son enveloppe ou sa carapace, est un préalable indispensable à une analyse des textes. Avant d'essayer de comprendre le message véhiculé par les scripteurs, il convient de regarder ces pages avec davantage de hauteur, de les passer au crible d'une analyse rigoureuse qui doit nous fournir les clés du message à transmettre ; voilà l'objet de cette première partie. Ce n'est qu'après en avoir retiré la coque que la noix peut s'apprécier à sa juste valeur.

Les Mémoires naissent à la fin du XVe siècle, avec ceux de Philippe de Commines, qui se propose d'envisager alors l'histoire selon un angle personnel. Ainsi, sous prétexte de rassembler ses souvenirs pour bâtir la biographie du roi Louis XI, il développe en réalité le récit de sa carrière, proposant sa propre vision des événements<sup>64</sup>. Il ne conçoit plus l'histoire comme une pratique rhétorique ancrée dans la tradition, mais intègre le sujet à son récit. L'homme devient analyste du monde qu'il offre à la lecture, « pour se l'expliquer et s'expliquer lui-même à lui-même<sup>65</sup> ». L'affranchissement de l'Église sur le discours qu'un individu peut tenir sur lui-même et qui l'inhibe jusqu'à la fin du Moyen-Âge, est alors en pleine expansion<sup>66</sup>. En outre, l'Humanisme, entraînant la lecture et la relecture des textes de l'Antiquité, suscite des vocations : les biographies gréco-latines telles celles de Plutarque ou César fournissent des modèles pour retracer le chemin d'une vie<sup>67</sup>. Tout ceci favorise une propagation rapide des Mémoires : le désir d'établir une image favorable de ce qui a pu être fait ou dit à propos de soi se répand dans la noblesse du temps. De Michel de Castelnau à Jeanne d'Albret, en passant par Guillaume

---

<sup>64</sup> Jean Dufournet qualifie les Mémoires de Commines de « plaidoyer *pro domo* ». Voir Jean DUFOURNET, « Commines et l'invention d'un nouveau genre historique : les Mémoires », *Mémoires de la Société d'Histoire de Commines-Waterton et de la région*, 1988, n° 18, p. 65. Ces Mémoires ont été récemment étudiés et réédités par Joël Blanchard. Le travail entrepris prend en compte les neuf manuscrits existants, là où les précédentes éditions n'en utilisaient que six. Voir Philippe de COMMINES, *Mémoires*, Joël Blanchard (éd.), Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », n° 585, 2007, 2 vol., 1754 p.

<sup>65</sup> Jeanne DEMERS, « A l'origine d'une forme : les Mémoires de Commines », *op. cit.*, p. 8.

<sup>66</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>67</sup> Gilbert SCHRENCK, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVIe siècle : Agrippa d'Aubigné et *Sa Vie à ses enfants* », *Nouvelle Revue du XVIe Siècle*, 1985, p. 37. Nous reviendrons sur cette question essentielle dans la quatrième partie de notre travail. Voir *infra*, p. 267-270.

de Rochechouart ou Jacques-Auguste de Thou, la forme se diffuse rapidement, et plaît.

La lecture des Mémoires d'Ancien Régime fait transparaître un trait particulier de leur écriture, essentiel à une juste appréciation du genre : le fait que ces textes n'avaient pas vocation à être imprimés. Un cercle restreint de proches est souvent envisagé comme seul lecteur. Frédéric Briot le signale : « écrit pour soi ou pour des proches, c'est le plus souvent par une trahison des dépositaires ou des héritiers que le texte devint un imprimé<sup>68</sup> ». Aussi, cela pousse à considérer les Mémoires comme des objets littéraires spécifiques. Ce sont des textes manuscrits, dont il existe une ou plusieurs copies, envoyées à des destinataires bien précis, où tout un espace de parole libre est créé<sup>69</sup>. De même, que le mémorialiste soit le centre de sa narration donne au lecteur l'impression de découvrir un témoignage, le récit d'événements vécus, donc authentiques. Les Mémoires apparaissent donc comme un lieu propice aux évocations, personnelles ou plus générales, d'un temps révolu. Il ne s'agit pas d'une autobiographie, mais bien d'une écriture de l'histoire, dans laquelle chacun s'octroie la place qu'il croit justement mériter. Naturellement, il convient à l'historien de prendre en considération la dimension subjective des éléments évoqués par le mémorialiste. Pourtant, si l'exactitude des faits

---

<sup>68</sup> Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi*, op. cit., p. 31.

<sup>69</sup> À ce propos, voir notamment Isabelle MOREAU et Grégoire HOLTZ (dirs.), « Parler librement ». *La liberté de parole au tournant du XVIe et du XVIIe siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, p. 7-15. Nous veillerons dans ce travail à distinguer le discours de vérité que les Mémoires prétendent détenir et la liberté de parole qu'ils permettent. Voir également Frédéric BRIOT, « Faut-il croire les mémorialistes sur parole ? », *Revue des Sciences humaines*, juin 1995, n° 238.

rapportés ne peut être appréhendée seulement à partir de Mémoires, leur scripteur témoigne d'une époque, d'une manière de vivre, d'écrire et d'agir<sup>70</sup>.

Lire des Mémoires, qu'il s'agisse de manuscrits ou d'imprimés, implique de suivre une route tracée pour soi par le mémorialiste. Les choix opérés en matière d'écriture, la place que s'alloue le mémorialiste et les engagements qu'il prend constituent autant d'éléments qu'il convient d'analyser avant d'entrer dans le vif du sujet.

---

<sup>70</sup> Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 31. Ces auteurs présentent le mémorialiste comme le témoin privilégié de son temps, et les Mémoires comme exprimant le rapport qu'il entretient avec l'histoire.

Pour le mémorialiste, comme pour la grande majorité de ceux qui écrivent, la lecture de son œuvre est essentielle : elle doit permettre de reconstituer le message et l'effet qu'il a lui-même voulu<sup>71</sup>. Or, le premier contact d'un lecteur avec un objet littéraire est visuel et tactile ; un texte doit être séduisant pour que l'on prenne la peine d'en ouvrir les pages et d'en consulter les lignes. Son anatomie est donc essentielle et ne peut en aucun cas être négligée, poussant celui qui en a la charge à redoubler d'efforts pour rendre la parole du scripteur perceptible.

Longtemps, l'histoire du livre s'est confondue avec celle des contenus. Pourtant, des travaux relativement récents, dans la lignée de ceux menés par Donald Francis McKenzie et Rocher Chartier, ont mis en évidence le besoin de prise en compte de la matérialité et de la morphologie des textes littéraires pour les appréhender correctement<sup>72</sup>. Lisons Henri-Jean Martin, qui évoque la question des formes éditoriales :

L'étude systématique des mises en textes nous éclairerait largement sur les systèmes de communication d'autrefois – et plus particulièrement sur la façon

---

<sup>71</sup> Alain CANTILLON, Laurence GIAVARINI, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA (dirs.), *Écriture et action*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>72</sup> Sur ce point, voir notamment Donald Francis MCKENZIE, *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1991, 119 p ; Roger CHARTIER, *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (XIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Seuil, 2005, 209 p. Donald McKenzie attire notre attention sur le lieu où s'opère la rencontre entre les intentions auctoriales ou éditoriales et les lectures qui donnent sens aux textes.

dont ceux qui écrivent ou préparent les textes tentent à la fois de s'adapter aux goûts et aux possibilités des lecteurs, et de leur proposer du même coup des cadres de lecture de plus en plus directifs<sup>73</sup>.

La mise en page doit permettre d'orienter la lecture, elle-même essentielle à la transmission du message que le mémorialiste souhaite diffuser. Elle fait partie intégrante de l'œuvre, au même titre que le contenu.

Notre parcours de travail nous a amené à consulter trois types de Mémoires : ceux sous forme manuscrite, ceux qui ont été imprimés, ainsi que ceux qui ont été numérisés<sup>74</sup>. Ces trois états correspondent à trois âges différents de ces lignes, à trois révolutions dans leur lecture, et offrent des perspectives d'analyses à la fois différentes et complémentaires. Du point de vue de la forme, le principal changement dans le passage du manuscrit à l'imprimé réside dans la réappropriation des choix de mise en page. En ce qui concerne la numérisation, parce qu'elle respecte scrupuleusement les choix du scripteur ou de l'éditeur, elle n'apporte pas de modifications de forme, changeant seulement la matérialité et ainsi la manière de lire.

---

<sup>73</sup> Henri-Jean MARTIN, « Pour une histoire comparative du livre : quelques points de vue », in Hans Erich BÖDEKER (dir.), *Histoires du livre. Nouvelles orientations. Actes du colloque du 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, p. 426-427.

<sup>74</sup> Notons que, bien entendu, la numérisation peut concerner des manuscrits et des imprimés. En outre, un même texte a pu être à la fois consulté sous forme manuscrite, imprimée et numérisée.



## 1. Écrire

Luc Fraisse soulignait, il y a quelques années déjà, la « valeur authentifiante » du manuscrit<sup>75</sup>. Nous ne pouvons que le rejoindre : le travail de l'historien se veut au plus près de l'écrit original. Il est en effet bien plus aisé de percevoir le message que le scripteur souhaite transmettre en lisant directement sa graphie. En quelques pages, le mémorialiste doit livrer tous les éléments qu'il souhaite faire connaître et laisser de côté un grand nombre d'informations qu'il ne juge pas utiles pour mener à bien son dessein. La tâche est lourde et complexe, plaçant le scripteur face à de nombreuses difficultés à forte tonalité personnelle. Gilbert Schrenck, qui a principalement étudié l'œuvre de Théodore Agrippa d'Aubigné, évoque par exemple le manuscrit de *Sa vie à ses enfants*, où 78 années de vie publique sont rédigées sur seulement 86 feuillets originaux<sup>76</sup>. Il nous a donc fallu rechercher, dans les catalogues des bibliothèques, les manuscrits originaux de Mémoires ; ils sont étrangement peu abondants, du moins pour ceux qui correspondent à la définition que nous avons proposée. De même, les manuscrits utilisés pour les éditions de ces textes dans les grandes collections du XIXe siècle sont difficilement localisables ou, comme c'est le cas pour le récit du duc d'Angoulême, ont depuis été détruits<sup>77</sup>. La recherche parvient parfois cependant à redécouvrir des Mémoires écrits à la main. Ainsi, en préparant son édition critique de ceux de Charlotte Arbaleste,

---

<sup>75</sup> Luc FRAISSE, « Ces sortes d'objets n'ayant qu'une valeur de fantaisie... », in *Le manuscrit littéraire : son statut, son histoire, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 21.

<sup>76</sup> Gilbert SCHRENCK, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVIe siècle », *op. cit.*, p. 42. Il s'agit ici du manuscrit Tronchin 156 de la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève.

<sup>77</sup> Le texte original des Mémoires du duc d'Angoulême a été détruit par un incendie, à Tours, en 1940.

Nadine Kuperty-Tsur en a retrouvé une troisième version manuscrite, au contraire de ce qui était signalé par les précédents éditeurs jusque-là :

L'écriture de ce manuscrit est identique à celle du manuscrit de la Sorbonne jusqu'aux deux tiers du feuillet 169 verso, de là, il est achevé d'une autre main mais contient les discours de la mort de Charlotte Duplessis-Mornay ainsi que les sonnets de son époux. Le fait que ce manuscrit soit relié à l'identique des autres volumes appartenant à la famille Duplessis-Mornay, avec leurs armes, indique qu'il a été réalisé par leur soin et cela définit donc son authenticité<sup>78</sup>.

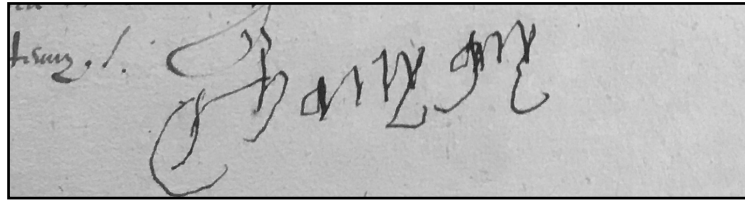
Cette question de l'authenticité est, bien entendu, fondamentale pour qui se penche sur ces œuvres. Elle doit souvent être établie par le chercheur. Nous retrouvons fréquemment des discussions à ce propos dans les notices des Mémoires publiés au XIXe siècle. Éliane Viennot a récemment clos une discussion qui s'était rouverte à propos de l'œuvre de Marguerite de Valois, parfois considérée comme apocryphe<sup>79</sup>. L'authenticité d'un texte peut aussi s'appuyer sur l'existence d'une signature, dans des manuscrits autographes<sup>80</sup>. C'est le cas à la fin des Mémoires de François de Chavigny :

---

<sup>78</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, Nadine Kuperty-Tsur (éd.), Paris, Honoré Champion, 2010, p. 2.

<sup>79</sup> Éliane VIENNOT, « À propos de la Saint-Barthélemy et des *Mémoires* de Marguerite de Valois », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1996, vol. 96, n° 5, p. 894-917.

<sup>80</sup> Béatrice Fraenkel rappelle que si la signature est un écrit banal, celui-ci n'en conserve pas moins une dimension exceptionnelle. Signer est un acte performatif, régulé par diverses normes et ancré dans une situation. Voir Béatrice FRAENKEL, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, 2008, n° 25, p. 13-23. Pour un aperçu plus large de la question, voir Béatrice FRAENKEL, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, France, Gallimard, 1992, 319 p.



Détails du feuillet 264 recto des Mémoires de François de Chavigny<sup>81</sup>.

Cela atteste, sinon d'une écriture de la main-même du mémorialiste, du moins d'une volonté d'en revendiquer ostensiblement la paternité.

Cependant, depuis leur rédaction au XVI<sup>e</sup> ou au XVII<sup>e</sup> siècle, certains Mémoires ont été copiés sans que l'on ne sache ni par qui, ni quand, ni de quelle manière. Par exemple, de nombreuses œuvres provençales sont conservées à la bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence, mais ce sont des textes à partir desquels il nous semble sinon difficile, du moins malaisé de mener notre étude. En effet, dans le *Recueil des Mémoires relatifs à l'histoire de Provence pendant le seizième siècle* se trouve une quantité de récits, tous de la même écriture, et qui, pour la plupart, n'ont jamais été publiés<sup>82</sup>. Si, au premier abord, le crédit que nous portons à ces copies est modéré, notre position se durcit lorsque nous les examinons plus attentivement. Au milieu d'une foule d'inconnus, nous avons découvert le texte d'un mémorialiste qui a été plusieurs fois édité : Antoine du Puget. Or, la version manuscrite diffère

---

<sup>81</sup> François de CHAVIGNY, *Mémoires de François de Chavigny*, Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, MS 410, feuillet 264 recto. Notons ici que certains éditeurs ont transcrit la signature présente sur le manuscrit utilisé pour leur publication, également à des fins d'authentification. C'est notamment visible dans le cas des Mémoires de Nicolas de Villeroy, qui ont été écrits à des fins de justification ; il y est écrit : « Faict à Villeroy, le 8<sup>e</sup> jour d'avril 1589. Signé de Neufville. » Voir Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 11, 1838, p. 137.

<sup>82</sup> [ANONYME], *Recueil de mémoires relatifs à l'histoire de Provence pendant le seizième siècle*, Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, MS 786.

considérablement de celle éditée au XIXe siècle, de nombreux éléments en ayant été tout simplement retirés<sup>83</sup>. Pourtant, les explications fournies dans la notice de l'édition de Michaud et Poujoulat nous invitent à faire davantage confiance à celle-ci :

En publiant aujourd'hui ce document inédit, relatif à l'histoire de France, nous nous sommes appliqué à reproduire fidèlement le texte. Les noms propres d'hommes et de lieux y sont d'ordinaire inexactement orthographiés ; mais ils ne nous ont pas paru assez défigurés pour qu'il ne fût pas possible de les reconnaître à l'aide de quelque attention<sup>84</sup>.

Les copies sont donc à considérer avec précaution. Une écriture manuscrite, parce qu'elle peut être imparfaite, ne saurait nécessairement se substituer à une publication plus proche du texte original.

La rareté des Mémoires manuscrits nous invite toutefois à examiner attentivement les exemplaires conservés. Le premier élément frappant de ces objets est l'évidente considération portée au papier, en tant que matériau. Dans les *Mémoires d'un calviniste de Millau*, dont le manuscrit est conservé à Rodez, l'écriture se resserre au fil du récit et tout devient progressivement plus dense<sup>85</sup>. De la première page consultable et la dernière, l'écart est important : de 30 lignes par feuillet d'abord, le dernier en contient 37 :

---

<sup>83</sup> Antoine du PUGET, *Mémoires d'Antoine du Puget, sieur de Saint-Marc, relatifs aux troubles de Provence, 1561-1596*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 6, 1839, 46 p.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 711.

<sup>85</sup> [ANONYME], *Mémoires d'un calviniste de Millau*, Rodez, Société des lettres de l'Aveyron, 3E n°14, 414 feuillets.

que leuauole fleurera en leurs villes tant  
ils porroient ardemment prendre ladicte parole de  
soigneur en implorant laide duciel car enco  
us vous voyes les factions que sont les  
neheues et deplorables. Il ne fault pas de  
mes recouat benigneuait ladicte euuile de  
les preserueua de tous danuers mes qz ches  
tate prudement et cont dieu d'aduaire  
en vous villes o'uitages leuauole sine fa  
il portant regarder les dangers n'adua  
qz peuuet aduenir. Car plus d'adua qz le con  
soit maure qz l'ame Ence p' ceste fauce de  
de idolatrie et persuer en feole couie plu  
ont fait te mouy mirandols et autres  
sinat le roi francois premier de ceste fauce  
solols enol home orio la Relizay  
essaiday au fait le d'yeons d'yeins p'rius  
ce presant ne vous facher soient les cyoies  
calamiteuses al' corps humay ains fault  
fuyques ala fin. coume aussy plusieurs  
Magnanimes coume deuers et orans se mouy  
foute sorte et estat de gens et p'riues  
estranziers my abitans de ce Roialme de France la  
quels de vuy boy et franc queux et de vuy  
ont offers leurs personnes et biens et la  
mes en danger des quels plusieurs sont de  
en la bataille et plusieurs autres qz est  
en abondance de lurs biens temporels cou  
ils ne auoient peu de lurs personnes  
qz en plusieurs paatz du Roialme ne en

Consequit par l'ala Quelqz Henry d'auet Roie 14  
puis sey l'ala Henry apres henric 14  
indiet henric Estant Ensi deside puis tucontinent les francois  
deladite Ensi del Medois fene d'ng henric Estant Entre  
les est'ndz il fist honneur. Et Reuerence d'f'leu qz Est  
d'f'is Coue les Antez lequel francois fist dy luy  
Consignant par l'ala Quelqz francois auoiet Roie dy  
p' puis sey l'ala Henry tucontinent Charles dy  
d'ng francois Entre d'adua lequel Charles fist honneur  
Reuerence Coue les passes d'f'ely d'f'is Et puis  
les Charles fist Calyse f'oduz de fable Consignat  
14 anees queles Charles d'adua Reue p'uis sey l'ala  
Henry plus Entre henric f'ecoduz Charles Roi de pologne  
est'it perlers d'pologne Estant Entre il fist honneur  
d'f'ely d'f'is Estant d'f'is Et puis il fist sept tours de fable  
p'uis sey l'ala Henry plus Entre signifiant Qui Reue  
7 anees dy france Henry plus Entre le plus tenue d'f'is  
d'f'ely lequel d'adua fait honneur Et Reuerence d'f'is  
d'f'is Coue sont les Antez lequel fist  
fours de fable puis il sey l'ala signifiant Qui Reue  
7 anees dy france apres sey f'ora puis sey l'ala Henry  
Roi de Navarre Entre tucontinent beau fraye de  
Nomes beaux d'elabite Roie Meze Et Coisy f'ra  
dit Eufes sus Nomes lequel Estant Entre se f'ed  
les Antez il se f'it font debout deuant la table Cell  
Que tucontinent d'f'is d'ean coup de peuple gens de f'ont  
Entre d'adua se f'ans d'adua le Roy de Navarre  
les f'ens f'iches Ches luy dont les Roi de Navarre  
d'f'is de forte d'adua font le peuple la f'uidit apres Et  
d'f'ely Que Estant d'f'is sey f'ortit d'f'is f'aus Consi  
de f'ant l'age Roie Meze demander Que d'volont d'f'is  
Que Consiuient toutes Ces Chyos quele d'adua  
lo Magitrey Respour d'f'is. Quelqz d'adua vous f'ont  
Roguer Et Que la Monarchie de ce Roialme p'ndre  
Et Que ce Roialme f'eroit Roie Et d'f'is  
Cantons Et Que labondance du peuple de Quelqz  
demandoient la desportence d'icely Roialme

Comparaison des feuillets 1 verso et 202 verso du manuscrit des *Mémoires d'un calviniste de Millau*<sup>86</sup>.

Dans le manuscrit des *Mémoires* de Michel de la Huguerye, cette différence est également notable : les sauts de lignes se font progressivement moins importants, moins nombreux et les feuillets concentrent toujours plus de mots<sup>87</sup>. Chez le duc de La Force, nous retrouvons cette même attention portée au papier<sup>88</sup>. L'épaisseur de celui-ci, qui détermine sa qualité et donc son prix, est bien plus importante dans les premières pages. Tout se présente comme si

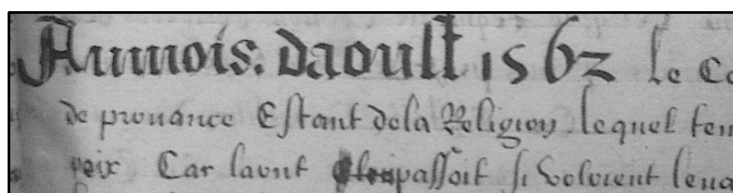
<sup>86</sup> *Ibid.*, feuillet 1 verso et feuillet 202 verso. Signalons ici que le manuscrit est incomplet. Nous n'en connaissons ni les premières ni les dernières pages, souvent fort utiles pour comprendre « la place et la destinée du texte ». Voir Madeleine FOISIL, *Le Sire de Gouberville*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>87</sup> Michel de la HUGUERYE, *Mémoires de Michel de la Huguerye*, Paris, BNF, Français 17463, 260 feuillets 325 x 215 mm.

<sup>88</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Histoire de messire Jacques-Nompars de Caumont, premier duc de La Force*, Paris, BNF, NAF 88, 86 feuillets, 340 x 220 mm.

le scripteur n'avait pas mesuré, en amont, l'ampleur de son travail d'écriture et ainsi son coût total<sup>89</sup>. Écrire a un prix, et la rédaction de tant de pages atteste d'une intention profonde d'agir et de livrer sa vision des événements. L'esthétique générale de l'œuvre est ainsi étroitement liée aux aspects économiques de la prise de plume.

L'apparence du texte semble être une autre préoccupation des mémorialistes. Si les Mémoires sont très souvent envisagés comme des « brouillons de l'histoire<sup>90</sup> », les manuscrits ne peuvent décemment pas être considérés comme des brouillons des œuvres imprimées, ils n'en sont qu'une autre version. Dans la grande majorité des cas, ces textes étaient pensés comme des produits finis qui devaient rester en l'état, c'est-à-dire sous la forme d'un manuscrit. Aussi, les mémorialistes adoptent volontiers une mise en forme qui doit offrir de l'aisance dans la lecture. Certains points de chronologie par exemple, lorsqu'ils font débiter un paragraphe nouveau, sont rédigés dans une écriture bien plus grande et plus épaisse dans les *Mémoires d'un calviniste de Millau*. Regardons cette particularité :



Détails du feuillet 26 recto des *Mémoires d'un calviniste de Millau*<sup>91</sup>.

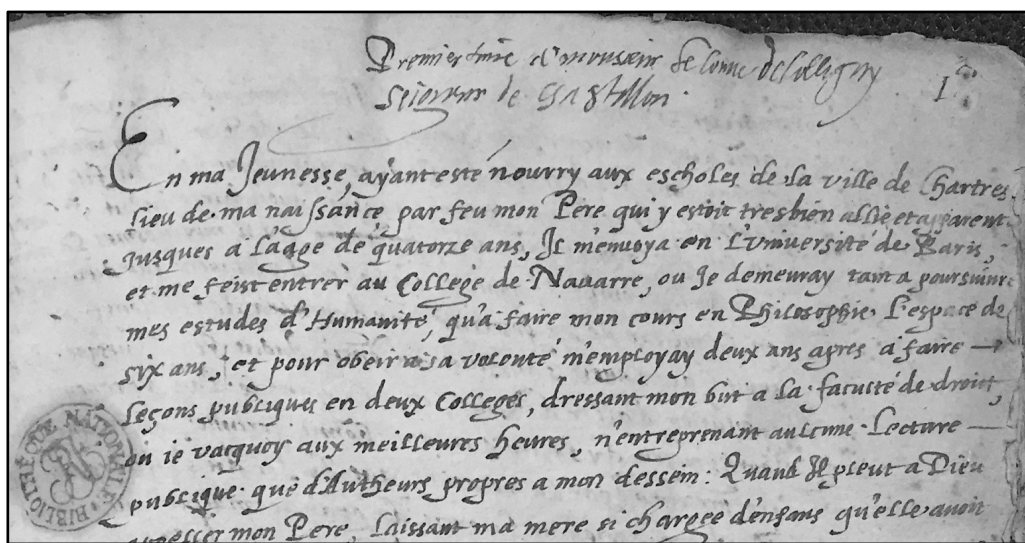
---

<sup>89</sup> À ce propos, voir notamment le chapitre IV, « Le livre, cette marchandise », de l'ouvrage de Lucien FEBVRE et Henri-Jean MARTIN, *L'apparition du livre*, Albin Michel, 2013 [1958], p. 162-192.

<sup>90</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 9.

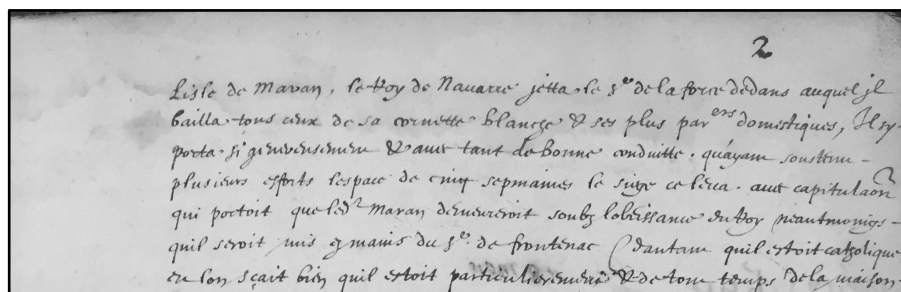
<sup>91</sup> [ANONYME], *Mémoires d'un calviniste de Millau*, *op. cit.*, feuillet 26 recto.

Ces dates mises en avant témoignent d'une volonté d'accompagner le lecteur dans le cheminement temporel suivi. De la même manière, les espaces blancs, qui confèrent au manuscrit une lisibilité plus grande, sont toujours présents dans les textes que nous avons pu consulter. Il s'agit principalement des sauts de ligne et des marges. Voyons cela dans les Mémoires de Michel de la Huguerye, qui débutent ainsi :



Détails du feuillet 1 recto des Mémoires de Michel de Huguerye<sup>92</sup>.

Dans le manuscrit des Mémoires du duc de La Force, c'est également visible :

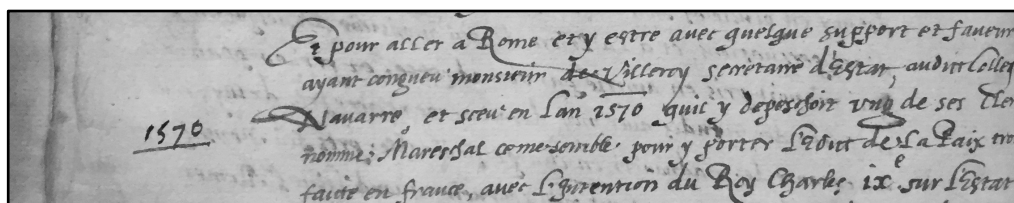


Détails du feuillet 2 recto des Mémoires du duc de La Force<sup>93</sup>.

<sup>92</sup> Michel de la HUGUERYE, *Mémoires de Michel de la Huguerye*, op. cit., feuillet 1 recto.

<sup>93</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Histoire de messire Jacques-Nompars de Caumont, premier duc de La Force*, op. cit., feuillet 2 recto.

Il apparaît clairement qu'il faut demeurer lisible, malgré toutes les contraintes matérielles, afin de donner envie au lecteur. De même, les marges sont des lieux qui peuvent devenir des espaces de dialogue entre le lecteur et le texte, entre lecteur et scripteur ou entre différents lecteurs<sup>94</sup>. Les mémorialistes les utilisent parfois pour dater ou pour signaler le sujet développé dans le corps de leur texte. Il s'agit d'une nouvelle manière de faciliter la lecture. Regardons cela dans les Mémoires de Michel de la Huguerye :



Détails du feuillet 1 verso des Mémoires de Michel de Huguerye<sup>95</sup>.

Le manuscrit des *Mémoires d'un calviniste de Millau* va encore plus loin et propose une pagination tout au long de l'œuvre ainsi qu'une véritable table des matières, dans une graphie similaire à celle du corps du texte :

Le prince d'Alpy garde de- pacer ————— 129	Amignoy ————— 137
Chastoy de Compiègne — 130	Edictement de Chastoy de Roi. ————— 138
Le Chasteau de fauzines Hs 192 Et puis ————— 130	Le Cardinal de Lorene Mortoy
Les Ribes du Cailar puis — 130	Amignoy ————— 138
	Villages de Raucoles & paule — 138

Détails du feuillet 204 verso des *Mémoires d'un calviniste de Millau*<sup>96</sup>.

<sup>94</sup> Mariano D'AMBROSIO, « Marges du texte entre lecture et écriture », *TRANS- Revue de littérature générale et comparée*, 2012, n° 13, n.p.

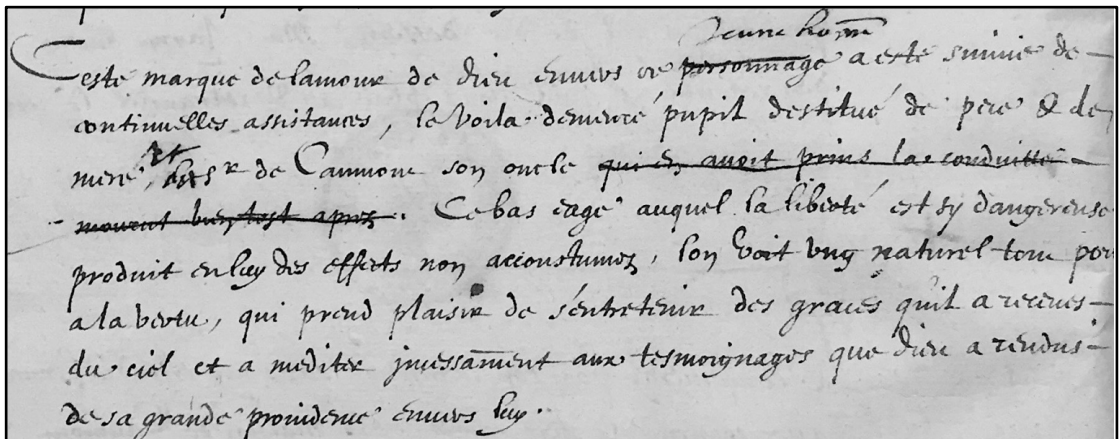
<sup>95</sup> Michel de la HUGUERYE, *Mémoires de Michel de la Huguerye*, *op. cit.*, feuillet 1 verso.

<sup>96</sup> [ANONYME], *Mémoires d'un calviniste de Millau*, *op. cit.*, feuillet 204 verso.



Celui qui rédige agit ainsi en éditeur, organisant son texte selon les principes d'un livre et adoptant des codes analogues à ceux de la publication. Cela indique un souci d'organisation et de clarté du récit, dans la perspective d'être lu<sup>97</sup>.

Enfin, notons que les ratures et corrections, outils de transformations des manuscrits à l'usage des scripteurs, sont nombreuses. Elles sont le signe d'une relecture<sup>98</sup>. Dans le manuscrit du duc de La Force, le mémorialiste raye par exemple les évocations à propos de la mort de son oncle, qui se chargeait de son éducation après le décès de ses parents :



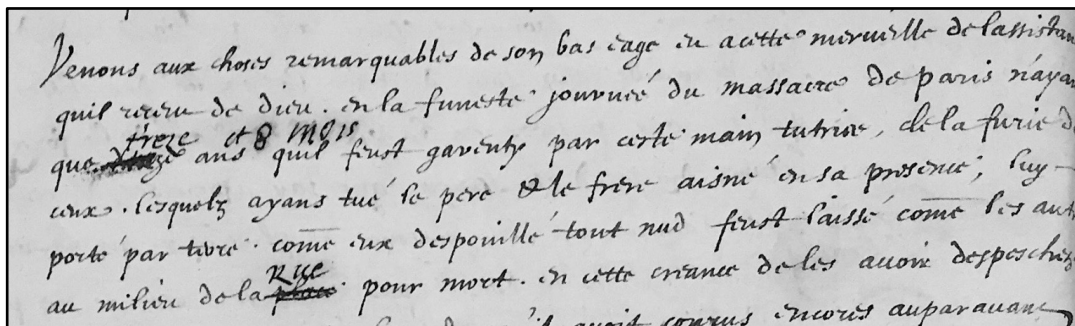
Détails du feuillet 1 verso des Mémoires du duc de La Force<sup>99</sup>.

<sup>97</sup> Christian JOUHAUD et Alain VIALA (dirs.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, p. 5-21.

<sup>98</sup> À ce propos, Almuth Grésillon précise que la rature « est à la fois perte et gain. Elle annule ce qui a été écrit, en même temps qu'elle augmente le nombre de traces écrites. C'est dans ce paradoxe même que repose l'intérêt génétique de la rature : son geste négatif se transforme pour le généticien en trésor de possibles. » Voir Almuth GRÉSILLON, *Éléments de critique génétique. Lire les manuscrits modernes*, Paris, CNRS Éditions, 2016, p. 67.

<sup>99</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Histoire de messire Jacques-Nompar de Caumont, premier duc de La Force*, op. cit., feuillet 1 verso. Signalons ici que Henri III lui donna finalement pour tuteur le comte de La Vauguyon, zélé catholique, dans l'espoir de s'assurer la possession de ses villes et ses châteaux. Le courrier du roi annonçant cette nomination est reproduit en annexe, p. 347.

Toujours dans ce manuscrit, une correction sur l'âge auquel le duc a assisté au massacre de la Saint-Barthélemy est apportée ; la mention « quatorze ans » est raturée et remplacée dans l'espace interlinéaire supérieur par « treze ans et 8 mois ». Regardons :



Détails du feuillet 1 verso des Mémoires du duc de La Force<sup>100</sup>.

Le mot « place » est également remplacé par « rue ». Ceci est visible partout : le texte ne constitue pas un seul bloc, il est bien le fruit de la juxtaposition de nombreuses couches d'encre qui témoigne d'un travail en plusieurs étapes, de retouches, de corrections. Une fois encore, les marges servent : en plus d'offrir au lecteur un confort indéniable, elles permettent de modifier certaines parties du texte, et attestent d'une action en deux temps au moins.

D'une manière générale, l'étude de ces manuscrits n'a pas permis de changer radicalement le cours de notre analyse qui avait débuté à partir des

---

<sup>100</sup> *Ibid.* Ici, l'écriture des corrections diffère légèrement et nous ne pouvons pas avoir l'absolue certitude qu'elles sont de la main du mémorialiste. Toutefois, l'orthographe du mot « treze » nous pousse à imaginer que le duc de La Force peut en être l'auteur. En effet, le dictionnaire de Jean Nicot de 1606 le mentionne écrit de cette manière alors que dès la première édition de celui de l'Académie Française en 1694, il est orthographié « treize ». Si cette correction avait été apportée par le premier éditeur des Mémoires lors de son travail de recomposition du texte en 1843, elle ne contiendrait probablement pas cette erreur.

œuvres imprimées. Cela nous a toutefois conforté dans la direction que nous avons prise. L'écriture, par l'action qu'elle représente, n'est pas anodine en ce XVI<sup>e</sup> siècle et induit un effort, ce qui signale une volonté à la fois réfléchie et appuyée de la part du scripteur. En outre, pour être compris, chacun joue à la fois sur la mise en forme qui doit être claire et agréable, mais également sur le fond, qui doit témoigner d'une volonté d'exactitude des faits narrés, à travers les corrections. Si le texte doit être une arme qui doit défendre une cause, autant la forger dans le métal le plus résistant.

## **2. Publier**

Les temps d'instabilité politique et religieuse sont propices aux évocations historiques. On se souvient alors volontiers, avec une certaine nostalgie, d'une époque où les choses étaient différentes. On rêve également de périodes que l'on n'a pas connues mais qui stimulent l'imaginaire collectif, et sont souvent idéalisées. Cette vogue du passé a notamment été étudiée, pour le XVI<sup>e</sup> siècle, par Corrado Vivanti qui recense la publication de 657 ouvrages d'histoire entre 1550 et 1610, dont 271 premières éditions et 386 rééditions<sup>101</sup>. Cela correspond à ce que Myriam Yardeni qualifie de « naissance de l'historiographie

---

<sup>101</sup> Corrado VIVANTI, « The Trojan Franks and their critics », *Studies in the Renaissance*, 1965, vol. 12, p. 227-241. Cité par Roger CHARTIER, « Comment on écrivait l'histoire au temps des guerres de religion », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1974, vol. 29, n° 4, p. 883-887.

nationale<sup>102</sup> ». Les mémorialistes, parce qu'ils narrent leur vision de l'histoire, n'échappent pas à la règle : la grande majorité des Mémoires du XVIe siècle a été rédigée dans sa seconde partie, dans un temps où « de profondes transformations bouleversent la société française et la noblesse en particulier<sup>103</sup> ». Nombreux sont cependant ceux qui ont dû attendre trois siècles pour être finalement mis sous presse.

Lorsque l'on écrit, c'est le plus souvent pour être lu. Emmanuèle Lesne-Jaffro va jusqu'à suggérer, pour les mémorialistes de la Fronde, une intention de publication :

[...] Par convention, le genre n'est pas intime. Les Mémoires sont des œuvres destinées à être publiées. Si l'on veut rectifier l'image que l'histoire donnera de son nom, c'est au même destinataire que celui de l'histoire qu'il faut s'adresser<sup>104</sup>.

Si ce constat vaut peut-être pour le XVIIe siècle, au XVIe les publications du vivant des mémorialistes sont peu habituelles et rares sont ceux qui franchissent le pas. François de La Noue, par exemple, fait imprimer son œuvre à Bâle en 1587. Le texte de Jeanne d'Albret a été publié quelques années avant la mort de la reine de Navarre, en 1570, dans un recueil de Christophe

---

<sup>102</sup> Myriam YARDENI, *La conscience nationale en France pendant les Guerres de religion (1559-1598)*, Paris, Nauwelaerts, 1971, p. 57.

<sup>103</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « Justice historique et écriture mémorialiste », in Nadine KUPERTY-TSUR (dir.), *Écriture de soi et argumentation. Rhétorique et modèles de l'autoreprésentation. Actes du colloque de l'université de Tel-Aviv (3-5 mai 1998)*, Caen, Presses Universitaires de Caen, 2000, p. 55.

<sup>104</sup> Emmanuèle LESNE-JAFFRO, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVIIe siècle », in Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 43.

Landré<sup>105</sup>. Citons également les Mémoires de Jean Choisin, dont la première édition date de 1573, soit l'année même de leur rédaction. Cette étape permet au récit de vie de dépasser les limites de la sphère privée pour s'installer très rapidement dans l'espace public<sup>106</sup>. Le mémorialiste fait ainsi connaître quasi-immédiatement son point de vue au plus grand nombre, et donne l'impression d'assumer plus largement ses propos. La plupart du temps toutefois, la publication est intervenue *post-mortem*. Les Mémoires de Michel de Castelnau sont publiés pour la première fois en 1621, ceux du duc de Bouillon en 1666, ceux du duc d'Angoulême en 1667. Mais il faut attendre le XIXe siècle, autre période trouble marquée par les révolutions successives et l'instabilité politique, pour que les Mémoires passionnent et se diffusent plus largement. L'archiviste Félix Bourquelot note ainsi, en 1857, dans son introduction des Mémoires de Claude Haton :

De nombreuses publications entreprises dans ces dernières années ont beaucoup ajouté à la masse de documents imprimés que la France possédait déjà sur l'histoire de la seconde moitié du XVIe siècle ; d'autres sont annoncées et se préparent actuellement<sup>107</sup>.

---

<sup>105</sup> Christophe LANDRÉ, *Histoire de nostre temps, contenant un recueil des choses mémorables passées & publiées pour le fait de la religion & estat de la France, depuis l'edict de pacification du 23e jour de mars 1568 jusques au jour présent*, 1570, 808 p.

<sup>106</sup> Antonio Castillo GOMEZ et Cécile d'ALBIS, « Entre public et privé. Stratégies de l'écrit dans l'Espagne du Siècle d'Or », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 56, n° 4-5, p. 803.

<sup>107</sup> Claude HATON, *Mémoires de Claude Haton. Contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie*, Félix Bourquelot (éd.), Paris, Imprimerie impériale, 1857, vol. 1/2, p. I.

François-René de Chateaubriand lui-même, dont les Mémoires constituent l'œuvre majeure, souligne cette vogue, tout en affirmant l'affinité profonde, et ancienne, que le tempérament français entretient avec le genre :

Pourquoi n'avons-nous que des mémoires au lieu d'histoire, et pourquoi ces mémoires sont-ils pour la plupart excellents ? Le Français a été dans tous les temps, même lorsqu'il était brave, vain, léger et sociable. Il réfléchit peu sur l'ensemble des objets, mais il observe curieusement les détails [...] : il faut toujours qu'il soit en scène, et il ne peut consentir, même comme historien, à disparaître tout à fait. Les mémoires lui laissent la liberté de se livrer à son génie<sup>108</sup>.

De nombreux manuscrits poussiéreux et oubliés depuis longtemps sont alors placés dans la lumière, ensemble, à la manière de gigantesques blocs monolithiques de notre histoire commune. Il ne s'agit plus d'envisager les Mémoires, comme c'était le cas au cours de l'Ancien Régime, tels des moyens de scruter l'envers de l'histoire officielle à travers le point de vue d'un seul individu. C'est l'agrégation du plus grand nombre de textes qui doit permettre de révéler une époque :

Les points de vue particuliers intéressent moins que leur réunion, que la constitution de fresques où les mémorialistes se complètent et se rectifient mutuellement, suscitant le mirage totalitaire d'une Mémoire nationale<sup>109</sup>.

Une vague de publications des Mémoires dans de grandes collections apparaît de cette manière dès la fin du XVIIIe siècle et se poursuit jusqu'au début du

---

<sup>108</sup> François-René CHATEAUBRIAND, *Le génie du christianisme*, Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1850, vol. 3/4, p. 11.

<sup>109</sup> Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire, op. cit.*, p. 178.

XXe siècle<sup>110</sup>. Elles sont le fruit de minutieux travaux menés par des éditeurs, dans leur quête d'édification d'une histoire de France valorisée :

Pour saisir le poids de la tradition des Mémoires sur la nôtre, il faut se situer au nœud même de sa formation, dans les dix années capitales de la fin de la Restauration et les premières années de la monarchie de Juillet [...]. [À] partir de 1820 et jusque vers 1840, on assiste à un déluge systématique de publications monumentales, dont le principe de la collection représente l'épine dorsale [...]. L'immense intérêt de ces réunions de Mémoires à vocation publique était [...] de récupérer le capital latent de la communauté nationale et d'articuler la mémoire vivante d'une France morte à la mémoire saignante et glorieuse de la France contemporaine<sup>111</sup>.

Cela permet de fournir les matériaux pour écrire l'histoire en laissant parler ses témoins ou ses acteurs<sup>112</sup>.

Faute d'éditions critiques récentes, de nombreuses œuvres que nous avons étudiées ont été puisées dans ces collections, particulièrement faciles d'accès<sup>113</sup>. Assurément, ces versions ne sont que partiellement satisfaisantes : les manques

---

<sup>110</sup> Voir Christian JOUHAUD, « La littérature pour politique : étudier les Mémoires », *Les Temps Modernes*, 2010, n° 661, p. 85-97. L'historien note : « À partir des années 1820, les Mémoires deviennent objets de savoir : de la publication comme coup éditorial ou politique, on passe à l'édition de corpus, les Mémoires apparaissant désormais comme la source première et naturelle de l'historien. Les grandes entreprises éditoriales de l'époque prennent dans leurs filets à larges mailles des ouvrages très divers en fonction de l'intérêt historique qu'ils sont supposés offrir ; la monumentalisation des Mémoires est donc ce qui explique cette fois l'éclectisme maintenu d'un corpus bientôt considérablement agrandi par le flot des Mémoires révolutionnaires. »

<sup>111</sup> Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire. II, la nation, op. cit.*, p. 356-360.

<sup>112</sup> Marie-Paule DE WEERDT-PILORGE, « Les Mémoires dans les collections de Mémoires au XIXe siècle », in Jean-Jacques TATIN-GOURIER (dir.), *La réception des Mémoires d'Ancien Régime*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 239-240.

<sup>113</sup> Pour les principales collections du XIXe siècle, pensons à celle de Petitot et Monmerqué publiée en 1819-1829 considérée par Damien Zanone comme la « cellule-mère », qui compte 38 titres, ainsi que celle de Michaud et Poujoulat, publiée en 1836-1839, qui compte 42 volumes. Voir Damien ZANONE, *Écrire son temps. Les mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, p. 28. Voir également Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire, op. cit.*, p. 2.

sont fréquents et elles contiennent parfois des erreurs de transcription. Pensons par exemple à l'extrait précédemment cité du manuscrit des Mémoires du duc de La Force à propos de son âge lors du massacre de la Saint-Barthélemy, qui n'est pas indiqué dans la version imprimée<sup>114</sup>. Toutes ces publications du XIXe siècle ont toutefois été extrêmement utiles à notre analyse, et pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, elles sont presque toujours précédées de notices, qui sont commodes pour avoir un aperçu de ce qui est su du mémorialiste et de ses Mémoires au moment où ceux-ci sont édités<sup>115</sup>. Précédant toujours le texte, elles permettent de replacer l'œuvre dans son contexte. C'est en ces pages que, très souvent, nous rencontrons le scripteur pour la première fois. On y lit un certain nombre d'informations, notamment sur l'histoire du mémorialiste, dans les années qui précèdent la prise de plume. Très souvent également, un retour sur l'œuvre est proposé, précisant, lorsque cela est possible, l'histoire du manuscrit ainsi que celle des différentes parutions. Mais le plus grand élément facilitateur de la lecture proposé par les éditeurs du XIXe siècle demeure le découpage chronologique. La diversité des temporalités dans ces sources est, en effet, l'une des principales difficultés pour qui les aborde<sup>116</sup>. Dans les deux principales collections que nous avons consultées, les années concernées ont été précisées autant que cela a été possible. Dans certains cas, comme dans les

---

<sup>114</sup> Voir *supra*, p. 64.

<sup>115</sup> L'exemple de la notice de l'édition des Mémoires de Michel de Castelnau de Michaud et Poujoulat est proposé en annexe, p. 349-351.

<sup>116</sup> Philippe ARTIÈRES et Dominique KALIFA, « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & Représentations*, 2002, n° 13, p. 14.



Mémoires de Jeanne d'Albret publiés en 1893, le texte est précédé d'un sommaire, donnant des indications précises sur les événements contés<sup>117</sup>.

Bien entendu, s'agissant d'une histoire éditée au XIXe siècle, elle s'affranchit souvent du devoir de réserve que nous lui connaissons plus fréquemment aujourd'hui. Parfois, parce que la valeur esthétique et littéraire des Mémoires semble primer sur celle du témoignage d'une époque, il est précisé qu'ils ont été écrits « sans art<sup>118</sup> ». Dans la notice des Mémoires du duc de Bouillon, nous pouvons lire :

Le style des *Mémoires* est lourd, sans éclat et sans énergie. Les phrases y sont mal faites, d'une construction toujours pénible et souvent obscure. Il peut être intéressant de le comparer à celui des *Mémoires* du duc d'Angoulême, qui sont du même temps, mais dont l'auteur avait reçu une brillante éducation et vivait à la cour<sup>119</sup>.

L'auteur de cette présentation ajoute que le contenu de ces Mémoires ne comporte que peu d'intérêt, parce que ne rapportant pas de faits nouveaux, si ce n'est « quelques anecdotes »<sup>120</sup>. Pour les Mémoires de Nicolas de Beauvais-Nangis, il est noté :

---

<sup>117</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Huart et Guillemin, 1893, p. XVII-XIX.

<sup>118</sup> Jacques Pape de SAINT-AUBAN, *Mémoires de Saint-Auban*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 11, 1838, p. 496.

<sup>119</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 11, 1838, p. XV.

<sup>120</sup> *Ibid.*

Nous ne dirons qu'un mot sur la valeur historique et littéraire des Mémoires de Beauvais-Nangis. Nous ne pouvons pas donner cet auteur comme un grand écrivain. Il est clair, un peu négligé et ne paraît avoir aucune prétention de style<sup>121</sup>.

Toutes ces œuvres sont alors considérées comme des recueils d'événements dans lesquels le lecteur pourra puiser, et non comme des sources à étudier pour ce qu'elles sont. De même, des déductions qui peuvent sembler hasardeuses ou tout au moins sujettes à caution, y sont parfois présentes. Ainsi, il est précisé, dans la notice des Mémoires de Mathieu Merle de l'édition Michaud et Poujoulat :

Il paraît que, pendant la campagne de 1569, ce jeune homme montra du courage et du talent, car l'année suivante d'Acier crut obliger le vicomte de Peyre, son beau-frère, en le faisant passer à son service comme écuyer<sup>122</sup>.

Mais ne sous-estimons pas pour autant le travail mené par les éditeurs du XIXe siècle. Le marquis de la Grange, qui a œuvré à la publication des Mémoires du duc de La Force ainsi que ceux de ses deux fils en 1843, a entrepris une analyse qui, quoique datée, n'en demeure pas moins scrupuleuse. Il y écrit, dans la préface :

Le déchiffrement des pièces, leur classement et le choix à faire entre elles, a exigé un travail de longue haleine et de laborieuses recherches ; la coordination des Mémoires et leur division chronologique (car il ne s'y trouvait pas une date ainsi que dans la plupart des correspondances), a demandé des investigations

---

<sup>121</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, Paris, Renouard, 1862, p. XIII.

<sup>122</sup> Mathieu MERLE, *Mémoires de Mathieu Merle*, *op. cit.*, p. 487.

minutieuses et des vérifications souvent fort difficiles. Nous terminerons ces courtes observations par la description des manuscrits [...]<sup>123</sup>.

Il offre également un sommaire détaillé qu'il propose au début de chaque chapitre. En outre, les notes de bas de page qui sont censées instruire le lecteur à propos d'éléments dont il peut ne pas avoir connaissance sont extrêmement utiles, et ce dans toutes les éditions utilisées dans notre analyse. Elles sont le fruit d'un travail méticuleux.

Bien entendu, nous nous sommes appuyé, autant que faire se peut, sur des éditions scientifiques récentes. Les travaux qu'elles constituent sont conformes à nos attentes. Pensons à l'édition commentée des *Discours politiques et militaires* de François de La Noue issue de la thèse de doctorat de Myriam Barakat, mais également aux *Mémoires de Madame de Mornay* édités par Nadine Kuperty-Tsur<sup>124</sup>. Elles ont, entre autres choses, l'immense avantage de préciser les principes d'édition qui ont été mis en œuvre. Éliane Viennot livre des précisions pour son édition des Mémoires de Marguerite de Valois :

L'orthographe a été modernisée [...], noms propres compris, excepté lorsque les mots présentaient une différence de prononciation notable avec leur état actuel. La ponctuation a été restituée selon l'usage moderne. Quelques parenthèses et tirets ont été insérés dans les phrases longues, pour aider à leur lecture, de même qu'ont été rajoutés, entre crochets, les mots dont l'omission est aujourd'hui

---

<sup>123</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, Marquis de la Grange (éd.), Paris, Charpentier, 1843, vol. 1/4, p. CXV. La description des manuscrits couvre les pages CXVII à CXXVII.

<sup>124</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, Thèse de doctorat sous la direction d'Evelyne Berriot-Salvadore, École doctorale 58, Langues, Littératures, Cultures, Civilisations, Montpellier, 2011, 790 p ; Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay, op. cit.*

perturbante. Les années couvertes par les *Mémoires* sont indiquées en début de paragraphe, entre crochets<sup>125</sup>.

Ces éditions livrent également des compléments bibliographiques, et fréquemment un glossaire.

L'édition est ainsi une action au service de la lecture et, dans notre cas, au service de notre travail. Les choix éditoriaux, la forme de ces pages et les principes scientifiques suivis offrent un éclairage plus ou moins vif sur les textes, en fonction du travail mené par les éditeurs. Dans tous les cas, en passant sous presse, une nouvelle lisibilité se crée, qui participe de « l'identité de l'œuvre littéraire<sup>126</sup> » que nous tâchons de révéler.

### 3. Correspondre ?

Les Mémoires ont des formes très diverses. Ils se recoupent en certains points, mais se manifestent surtout par leurs singularités, chacun des mémorialistes opérant ses propres choix au moment de la rédaction. Ils appartiennent à la même famille de sources que la correspondance : ce sont des écrits du for privé. Dans les deux cas, un rapport particulier à l'intimité y est

---

<sup>125</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, Éliane Viennot (éd.), Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, 2004, p. 43.

<sup>126</sup> Anne REACH-NGO, « L'écriture éditoriale à la Renaissance. Pour une herméneutique de l'imprimé », *Communication et langages*, 2007, n° 157, p. 49.

entretenu<sup>127</sup>. Dans les deux cas également, les similitudes de forme sont nombreuses. Aussi, ces types d'écrits peuvent se lier. Dans les Mémoires de Jean Choisin par exemple, la lettre est fondamentale. Les différents éditeurs du texte, depuis la première publication en 1573, ont fait le choix d'y adjoindre un courrier qui l'accompagnait lors de sa livraison à Catherine de Médicis, à qui ils sont destinés<sup>128</sup>. Tous les codes propres à la correspondance y sont présents : destinataire, expéditeur, date, formule de politesse, signature. Cette lettre permet de préciser la situation d'énonciation des Mémoires. Jean Choisin y inscrit notamment les raisons de sa prise de plume, se justifiant par les mensonges dont pourrait être l'objet la famille royale et Henri d'Anjou, nouvellement élu roi de Pologne, et par son souhait de rendre compte de tous les détails de cette élection :

[...] Ledict sieur [Jean de Montluc, évêque de Valence] me donna congé de publier ce que j'avois recueilly, tant dans ses memoires que de ceux qu'il avoit employez audict pays. Par lequel discours l'on verra que le Roy n'a esté aydé ni secouru d'homme vivant que de son seul nom, et de celuy dudict roy esleu son frere<sup>129</sup>.

---

<sup>127</sup> Jean Boutier, Sandro Landi et Olivier Rouchon précisent que « la lettre reste d'abord l'une des expressions privilégiées du for privé, le moyen de traquer les apparences sociales et de révéler l'intime ». Voir *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIVe-XVIIIe siècle*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 7-19.

<sup>128</sup> En pleine « révolution épistolaire », Catherine de Médicis reçoit, dans les années 1560, un minimum de 200 à 250 lettres par an. Il ne faut pas y voir seulement l'expression d'une manière de communiquer, mais bien de gouverner. Voir Jean BOUTIER, Alain DEWERPE et Daniel NORDMAN, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier Montaigne, coll. « Collection historique », 1984, p. 217-225. Voir également Matthieu GELLARD, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque d'histoire de la Renaissance », 2015, 736 p.

<sup>129</sup> Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, Petitot (éd.), Paris, Foucault, coll. « Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France », n° 38, 1823, p. 18. Ce courrier est intégralement reproduit en annexe, p. 353-354.

Ici, la lettre est physiquement distincte de l'œuvre, et c'est par un choix éditorial qu'elle s'y est trouvée accolée. Dans ce cas, elle apporte un éclairage supplémentaire au lecteur des Mémoires de Jean Choisin, mais n'appartient pas au texte proprement dit, elle l'introduit. C'est un parti-pris fréquent chez les éditeurs de Mémoires que de mêler la correspondance du mémorialiste au récit de sa vie, comme dans le cas du duc de La Force. Dans l'introduction de son édition, le marquis de La Grange précise :

Étudiant soigneusement ces précieux manuscrits, nous les avons classés suivant l'ordre des temps ; les passages qui pouvaient paraître obscurs, nous avons cherché à les éclaircir par des notes, et lorsque nous avons trouvé dans ce qui nous est resté des archives de La Force, des correspondances et des documents propres à jeter un nouveau jour sur les hommes et sur les événements, nous les avons publiés, présentant ainsi parallèlement les témoignages contemporains et la narration du maréchal [...]<sup>130</sup>.

Dans d'autres cas, la lettre peut appartenir au corps même du texte et le fait débiter, comme c'est le cas dans les premiers mots de l'œuvre du duc de Bouillon :

Mon fils, j'ay cru n'avoir pas assez fait pour vous en vous mettant au monde par la bénédiction de Dieu, mais que mon amour vers vous, et l'honneste désir de perpétuer l'honneur et la vertu de nostre race, et, plus que tout cela, la reconnoissance que je dois rendre à Dieu de nous avoir fait de rien [...]<sup>131</sup>.

---

<sup>130</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillon et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. CVIII.

<sup>131</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan, op. cit.*, p. 1. Le duc de Bouillon était un épistolier très fécond. En 1982, Henri Zuber, dans le cadre d'une thèse de l'École Nationale des Chartes, a étudié un corpus de 940 lettres non publiées du militaire. Voir Henri ZUBER, *Recherches sur l'activité politique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon (1573-1623)*, Thèse de l'École Nationale des Chartes, 1982, 2 vol.

Ici, Mémoires et lettre ne forment pas deux documents distincts : après ces premières lignes, l'œuvre glisse subtilement du genre de la lettre à celui des Mémoires. Nous retrouvons le même procédé d'introduction dans plusieurs autres œuvres, dont celle de Nicolas de Beauvais-Nangis. Ce n'est pas le personnage historique que l'œuvre doit glorifier qui y parle, mais le personnage du présent de la rédaction. La dissociation est nette : le gentilhomme est à la fois une figure de son époque dont la vie est narrée et son propre secrétaire s'exprimant ici. Les mots employés sont proches de ceux du duc de Bouillon :

Mon fils, vous voyant en aage d'entrer en la Court, j'ay creu qu'il n'estoit pas hors de propos de vous faire un discours de la fortune de vostre grand-père, lequel ayant esté l'un des plus galands hommes de son temps, ayant espéré et mérité les plus belles charges de France, néant-moings n'a raporté autre rescompanse de ses services que quantité de debtes, et la réputation d'avoir esté plus homme de bien et d'honneur que bon courtisan<sup>132</sup>.

Charlotte Arbaleste agit de la même manière et insère un courrier introductif à son récit, qui apparaît comme indispensable pour révéler son intention à son destinataire, ou à ses futurs lecteurs<sup>133</sup>. Il appartient à ses Mémoires mais en représente une partie autonome, scellé par une signature. Enfin, chez Marguerite de Valois également, le texte se métamorphose progressivement. La réponse à Pierre de Brantôme, explicitement évoquée en ouverture et qui se

---

<sup>132</sup> Nicolas de Bricchanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>133</sup> Voir Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 63-65. Le courrier de la mémorialiste à son fils est reproduit en annexe, p. 355-357. Il est également présenté sous forme manuscrite, p. 359. Ici encore, ce passage des Mémoires contient les caractéristiques propres à la correspondance.

rapproche du genre de la lettre, devient au fil du texte des Mémoires à part entière<sup>134</sup>.

Mais c'est avec le récit de Jeanne d'Albret que Mémoires et correspondance se rapprochent le plus. L'œuvre ne ressemble pas aux autres textes de la période et son appartenance à un corpus de Mémoires du XVI<sup>e</sup> siècle n'est pas forcément évidente<sup>135</sup>. Rédigée dans l'urgence, elle ne contient pas les éléments essentiels de ces textes, qui fondent la poétique du genre : les récits d'enfance, les triomphes, la disgrâce ou la clôture<sup>136</sup>. Elle est écrite à La Rochelle à la fin de l'année 1568 ; la paix de Longjumeau qui met fin à la seconde guerre civile est alors mal appliquée et les combats menacent de reprendre à chaque instant<sup>137</sup>. Les partis attendent, l'arme au poing, l'occasion d'écraser le camp adverse. Dans l'espoir de faire changer le cours des événements qui se profile, Jeanne d'Albret compose, à l'attention de Catherine de Médicis et de Charles IX, un texte qui se veut une amplification de tout ce

---

<sup>134</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 23. À ce propos, voir également Éliane VIENNOT, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire : le dialogue Marguerite de Valois-Brantôme », *Les Dossiers du Grihl* [en ligne], 7 mars 2013, n° 2013-01, n.p. L'œuvre de la mémorialiste est inachevée, et elle ne l'envoya pas non plus à Brantôme, sans pour autant en modifier l'ouverture.

<sup>135</sup> Éliane Viennot considère que le récit est un mémoire justificatif, autrement dit un texte destiné à être divulgué immédiatement dans le but de faire infléchir le cours de la vie politique. Sans remettre en cause cette affirmation, nous considérons que d'autres Mémoires du XVI<sup>e</sup> avaient la même vocation. Voir Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 27.

<sup>136</sup> Cet élément est évoqué par Nadine Kuperty-Tsur dans son article « Jeanne d'Albret ou la persuasion par la passion », in Evelyne BERRIOT-SALVADORE, Philippe CHAREYRE et Claudie MARTIN-ULRICH (dirs.), *Jeanne d'Albret et sa Cour, Actes du Colloque international de Pau et des Pays de l'Adour du 17-19 mai 2001*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 259-280.

<sup>137</sup> À ce propos, voir notamment David EL KENZ et Claire GANTET, *Guerres et paix de religion en Europe, 16e-17e siècles*, *op. cit.*, p. 84. L'édit de Longjumeau confirme celui d'Amboise : le culte protestant est autorisé dans une ville par bailliage, il est interdit à Paris et dans les villes *intra-muros*. Signalons ici que l'École Nationale des Chartes a publié en ligne, sous la direction de Bernard Barbiche, les différents Édits de Pacification depuis celui de Janvier en 1562 jusqu'à celui de Nantes en 1598, d'après les registres du Parlement. Ils sont annotés, complétés d'un glossaire et d'une bibliographie. Voir <http://elec.enc.sorbonne.fr/editsdepacification/>, consulté le 26 septembre 2017.



qu'elle a déjà exposé dans sa correspondance<sup>138</sup>. L'intertextualité est ici évidente, et les lettres agissent comme des matrices argumentatives<sup>139</sup>. Le titre choisi, *Ample déclaration*, participe de la spécificité de ces Mémoires que la reine de Navarre n'envisageait probablement pas comme tels<sup>140</sup>. Dès les premières lignes du récit, nous retrouvons les termes qui insistent sur les motivations de la mémorialiste : elle souhaite « plus amplement faire entendre<sup>141</sup> », elle écrit « pour amplifier<sup>142</sup> », elle veut que « chacun entende<sup>143</sup> ». Le tout est ostensiblement précédé du pronom « Je », premier mot de l'œuvre, qui permet à Jeanne d'Albret de revendiquer immédiatement la responsabilité de son écriture. L'intention de la mémorialiste et la morphologie qu'elle confère à son récit se rejoignent, liant un peu plus le genre de la lettre à celui des Mémoires.

Les Mémoires apparaissent ainsi, à bien des égards, comme des enfants naturels de la correspondance. Ils en sont un prolongement, conservant la notion de transmission d'un émetteur vers un récepteur, les principaux codes

---

<sup>138</sup> Après avoir pris la tête du mouvement protestant en 1568, Jeanne se réfugie à La Rochelle et tente de légitimer sa prise d'armes. Elle écrit notamment à Charles IX, à Catherine de Médicis, au duc d'Anjou, au cardinal de Bourbon et à Elizabeth d'Angleterre. Ces courriers sont reproduits en annexe, p. 361-373. Claudie Martin-Ulrich explique que les lettres et les Mémoires de Jeanne d'Albret entretiennent « un rapport de complémentarité, dans lequel ces derniers donneront l'occasion d'une amplification et d'un développement impossibles dans l'espace d'une lettre », voir son article « Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, la Reine-Mère et la Reine conteuse », in Isabelle COGITORE et Francis GOYET (dirs.), *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, Ellug, 2001, p. 223-234.

<sup>139</sup> Claudie MARTIN-ULRICH, *La persona de la princesse au XVIe siècle, personnage littéraire et personnage politique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études et essais sur la Renaissance », 2004, p. 224.

<sup>140</sup> Outre les quelques mentions à l'adverbe « icy » pour parler de son texte, Jeanne d'Albret utilise une fois le mot « traité », qui suggère un récit au thème particulier. Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 117.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 5.

formels, et permettent de mieux connaître leur auteur, sous le prisme de l'intimité. La principale différence demeure temporelle : alors que la lettre est écrite dans le contexte de l'action, les Mémoires sont avant tout rétrospectifs. Ils permettent, en outre, le développement d'un récit plus riche, plus détaillé, moins contraint par la relative concision du genre de la lettre. Plus généralement, la forme des Mémoires, manuscrite ou imprimée, doit permettre de faire entendre, le plus clairement possible, le message à transmettre. Évoquons maintenant la question du scripteur et celle de la place qu'il s'octroie dans ses lignes.

Parler de soi n'est pas une chose fréquente au XVI<sup>e</sup> siècle. C'est souvent considéré comme un acte « de vanité, de fanfaronnade, voire de ridicule<sup>144</sup>. » Cela découle naturellement de la connaissance de soi, qui s'affirme peu à peu durant toute la période moderne, en dépit des questions religieuses, et permettant au *moi* de s'immiscer sans rougir<sup>145</sup>. Gérard Lahouati explique à ce propos que « si le salut éternel est l'enjeu de l'existence terrestre, et si ce salut peut être acquis par l'aveu des fautes, la connaissance de soi devient fondamentale<sup>146</sup>. »

La rédaction de Mémoires participe de ce phénomène et en découle car elle permet de réfléchir au personnage que l'on a incarné, non seulement en amont de l'écriture, mais également au moment d'une éventuelle relecture. En parcourant de nouveaux ses lignes, le scripteur peut apprécier l'implication de

---

<sup>144</sup> Gilbert SCHRENCK, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 38. Voir également Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dirs.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 67. L'historienne note qu'il est répréhensible de parler de soi et que lorsque l'on s'y risque, la modestie est de règle.

<sup>145</sup> Philippe Ariès considère que trois événements modifient, au XVI<sup>e</sup> siècle, les mentalités, en particulier l'idée de soi. Il s'agit du rôle nouveau de l'État, de l'alphabétisation et des formes nouvelles de religion. Voir Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dirs.), *Histoire de la vie privée, de la Renaissance aux Lumières*, *op. cit.*, p. 9. Élisabeth Gaucher-Rémond et Jean Garapon voient dans ces nouveautés des « univers favorables à l'autoportrait ». Voir *L'autoportrait dans la littérature française du Moyen-Âge au XVII<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 14.

<sup>146</sup> Gérard LAHOUATI, « Singularité et exemplarité dans l'écriture autobiographique », *Elseneur*, 2001, n° 17, p. 20.

son personnage principal : lui-même. Dans le travail préparatoire à son entreprise, chacun s'est probablement interrogé, d'une manière ou d'une autre, sur la place qu'il devra occuper dans son récit. Évidemment, il s'agit d'être au centre des événements car dans le cas contraire, il ne s'agirait que d'une simple relation de l'histoire, d'une chronique. Mais, à la manière d'un romancier qui choisit de conférer à son narrateur tel ou tel point de vue, les mémorialistes choisissent une manière de se situer sur la scène du récit de leur vie. Cette posture du narrateur ne se retrouve toutefois pas de la même manière dans tous les écrits du for privé. Madeleine Foisil, dans l'analyse qu'elle fait du journal du sire de Gouberville par exemple, explique qu'on ne retrouve, chez le gentilhomme normand, « ni le moi affectif, ni le moi sensible, encore moins le moi intime<sup>147</sup>. » Chez les mémorialistes que nous étudions, y compris chez les moins prolixes à propos de leur vie privée, le moi s'invite, s'étale, parade et prétend détenir une chose que les autres n'ont pas : la vérité.

## 1. Se considérer

Comment les mémorialistes se considèrent-ils ? Voilà un aspect fondamental sur lequel nous devons nous pencher ; cela soulève la question du rapport entretenu par le scripteur avec son récit. Sont-ils des auteurs ? Assurément, au sens premier du terme, dans la mesure où ils sont créateurs

---

<sup>147</sup> Madeleine FOISIL, *Le Sire de Gouberville, op. cit.*, p. 22.

d'une œuvre originale, écrite et organisée<sup>148</sup>. Sont-ils des écrivains ? À notre humble avis, chacun de ces travaux revêt un caractère littéraire indéniable, empreints de qualités scripturales certaines, malgré la considération que nous devons porter à cette fonction<sup>149</sup>. Pourtant, ces hommes et ces femmes ne présentent pas leur écriture comme esthétiquement aboutie, et ne manquent pas de le marteler, inlassablement<sup>150</sup>. Jean de Mergey, par exemple, conclut ainsi ses Mémoires :

Pour moy, j'ay ce contentement d'avoir fidèlement servy mes maistres, et avec cela feray la closture de mon discours, suppliant ceux qui le pourront veoir excuser et le subject et le stile, car je ne suis ny historien ny rethoricien ; je suis un pauvre gentilhomme champenois qui n'ay jamais faict grande despense au college, encore que j'aye tousjours aymé la lecture des livres<sup>151</sup>.

L'éloquence serait ainsi l'apanage de certains hommes et de certaines fonctions auxquelles il n'appartient pas. Une attitude similaire se retrouve dans les Mémoires de Marguerite de Valois, dont les talents littéraires ne sont pas

---

<sup>148</sup> François RIGOLOTT, « Clément Marot et l'émergence de la conscience littéraire à la Renaissance », in Gérard DEFAUX (dir.), *La Génération Marot. Poètes français et néo-latins (1515-1550)*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 21.

<sup>149</sup> Georges GUSDORF, *Les écritures du moi. Lignes de vie 1*, Paris, O. Jacob, 1991, p. 142. À propos de l'utilisation du terme « écrivain », Alain Viala suggère qu'il faut attendre le XVII<sup>e</sup> siècle pour qu'il soit approprié. Voir son ouvrage Alain VIALA, *La naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de minuit, 1985, 319 p. Le qualificatif « écrivain » lui est parfois préféré. Voir Guillaume ESTÈVE, *La Provence au temps de la Ligue (1585-1596). Écritures et Mémoires de la ligue aixoise ou le récit d'un événement national*, op. cit., p. 64-69. Assurément, aucun des mémorialistes de notre corpus n'aspire à vivre de sa plume.

<sup>150</sup> Frédéric Charbonneau précise à ce propos : « Qu'aujourd'hui nous lisions les *Mémoires* de Retz comme un classique n'y change rien, leur auteur n'était écrivain ni aux yeux des contemporains ni aux siens propres. Les mémorialistes du XVII<sup>e</sup> siècle qui figurent dans nos collections littéraires y sont pour la plupart à leur corps défendant : la forme qu'ils adoptèrent, ils la voulurent d'abord antithétique de la littérature. » Cette affirmation est évidemment aussi vraie pour le XVI<sup>e</sup> siècle. Voir Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire*, op. cit., p. 227.

<sup>151</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, op. cit., p. 81.

démentis par les nombreuses rééditions de son récit depuis leur première publication<sup>152</sup>. Quant au duc de La Force, il note :

Je crois bien que vous trouverez ici beaucoup de choses superflues, pour ce qui est de votre dessein ; mais j'aime mieux laisser à vous d'en retenir ce qui vous plaira et de retrancher le reste<sup>153</sup>.

Les mémorialistes se défendent ainsi d'être des professionnels de l'écriture et revendiquent fréquemment une forme d'amateurisme, dans laquelle Jean Garapon voit « en premier lieu une conscience orgueilleuse de soi<sup>154</sup> ».

Quel est le rapport de ces scripteurs à l'histoire ? Nous le savons, l'intérêt pour les événements passés mais récents est marqué dès la fin du XVe siècle ; le genre des Mémoires qui naît alors témoigne de cette vogue<sup>155</sup>. Toutefois, un élément est frappant : à l'instar de Jean de Mergey, les mémorialistes ne se présentent pas comme des historiens, et distinguent très nettement les deux entreprises. Cela se manifeste en premier lieu par la rédaction d'autres écrits à valeur historique. Jacques-Auguste de Thou est ainsi l'auteur d'une *Histoire Générale*, qu'il offre à la postérité bien avant la rédaction de sa vie, isolant ses

---

<sup>152</sup> Voir *infra*, p. 435.

<sup>153</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillon et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 4.

<sup>154</sup> Jean GARAPON, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, vol. 103, p. 276.

<sup>155</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « Émergence, réception et conditionnement d'un genre : 'les historiens sont ma droite bale' (Montaigne, II, 10, 416) », in Jean-Jacques TATIN-GOURIER (dir.), *La réception des mémoires d'Ancien Régime*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 24.

écrits en tant qu'historien de ceux qui concernent son existence. Cette dernière œuvre sert avant tout de réquisitoire à la défense de la première :

Ce fut encore dans ce temps-là que de Thou se mit à travailler à ce corps d'histoire que nous avons de lui, et c'est principalement par rapport à cet ouvrage que l'on écrit sa vie ; il y avoit plus de quinze ans qu'il en avoit formé le dessein. Dans cette vue il avoit depuis long-temps amassé de tous côtés les mémoires nécessaires, soit dans ses voyages, soit par le commerce de lettres et d'amitiés qu'il avoit entretenu dès sa jeunesse avec tout ce qu'il y avoit de gens illustres dans l'Europe, et principalement en France<sup>156</sup>.

Les Mémoires apparaissent donc comme une version imparfaite de l'histoire, dans laquelle on peut voir « plus au long<sup>157</sup> ». Les bornes chronologiques choisies ne sont plus alors celles d'une époque, mais celles auxquelles Jacques-Auguste de Thou est personnellement lié, faisant débiter ses Mémoires par la date de sa naissance, et les clôturant en 1601, par le décès de son épouse<sup>158</sup>. Le duc de Bouillon les annonce en amont de son récit, notant, à propos de sa vie : « Elle commença sous le règne de Henri II, et est maintenant avancée à cinquante-quatre ans et dix mois, sous le règne de Henri IV<sup>159</sup>. » Une chose est

---

<sup>156</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, Petitot (éd.), Paris, Foucault, coll. « Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France », n° 38, 1823, p. 475.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 339. À ce propos, voir également Marc FUMAROLI, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1998, p. 185-186.

<sup>158</sup> Les Mémoires de Jacques-Auguste de Thou s'achèvent par ces mots : « La perte de madame de Thou, qui mourut l'année suivante après une longue et fâcheuse maladie, consterna le président son époux, qui l'aimoit tendrement. » Voir *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601, op. cit.*, p. 530.

<sup>159</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan, op. cit.*, p. 1.

sûre, le mémorialiste ne cherche pas à se substituer à l'historien. Jacques Pape est encore plus explicite à ce propos :

En ce mesme temps la ville de Montélimar fut prise par les ennemis au moyen d'une trahison meue et exécutée par le bourreau, qui fut cause que messieurs du Poct, de Blacons et de Salles partirent [...], d'où s'en suivit ce beau combat digne à la vérité d'une mémoire immortelle, que je laisse aux historiens<sup>160</sup>.

Tout se présente comme si les Mémoires et l'histoire ne pouvaient pas traiter des mêmes choses, ou tout au moins de la même manière. Dans le second cas, les détails seraient plus abondants et les choix rédactionnels différents.

François de La Noue insiste sur ces points :

CEUX qui descrivent les grosses histoires, ayans a représenter tant de faits, qui sont en plus grand nombre que ne sont les feuilles en un chesne toufu, ne peuvent pas tousjours le faire, en notant toutes les particularitez qui les accompagnent. Car s'ils s'y vouloyent assujettir, pour un volume qu'ils mettent en lumiere, ils seroyent contrains d'en mettre quatre. Mais ils se contentent seulement de divulguer ce qui est plus memorable<sup>161</sup>.

L'ambition des historiens, plus grande que celle du mémorialiste, semble pour le moins irréalisable. Les deux entreprises d'écriture sont toutefois intimement liées, et tout d'abord parce qu'elles s'interpellent souvent l'une l'autre, en dépit des différences qu'elles contiennent. Théodore Agrippa d'Aubigné, qui lui aussi est l'auteur d'une *Histoire Universelle*, dresse dans cette dernière un portrait de Henri IV très différent de celui présent dans *Sa vie à ses enfants*. Les renvois du second texte vers le premier soulignent le rapport de

---

<sup>160</sup> Jacques Pape de SAINT-AUBAN, *Mémoires de Saint-Auban*, *op. cit.*, p. 502.

<sup>161</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.*, p. 647.



complémentarité qui les unit. Ses Mémoires dévoilent, à l'instar des pages les plus sombres des pamphlets ligueurs, les débordements du monarque, et une désacralisation de la personne royale, alors que son admiration est très nette dans l'*Histoire Universelle*<sup>162</sup>.

Cette distanciation de la fonction d'historien se comprend bien mieux lorsque l'on sait la manière dont ces derniers sont considérés<sup>163</sup>. Les hommes du temps se méfient de ceux qui écrivent l'histoire, volontiers perçus comme des courtisans commandités, davantage préoccupés par la mise en valeur rhétorique des hauts faits de leur mécène<sup>164</sup>. Une charge d'historiographe nécessite en effet de faire l'apologie du commanditaire, sans esprit critique, sans connaissance des fonds d'archives, et s'apparente ainsi à un instrument à la disposition des grands<sup>165</sup>. Lisons ce qu'en écrit le duc d'Angoulême dans les premières lignes de son récit, à propos de la mort de son protecteur, le roi Henri III :

Et parce que tous les historiens qui en ont écrit, l'ont fait si diversement, que leurs plumes ont plustost donné matière aux esprits plus curieux de douter de la forme de ce malheur que de l'éclaircissement pour en apprendre la vérité, j'en feray le récit véritable avec le moins de paroles qu'il me sera possible [...]<sup>166</sup>.

---

<sup>162</sup> Gilbert SCHRENCK, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 47.

<sup>163</sup> Voir l'article de référence de Marc Fumaroli, « Mémoires et histoire : le dilemme de l'historiographie humaniste au XVI<sup>e</sup> siècle », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dirs.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 21-45.

<sup>164</sup> Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>165</sup> François Fossier explique que la crainte d'une éventuelle révocation ne laisse que peu de place à la critique et aux jugements. Voir son article « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », *Revue Historique*, 1977, vol. 258, n° 523, p. 75-76.

<sup>166</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 11, 1838, p. 63.

Chaque historien du temps qui s'est penché sur ces événements semble en avoir livré une version différente, ne permettant pas à leurs lecteurs de découvrir une relation fiable des faits. Le témoignage serait ainsi le meilleur gage de vérité. Il ajoute, quelques feuillets plus loin :

Je ne sçaurois m'empescher de faire une digression sur la diversité des historiens de nostre temps, non pour m'en plaindre [...], mais pour faire voir qu'ils ont esté si mal instruits ou si intéressez, que dans la première et la plus grande action qui se soit passée dans le règne du plus grand roy du monde [Henri III], il y ayent fait trouver ceux qui n'y estoient pas, et donné des éloges à des personnes qui ne les méritèrent jamais<sup>167</sup>.

À la faveur d'une interruption du discours, le duc d'Angoulême opère un recul qui lui permet de partager son opinion, et de juger le comportement des historiens<sup>168</sup>. Quant à Nicolas de Villeroy, il qualifie le récit de sa vie de « mémoire », au sens juridique du terme. Rédigeant ce texte pour répondre à diverses attaques dont il est l'objet, le secrétaire d'État signale habilement que l'évocation de toute son existence pourra sembler ennuyeuse, se distinguant de ceux qui manient la rhétorique avec aisance :

Je n'ay délibéré de rendre compte par le présent Mémoire de toutes mes actions : ce seroit chose trop tédieuse ; je me contenteray seulement de représenter celles qui ont servy d'argument à quelques-uns de me calomnier, pour esclarcir ceux qui

---

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>168</sup> À propos de la digression dans les écrits de la période, se référer aux récents travaux menés par le Cérédi de l'Université de Rouen. Voir Gérard MILHE POUTIGNON (dir.), *La digression au XVIe siècle* [en ligne], Publications numériques du CÉRÉDI, 2015, <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public>, consulté le 14 février 2018.

le liront [...], à la charge de répondre toujours des autres quand il en sera besoing ; à quoy je me soumetts et oblige de très-bon cœur<sup>169</sup>.

Les mémorialistes affirment volontiers réaliser un travail sans art, dénué des artifices propres aux historiens. De cette manière et comme le précise Montaigne, le lecteur seul a la possibilité d'exercer son jugement<sup>170</sup>.

Bien entendu, s'ils ne prétendent pas écrire l'histoire, tous s'y construisent une place de choix : les mémorialistes sont, selon eux, des personnages historiques de premier plan dont il convient de narrer les exploits, la grandeur, et les services rendus au royaume<sup>171</sup>. Nous retrouvons ici l'idée de Philippe de Commines, selon lequel l'histoire doit être racontée par ceux qui l'ont faite<sup>172</sup>. Jean de Saulx le souligne lui aussi :

C'est aux theologiens de faire les livres de la religion, aux jurisconsultes des loix, aux gens d'État des conseils, et aux capitaines des batailles. La narration d'un vaillant expérimenté est différente des contes de celui qui n'a jamais eu les mains ensanglantées de ses fiers ennemis sur les plaines armées<sup>173</sup>.

---

<sup>169</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'État par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 106.

<sup>170</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « Émergence, réception et conditionnement d'un genre : 'les historiens sont ma droite bale' (Montaigne, II, 10, 416) », *op. cit.*, p. 35-36. Claude-Gilbert Dubois précise également qu'il s'agit là d'une nouvelle conception de l'histoire, où la *vera et pura narratio* est privilégiée au détriment d'une histoire éloquente et ornée. Voir son ouvrage *La Conception de l'histoire en France*, Paris, Nizet, 1977, p. 35-36.

<sup>171</sup> Simone Bertière y voit un acte social, voire politique, témoignant d'une volonté d'entrer dans l'histoire par la grande porte. Voir Simone BERTIÈRE, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », *op. cit.*, p. 73.

<sup>172</sup> Jean DUFOURNET, « Philippes de Commines et l'invention des Mémoires », in Jean GARAPON (dir.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVIe-XIXe siècles)*, Nantes, Cécile Defaut, coll. « Connaître les Mémoires d'Ancien Régime », 2007, p. 24.

<sup>173</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, *op. cit.*, p. 20.

On ne peut correctement faire le récit des guerres de Religion que si on y a participé : ce scripteur, et tous ceux que nous avons rencontrés, se placent en meilleurs témoins<sup>174</sup>. À la manière des disciples du Christ qui relatent sa vie et son enseignement dans les Évangiles, les mémorialistes écrivent parce qu'ils ont vu. Tous affirment qu'ils sont les mieux placés pour conter ce qu'il s'est passé. Ils prêtent serment et clament haut et fort que le lecteur découvrira, dans leurs lignes, la seule et unique vérité.

## 2. Détenir

Comme nous venons de l'évoquer, la question du style est intimement liée à la question de l'engagement de véracité du discours. Les historiographes ont recours à de nombreux artifices pour habiller leur travail ; les mémorialistes, au contraire, attestent de leur sincérité en fixant, chez le lecteur, l'image d'une parole sans apprêt<sup>175</sup>. Jeanne d'Albret par exemple, estime à ce propos que son texte n'a pas besoin « de belles paroles pour le farder<sup>176</sup> ». De même, dans la défense qu'il fait de son *Histoire Générale*, Jacques-Auguste de Thou est on ne

---

<sup>174</sup> Philippe Lejeune précise : « Dans les Mémoires, l'auteur se comporte comme un témoin : ce qu'il a de personnel, c'est le point de vue individuel, mais l'objet du discours est quelque chose qui dépasse de beaucoup l'individu, c'est l'histoire des groupes sociaux et historiques auxquels il appartient. » Voir *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 1998, p. 11.

<sup>175</sup> Marc André BERNIER et Jacinthe MARTEL, « Les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé : de la genèse d'un texte à la généalogie d'un genre », *Voix et Images*, 2010, vol. 35, n° 3, p. 34-35.

<sup>176</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 120.

peut plus clair : la vérité ne peut s'apprécier que lorsqu'elle n'est pas grimée. Il

note :

Ainsi, c'est avec une extrême injustice que ses envieux lui ont reproché qu'il s'étoit attaché à de méchants libelles et à de mauvais bruits répandus dans le public ; on peut assurer qu'il n'a rien écrit qu'il n'ait puisé dans les sources mêmes de la vérité. On remarque dans sa narration ce rare caractère de candeur, également éloigné de la haine et de la flatterie : aussi l'on voit à la tête de son ouvrage une ode intitulée La Vérité, qui lui sert d'introduction [...]<sup>177</sup>.

Prétendre détenir la vérité est l'une des choses qu'ont en commun les mémorialistes de la seconde moitié du XVIIe siècle et qui participe de la poétique du genre. Naturellement, le lecteur n'est pas dupe, et comme le précise l'éditeur des Mémoires du duc de La Force, « quoique le vraisemblable ne soit pas toujours vrai, personne n'est trompé, car chacun peut toujours recourir à l'histoire<sup>178</sup>. » Tous l'affirment cependant : s'ils ont pu commettre des erreurs par le passé, si d'autres ont pu en écrire, ils le signalent dans leur récit qui ne contiendra que du vrai. Cela s'exprime tout d'abord dans l'intitulé des titres originaux, dont le champ lexical est souvent révélateur. Certes, nos sources en la matière se sont avérées ténues, dans la mesure où nous ne pouvons nous appuyer que sur les titres des manuscrits ou sur ceux des œuvres publiées par le mémorialiste de son vivant. Jean Choisin intitule ses Mémoires *Discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entiere négociation*

---

<sup>177</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, op. cit., p. 475-476.

<sup>178</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, op. cit., p. VI.

de l'élection du roy de Polongne, divisé en trois livres ; fait par Jehan Choisnin de Chatelleraud, secretaire du roy de Polongne, dédié à la Royne mere des roys. L'expression « au vray » signifie alors « d'une maniere vraye<sup>179</sup> », et laisse supposer que Catherine de Médicis a déjà pu entendre d'autres versions de cette élection et qui seraient, par opposition, fausses. Sa qualité de témoin des événements le rend seul apte à divulguer la vérité. De la même manière, les Mémoires de Michel de Castelnau portent, au XVIIe siècle, le titre *Les Mémoires de Messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissiere. Illustrez et augmentez de plusieurs commentaires & manuscrits, tant lettres, instructions, traittez, qu'autres pieces secrettes & originalles servants à donner la vérité de l'histoire des regnes de François II, Charles IX & Henry III & de la regence & du gouvernement de Catherine de Medicis.* Pour qui s'interrogerait sur l'histoire des derniers Valois, la vérité serait là, dans les lignes de l'ambassadeur, qui s'appuie sur tant de documents qu'on ne pourrait douter de ses propos, et qui y révèle des secrets dont il a eu connaissance. En outre, dans le cas d'une publication *post-mortem*, les éditeurs ont également pu mettre en avant le caractère véridique du récit, à travers les termes choisis dans le titre. C'est le cas pour la première édition des Mémoires de Jacques Pape, publiés en 1662 et contenus dans les *Preuves de l'Histoire de l'illustre maison de Coligny*<sup>180</sup>. Le mot « preuve », choisi ici, renvoie selon les

---

<sup>179</sup> Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise, op. cit.*, p. 2151.

<sup>180</sup> Jean DU BOUCHET, *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartes de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy*, Paris, J. Dupuis, 1662, 1228 p.

usages lexicaux du temps à un « moyen dont on se sert pour persuader, pour faire connoître qu'une chose est véritable<sup>181</sup>. » Cela indique que toutes les pièces de ce recueil permettent de s'approcher solidement de la vérité. Le mémorialiste est ainsi, sans le vouloir, soutenu par son éditeur dans ses convictions.

L'intention de révéler une vérité qui ne serait pas connue du lecteur s'exprime également souvent dans les premières lignes des Mémoires, au moment où le scripteur précise ses intentions d'écriture, dans ce que l'on qualifie communément de « pacte<sup>182</sup> ». Jean Choisin, par exemple, y indique écrire « pour éclaircir un chascun de la verité<sup>183</sup> ». Le secrétaire d'État Nicolas de Villeroy insiste sur la dimension publique de sa carrière pour attester de la véracité de ses propos, affirmant que, de cette manière, il lui est impossible de mentir :

[...] Mais je les exhorte et prie de croire que je ne leur diray rien qui ne soit très-véritable, et que je vérifie et prouve par escrit ou autrement quand besoin sera. Mes actions ont esté aussi publiques que, quand je voudrois les desguiser, c'est chose qui me seroit très-difficile<sup>184</sup>.

---

<sup>181</sup> Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise*, op. cit., p. 1668.

<sup>182</sup> Philippe LEJEUNE, *Le pacte autobiographique*, op. cit. Emmanuèle Lesne-Jaffro rappelle que l'engagement de sincérité fait partie des lieux communs du pacte noué entre le mémorialiste et son lecteur. Voir *La poétique des mémoires*, op. cit., p. 224.

<sup>183</sup> Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 18.

<sup>184</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 105.

Ce mémorialiste revendique souvent dans ses lignes la possession de preuves de ce qu'il avance, qui lui seraient « toujours très-facile de faire paroistre par escrit ou autrement à qui en doutera<sup>185</sup> ».

D'autre part, les textes sont parsemés d'allusions à un discours vrai par comparaison de ce qui peut être su par ailleurs ou dit de la part des historiens. Elles agissent comme des rappels qui permettent de signaler à un lecteur qui se mettrait à douter, notamment parce qu'il a entendu une version différente de l'événement, qu'il se trompe. Michel de Castelnau, par exemple, se pose en seul détenteur de la vérité de l'un des affrontements majeurs de la première guerre de religion, la bataille de Dreux, qui a lieu le 19 décembre 1562. Il écrit : « Voilà, mon fils, comme passa la bataille de Dreux [...]»<sup>186</sup>, après avoir rédigé un récit détaillé des combats, ne laissant pas de place au doute que provoquerait la connaissance d'une autre version. Le duc d'Angoulême disperse également dans son œuvre des revendications de détention de la vérité, mettant une nouvelle fois en cause le travail mené par les historiens. Il précise :

[...] Et quoique je sçache le destail de tout ce qui se passa pour lors, mon dessein n'estant pas d'excuser personne, je renvoye les plus curieux à voir ce que les

---

<sup>185</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>186</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 9, 1838, p. 478. La première guerre débute par le massacre de Wassy le 1er mars 1562, et se termine par l'édit d'Amboise signé le 19 mars 1563. Elle est notamment marquée par la bataille de Dreux, qui inflige une lourde défaite aux protestants et où le prince de Condé est capturé. La paix finalement imposée par Catherine de Médicis demeure précaire, ne dure que peu de temps, et les armes sont reprises en 1567. Le récit de ce combat par Michel de Castelnau est reproduit en annexe, p. 375-380.



historiens en ont écrit, encore que, sans en excepter aucun, je puisse dire que pas un n'a rencontré la vérité<sup>187</sup>.

Tout ceci est renforcé lorsque le mémorialiste se sert de la troisième personne pour se désigner. Il s'agit d'un procédé fréquemment utilisé, notamment par Jacques-Auguste de Thou ou Théodore Agrippa d'Aubigné, qui génère un effet d'objectivité et tend à convaincre le lecteur qu'il est confronté à un récit vrai, parce qu'offrant l'illusion d'un regard extérieur. Voyons comment le duc de La Force parle de lui :

Il est élevé au temps des plus grands troubles que nous ayons vus en France pour la Religion, et a toujours participé aux plus remarquables occasions. L'on m'a conté les particularités de tant de hasards et de périls qu'il a courus, que ce ne seroit jamais fait de les étendre ici, mais auxquels il s'est montré une providence de Dieu du tout extraordinaire<sup>188</sup>.

Ici, il laisse supposer que l'auteur de ses Mémoires est un tiers et construit un véritable abus de confiance, alors qu'il est bien celui qui a tenu la plume pour noircir ces pages.

Chez les rares mémorialistes féminines de notre corpus, l'art de la rhétorique se fait encore plus subtil, et le discours de vérité s'appuie habilement sur les stéréotypes liés à leur sexe. Marguerite de Valois le développe, par exemple, en dépit des compliments flatteurs reçus par Pierre de

---

<sup>187</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, op. cit., p. 67.

<sup>188</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpoullan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, op. cit., p. 40.

Brantôme et desquels, selon elle, les femmes se délectent. Elle va également plus loin et affirme que le récit de sa vie contient une vérité rédigée « nûment et sans ornement aucun<sup>189</sup> », le qualifiant même de « masse lourde et difforme<sup>190</sup> ». Aussi, la reine peut construire un récit qui, dans un premier temps du moins, doit corriger, à partir de la vérité dont elle est la seule détentrice, ce que son admirateur a écrit d'elle :

Mais en celui de la Fortune, ne le pouvant décrire que par rapport (qui est sujet d'être fait par des personnes mal informées ou mal affectées, qui peuvent ne [pas] représenter le vrai, ou par ignorance ou par malice), j'estime que recevrez plaisir d'en avoir les mémoires de qui le peut mieux savoir, et de qui a plus d'intérêt à la véritable description de ce sujet. J'y ai aussi été conviée par cinq ou six remarques que j'ai faites en votre *Discours*, où il y a de l'erreur [...]191.

Citons enfin Jeanne d'Albret, qui déroule l'argumentaire que constituent ses Mémoires avant de le conclure par une démonstration inattaquable de la vérité qui y est contenue. Parce qu'elle est une femme, elle est supposée incapable de travestir les faits ; elle s'amuse de cette manière des préjugés liés à son sexe pour démontrer que ses propos ne peuvent être considérés comme des mensonges. C'est d'autant plus marquant pour le lecteur que cela conclut l'ensemble du texte, le laissant sur cette dernière impression : « [...] Seulement

---

<sup>189</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>190</sup> *Ibid.* Jean Garapon affirme que « pareille proclamation d'innocence littéraire revêt la valeur, sous la plume de l'auteur, d'un véritable rite du seuil, et conditionne le plaisir du lecteur, qui peut ainsi goûter de façon durable un contact rafraîchissant avec la vérité ». Voir son article « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *op. cit.*, p. 275. Selon Éliane Viennot, cela permet à la reine de Navarre d'affirmer « sa liberté vis-à-vis du pouvoir puisque celui-ci, de plus en plus, commandite des Histoires à des serviteurs gagés, les chargeant - entre autres - de déconsidérer les opposants auxquels il a eu à faire face ». Voir Éliane VIENNOT, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire », *op. cit.*

<sup>191</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 46.

la vérité, laquelle elle y a si fidèlement observée, qu'au moins, si elle est dicte ignorante et imbécille, elle sera dicte véritable<sup>192</sup> ».

### 3. Guider

Écrire ses Mémoires, c'est parler de soi à quelqu'un, étaler pour lui de nombreux détails et le faire déambuler dans les méandres de son existence passée. Pour qui se lance dans une telle entreprise, les étapes de la réception et de la lecture du texte sont fondamentales et sont anticipées. Il ne faut pas perdre l'attention du lecteur, ou lui permettre de ne pas voir ce que l'on souhaite lui montrer. Aussi, tous les mémorialistes s'efforcent de baliser le chemin qu'ils veulent faire emprunter, à travers une mise en texte spécifique<sup>193</sup>. Ils se font guides, proposent et imposent à celui qui le découvre une manière de lire le récit de leur vie.

Cela se manifeste de manière évidente lorsque le narrateur interagit avec le lecteur<sup>194</sup>. Dans ces instants, peu fréquents dans les Mémoires que nous étudions, le discours rapproche les deux individus. Chez Jean Choisnin par

---

<sup>192</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 121.

<sup>193</sup> Roger CHARTIER, « Du livre au lire », *Sociologie de la communication*, 1997, vol. 1, n° 1, p. 283-284.

<sup>194</sup> André Bertièrre l'a notamment remarqué dans les Mémoires du cardinal de Retz. Il précise : « Une règle très générale du récit veut que les interventions personnelles de l'auteur suggèrent obligatoirement l'existence d'un lecteur attentif à les recueillir. Qui dit auteur dit lecteur en effet, et quand le premier sort de l'ombre pour confier son enthousiasme ou ses doutes, il suscite aussitôt l'apparition jumelle d'un être ayant pour fonction d'écouter sa voix ». Voir André BERTIÈRE, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 2005, p. 404-412.

exemple, cela se produit principalement dans les premiers mots du récit, alors qu'il s'adresse à Catherine de Médicis :

[...] Il m'a semblé ne devoir adresser mon petit labeur à autre qu'à Vostre Majesté, qui, avecques plus seur et plus sain jugement, en pourroit juger mieux que nul autre sçauroit faire : et serez peult estre bien ayse de mettre ce petit recueil en vostre librairie, afin que ceux qui viendront apres ayent cognoissance du soing que vous avez eu de l'avancement et de la grandeur de nos seigneurs voz enfans, lesquels furent dès leur enfance privez du secours de l'assistance du roy leur pere<sup>195</sup>.

Il la flatte, encense son rôle de mère attentive au sort de ses enfants, pour mieux instaurer un climat de confiance entre eux. Le secrétaire en appelle également au jugement de la reine sur ce qui est dit dans ses Mémoires. Un tel arbitrage, laissé à l'appréciation du lecteur, se retrouve dans d'autres œuvres, notamment dans le récit de Michel de Castelnau, qui rédige sa vie entre 1575 et 1585, depuis la cour d'Elizabeth, à Londres. Avant d'entrer dans les détails de la Conjuration d'Amboise, l'ambassadeur tient ce discours :

Voilà un sommaire et brief discours de la conjuration d'Amboise, de laquelle je laisseray le jugement libre à chacun. Mais bien diray-je qu'elle estoit mal conduite, et encore pirement executée, estant en premier lieu communiquée à si grand nombre de personnes de toutes sortes de conditions et d'aages, qu'il estoit impossible de la tenir secrete<sup>196</sup>.

Curieuse manière de laisser chacun libre de ses impressions en insistant sur toutes les erreurs qui ont conduit à l'échec de l'enlèvement de François II par

---

<sup>195</sup> Jean CHOISNIN, *Mémoires de Jean Choisnin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>196</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 419.

les conjurés. Cela permet toutefois au narrateur de signaler sa présence, sa pensée, et de guider le lecteur sur la voie qu'il souhaite lui faire suivre, tout en lui laissant une illusion de liberté.

La façon de lire l'œuvre est également suggérée par certaines formules qui, rédigées au présent de la narration, recadrent le discours sur un point que le mémorialiste veut développer. Antoine du Puget note, par exemple : « Je ne veux pas oublier de dire que [...] <sup>197</sup> ». De même, après avoir évoqué la succession d'Angleterre dans une longue digression, Michel de Castelnau écrit : « Je reviens aux nostres <sup>198</sup> », à propos des affaires touchant le royaume de France. L'ambassadeur précise également plus loin : « Mais avant d'entrer plus avant dans ce discours, l'ordre du temps m'oblige à reprendre [...] <sup>199</sup> ». Ainsi, alors qu'en réalité il n'est en rien contraint de suivre une chronologie particulière, le mémorialiste choisit de se manifester et d'imposer une manière de lire sa vie <sup>200</sup>. Nicolas de Beauvais-Nangis, qui rédige ses Mémoires pour son fils, dit, à propos de son père : « Vous remarquerez en ceste occasion une action de sa générosité <sup>201</sup> ». Il fait alors allusion à la destruction du pont qui enjambait la rivière séparant la Pologne de l'Empire, après la fuite de Henri III de son premier royaume, pour rejoindre la France et exercer sa souveraineté à

---

<sup>197</sup> Antoine du PUGET, *Mémoires d'Antoine du Puget, sieur de Saint-Marc, relatifs aux troubles de Provence, 1561-1596*, *op. cit.*, p. 719.

<sup>198</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 430.

<sup>199</sup> *Ibid.*, p. 544.

<sup>200</sup> Notons ici que l'intervention du mémorialiste peut se faire après son développement, mais conduit à la même impression de guidage. Jacques Gaches, par exemple, note : « Nous avons dict, cy-dessus [...] ». Voir *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555*, Paris, Sandoz et Fischbacher, 1879, p. 11.

<sup>201</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 9.

la mort de Charles IX. Surtout, il insiste sur un point pour le mettre en valeur et ne pas risquer que cette générosité n'échappe à son fils. En outre, signalons que parfois, ce que les Mémoires contiennent est annoncé au préalable, offrant un avant-goût de ce qui suit. Michel de Castelnau utilise par exemple la formule « cy-après<sup>202</sup> » pour évoquer un développement prochain. Henri de Bouillon, lui aussi, se plaît à dévoiler à l'avance ce que le lecteur devrait découvrir lui-même, imposant de cette manière ce qui doit être retenu du récit :

Vous entendrez combien de peines et fascheries nous avons soutenues durant les guerres civiles qui se faisoient légitimement pour la maintenance de la liberté de nos consciences, et jouissance des édits et lois sur ce faites, qui estoient à toutes occasions enfreintes, et la persécution preste à recommencer<sup>203</sup>.

Quant au duc d'Angoulême, il circonscrit dans le temps, dès sa préface, son récit, annonçant en cela tout ce qui va suivre. Il y écrit : « Je pousseray cette relation jusques à ce que le roy Henry quatriesme, son successeur, prit les fauxbourgs de Paris, la veille de Toussaints 1589<sup>204</sup> ». Alors que son œuvre est rédigée dans ses dernières années, le scripteur prévient : il ne sera pas question de livrer sa version de la conspiration à laquelle il a été lié, ni de faire le récit

---

<sup>202</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 530.

<sup>203</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 14.

<sup>204</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, op. cit., p. 63.

de son emprisonnement de onze années à la Bastille à la suite de cet événement<sup>205</sup>.

De plus, le narrateur ne demeure pas toujours, tout au long de l'œuvre, le conteur froid et omniscient d'une vie au service du royaume. Dans certains cas, il étale une forme de connivence avec le lecteur qui donne l'illusion de deux narrateurs distincts dans une même œuvre : l'un distant et d'apparence objectif qui se manifeste le plus fréquemment, l'autre plus proche de celui qui découvre les lignes mais également plus discret. On constate alors l'emploi de formules telles que « Or, mon fils [...]»<sup>206</sup> » ou « Je te diray mon fils [...]»<sup>207</sup> ». Ici, il ne s'agit plus de Michel de Castelnau qui s'adresse au lecteur de ses Mémoires, mais bien d'un père qui s'adresse à son fils, et qui le guide avec bienveillance dans le récit de sa vie ; le chercheur devient alors spectateur d'un échange plus intime. La démonstration est d'autant plus convaincante que celui qui est amené à raisonner est interpellé directement. Le duc de Bouillon, qui adresse ses Mémoires au prince de Sedan, agit de la même manière. Il écrit :

C'est pourquoy, mon fils, si l'édit qui est maintenant observé à ce sujet vient à n'estre observé lorsque vous serez en âge de porter les armes, je vous commande, prie et conseille que vous évitiez toutes occasions de querelles, avisiez de n'offenser personne [...]

---

<sup>205</sup> Après la mort de Gabrielle d'Estrées, Henri IV fait la connaissance de Catherine Henriette Balzac d'Entragues à qui il fait deux enfants. Déçue par le roi qui lui avait promis le mariage dans une lettre de 1599, elle développe envers lui une attitude arrogante. En 1604, elle participe avec son frère, le duc d'Angoulême, à un complot visant à faire reconnaître le jeune Gaston-Henri comme dauphin au détriment du futur Louis XIII. Le duc de La Force, dans sa correspondance avec son épouse, évoque cet épisode qui semble avoir marqué les esprits du temps. Les courriers concernés sont reproduits en annexe, p. 381-386.

<sup>206</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 468.

<sup>207</sup> *Ibid.*, p. 480.

<sup>208</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 41. L'édit auquel le mémorialiste fait allusion est celui de Nantes, ces Mémoires ayant été rédigés en 1609.

Cette complicité est aussi perceptible dans toutes les questions oratoires que les mémorialistes peuvent insérer dans leur œuvre. De cette manière, le scripteur apostrophe directement le lecteur pour mieux persuader son auditoire<sup>209</sup>. Nicolas de Villeroy en fait grand usage, alors qu'il rédige sa défense. Il note :

Ils diront aussi que feu M. de Guise me faisoit cest honneur que d'estimer et rechercher mon amitié, se louer de moy, et mesme en faire estat : tels argumens sont-ils suffisans pour me condamner ? et que sçait-on s'il en usoit ainsi pour me nuire ? Véritablement je ne le croy pas [...]<sup>210</sup>.

Jeanne d'Albret s'en sert également, pour dénoncer les agissements du clan des Guise. Elle interpelle ceux qui liront ses lignes et impose sa propre vision des événements :

Mais ne sont-ce pas les vrais rebelles ceux qui violent les ordonnances du Roy, et ceux qui veulent renverser les édits, massacrent son peuple, ont intelligence et tirent pension de l'estranger, et, pour exécuter plus librement leurs meschancetez, veulent exterminer les princes du sang et fidèles officiers de la couronne ? Est-ce à votre advis pour la conserver entière à nostre Roy ?<sup>211</sup>

Enfin, le discours rapporté d'une conversation permet de guider le lecteur en le faisant assister à la scène qui n'est plus seulement narrée mais bel et bien

---

<sup>209</sup> Olivier REBOUL, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Paris, Presses universitaires de France, 2001 [1991], p. 140.

<sup>210</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>211</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 53.



jouée, et entendre les mots prononcés<sup>212</sup>. Ces moments sont très nombreux dans les écrits que nous étudions. Personne ne peut vérifier si l'échange a bien été celui qui est rédigé, mais la présence de guillemets fait autorité. Marguerite de Valois, utilisant sa condition de fille mal aimée et de sœur malmenée, choisit de faire vivre le moment durant lequel Catherine de Médicis lui annonce sa captivité au Louvre. C'est seulement de cette manière que sa condition d'appât peut être réellement appréciée :

Elle me dit : « Ma fille, vous n'avez que faire de vous hâter de vous habiller. Ne vous fâchez point, je vous prie, de ce que j'ai à vous dire. Vous avez de l'entendement. Je m'assure que ne trouverez point étrange que le roi se sente offensé contre votre frère et votre mari, et que, sachant l'amitié qui est entre vous, il craint que vous sachiez leur partement, et est résolu de vous tenir pour otage de leurs déportements »<sup>213</sup>.

Certes le fil de la narration est rompu, mais cela permet à Marguerite de Valois d'apporter une légitimité *in vivo* à ses ressentiments<sup>214</sup>.

Tout ceci nous permet d'affirmer que les mémorialistes ne sont pas uniquement des conteurs de vie. Ils ne proposent pas seulement le récit distancié d'événements qui seraient relatés chronologiquement, laissant chacun en retenir ce qu'il souhaite. En plus d'une subjectivité inhérente au genre et au

---

<sup>212</sup> Le discours direct peut être défini comme « tout rapport de paroles d'autrui marqué de guillemets de citation, afin d'inclure dans l'analyse toutes les occurrences jugées rapportées directement sans tenir compte, au préalable, des critères syntaxiques ». Voir Ulla TUOMARLA, « Le discours direct dans la presse écrite : un lieu de l'oralisation de l'écrit », *Faits de langues*, mars 1999, n° 13, p. 219.

<sup>213</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, op. cit., p. 106-107.

<sup>214</sup> À propos des enjeux de la parole rapportée dans les Mémoires, Adrien Paschoud a analysé l'œuvre de Théodore Agrippa d'Aubigné. Voir sa communication « Aspects et enjeux de l'écriture mémorialiste au lendemain des guerres de Religion : *Sa vie à ses enfants* d'Agrippa d'Aubigné », in Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dirs.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des mémoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 295-305.

contexte de la rédaction, il nous faut constater que les mémorialistes, par les choix rédactionnels qu'ils opèrent et à partir de dispositifs purement textuels, imposent un protocole de lecture précis. La visite n'est certainement pas libre, elle est guidée. Ils ouvrent ainsi la voie à la réussite de l'action que représente l'écriture de Mémoires.

Si nous nous intéressons à ce qui pousse un homme ou une femme à prendre la plume et à entamer le récit de sa vie, il convient de ne pas négliger l'événement déclencheur de cette activité nouvelle. Il s'agit de comprendre ce qui fait dévier une trajectoire de vie au service du royaume pour s'asseoir à une table et y noircir du papier. S'ils n'avaient pas vocation à écrire, tout au moins à écrire leur vie, qu'est-ce qui les a fait agir ainsi ? La noblesse, très largement majoritaire chez les scripteurs que nous avons rencontrés, ne revendique pas ses talents d'écriture : il faut donc « que l'affaire soit grave pour qu'un noble français du XVIIe siècle se mette à écrire lui-même l'histoire de sa vie<sup>215</sup> ».

Assurément, il ne faut pas perdre de vue, pour comprendre cette entreprise, la personnalité même des mémorialistes : ce sont des individus forgés à la culture humaniste. Pour ne citer qu'eux, Jean de Saulx témoigne de grandes connaissances historiques dans ses Mémoires, et Marguerite de Valois y étale son savoir<sup>216</sup>. De la même manière, Jacques-Auguste de Thou est un grand consommateur de livres, comme il le signale lui-même :

---

<sup>215</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « Justice historique et écriture mémorialiste », *op. cit.*, p. 55.

<sup>216</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, *op. cit.*, p. 56 ; Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 62. Jean Garapon rappelle que Marguerite de Valois se souvient des Annales de Tacite, et que dans l'allusion à ses démêlés avec son frère et sa mère, le Louvre évoque le palais de Néron. Voir « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *op. cit.*, p. 278.

De Thou fit à Lyon ce qu'il avoit fait à Venise ; il y acheta bien des livres de Jean de Tournes et de Guillaume Rouillé, qui travailloit à l'impression de sa Botanique avec le secours de J. Dalechamps, et de sa Bible, suivant la correction de Salamanque<sup>217</sup>.

Les mémorialistes, imprégnés des idéaux humanistes, sont tous des lettrés et cet aspect ne peut être négligé pour tenter de percevoir l'élément déclencheur de cette prise de plume. Ils manient ordinairement l'écrit, mais n'ont absolument pas l'habitude de se livrer à propos du principal sujet de leurs Mémoires : eux-mêmes.

L'intention scripturale est cependant difficile à cerner, car ils n'écrivent pas fréquemment ce qui les a poussés à se raconter, du moins les raisons réelles de cette entreprise. On apprend parfois que c'est à la demande d'un proche, comme c'est le cas dans les Mémoires du duc de la Force<sup>218</sup>. Mais la plupart du temps, il faut lire entre les lignes, les allusions au travail d'écriture étant souvent très brèves. Cela nous permettra d'entrevoir le « pourquoi », avant de pouvoir scruter le « pour quoi ».

---

<sup>217</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 263.

<sup>218</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 3-4.

## 1. Pallier

Quel est le contexte qui pousse à rédiger une partie de son existence ? Les cas où la rédaction se fait alors que l'homme est en pleine faveur, évoluant dans les premiers cercles du pouvoir, ou en tout cas en n'ayant pas connu de défaveur à ce moment-là, sont peu fréquents. Jean Choissin écrit ses Mémoires alors qu'il œuvre toujours aux intérêts de la famille royale, mais son cas peut faire figure d'exemple. Dans la grande majorité des situations, celui qui s'engage sur la voie du récit de soi est un éloigné : la rédaction de Mémoires est une écriture de l'isolement, volontaire ou subi<sup>219</sup>. Or, dans la société du XVI<sup>e</sup> siècle, il s'agit de la pire des pauvretés<sup>220</sup>. Lorsque l'on est dans l'incapacité d'agir pour le bien du royaume ou d'un parti, l'épée à la main ou dans le secret des cabinets, la dernière arme dont on dispose est l'écrit. Jean de Saulx le relève, en évoquant la mémoire de son père Gaspard : « C'est l'obligation que je luy ay, et vostre amitié, qui m'a fait mettre la main à la plume (estant les espées de repos), non le los que j'en espere<sup>221</sup> ». En temps de

---

<sup>219</sup> Jean GARAPON, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *op. cit.*, p. 276. Voir également Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, *op. cit.*, p. 221-228.

<sup>220</sup> Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dirs.), *Histoire de la vie privée, de la Renaissance aux Lumières*, *op. cit.*, p. 12. Exil, disgrâce ou retraite font partie, selon Emmanuèle Lesne-Jaffro, des lieux communs du pacte scellé par le mémorialiste. Cela favorise la rétrospection et l'introspection, donc un retour sur soi. Voir son ouvrage *La poétique des mémoires*, *op. cit.*, p. 224. Georges Gusdorf précise en ce sens que l'écriture est mode privilégié de la conscience de soi. Voir *Auto-bio-graphie. Lignes de vie 2*, Paris, O. Jacob, 1991, p. 42.

<sup>221</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, *op. cit.*, p. 19.

paix, la plume agit comme un substitut et permet d'occuper ceux dont la fonction première était la défense du royaume.

Compenser quelque chose qui n'est plus par une activité qui la rappelle n'est pas une notion étrangère aux hommes du temps. La seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle est, en effet, une époque où l'on justifie fréquemment les guerres civiles par la paix du Cateau-Cambrésis :

Or, il semble que tous les moyens que l'on pouvoit trouver pour entretenir la guerre en France fussent, comme par jugement de Dieu, ordonnez pour chastier les François quand ils pensoient estre en repos ; car ils n'avoient ennemis qu'eux-mesmes, ayans les guerres estrangeres esté assoupies par le moyen du traité du Cateau-Cambrésis [...] : aussi est-il difficile qu'un peuple belliqueux comme le François puisse longuement estre en paix, n'ayant plus d'occasion d'exercer ses armes ailleurs [...] <sup>222</sup>.

Aussi, au même titre que les affrontements de la période sont, selon Michel de Castelnau, assimilables à l'immobilité subie des combattants, l'écriture peut être considérée comme un remède à l'inaction<sup>223</sup>. Le changement social permet à l'encre de suppléer le sang que l'on ne voit plus couler en ces temps troublés des guerres de Religion, à plus forte raison que, comme le signale le duc

---

<sup>222</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau, op. cit.*, p. 414. Corrado Vivanti explique à ce propos que la paix du Cateau-Cambrésis a engendré une frustration des grands ; les Guerres de religion leur permettent de recouvrer des pouvoirs souverains sur de vastes provinces. Voir *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, traduit par Luigi-Alberto Sanchi, Paris, Éditions Desjonquères, 2006, p. 13. Voir également Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Hachette, 1985, p. 21-22.

<sup>223</sup> Le duc de Bouillon précise en ce sens que les « esprits oiseux » ont de « mauvaises occupations. » Ceci n'est pas sans rappeler les propos de Montaigne, selon qui une âme sans but se perd. Voir Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan, op. cit.*, p. 34.

d'Angoulême, « la plupart de la noblesse croyoit que dans la division de l'Etat elle trouveroit les moyens d'augmenter sa condition<sup>224</sup>. »

La plus évidente des situations d'oisiveté est la disgrâce, considérée comme « L'enfer des Courtisans<sup>225</sup>. » Cette situation inconfortable permet toutefois, à travers son écriture, des formes de réalisation de soi<sup>226</sup>. L'exemple de Philippe de Cheverny est particulièrement éloquent. L'homme connaît durant sa carrière une ascension sociale fulgurante. Septième enfant d'une famille sans grande fortune, il est d'abord destiné à la voie ecclésiastique avant de se tourner vers les armes, les affaires publiques et de devenir, à l'instar de Michel de l'Hospital à qui il avait racheté sa première charge en 1552, chancelier. Il devient alors le premier officier de la couronne et le chef de la justice, scellant, par délégation du souverain, les actes royaux. Très proche de Henri III, il est disgracié avant l'ouverture des États Généraux de Blois en 1588, durant la huitième guerre<sup>227</sup>. Voilà la clé de voûte du récit de ce mémorialiste ; ce qui précède cet événement dans le récit a surtout vocation à

---

<sup>224</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, op. cit., p. 76.

<sup>225</sup> Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise*, La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1691, p. 651.

<sup>226</sup> Jean-Marie LE GALL (dir.), *La défaite à la Renaissance*, Genève, Droz, 2016, p. 48. Il y est précisé que « chanter ses ennuis est une manière de les enchanter pour le dire à la manière du XIIe sonnet des *Regrets* de Du Bellay ».

<sup>227</sup> Sous l'Ancien Régime, le chancelier ne peut être dépourvu de son office, même s'il n'est pas à l'abri d'une disgrâce. Dans ce cas, le roi crée un office de garde des sceaux, qui exerce les attributions du chancelier. Voir Christophe BLANQUIE, *Les institutions de la France des Bourbons (1589-1789)*, op. cit., p. 56-58. Voir également l'article de Bernard Barbiche, « De la commission à l'office de la Couronne : les Gardes des sceaux de France du XVIe au XVIIIe siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, vol. 151, n° 2, p. 359-390.

mettre en avant les services rendus au roi. Dans les mots employés pour évoquer son revers de fortune, on peut lire toute son amertume :

Le 3 dudit mois de septembre, le Roy s'advisa et se resolut, par l'advis très-mauvais et dangereux de quelques-uns, comme il s'est trouvé depuis, et sans faire cognoistre à personne du monde les occasions et raisons qu'il en avoit, de mander à tous les premiers et principaux de son conseil ordinaire, qui l'avoient tousjours servy, suivy et assisté, qu'ils se retirassent chacun chez soy, et leur escrivit à chacun une lettre de sa propre main, leur mandant qu'il n'estoit point mal content d'eux et qu'il leur feroit plaisir quand les occasions s'en presenteroient ; qui sont les mesmes termes desdites lettres, sans leur en dire autres raisons ny occasions quelconques. Je fus le premier honoré de ce commandement [...]<sup>228</sup>.

Le roi est présenté comme très mal conseillé, le changement social est qualifié d'« inopiné et extraordinaire<sup>229</sup> », mais le mémorialiste précise également s'être préparé à une éventuelle disgrâce. Pour autant, ce qui suit sonne comme une succession d'interrogations sur ce changement de condition. L'étonnement de toute la cour y est précisé, ainsi que l'absence de causes apparentes contre des personnes auxquelles on avait jusque-là toujours témoigné de la confiance et de

---

<sup>228</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, Petitot (éd.), Paris, Foucault, coll. « Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France », n° 36, 1823, p. 114. Signalons ici que toute l'équipe dirigeante est renvoyée par Henri III : le chancelier, mais aussi le surintendant Pomponne de Bellièvre, les secrétaires d'État Nicolas de Villeroy, Pierre Brûlart et Claude Pinart. Nicolas de Villeroy raconte cet épisode de sa vie dans ses Mémoires. Il écrit : « [...] Le huitiesme du mois de septembre ensuivant, le jour de la Nostre-Dame, estant en ma maison de Villeroy, je receus au matin par Benoise la lettre et le commandement de Sa Majesté par laquelle elle me deschargeoit de mon office et de son service, et toutesfois me promettoit de me faire plaisir en autre chose. J'appris dudit Benoise qu'il avoit porté pareille dépesche à MM. Le chancelier, de Bellièvre, Bruslart et Pinart, et qu'ils avoient desjà quitté la cour sans voir le Roy ny prendre congé de luy ». Voir Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 132.

<sup>229</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, *op. cit.*, p. 115.



l'amitié, et qui avaient si bien servi le roi<sup>230</sup>. L'aigreur se lit également quelques lignes plus loin, à propos de celui qui exerce ses anciennes fonctions :

En cette façon donc le Roy fit l'ouverture desdits estats-generaux, ayant baillé les sceaux de France au sieur de Montelon, simple advocat, et qui jamais n'estoit sorty du palais de Paris, et ayant fait d'autres conseillers et secretaires d'Etat à sa fantaisie, lesquels estats se continuerent à l'humeur françoise [...]<sup>231</sup>.

Son remplaçant, François de Montholon, est décrit comme n'ayant aucune connaissance ou expérience de l'État, entraînant les affaires publiques sur des chemins périlleux. La disgrâce de Philippe de Cheverny est bien l'origine de tous les maux qui le rongent et qui se lisent dans son œuvre. Elle devient le moteur d'une justification que sont ses Mémoires : il faut se défendre de ce que l'on a fait et, lorsque l'occasion s'y prête, charger ses adversaires. Tout ce qui suit le récit de la défaveur se transforme rapidement en justification des actes accomplis au cours de sa carrière.

L'éloignement à l'origine de l'écriture peut être également lié à une retraite. On occupe alors ses dernières années, on met de l'ordre dans ses affaires, on jouit du plaisir de se retrouver parmi les siens. La distance physique des lieux où l'on a accompli les temps forts de sa carrière publique pousse à se rapprocher de ses souvenirs. Guillaume de Rochechouart retourne sur ses terres en voyant les guerres de Religion se préparer. Après avoir servi fidèlement lors des guerres d'Italie, il aspire au repos. Il note :

---

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 116.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 118-119.

[...] Et aussi voyant les troubles et affaires qui estoient en ce royaume [...], [je] commençay à me retirer à ma maison pour regarder à mon petit menage, bastir et edifier, comme ont fait les anciens<sup>232</sup>.

Ces mots suggèrent que les sphères publiques et privées sont hermétiques : pour pouvoir profiter de son entourage, il ne doit plus être au service du royaume. Mais surtout, on lit que revenir chez lui permet de combler son désir d'édification que représente la rédaction de ses Mémoires. Le retour se fait donc auprès des siens mais également sur lui-même. Dans le cas de Jean de Mergey, c'est l'âge qui l'oblige à se retirer :

La vieillesse ayant pris possession de moy, avec les incommoditez dont elle a accoutumé de servir ses vassaux, me contraignit de garder la maison ; et, pour comble de malheur, je perdis mon second maistre à ceste malheureuse journée de Saint-Yves : cela m'accabla de tout<sup>233</sup>.

À travers ces mots, il semble clair que le mémorialiste subit sa retraite et que cette nouvelle condition lui déplâit, bien qu'il ne puisse rien faire pour la modifier. Le duc de Bouillon est aussi dans ce cas et rédige ses Mémoires au cours de sa retraite, quelque temps avant la mort de Henri IV, en 1609, sur ses terres de Sedan<sup>234</sup>. Quant à Michel de La Huguerye, demeuré fidèle au duc Charles III, il se retire en Lorraine après l'entrée triomphale de Henri IV dans Paris le 22 mars 1594 et occupe ses derniers temps à faire le récit de son

---

<sup>232</sup> Guillaume de ROCHECHOUART, *Mémoires de Guillaume de Rochechouart*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 8, 1838, p. 604.

<sup>233</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois, op. cit.*, p. 79.

<sup>234</sup> La principauté de Sedan est léguée au duc par testament de sa première épouse, Charlotte de La Marck, décédée le 15 mai 1594 à 19 ans. Voir Pierre CONGAR, « Le testament de Charlotte de La Marck », *Annales Sedanaises d'Histoire et d'Archéologie*, 1968, n° 58, p. 7-14.

existence. Prenons un dernier exemple, celui du duc d'Angoulême, qui écrit dans les trois dernières années de sa vie. Il note, à propos de la bataille d'Arques :

L'armée y séjourna tout le septiesme [septembre], et le huitiesme elle vint loger à Arques et autres villages voisins [...] encore qu'il y ait cinquante-huit ans que je n'y aye esté, néantmoins, si ma mémoire ne me trompe, il est composé d'un gros chasteau fait en tuile, assis sur une montagne, et garny de quantité de tours [...]<sup>235</sup>.

Or, né le 28 avril 1573, le duc avait 16 ans lors de l'affrontement en septembre 1589, et 74 lors de la rédaction de ces lignes. À cet âge, il est déjà retraité, et ce depuis son second mariage en 1644. Ses Mémoires sont ainsi écrits dans une période d'éloignement physique de l'homme des centres décisionnels du royaume.

Le retrait provoque donc chez tous ces personnages un besoin de se raconter, de creuser dans ses souvenirs, d'aller plus loin, de livrer sa version des événements. Ils cherchent à compenser une inaction publique par une action écrite, fixant une certaine image d'eux dans la crainte d'une prochaine disparition<sup>236</sup>. En cela, ils deviennent des Mémorialistes.

---

<sup>235</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, op. cit., p. 73. La bataille d'Arques a lieu du 15 au 29 septembre 1589. Elle voit s'affronter les troupes royales dirigées par Henri IV et les ligueurs, emmenés par Charles de Mayenne. Le roi y remporte la victoire, avec le soutien de troupes britanniques.

<sup>236</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 45.

## 2. Éviter

Si le contexte de la rédaction est bien souvent l'éloignement, il faut, pour bien comprendre l'acte d'écriture, chercher la blessure dans l'amour-propre de l'individu qui lui glisse la plume dans la main. Dans les mots du prince de Condé par exemple, nous pouvons lire toutes les difficultés ressenties par un homme qui se défend d'avoir mal agi. L'accusation porte sur la supposée participation du mémorialiste à la conjuration d'Amboise, au mois de mars 1560 :

Chacun peut juger quel fut l'esbahissement, ou à mieux dire l'estonnement qu'engendrèrent par toute la chrestienté les nouvelles de l'emprisonnement fait de la personne de monsieur le prince de Condé en la ville d'Orléans, le dernier d'octobre M. D. LX. Et fut la frayeur du peuple d'autant plus grande, parce que ceste injure s'adressoit à un prince généreux et magnanime, craignant Dieu, bien voulu et bien aimé de chacun [...]<sup>237</sup>.

La suite de ce passage contient les détails du procès, jusqu'à la reconnaissance de son innocence par un arrêt du Parlement du 18 décembre 1560. Une telle déclaration, cautionnée par un texte émanant d'une cour souveraine, doit attester du caractère infondé des accusations dont il a fait l'objet. Mais même blanchi, il n'en demeure pas moins blessé :

Finalement après que tous les susdicts procès eurent esté bien veus et entendus en pleine assemblée de la cour, les arrests furent conclu par grande et meure délibération, tant à la conservation de l'honneur de monsieur le prince, que au

---

<sup>237</sup> Louis de Bourbon prince de CONDÉ, *Mémoires du Prince de Condé*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 6, 1839, p. 586-587.

profit des autres accusez. En quoy se doit remarquer une autre chose très-notable, c'est que monsieur le prince ni les autres seigneurs accusez ne voulurent récuser aucun de leurs juges ni gens du Roy, encores qu'ils semblassent en avoir très-bonne occasion, tant ils se tenoyent assurez de leur innocence<sup>238</sup>.

Le prince de Condé n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Railleries, calomnies, mensonges : lorsque le rôle public joué risque d'être mis à mal, l'écriture est provoquée par le besoin de se défendre de versions jugées diffamantes de ce qui a été fait<sup>239</sup>. Si le résultat est toujours le même et conduit à l'écriture de Mémoires, les causes sont bien évidemment toujours différentes. Chacun offre à la lecture son amertume et en livre les raisons, souvent avec une grande quantité de détails.

Nombreux sont les mémorialistes de la seconde moitié du XVIe siècle qui s'estiment, à des titres divers, lésés. Théodore Agrippa d'Aubigné est, dans le récit que constituent ses Mémoires, profondément convaincu d'être demeuré fidèle à ses idéaux tout au long de sa vie. Il construit sa parole à partir d'une justification de l'orgueil qu'il éprouve à avoir eu souvent raison, seul contre tous ou presque<sup>240</sup>. Pour Jacques-Auguste de Thou, qui s'était vigoureusement investi dans la rédaction de son *Histoire Générale*, la censure de cette dernière a malmené les ambitions du mémorialiste, qui voit dans la rédaction de sa vie un moyen de répondre à l'offense qui lui est ainsi faite. Les mots employés, dans ses Mémoires, sont très durs à l'égard de ses détracteurs :

---

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 593.

<sup>239</sup> Marc FUMAROLI, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, *op. cit.*, p. 239. Voir également Emmanuèle LESNE-JAFFRO, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVIIe siècle », *op. cit.*, p. 29.

<sup>240</sup> André THIERRY, « Agrippa d'Aubigné : de l'histoire aux Mémoires et à l'autobiographie », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 1988, n° 40, p. 28.

Il est surprenant que de Thou, qui a toujours fait profession d'impartialité et de philosophie ; qui n'a écrit ses Annales que dans la vue de la gloire de Dieu et de l'utilité du public, à qui il importe que la vérité soit transmise à la postérité ; qui n'a rien avancé que sur la foi des garants les plus sûrs ; qui fait voir partout un esprit si dégagé de complaisance, de haine et d'ambition, ait été cependant attaqué par tant de calomniateurs au sujet de son Histoire. Il est plus étonnant encore que leur malignité ne se soit pas contentée de relever avec aigreur les fautes légères où il est difficile à tout historien de ne pas tomber dans le cours d'un si long ouvrage, mais qu'elle ait encore cherché par les plus mauvais artifices à décrier l'auteur, jusque-là que, passant de l'examen de ses écrits à celui de ses mœurs, ils ont voulu pénétrer jusque dans l'intérieur de son domestique, afin que rien n'échappât à la fureur de leur animosité<sup>241</sup>.

Le travail accompli pour mener à bien son projet, si grand, si long, finit même par lui provoquer un rhumatisme au bras gauche, qu'il considère causé par « ses études trop assidues et par ses veilles<sup>242</sup> ». Un tel investissement, jusqu'à l'épuisement physique, ne peut pas être si injustement mis à l'index. Jacques-Auguste de Thou, qui y a inséré tout son talent, doit désormais assurer sa défense. En outre, il profite de la tribune qu'il s'offre pour décharger son propre père des accusations dont il a été l'objet, à propos du massacre de la Saint-Barthélemy qu'il aurait approuvé. Le premier président est ici défendu :

[...] Le premier président [...] eu tant d'horreur pour tout ce qui s'étoit passé dans la journée de la Saint-Barthélemy, qu'étant tombé peu de temps après sur un endroit des *Silves* du poète Stace, il en fit l'application à cette fatale journée, et l'écrivit à la marge du livre [...]. Ce livre, que le fils conserve dans sa bibliothèque,

---

<sup>241</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 491-492. Ne nous méprenons pas, ces allusions ne servent pas à décrire la pénibilité du travail accompli mais uniquement son intensité. Le plaisir que l'homme éprouve à écrire l'histoire est signalé lorsqu'il fait le récit de ses prises de fonction en tant que conseiller au Parlement, p. 269-270 : « [...] Mais la douceur du repos et le charme de ses études, lui faisoient regarder cet emploi comme si fort éloigné de son genre de vie, qu'il ne pouvoit se résoudre à le quitter pour un autre plein d'agitation, et dont les occupations étoient si différentes. »

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 304.

est un fidèle témoin de ce que le père avoit pensé de cette action, contre les faux rapports de ceux qui ont prétendu que ce magistrat l'avoit approuvée<sup>243</sup>.

Quant à Nicolas de Villeroy, il écrit à plusieurs reprises dans ses Mémoires qu'éviter les attaques est le moteur de son entreprise rédactionnelle. Le secrétaire d'État, lui aussi disgracié avant l'ouverture des États Généraux de Blois, égratigne très vite dans son récit ceux qui l'ont accusé de « légèreté, d'imprudence, mesmes d'infidélité<sup>244</sup> ». Ces éléments sont si marquants qu'ils introduisent l'œuvre et se placent avant-même le pacte qu'il scelle avec le lecteur. Ils sont rappelés à plusieurs reprises, le mémorialiste souhaitant « conserver son honneur<sup>245</sup> ». Puis, la notion de calomnie est évoquée comme pour annoncer que tout ce qui va suivre ne sera qu'un plaidoyer en sa faveur<sup>246</sup>. L'orgueil du mémorialiste est blessé par le comportement du duc d'Épernon, favori de Henri III, à son endroit :

[...] Je vis qu'il avoit esté permis audit duc d'Espéron de m'outrager en la présence du Roy sans raison ny fondement, ayant esté toute ma vie aymé et protégé de mes maitres en les servant fidellement ; et ce qui m'avoit encores plus piqué, c'estoit que ledit duc m'avoit accusé et reproché, en la présence de Sadite

---

<sup>243</sup> *Ibid.*, p. 230. Signalons ici que le père du mémorialiste est plusieurs fois mis en avant dans l'œuvre, notamment p. 346, lorsque Jacques-Auguste de Thou précise avoir fait ériger deux monuments en son honneur, à Saint-André-des-Arcs, dans la chapelle familiale : « L'un de sculpture, par Barthélemy Prieur, ouvrage où la beauté du travail renouvelle le souvenir d'un bon citoyen et d'un excellent ouvrier ; l'autre exposé dans un plus grand jour, plus durable, et travaillé par les plus beaux esprits du siècle. Il fallut deux ans entiers pour mettre l'un et l'autre en sa perfection [...] »

<sup>244</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des *rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>245</sup> *Ibid.*

<sup>246</sup> *Ibid.*, p. 106.

Majesté, que j'avois fait et faisois en ses affaires tout ce que je voulois sans que Sa Majesté sceust rien de tout ce qui se passoit [...] <sup>247</sup>.

Les récriminations qui lui sont faites sont alors énumérées, expliquées et défendues, comme des accusations d'enrichissement personnel :

[...] Les Anglois et les huguenots [...] ont publié que je prenois des pensions et des présens du roy d'Espagne, et l'ont autrefois voulu faire croire à feu Monsieur, frère du Roy, et à d'autres. Je ne respondray qu'une seule chose à ceste calomnie : c'est que, si j'eusse voulu estre traistre et vendre ma conscience, je ne l'eusse fait pour peu. Je suis prest à rendre compte de tout le bien que j'ay <sup>248</sup>.

Jeanne d'Albret, elle aussi, entend se défendre de différentes accusations qui peuvent circuler à son propos et qui ont pu être entendues par Catherine de Médicis. Elle les explique et les réfute en bloc, leur conférant un caractère absurde :

Je pourroy alléguer mes défaveurs d'un nombre trop grand, si mesme je vouloy alléguer que quelques téméraires osèrent bien remplir les oreilles de la Royne d'une menterie si absurde, que l'impudence d'icelle portoit le témoignage avec soy ; quand ils luy voulurent donner à entendre que j'avoy entrepris deux choses : l'une, que je luy vouloy faire couper la gorge, n'usant point de plus doux termes ; l'autre que je vouloy faire enlever Monsieur, frère du Roy, pour, me fortifiant de luy, mettre schismes en France contre le Roy <sup>249</sup>.

Enfin, signalons les mots de Jean de Saulx qui, dans l'introduction des Mémoires qu'il rédige, se montre particulièrement offensif à l'encontre de ceux qui ont pu s'attaquer à la mémoire de son père, dont il entend narrer les

---

<sup>247</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>248</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>249</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, op. cit.*, p. 42.



exploits et rectifier ce qui a pu en être dit. Il semble vivre tout cela très durement :

La malice, la menterie des uns, l'ignorance et flatterie des autres, me violentent à passer sur ces considerations, et à escrire, non toute la verité, mais ce que le temps me peut permettre, sans aucun mensonge, sans vindicte, comme les Huguenots qui changent les batailles de Cerizolles, Renty, Jarnac et Moncontour en rencontres legeres, et ostent l'honneur à la France, le pensant faire perdre à M. de Tavannes, qu'ils ont eslevé au lieu de l'abbaisser, en profanant son nom parmy les confusions d'infinies gens de peu [...] <sup>250</sup>.

Le cas de Marguerite de Valois est légèrement différent. La reine rédige ses Mémoires lors de son exil, peu après la reprise des relations avec son époux<sup>251</sup>. Elle est partie de la cour depuis 1585, se réfugiant d'abord à Agen, dont elle est comtesse, puis à Carlat, pour finalement être arrêtée sur ordre de Henri III et de sa mère, et enfermée au château d'Usson. En 1593, après sa dernière abjuration au protestantisme et l'arrêt des hostilités dans la plupart des provinces du royaume, Henri IV reprend contact avec la reine<sup>252</sup>. Cela fait alors une dizaine d'années qu'ils ne se sont pas vus. Dans ce cas, ce qui pousse Marguerite de Valois à sortir de l'oisiveté dans laquelle elle est plongée est la

---

<sup>250</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 19.

<sup>251</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours, op. cit.*, p. 20. Éliane Viennot précise que l'écriture a commencé vers la fin de l'année 1593, Marguerite de Valois parlant en ouverture de texte de « celui qui maintenant est notre brave et magnanime roi ».

<sup>252</sup> Il faut quatre années à Henri IV pour se décider à renoncer à sa foi réformée. Son abjuration à Saint-Denis, le 25 juillet 1593, entre les mains de l'archevêque de Bourges, Renaud de Beaune, rend possible le sacre qui a lieu à Chartres, haut lieu de la piété mariale et du catholicisme français, le 27 février 1594. L'excommunication pontificale qui constitue le dernier obstacle légal à une pleine et entière reconnaissance du roi, est levée en septembre 1595 par Clément VIII. Voir Bernard HOURS *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2000, p. 107.

réception d'un texte de Pierre de Brantôme. C'est après l'avoir lu attentivement qu'elle se met à l'ouvrage :

Je louerais davantage votre œuvre, si elle ne me louait tant, ne voulant qu'on attribue la louange que j'en ferais plutôt à la philautie qu'à la raison, ni que l'on pense que, comme Thémistocle, j'estime celui dire le mieux qui me loue le plus<sup>253</sup>.

Selon la mémorialiste, le portrait qui est fait d'elle est bien trop flatteur. Elle considère qu'elle n'est plus celle qui est décrite par l'historien, et lui répond :

Mais comme l'on se plaît à lire la destruction de Troie, la grandeur d'Athènes, et de telles puissantes villes lorsqu'elles florissaient, bien que les vestiges en soient si petits qu'à peine peut-on remarquer où elles ont été, ainsi vous plaisez-vous à décrire l'excellence d'une beauté, bien qu'il n'en reste autre vestige ni témoignage que vos écrits<sup>254</sup>.

Voilà ce qui la pousse sur la voie de l'écriture. Elle entend corriger un discours, certes élogieux, mais qu'elle considère comme n'étant pas tout à fait juste. Plusieurs points méritent des remarques : le séjour à Pau, le retour en France, les éléments concernant le maréchal de Biron, le séjour à Agen, ainsi que sa libération d'Usson en 1586 par le marquis de Canillac<sup>255</sup>. Ici encore, des inexactitudes dans le récit de certaines actions de l'individu constituent l'élément déclencheur de l'écriture.

Cette volonté de se défendre est renforcée, chez la majorité des mémorialistes, par le fait qu'ils ont souvent le sentiment d'avoir beaucoup

---

<sup>253</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 45.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>255</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

sacrifié au roi et au royaume. Ils ne manquent pas de le rappeler, amplifiant ainsi l'injustice à laquelle ils se sentent confrontés. Nicolas de Villeroy, par exemple, note :

J'ay faict plusieurs autres voyages, affaires, traictez et négociations de très-grande importance, que j'estime n'estre de besoin de représenter [...], lesquelles il vaut mieux taire à présent pour divers respects, et d'autant plus qu'elles ne servent à l'effect pour lequel j'ay entrepris d'escire le présent Mémoire, comme j'ay desjà dit, si ce n'estoit pour paroistre que j'ay servy Sa Majesté très-fidèlement en toutes et en la meilleure partie d'icelles assez heureusement, grâces à Dieu [...]<sup>256</sup>.

Le secrétaire d'État poursuit, toujours en ce sens, quelques lignes plus loin :

Estant retourné vers le Roy, que je trouvay en la ville de Rouen, je suppliy Sa Majesté avoir agréable que je luy rendisse compte de tout ce que j'avois fait, négocié et rapporté, en la présence de tous ceux de son conseil, tout ainsi que ce qui s'estoit passé à Paris avoit esté traicté en la présence de la Royne, sa mère, de la Royne, et de tous ceux qui estoient auprès de Leurs Majestez, [...] : ce que Sa Majesté m'accorda<sup>257</sup>.

Les accumulations employées par le mémorialiste dans ces deux extraits sont révélatrices : elles amplifient ce qui a été fait et révèlent également tous ceux qui peuvent en témoigner. Nicolas de Beauvais-Nangis souligne lui aussi la loyauté de son père à l'égard de Henri IV, et le peu de retours qu'il en a obtenu :

---

<sup>256</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 112.

<sup>257</sup> *Ibid.*, p. 120-121.

Il continua doncques de servir le Roy aux sièges de Parys, de Chartres, de Rouen et à tous les voyages, depuys l'an 1590 jusques en l'an 1592, menant tousjours une compagnie de gendarmes du Roy, sans jamais recevoir un denier [...]<sup>258</sup>.

Nous pourrions bien entendu multiplier les exemples, la plupart des scripteurs agissant ainsi et mettant en avant le dévouement dont ils ont fait preuve alors qu'ils étaient employés aux affaires.

Au terme de cette première partie, dont l'objet était de montrer de quelle manière notre objet d'étude s'est construit avant d'envisager l'écriture de Mémoires comme une action, plusieurs éléments ont été mis en évidence. Tout d'abord, non seulement du point de vue de la forme que de la place que chacun s'octroie dans son œuvre, il est clair qu'une telle rédaction est pensée, réfléchie voire préparée, relue. L'objet doit être soigné et le mémorialiste doit s'imposer avec subtilité pour faire entendre son message. Il guide le lecteur, qu'il soit contemporain des événements cités ou qu'il les découvre quelques siècles plus tard, au hasard d'un travail de recherche ; les balises sont toujours là et la voix de ces scripteurs résonne encore. En outre, c'est bien parce que l'amour-propre de l'auteur a pu être malmené que l'entreprise rédactionnelle débute, fréquemment dans un cadre campagnard de terres de province. Reste pour nous à essayer de comprendre la dimension agissante d'une telle rédaction.

---

<sup>258</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 52.

## SECONDE PARTIE

### CLARIFIER

« *Limpidum facere, Clarificare*<sup>259</sup> ».

En proposant une interprétation si courte et si précise du verbe « clarifier », Jean Nicot nous entraîne sur la voie de l'intention première des mémorialistes du XVI<sup>e</sup> siècle, et nous permet de les replacer dans le contexte de leur écriture. Il faut imaginer l'homme s'installer à sa table de travail et tremper pour la première fois sa plume dans l'encrier. Quel est son but ? Rendre limpides des événements qu'il a pu voir, vivre, ou dont il a pu entendre parler, tout en se plaçant dans la lumière de l'histoire. Georges Gusdorf le

---

<sup>259</sup> Jean NICOT, *ThréSOR de la langue françoise, tant ancienne que moderne : Auquel entre autres choses sont les mots propres de marine, vénerie et faulconnerie, cy devant ramassez par Aimar de Ranconnet, reveu et augmenté en ceste dernière impression de plus de la moitié par Jean Nicot, avec une grammaire françoise et latine et le recueil des vieux proverbes de la France*, Paris, David Douceur, 1606, p. 126.

souligne : « l'auteur des Mémoires est par essence un important qui tend à persuader les autres de l'importance du rôle qu'il a joué, et à s'en persuader lui-même<sup>260</sup>. » Il s'agit alors de fouiller dans les arcanes de sa mémoire, de se plonger dans un temps révolu, de trier, d'organiser et de mettre en forme son passé. À la différence des journaux ou des livres de raison, lorsque l'on écrit ses Mémoires, on écrit ses souvenirs et non pour se souvenir ; la plume est tributaire des réminiscences de l'individu et non l'inverse. C'est la mémoire qui est d'abord convoquée, constituant la matière première et l'ossature sur laquelle le récit tout entier s'appuie ; le mot « Mémoires », bâti à partir du mot « mémoire », masculin singulier, est lui-même dérivé par changement de genre de « mémoire », féminin singulier<sup>261</sup>. Naturellement, la mémoire est partielle et partielle : raconter des moments passés ne peut en aucun cas permettre de s'approcher d'un discours de vérité, en dépit de tous les moyens rhétoriques utilisés pour le faire croire. Tout est forcément biaisé avant même que le premier mot ne soit couché sur le papier. Ainsi, Jean de Saulx précise que sa plume est guidée par des choix :

Et ce sujet remarquable m'a porté à des considerations et conceptions que j'ay trouvé à propos d'escrire, et y ay entremeslé aucunesfois quelque chose de moy mesme<sup>262</sup>.

---

<sup>260</sup> Georges GUSDORF, *Les écritures du moi. Lignes de vie 1*, op. cit., p. 260.

<sup>261</sup> Jean-Louis JEANNELLE, « Le sexe des Mémoires », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures* [en ligne], avril 2011, n°1, p. 15, consulté le 25 septembre 2015. Disponible sur <https://itineraires.revues.org/1596>

<sup>262</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, op. cit., p. 20.

Mais qu'importe, l'essentiel n'est pas là. Le récit sera présenté comme véritable, et la parole entendue par ceux qui veulent l'entendre.

Les mémorialistes ont donc la possibilité de modeler leur récit comme ils l'entendent. De cette manière, ils peuvent enluminer certains propos, en minimiser d'autres, et faire adhérer le lecteur à leur cause. Clarifier induit non seulement un voyage dans le temps, mais également des explications supplémentaires, voire des rectifications. Il faut porter à la connaissance du lecteur des éléments qui peuvent être obscurs ou dont il peut douter, en les présentant sous un jour favorable.

Tous les mémorialistes sont dans ce cas : il s'agit de rendre compte d'une histoire personnelle, d'une histoire familiale, de gloire, d'actions. Qu'ils soient rédigés au présent ou au passé, qu'ils reviennent à la naissance ou se contentent des derniers mois précédant la rédaction, les écrits que nous étudions renvoient à un temps qui n'est plus et agissent sur celui-ci. Tel un sculpteur qui utiliserait un maillet et un burin, le mémorialiste plonge d'abord dans sa mémoire pour dégrossir son œuvre et façonner une image qu'il souhaite transmettre. Il se concentre ainsi d'abord sur le récit de sa lignée, de sa jeunesse, de ses convictions, mais également sur celui de sa carrière, dont les exploits ont pu être amoindris par l'histoire officielle et méprisés par ses contemporains.





Dans un article de 1979, Philippe Ariès a tenté de répondre à une question évidente, mais sur laquelle personne ne s'était encore jamais penché : pourquoi écrit-on des Mémoires<sup>263</sup> ? L'historien précise alors que « les hauts faits des mémorialistes et de ses ancêtres assurent la renommée des survivants et de leurs héritiers. Ils font partie du patrimoine et les Mémoires en sont comme l'inventaire ». Ce patrimoine est en effet intrinsèquement lié à l'écriture qui nous importe. Pour être parfaitement comprise, la vie contée doit être contextualisée au sein d'une histoire familiale qui peut être, dans certains cas, très ancienne. Celle-ci fait d'ailleurs le plus souvent débiter le récit, comme si la mémoire du mémorialiste cherchait d'abord à creuser le plus profondément possible dans les souvenirs avant de rebrousser chemin plus lentement, s'arrêtant çà et là sur tel ou tel événement.

La lignée a, durant longtemps, suscité l'attention des historiens de la noblesse. Il s'agit d'une notion qui se répand à partir des années 1530, et qui pousse à en maintenir l'identité : « on entretient la mémoire des ancêtres en accrochant leurs portraits aux murs, on fait établir des tableaux généalogiques, on fait peindre ou graver des armoiries, etc.<sup>264</sup> » Derrière l'engouement du

---

<sup>263</sup> Philippe ARIÈS, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dirs.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 13-20.

<sup>264</sup> Arlette JOUANNA, « Race », in Arlette JOUANNA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC (dirs.), *Histoire et dictionnaire des Guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, p. 1231.

second ordre pour ses ancêtres, on a souvent vu une crise identitaire, aujourd'hui contestée<sup>265</sup>. André Bruguière est lui-même récemment revenu sur ces théories qu'il a pourtant contribué à élaborer<sup>266</sup>. Dans les Mémoires de la seconde moitié du XVIe siècle, la lignée est d'abord mise dans la lumière afin de légitimer une ascension, glorifier un ancêtre célèbre ou revendiquer une prééminence sociale. Dans les cas où cela pourrait servir le dessein du mémorialiste et afin de contribuer à l'édification de l'image qu'il souhaite transmettre de lui-même, sa généalogie doit être placée en pleine lumière. L'action du scripteur consiste alors moins à de simples rappels historiques qu'à « se montrer presque avoir été de toute éternité<sup>267</sup> ».

## 1. Subir ?

Nous l'avons déjà évoqué, les Mémoires du XVIe siècle ont de nombreuses caractéristiques communes. Si la défaveur et la calomnie apparaissent souvent

---

<sup>265</sup> Jean-Marie LE GALL, « Vieux saint et grande noblesse à l'époque moderne : Saint Denis, les Montmorency et les Guise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003, vol. 3, n° 50, p. 8.

<sup>266</sup> André BURGUIÈRE, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1991, vol. 46, n° 4, p. 771-788. L'historien écrivait alors : « En France, l'essor des préoccupations généalogiques est inséparable de la crise d'identité qui traverse la noblesse à partir du milieu du XVIe siècle et qu'elle exprime dans ses doléances aux États Généraux, de façon encore diffuse tant que l'affrontement religieux la divisait et tenait le devant de la scène, de façon explicite et véhémement aux États de 1614 ». Voir également l'article dans lequel André Bruguière nuance ses propos : André BURGUIÈRE, « L'État monarchique et la famille (XVIe-XVIIIe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 56, n° 2, p. 313-335.

<sup>267</sup> Étienne de CYPRE, *Les genealogies de soixante et sept tres nobles et tres illustres maisons, partie de France, partie estrangeres*, Paris, 1587, n. p.

comme l'élément déclencheur de l'écriture, il convient maintenant de scruter les aspects intrinsèquement liés au scripteur.

Lorsque l'on se penche sur l'ensemble du corpus sur lequel nous travaillons, nous constatons qu'un grand nombre de Mémoires ont été écrits par des personnages dont la place au sein de la famille n'est pas, du moins initialement, celle qui peut conférer le plus de prestige et octroyer les meilleurs avantages. Dans un monde où la Loi Salique préside aux destinées royales et rejaillit sur l'ensemble de la société, bien naître ne signifie pas seulement naître dans la bonne maison<sup>268</sup>. Puînés, femmes et bâtards représentent une importante proportion des mémorialistes que nous étudions. La position familiale est-elle étrangère à l'entreprise d'écriture ? Nous ne saurions l'affirmer. Il semble cependant que, lorsque le hasard de la naissance ne procure pas immédiatement les avantages de l'aînesse, il faut le souligner dans le récit de sa vie.

Jean de Mergey est dans ce cas. L'homme est d'abord destiné à une carrière ecclésiastique, comme il est alors fréquent pour qui ne peut hériter d'un titre, de terres ou de charge. Il finit par choisir la voie des armes, et participe notamment en 1554 à la victoire de Renty, où la bataille oppose le roi de France, sous le commandement du duc de Guise, à l'empereur<sup>269</sup>. Le

---

<sup>268</sup> La question de la primogéniture mâle est au cœur de la transmission dans le royaume de France. Voir les travaux d'Éliane Viennot, notamment « L'invention de la loi salique et ses répercussions sur la scène politique de la Renaissance », in Luc CAPDEVILLA (dir.), *Le Genre face aux mutations, du Moyen Âge au XXIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 181-190. Voir également l'article de Fanny Cosandey, « De lance et de quenouille. La place de la reine dans l'Etat moderne (XIVe-XVIe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1997, vol. 52, n° 4, p. 799-820.

<sup>269</sup> Le duc de Guise a récemment été étudié par Éric Durot, dans le cadre d'une thèse de doctorat en histoire moderne dirigée par Denis Crouzet, et soutenue en 2011. Voir l'ouvrage qui en est issu, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 884 p.

gentilhomme champenois ne manque pas de rappeler très rapidement dans ses Mémoires qu'il est le dernier né d'une fratrie de quatorze enfants :

Bernard, qui estoit l'esné, ayant suivy dès sa premiere jeunesse les armes sous la charge du seigneur de Jours, qui estoit colonnel de la legion de Champagne, ayant acquis reputation aux guerres, fut honoré de l'enseigne colonnelle, qui a laissé plusieurs enfans. Jacques de Mergey, ayant aussi longuement suivy les armes avec l'infanterie, fut honoré d'une place aux gardes du corps du Roy, sous la charge de M. de Brezé, et depuis exempt en ladicte compagnie ; lequel aussi a laissé plusieurs enfans. Anne de Mergey fut mariée avec le sieur de La Voulte, qui eut une fille mariée avec le capitaine Saint Martin, exempt de l'une des compagnies des gardes du Roy. Et moy, Jean de Mergey, qui suis le cadet et dernier de tous [...] <sup>270</sup>.

De la même manière, le duc de La Force précise, dès qu'il s'agit de parler de lui pour la première fois dans son récit, que son frère, avec qui il fait le voyage à Paris pour le mariage de Henri de Navarre et Marguerite de Valois, « étoit son aîné d'un an <sup>271</sup> ». Les tout premiers mots des Mémoires de Mathieu Merle sont du même ordre : « Le capitaine Mathieu de Merle, natif d'Uzès, avoit deux frères aînés [...] <sup>272</sup>. » Signalons également le cas de Philippe de Cheverny, qui note être le dernier d'une famille de sept enfants, né quelques mois seulement avant la mort de son père lors du siège de Naples de 1528 <sup>273</sup>. Tout se présente comme si, en plus de relater des faits incontestables, il ne fallait pas

---

<sup>270</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois, op. cit.*, p. 15.

<sup>271</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 6.

<sup>272</sup> Mathieu MERLE, *Mémoires de Mathieu Merle, op. cit.*, p. 489.

<sup>273</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France, op. cit.*, p. 27.

omettre les conditions dans lesquelles tout a débuté. Le récit d'une vie remplie au service du royaume ne sera que plus marquant s'il est fait mention d'une position défavorable dans la fratrie, dans laquelle on n'aurait pas dû s'illustrer.

Dans le cas du duc d'Angoulême, la revendication d'une situation filiale particulière est également importante. Fils naturel du roi Charles IX et de Marie Touchet, il rappelle, dès les premières lignes de son récit, que sa position lui octroie des droits, les bâtards royaux du temps pouvant disposer des attributs, réels ou symboliques, de leur condition : armes, titres, dignités, charges<sup>274</sup>. C'est d'ailleurs en ce sens que sa grand-mère Catherine de Médicis le fait par testament en 1589 comte d'Auvergne, au détriment de Marguerite de Valois<sup>275</sup>. Le mémorialiste précise :

[...] Je revins à mon logis où plusieurs seigneurs m'attendoient pour souper avec eux ; car depuis que le Roy [Henri III] se mit en campagne, il trouva bon que je quittasse sa table le soir, où j'avois cet honneur de manger, honneur qui estoit accordé aux enfans de France naturels des rois, lequel nous avons conservé jusques au dernier règne du roy Louis treiziesme, d'heureuse mémoire<sup>276</sup>.

S'il demeure inapte à la succession dynastique, le duc d'Angoulême n'en oublie pas de manifester ouvertement son rang, insistant sur les marques extérieures de respect et d'estime que sa dignité doit lui procurer. Une nouvelle fois, une

---

<sup>274</sup> Sylvie STEINBERG, « Le droit, les sentiments familiaux et les conceptions de la filiation : à propos d'une affaire de possession d'état du début du XVIIe siècle », *Annales de démographie historique*, 2009, n° 118, p. 131.

<sup>275</sup> À propos du procès qui oppose sur cette question le duc d'Angoulême à Marguerite de Valois, voir Sylvie STEINBERG, *Une tache au front. La bâtardise aux XVIe et XVIIe siècles*, Albin Michel, 2016, p. 264-265.

<sup>276</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV, op. cit.*, p. 63.

naissance imparfaite induit, dans la rédaction des Mémoires, une revendication ostensible.

Position moins confortable que celle des puînés ou des bâtards : celle des filles. Comment prétendre relater des faits historiques lorsque la société dans laquelle on évolue n'accorde qu'un crédit limité à ce que l'on pense ? Le pouvoir politique est masculin, c'est ainsi que le droit le présente<sup>277</sup>. En effet, la femme du XVIe siècle est volontiers considérée par les scripteurs du temps comme « plus propre à choses basses, molles, & dignes de son sexe qu'à négocier & traiter des affaires d'un grand Etat<sup>278</sup> ». Michel de Castelnau, pourtant longtemps ambassadeur à la cour d'Elizabeth, n'est pas tendre à l'endroit des femmes et se justifie à grand renfort de références historiques :

Mais le pis est quand telles entreprises sont communiquées aux femmes (sexe si fragile qu'il ne peut rien tenir caché). Ainsi, la conjuration contre le grand Alexandre fut découverte par un nommé Philotas à une dame, qui le revela incontinent à Alexandre ; celle de Catilina par une garce qu'entretenoit l'un des conjurez ; et celle du grand prieur de Capoue, frere du feu mareschal de Strossy, dressée, de notre memoire, contre la ville de Gennes, qu'il avoit resolu de prendre et saccager, fut aussi decouverte par une courtisane qui l'avoit sceu d'un soldat [...]<sup>279</sup>.

---

<sup>277</sup> Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 97. Cet ouvrage de synthèse récent s'appuie sur les travaux menés sur l'histoire des femmes et du genre depuis le début des années 2000.

<sup>278</sup> Pierre de BELLOY et Pierre HAULTIN, *Examen du discours publié contre la maison royalle de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la loy salique, & succession du royaume. Par un catholique apostolique, romain, mais bon françois, et très-fidèle sujet de la couronne de France*, La Rochelle, 1587, p. 51. Cité par Fanny Cosandey, in « De lance et de quenouille. La place de la reine dans l'Etat moderne (XIVe-XVIe siècles) », *op. cit.*, p. 800.

<sup>279</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau, op. cit.*, p. 420.

Dans les Mémoires de Gaspard de Saulx, rédigés par son troisième fils Jean, les réflexions sur le monde qui l'entoure sont fort nombreuses<sup>280</sup>. Il livre, lui aussi, un discours particulièrement virulent envers les femmes, justifiant leur exclusion du pouvoir. Il écrit :

Les entreprises des femmes sont defectueuses, pour estre vindicatives, craintives, de legere creance, irresoluës, inconstantes, soudaines, indiscrettes, glorieuses, ambitieuses plus que les hommes : à peine se resolvent elles si elles ne sont assistées à la continuation des entreprises hazardeuses, ausquelles n'estans tenues de pres, elles en sortent, s'en eschappent, et se ravisent en un instant. Ceux qu'elles employent doivent executer promptement, sans leur donner temps, ny pouvoir de changer. Les anciens Gaulois croyoient les femmes, et les tenoient pour prophetes ; ils faisoient la guerre et la paix par leurs charmes et devinations. Les usurpateurs des Gaules, sortis de Franconie, voyant qu'ils ne s'en estoient bien treuvé, changerent les loix des vaincus et au contraire exclurent du regne et du gouvernement des pupiles, les femmes [...]. Donner à garder la religion aux hérétiques, l'argent aux avaricieux, et l'Estat aux ambitieux, rarement advient bien [...]<sup>281</sup>.

Ce manque d'égard, si fréquent soit-il, ne les empêche tout de même pas de jouer un rôle politique déterminant durant toute la période qui nous importe<sup>282</sup>.

Des trois mémorialistes féminines que nous avons introduites dans notre corpus, toutes laissent entrevoir, à travers leur écriture, la difficile question de l'implication des femmes dans le domaine public. Marguerite de Valois, dès le

---

<sup>280</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, op. cit., p. 17. Dans la notice de l'édition utilisée, il est mentionné que les Mémoires contiennent tant de réflexions qu'ils ont à la fois une valeur historique et une valeur philosophique.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 250-251.

<sup>282</sup> Rosine Antoinette LAMBIN, *Femmes de paix. La coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France, 1520-1630*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 22. Voir également Dominique GODINEAU, *Les femmes dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, op. cit., p. 97-113.

début de son récit, en guise de réponse à Pierre de Brantôme, accuse les femmes de vanité et se sent contrainte de se défendre d'agir de cette manière. Elle écrit : « C'est un commun vice aux femmes de se plaire aux louanges, bien que non méritées. Je blâme mon sexe en cela, et n'en voudrais tenir cette condition<sup>283</sup> ». Cette seule phrase permet à Marguerite de prendre de la hauteur et de se défendre, à l'avance, des attaques qui peuvent intervenir à la lecture de son œuvre. Parler d'elle ne doit certainement pas apparaître comme un acte d'outrecuidance, et son action ne doit pas être considérée comme légère. Plus encore que Marguerite de Valois, Jeanne d'Albret doit composer avec son sexe, tout au long de sa vie. Très tôt d'ailleurs, elle manifeste avec véhémence sa capacité à choisir, notamment lorsqu'en 1541 son oncle le roi François Ier souhaite la voir épouser le duc de Clèves<sup>284</sup>. Elle se dépeint, dans ses Mémoires, comme une femme solide et ferme qui défend ardemment les intérêts des protestants<sup>285</sup>. Elle n'hésite pas non plus à affirmer avoir repris les pleins pouvoirs lorsque son mari a voulu bannir le protestantisme de ses terres :

---

<sup>283</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 45. La reine de Navarre entreprend la rédaction de ses Mémoires à Usson pour répondre au « Discours sur la reine de France et de Navarre », in Pierre de Bourdelle de BRANTÔME, *Recueil des dames, poésies et tombeaux*, Étienne Vaucheret (éd.), Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1992.

<sup>284</sup> Véronique DUCHÉ, « Jeanne d'Albret, un personnage romanesque? », in Evelyne BERRIOT-SALVADORE, Philippe CHAREYRE et Claudie MARTIN-ULRICH (dirs.), *Jeanne d'Albret et sa Cour, Actes du Colloque international de Pau et des Pays de l'Adour du 17-19 mai 2001*, Paris, Honoré Champion, 2001, p. 356.

<sup>285</sup> Eugénie PASCAL, « Jeanne d'Albret, la féminité et le pouvoir », in Jean-Claude ARNOULD et Sylvie STEINBERG (dirs.), *Les femmes et l'écriture de l'Histoire, 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2008, p. 64.



Quand je sceu cela, j'usay de la puissance naturelle que Dieu m'avoit donné sur mes subjects, et laquelle j'avais cédée à un mary, pour l'obéissance que Dieu commande de leur porter : mais lorsque je vey qu'il y alloit de la gloire de mon Dieu, et la pureté de son service, je fey prendre le dict Boulongne prisonnier, et retint son paquet<sup>286</sup>.

À la tête d'un État qui ignore la Loi Salique, elle peut être déconsidérée dans le royaume de France. Elle fait d'ailleurs l'objet de nombreuses attaques, auxquelles elle ne manque pas de répondre, se faisant gardienne de la cause des femmes, et méprisant les dénigrement qu'elles subissent :

Je ne m'amuseray à ce dédaigneux épithète d'imbécillité de femme, car si je vouloy ici entreprendre la défense de mon sexe, j'ay assez de raison et exemples contre ce charitable, qui en parle quasi comme par pitié, pour lui monstrier qu'il a abusé du terme en c'est endroit-là<sup>287</sup>.

Le récit que livre la reine de Navarre dans ses Mémoires confond l'individu qu'elle est et la cause qu'elle défend. En « habile conteuse », pour reprendre une formule de Claudie Martin-Ulrich, elle se met en scène comme un personnage politique de devoir<sup>288</sup>. Quant à Charlotte Arbaleste, sa vie se lit au prisme de celle de son époux Philippe Duplessis-Mornay, au premier plan dans ses Mémoires. La carrière politique du capitaine protestant y est narrée, à laquelle est ajoutée une chronique familiale, où la descendance du couple tient une place de choix. Même si elle se perçoit en filigrane, la propre vie de la

---

<sup>286</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 30.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 93. Ces mots servent de réponse au pamphlet d'Antoine Fleury, *Responce à un certain escrit publié par l'Amiral et ses adhérens prétendans couvrir et excuser la rupture qu'ils ont faite de l'Edict de Pacification*, Paris, Frémy, 1568.

<sup>288</sup> Claudie MARTIN-ULRICH, « Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, la Reine-Mère et la Reine conteuse », op. cit., p. 224.

mémorialiste est surtout évoquée pour souligner son engagement à la Réforme. Loin de s'effacer derrière son mari, elle se place au contraire sur un pied d'égalité, dans la droite ligne de la vision protestante du couple qui émerge alors<sup>289</sup>. Aussi, Charlotte Arbaleste illustre une nouveauté du temps : les femmes ne commencent pas seulement à parler d'elles, elles évoquent également leur foi, affranchissant en cela un peu plus le monopole clérical du discours religieux<sup>290</sup>. Ses Mémoires doivent permettre de constater l'élection de son époux, regorgent d'allusion à Dieu et présentent le protestantisme comme la seule et véritable religion chrétienne :

Feu Monsieur de la Borde, mon père, se voyant affligé pour la Religion de laquelle toutefois il ne faisoit profession, recongneut la bonté de Dieu qui se servoit de ce moyen là, et print peine de s'instruire, conférant avec les ministres, monsr Gaudet et monsr de Miremont [...]. Estant instruit, il fit profession publique de la vraye Religion [...] <sup>291</sup>.

Dans cette perspective, l'écriture permet à ces femmes de se définir non seulement en tant que personnage historique notable, mais également en tant que personne, témoignant d'un engagement propre. Mais rédiger ses Mémoires, quand on est une femme, ne va pas de soi, dans un monde où les hommes détiennent l'essentiel du pouvoir politique. En outre, elles sont souvent contraintes à une éducation qui les exclut d'un accès aux textes susceptibles de

---

<sup>289</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 53. À ce propos, Rosine-Antoinette Lambin constate que « les femmes de la noblesse voyaient dans la valeur morale que le calvinisme leur octroyait un moyen de s'émanciper des obligations de leur sexe ». Voir *Femmes de paix. La coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France, 1520-1630*, *op. cit.*, p. 29.

<sup>290</sup> À propos de l'évolution dans le langage des femmes, voir Olivier CHRISTIN, *Confesser sa foi : conflits confessionnels et identités religieuses dans l'Europe moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 67.

<sup>291</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 100.

leur servir de modèle, et ne détiennent pas les charges qui permettraient d'approcher les archives et les documents officiels. Aussi, les écrits féminins à la première personne demeurent rares au XVI<sup>e</sup> siècle, la plupart des auteures se référant davantage à leur identité collective<sup>292</sup>.

Sexe, position familiale défavorable, bâtardise : quelles sont les raisons d'une telle mise en avant de ces qualités qui, naturellement, n'auraient pas dû permettre à ces mémorialistes d'avoir joué le rôle qu'ils ont joué ? Pourquoi endossent-ils la tenue du subalterne ? Si écrire, c'est agir, cette mise en scène rhétorique permet à chaque scripteur concerné de revendiquer une place qui ne fut pas facile à obtenir, et qu'il faut désormais brandir comme un étendard. Chacun des mémorialistes concernés précise qu'en dépit d'obstacles qui devaient le reléguer à un second plan, il a été un témoin privilégié des grands événements dont il se fait maintenant l'écho et se construit ainsi en protagoniste. L'entreprise rédactionnelle, soumise à une naissance qui ne devait pas permettre, *a priori*, une « rencontre de l'individu avec l'Histoire<sup>293</sup> », n'en est que plus remarquable.

---

<sup>292</sup> Susan BROOMHALL et Colette H. WINN, « La représentation de soi dans les mémoires féminins du début de l'époque moderne », *Tangence*, 2005, n° 77, p. 11. Les deux historiennes expliquent que, pour Charlotte Arbaleste, « se révéler à travers le regard de l'autre masculin et, notamment du grand chef huguenot a bien sûr l'avantage de donner une plus grande crédibilité et une plus grande force à l'image qu'Arbaleste donne d'elle-même ».

<sup>293</sup> Nous empruntons ici la formule utilisée par André Bertière dans son ouvrage *Le cardinal de Retz mémorialiste*, *op. cit.*, p. 10.

## 2. Appartenir

Venir au monde, c'est faire son apparition au sein d'un groupe déjà formé, dont on n'est que l'un des représentants. Durant l'Ancien Régime, chaque nouveau-né appartient à une race, notion derrière laquelle se cache un ensemble de traits moraux et héréditaires, la naissance dans une race noble étant censée « donner une prédisposition à la vertu<sup>294</sup> ».

Qu'il s'agisse de Mémoires, de Journaux, de correspondance ou de quantité d'autres papiers, la noblesse du XVIIe siècle a laissé une masse très importante de textes<sup>295</sup>. Pour les scripteurs que nous étudions, parler de sa race est une manière de s'ancrer dans une histoire lignagère et familiale. Ils sont le fruit d'une noblesse plus ou moins grande, plus ou moins ancienne, plus ou moins prestigieuse, dont le récit ne doit en aucun cas desservir l'image qui doit être véhiculée, y compris si cela nécessite d'en taire certains aspects. Démontrer l'antiquité de la noblesse dont il est issu est par exemple l'une des préoccupations de Jean de Saulx, qui rédige les Mémoires de son père, Gaspard, seigneur de Tavannes. Il fait remonter cette appartenance au second ordre au IIIe siècle de notre ère :

---

<sup>294</sup> Le terme « race » serait issu du latin *ratio* (catégorie, espèce), et aurait fait son apparition dans la langue française par l'intermédiaire de l'italien *rassa*. Une telle étymologie suggère que chaque lignage constitue une espèce. Voir Arlette JOUANNA, *La France du XVIIe siècle, 1483-1598*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 66. La race est une notion qui a été longuement étudiée par Arlette Jouanna ; sa thèse de doctorat a été soutenue sous le titre *L'idée de race en France au XVIe et au début du XVIIe siècle*, en 1975. L'historienne y explique que c'est un moyen de renforcer la hiérarchie sociale, s'appuyant sur des études régionales. Voir l'ouvrage qui a été tiré de ce travail de recherche, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du XVIIe siècle*, Paris, Hachette, 1977, 252 p.

<sup>295</sup> Selon Laurent Bourquin, il s'agissait alors d'alimenter l'histoire de leurs lignages, en racontant sa vie ou en engageant des généalogistes pour retrouver la trace de leurs ancêtres. Voir *La noblesse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, coll. « Histoire », 2002, p. 5.

Origine de Tallant, Saulx-le-Duc, Vergy, Grancey et Saulx-Lieu, tesmoing de l'antiquité de la race de Saulx, continuée par Faustus de Saulx, seigneur d'Autun et de Saulx-Lieu, qui vivoit l'an 214 ; ce qui est verifié par les titres croniques d'Allemagne, Grançon, et concordance d'iceux avec ceux de saint Benigne et de Paradin [...] <sup>296</sup>.

Différentes catégories de noblesse se côtoient dans le monde très restreint des mémorialistes de la seconde moitié du XVIe siècle, chacun tentant de tirer profit de son extraction<sup>297</sup>. Henri de Mesmes constate cette distinction au sein du second ordre, et illustre le mépris qu'éprouvent les hommes de guerre à l'égard des robins :

Un temps fut que les homes de valeur escrivoient leurs vies ou de ceux qu'ils avoient aimez. C'estoient, au moins, quelques remarques de belles actions et, après eulx, enseignement pour bien faire ; maintenant ce n'est plus la mode ; en France, ceux qui ont les armes n'usent guères de plumes qu'à leurs chapeaux, et ceux de robe longue n'ont pas moien de se recommander par faicts mémorables<sup>298</sup>.

---

<sup>296</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 49. Sur les généalogie affabulatrice, voir Roberto BIZZOCCHI, *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino, 1995, 288 p.

<sup>297</sup> Arlette Jouanna tente d'expliquer, non sans difficulté, les différentes catégories de noblesse à retenir pour le début de l'époque Moderne ; l'historienne distingue ainsi plusieurs groupes nobiliaires. Le « gentilhomme de nom et d'armes » a une noblesse immémoriale, sans anoblissement connu ; le « gentilhomme de quatre lignes » possède huit quartiers de noblesse ; le « noble de race » descend de trois degrés paternels nobles ; au-dessous se situant l'anobli et celui qui n'a pas encore la race. Voir son article « Noblesse », in Arlette JOUANNA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC (dirs.), *Histoire et dictionnaire des Guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, p. 887-893.

<sup>298</sup> Henri de MESMES, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine, etc., etc., suivis de ses pensées inédites, écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes par Edouard Frémy, premier secrétaire d'ambassade*, Paris, Leroux, 1886, p. 125-127.

Les mots utilisés appuient notre propos. Deux types de mémorialistes se distinguent dans notre étude : ceux qui ont effectivement participé aux combats qui ravagent le royaume, et ceux qui, pour diverses raisons, ont agi dans l'ombre ou n'ont été que de simples spectateurs des événements<sup>299</sup>.

Dans la société que nous étudions, la noblesse est intimement liée au maniement des armes, et l'aptitude naturelle au combat se transmettrait par le sang<sup>300</sup>. François de La Noue le note dans ses Mémoires : c'est de cet ordre que « sortent les Princes, les grands Chefs de guerre, les gouverneurs & hauts officiers, Ambassadeurs & Capitaines, desquels [les rois] se servent pour la conservation de leurs couronnes<sup>301</sup>. » Aussi, lorsque l'on appartient à une noblesse qui a fait ses preuves au combat, il faut incontestablement le mettre en avant, ce qui permet de scander que l'on est soi-même détenteur de ces qualités. Nicolas de Beauvais-Nangis fait débiter ses Mémoires adressés à son fils en ces termes :

Vostre grand-père se nommoit Antoine de Brichanteau, fils de messire Nicolas de Brichanteau, chevalier de l'ordre, capitayne de cinquante hommes d'armes, seigneur de Beauvais-Nangis [...]. Ledit Nicolas de Brichanteau fut pris prisonnier et blessé à la bataille de Dreux, en l'an 1562 ; et ayant esté rachapté de troys mille escus de rançon, qui estoit lors une grande somme, il mourut de sa blessure, en sa maison, en l'an 1563 [...]<sup>302</sup>.

---

<sup>299</sup> Sur l'ensemble du corpus que nous avons étudié pour la réalisation de ce travail, il semblerait que deux tiers des mémorialistes aient combattu lors des guerres de 1562-1598, ne serait-ce que succinctement. Le tiers restant est composé d'ambassadeurs, de négociateurs, de parlementaires ou de femmes.

<sup>300</sup> Hélène GERMA-ROMANN, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilhommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, p. 75.

<sup>301</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 331.

<sup>302</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 3.

Quelques lignes plus loin il poursuit, toujours à propos de Nicolas de Brichanteau :

A son abord, il eut l'honneur de se trouver [...] à la bataille de Jarnac, quy se donna au moys de mars 1569. Il fut remarqué entre les jeunes gens de son aage pour avoir party de la main, et s'estre avancé vingt pas devant l'escadron, où il avoit place au premier rang. Cette action luy donna grande estime parmy le monde, et aussy que la réputation de son père, quy avoit esté des braves hommes de son temps [...]<sup>303</sup>.

Si l'on se réfère au dictionnaire de Jean Nicot, le mot « brave » renvoie bien au maniement des armes<sup>304</sup>. Aussi, le mémorialiste ne fait pas seulement l'éloge de son grand-père : il se sert de ses compétences pour suggérer qu'il en aurait lui-même hérité. Faire partie des combattants peut ainsi laisser croire à une appartenance à une longue lignée de militaires, dont le prestige rejaillit sur le dernier représentant. Nous retrouvons la même situation dans les Mémoires de Henri de Mesmes :

Mon père avoit nom Jean-Jacques de Mesmes, issu d'Escosse, né en Gascoingne. Un ancien chevalier Escossois de Bervich Amaneus de Mammes, dez l'an 1200 vint prendre terre en Guienne, espousa en Marsan une Damoysselle du païs et y planta nostre race. J'en ay veu les titres et en sont encore les armes en la chapelle de mes ancestres au Mont-de-Marsan [...]<sup>305</sup>.

---

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 4-5.

<sup>304</sup> Jean NICOT, *Thrésor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, op. cit., p. 89.

<sup>305</sup> Henri de MESMES, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine, etc., etc., suivis de ses pensées inédites, écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes par Edouard Frémy, premier secrétaire d'ambassade*, op. cit., p. 128-129.

De même, Philippe de Cheverny met en avant son ascendance militaire, et veille à la faire remonter le plus loin possible, au XIV<sup>e</sup> siècle :

Dieu m'a fait naistre en ce monde d'une bonne, noble et ancienne famille des Hurauts, yssus du pays de Bretagne, de laquelle il y a eu beaucoup de chevaliers de marque et d'honneur morts aux guerres de Bretagne, et mesme de celle qui fut entre Charles de Blois et le comte de Montfort, faites pour la succession dudit duché de Bretagne ; durant laquelle un de ladite famille des Hurauts vint demeurer avec le comte de Blois, frere aîné dudit Charles de Blois, tué en la bataille d'Auray, où deux dudit nom et famille des Hurauts, ayans rangs et charge honorable, furent aussi tuez près ledit Charles de Blois<sup>306</sup>.

Enfin, signalons le cas de François de La Noue, qui est similaire. L'homme de guerre, aussi célèbre pour son bras de fer que pour la rédaction de ses *Discours politiques et militaires*, est mort au combat en 1591 après avoir participé activement aux affrontements de son temps<sup>307</sup>. En rédigeant ses Mémoires et en leur donnant un titre si évocateur, il marque à la fois son engagement dans les conflits de la période, mais également sa légitimité à en tirer des leçons et à les diffuser. Surtout, François de La Noue n'est pas le premier de sa souche : il appartient à une famille d'hommes courageux qui ont su s'imposer au combat, et dont les origines dateraient du XI<sup>e</sup> siècle<sup>308</sup>. Son ancêtre héroïque est Guillaume de La Noue, l'un des douze chevaliers que la duchesse Constance de Bretagne a chargés, en 1200, de combattre des chevaliers anglais, et qui aurait

---

<sup>306</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, *op. cit.*, p. 26. La bataille d'Auray est la dernière de la guerre de succession de Bretagne. Elle a lieu le 29 septembre 1364.

<sup>307</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.* Une figure d'un bras de fer par Ambroise Paré y est présentée, p. 28.

<sup>308</sup> *Ibid.*, p. 14.



survécu seul à ce combat<sup>309</sup>. La vaillance du mémorialiste, si grande soit-elle, se mesure à l'aune de la race de guerriers à laquelle il appartient.

Ainsi, tout se présente comme si, dans la noblesse d'épée, il fallait attester de l'ancienneté de son rang, et ainsi de la vaillance militaire transmise depuis. Si le pouvoir royal peut aisément faire des nobles, il ne peut en revanche pas procurer les qualités propres aux combats qui, elles, seraient innées :

Les roys s'abusent, qui disent pouvoir faire des gentils-hommes : c'est Dieu qui donne le courage : sa benediction rend les hommes valeureux ; ceux qui le sont, alliez à leurs semblables, continuent la vertu à leur postérité : les mes-alliez ne la conservent qu'à moitié<sup>310</sup>.

Lorsque l'on descend de la race des *bellatores*, cela doit impérativement se savoir.

Toutefois, dans la société d'alors, tout le monde ne voit pas le second ordre comme un état hiérarchisé au sommet duquel trônerait le sang des combattants. En cette seconde moitié du XVIIe siècle, la robe tient une place de plus en plus importante dans le service du royaume, occupant notamment les postes parlementaires<sup>311</sup>. Il semble se profiler, en ces temps où l'éducation humaniste s'insère peu à peu dans les consciences, que la formation peut conduire à une autre forme de noblesse. Celle-ci est alors conçue comme une

---

<sup>309</sup> *Ibid.*

<sup>310</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 54.

<sup>311</sup> À ce propos, voir Sarah HANLEY, « Engendrer l'État. Formation familiale et construction de l'État dans la France du début de l'époque moderne », *Politix*, 1995, vol. 8, n° 32, p. 47.

profession ou un métier que l'on doit apprendre, et non plus seulement comme un héritage :

La race et lignage ne fait pas l'hōme noble ou le vilain : mais cela fait l'exercice, éducation, institution et nourriture : car quand un homme est institué dans ses premiers ans & enfance aux bonnes meurs, tout le sur-plus de sa vie, il sera enclin aux actes de noblesse et de vertu [...] <sup>312</sup>.

De cette manière, si la noblesse de robe a incontestablement moins de faits d'armes à narrer dans ses Mémoires que la noblesse d'épée, elle n'en demeure pas moins capable de mettre en valeur des exploits qui permettront de servir son entreprise d'écriture. L'exemple de Nicolas de Villeroy est évocateur. Le mémorialiste est issu d'une famille qui s'est illustrée dans le secrétariat d'État, depuis le début du siècle, sous règne de François Ier <sup>313</sup>. Lui-même ne s'est pas imposé par l'épée mais, comme il le signale, en étant employé aux affaires publiques :

J'eus cet honneur, quoyqu'indignement, mais favorisé de la protection de la feue Royne, mère du Roy, que Dieu absolve, et des services très-recommandables que feu M. de L'Aubespine, mon beau-père, avoit rendus à Sa Majesté, d'estre pourveu, à l'aage de vingt-quatre ans, par le feu roy Charles, mon premier maistre, de l'office de secrétaire d'estat qu'exerçoit ledit feu sieur de L'Aubespine, par la résignation qu'il m'en fit à sa survivance, le vingt-cinquiesme jour du mois

---

<sup>312</sup> Guillaume de LA PERRIÈRE, *Le miroir politique, œuvre non moins utile que nécessaire à tous Monarches, Roys, Princes, Seigneurs, Magistrats & autres surintendans et gouverneurs de Republicques*, Lyon, Macé Bonhomme, 1555, p. 178-179. Voir également à ce propos l'ouvrage majeur d'Ellery SCHALK, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500-vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, p. 71. L'auteur y aborde le cas de Matthieu Coignet, gentilhomme, qui insiste sur l'importance de l'éducation des jeunes nobles en 1584.

<sup>313</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 91.

d'octobre 1567. Mes lettres furent scellées par feu M. de L'Hospital, chancelier de France [...]<sup>314</sup>.

Appartenir à la noblesse de robe est donc un état qui, au même titre que la noblesse d'épée, se justifie. Loin de limiter le prestige du mémorialiste, cette appartenance se revendique de la même manière, et les qualités qu'elle représente semblent également se transmettre d'une génération à l'autre. Jacques-Auguste de Thou, président à mortier au Parlement de Paris et qui a dû choisir une autre voie que celle des armes, y voit l'avenir de sa maison. Il indique :

Entre ses ancêtres, Jacques, second du nom, avoit épousé Marie Viole, dont la famille a donné plusieurs conseillers au parlement, et un Guillaume Viole évêque de Paris [...]. Comme la branche aînée, qui avoit toujours porté les armes, étoit éteinte ou fondue dans d'autres familles, Jacques, troisième du nom, descendu de la seconde, prit le parti de la robe<sup>315</sup>.

Évoquer une ascendance dans la robe doit attester que l'on dispose des qualités propres à cette catégorie de noblesse. C'est d'ailleurs à travers les Mémoires issus de la magistrature, et particulièrement ceux de Jacques-Auguste de Thou, que l'on peut entrevoir les valeurs et la culture politique de cette nouvelle classe<sup>316</sup>. Face au lecteur de ses Mémoires, il convient pour ces hommes de se

---

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>315</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 218.

<sup>316</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « La culture politique de Jacques-Auguste Thou d'après ses Mémoires », *op. cit.*, p. 35.

décharger d'une quelconque accusation de déficit de légitimité à témoigner et de se présenter comme un homme d'État<sup>317</sup>.

Prétendre apporter un point de vue crédible et fiable dans ses Mémoires passe donc, lorsque cela peut servir de caution morale, par l'inscription dans une catégorie de noblesse, administrative ou militaire. Dès les premières lignes de l'œuvre, ce besoin de noblesse sert à légitimer les propos tenus ; cela se lit également dans les branches de l'arbre généalogique familial, quand celui-ci est convoqué par le mémorialiste.

### 3. Hériter ?<sup>318</sup>

C'est dans les premières pages de son récit que l'inscription du mémorialiste dans une généalogie est d'abord perceptible. Au même titre que la naissance et la race, celle-ci contribue à inclure ces hommes et ces femmes dans un contexte familial. Dans le corpus que nous étudions, si vaste mais également si ténu au regard de l'abondance des titres des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, nous avons retenu une douzaine d'œuvres qui offre une véritable place aux

---

<sup>317</sup> Sylvie Daubresse évoque les valeurs morales de la robe qu'il convient de souligner, que sont le culte de l'ordre, le savoir juridique et l'austérité bourgeoise. Voir son article « Christophe de Thou et Charles IX : recherches sur les rapports entre le Parlement de Paris et le prince (1560-1574) », *Histoire, économie et société*, 1998, vol. 17, n° 3, p. 420.

<sup>318</sup> Cette partie est issue d'un article publié sous la direction de Frédéric Briot. Voir Bruno MORGANT TOLAÏNI, « S'inscrire dans une lignée ? La question des généalogies dans les Mémoires du second XVI<sup>e</sup> siècle », *Les grandes figures historiques dans les Lettres et les Arts* [en ligne], 2015, n° 4, p. 21-29, <http://figures-historiques.revue.univ-lille3.fr/n4-2015-issn-2261-0871/>, consulté le 26 septembre 2017.

évoqueries généalogiques<sup>319</sup>. Ces rappels, qu'ils concernent les ascendants ou les descendants, méritent une attention particulière de notre part.

Dans la lecture qui est imposée par le mémorialiste, tout doit partir de lui-même : il se désigne chaque fois comme l'échelon de référence de la généalogie qui est préalablement proposée à la découverte du récit<sup>320</sup>. Il ne cherche pas à apparaître comme un simple maillon d'une transmission : il doit être le point de convergence de décennies d'héritages familiaux. Cela se manifeste tout d'abord par l'usage de la première personne ; le « je » de l'auteur est particulièrement présent dans ces lignes qui doivent introduire le récit de la vie de l'homme d'État. Que ce soit chez Nicolas de Beauvais-Nangis, le duc de Bouillon ou Pierre de Brantôme, nombreux sont les mémorialistes qui utilisent cette inscription grammaticale dès le tout premier mot de leur œuvre et qui constitue une véritable caution de l'exactitude des faits contés. Les Mémoires de Guillaume de Rochechouart, maître d'hôtel de Charles IX, commencent ainsi :

Je, Guillaume de Rochechouart, seigneur de Jars, de Breviande et de La Faye, fils unique et seul héritier de Jean de Rochechouart, seigneur de Jars, et d'Anne de Bigny, fus né l'an de grace 1497, le 6 janvier<sup>321</sup>.

---

<sup>319</sup> Les mémorialistes rencontrés qui ne se sont pas contentés de brèves allusions et qui ont accordé à leur récit une véritable place à leur généalogie sont : Théodore Agrippa d'Aubigné, Charlotte Arbaleste, Nicolas de Beauvais-Nangis, Henri de Bouillon, Pierre de Brantôme, Philippe de Cheverny, Jacques de La Force, Jean de Mergéy, Henri de Mesmes, Guillaume de Rochechouart, Jean de Saulx, Jacques-Auguste de Thou et François de Vieilleville.

<sup>320</sup> Il s'agit là de l'illustration de ce que Frédéric Briot appelle « l'égotropisme des Mémoires ». Voir son ouvrage de référence, *Usage du monde, usage de soi, op. cit.*, p. 111.

<sup>321</sup> Guillaume de ROCHECHOUART, *Mémoires de Guillaume de Rochechouart, op. cit.*, p. 601.

Le ton est ici très formel, se rapprochant d'un acte officiel. En outre, chez les mémorialistes qui choisissent de se donner d'emblée la stature d'un personnage historique, usant de la troisième personne du singulier, le nom est délibérément apposé en en-tête. Il ne s'agit pas seulement de rappeler au lecteur distrait l'objet des propos qui suivent, mais bien de s'instituer en tronc solide de l'arbre généalogique familial :

Jacques-Auguste de Thou naquit dans la maison de ses pères, à Paris, le 8 octobre 1553 vers les sept heures du matin. Ce même jour il fut présenté au baptême dans l'église de Saint-André-des-Arcs, par René Roulier, évêque de Senlis, par François Demié, conseiller au Parlement, d'une famille noble du Limousin, et par Marguerite Bourgeois, épouse d'Augustin de Thou, son oncle<sup>322</sup>.

Et même lorsque le scripteur dissocie délibérément le narrateur de son sujet, mêlant le « je » à la troisième personne du singulier pour parler de lui, il se place comme l'intersection du passé et de l'avenir de sa lignée. Le duc de La Force écrit notamment « Je commencerai par son extraction<sup>323</sup> » : il n'est pas alors question de transcrire seulement une histoire familiale, mais de transcrire son histoire familiale, celle dont le résultat aboutit à sa naissance. Cette impression de prééminence du mémorialiste dans les évocations généalogiques

---

<sup>322</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 271.

<sup>323</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 5. Le terme extraction renvoie ici à la souche ou la branche, en généalogie. Voir Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise*, *op. cit.*, p. 816.

est renforcée chez les auteurs protestants<sup>324</sup>. En effet, ces derniers structurent leur récit à partir de la notion de prédestination, le récit de vie étant tributaire des conceptions religieuses<sup>325</sup>. Aussi, ce n'est qu'après avoir mentionné ses parents, ses quatorze frères et sœur et le décès de dix d'entre eux que Jean de Mergey évoque son propre sort<sup>326</sup>. L'effet sur le lecteur, qui doit pouvoir constater l'élection, n'en est que plus fort.

Un cas particulier s'invite dans notre étude, celui de Charlotte Arbaleste. Parce qu'elle est une femme, de surcroît protestante, elle est limitée par des contraintes sociales et religieuses de son temps<sup>327</sup>. Son écrit tout entier constitue un témoignage de ces entraves : ce ne sont pas ses Mémoires qu'elle rédige, mais ceux de son époux, Philippe Duplessis-Mornay, pour servir de modèle de conduite huguenote à leur fils. Par conséquent, nous ne lisons pas les évocations généalogiques de la mémorialiste, mais celles du sujet, ici distinct :

Je commenceray donc à leur faire le discours de sa naissance. Il naquit à Buhy, pais du Vexin le François, mil cinq cens quarante neuf, le cinquiesme novembre, deux heures devant le jour, et fut baptizé le onziesme jour du dit moys<sup>328</sup>.

---

<sup>324</sup> Georges GUSDORF précise : « Le protestantisme, sous ses différentes formes, est une religion de l'individu, qui insiste sur la responsabilité du fidèle devant Dieu [...]. L'examen de conscience apparaît ainsi comme une obligation majeure, sorte de liturgie intime qui fait à chacun obligation de sonder son cœur pour y dépister la mauvaise foi toujours menaçante et la récurrence du péché. » Voir Georges GUSDORF, *Les écritures du moi. Lignes de vie 1*, op. cit., p. 62.

<sup>325</sup> Il y a, chez les protestants, la « paisible conviction d'appartenir au troupeau des élus ». Voir Janine GARRISSON, *Les Protestants au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 29. Pour Calvin, il est dans le « dessein de Dieu de déterminer ce qu'il voulait faire de chaque homme. Car il ne les a pas créés pour la même fin, mais destine les uns à la vie éternelle et les autres à la mort éternelle... Si Dieu fait miséricorde à ses élus par son libre choix, le rejet de ses réprouvés n'a pas non plus d'autre cause que sa volonté. » Voir Geoffroy de TURCKHEIM, *Le protestantisme*, Paris, Eyrolles, 2014, p. 97.

<sup>326</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, op. cit., p. 15.

<sup>327</sup> Susan BROOMHALL et Colette H. WINN, « La représentation de soi dans les mémoires féminins du début de l'époque moderne », op. cit., p. 13.

<sup>328</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, op. cit., p. 70.

De cette manière, et c'est également le cas dans l'ensemble de son œuvre, Charlotte Arbaleste se présente d'une manière socialement acceptable, où les affaires de sa famille et le dévouement à son mari dépassent sa propre individualité. Ces qualités, particulièrement importantes pour l'éthique protestante, servent bien évidemment à sa mise en valeur de la mémorialiste, au même titre que les évocations généalogiques de son époux doivent glorifier les origines de ce dernier.

Les formes des mentions aux différentes branches desquelles descendent les mémorialistes sont très diverses, mais servent une notion que l'on retrouve partout : la maison. Certains écrivent très peu, à la manière de Guillaume de Rochechouart ou de Jean de Mergey, qui se contentent de quelques lignes et ne remontent dans leur histoire familiale que jusqu'à la génération précédente. D'autres, au contraire, rédigent avec force détails des portraits plus ou moins denses, d'une ascendance plus ou moins ancienne. Jean de Saulx remonte ainsi jusqu'au patriarche biblique Noé, considéré avec sa femme comme les ancêtres de toute l'humanité<sup>329</sup>. À partir de là, il développe un récit historique qu'il lie à sa famille jusqu'à la naissance de son père, et qui permet au lecteur de croiser des personnages illustres qui ont marqué cette famille :

Charlemagne, successeur de Pepin, fait la guerre en Saxe, assisté des Boëmes. Au retour, le frere d'un de leurs roys nommé Leopolde, espousa une fille de Saulx, à condition que, luy venant à mourir, son beau-frere auroit la couronne de Boëme, laquelle ceux de Saulx possederent quelque temps<sup>330</sup>.

---

<sup>329</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 49.

<sup>330</sup> *Ibid.*, p. 51.



En outre, il utilise l'héraldique pour attester de l'ancienneté de celle dont il est issu. Les armoiries citées, comme accessoires d'un nom auxquelles elles se rattachent, sont des marques de reconnaissance codifiées, des signes d'identité<sup>331</sup>. Le lecteur n'est pas seulement confronté aux ancêtres du scripteur, il déambule dans une salle remplie d'armes qui convergent toutes vers l'édification de celles du mémorialiste. Il écrit :

Guy de Saulx vivoit en l'an 1110 ; il portoit un lyon d'or armé de gueule en champ d'azur, timbré d'une teste de lyon empanaché d'or et d'azur ; espousa Alix de Mont-Saint-Jean, dont les armes sont trois escus d'or en champ de gueule<sup>332</sup>.

Il note également que « les Juifs par escrit, les Gaulois par tradition des uns aux autres, les Français par armoiries, ont conservé la mémoire de l'antiquité de leur race<sup>333</sup> ». Ainsi, chaque distinction, mais aussi chaque aptitude et chaque faveur se doit d'être transcrite dans ces histoires familiales pour en justifier la grandeur<sup>334</sup>. On se réfère alors à des ancêtres qui, passés à la postérité ou non, ont œuvré à l'élaboration d'une maison. Toutes ces cautions morales sont autant de profits pour ces lignées et, grâce à l'hérédité, doivent se lire comme des instruments de mesure de la vertu du mémorialiste. Qui peut alors douter de la bonne foi d'un homme descendant de personnages si grands ?

---

<sup>331</sup> Emmanuel de BOOS, *Dictionnaire du blason*, Paris, Le Léopard d'or, 2001, p. 5.

<sup>332</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 53.

<sup>333</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>334</sup> L'historien Roberto Bizzocchi explique que les généalogies servent à « anoblir les familles », autrement dit à leur conférer la légitimité à laquelle elles aspirent. Voir son article « Culture généalogique dans l'Italie du XVIe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, vol. 46, n° 4, p. 794.

Lisons une nouvelle fois le duc de La Force, qui indique avoir suivi un chemin tracé pour lui par ses parents :

Le père étoit de la maison de Caumont dont le nom est assez connu par les histoires, et la mère de celle des Beauvoir, desquels la probité, piété et sainteté de vie étoient sans exemple ; il a bien suivi leurs traces, pouvant la France rendre ce témoignage de lui, que sa vie étoit irréprochable [...]<sup>335</sup>.

Constatons ici que les branches maternelle et paternelle n'offrent pas le même type d'héritage, comme si le sang du père devait transmettre les valeurs liées à l'honneur militaire et celui de la mère celles liées à la droiture et à la dévotion<sup>336</sup>. Surtout, le mémorialiste se place délibérément au point de rencontre de ces deux lignées distinctes mais tout aussi vertueuses, combinant l'héritage de la noblesse immémoriale de son père aux qualités de celle de sa mère. Nous retrouvons ce même schéma chez Pierre de Brantôme qui de surcroît, comme pour focaliser l'attention du lecteur, use de prétéritifs :

Je ne m'amuseray point à vous raconter l'antiquité de la maison de Bourdeille, ny des hauts faits et beaux exploits de guerre, qu'ont accomplis nos pères, grands-pères, ayeux, bisayeux et ancestres, aux guerres qui se sont faites tant à la Terre-Sainte, que de-là et de-çà les monts, sous nos braves et vaillans Roys, qui estoient pour lors. Je ne m'amuseray non plus à vous parler de l'antiquité de la

---

<sup>335</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 5.

<sup>336</sup> Cette idée n'est pas sans rappeler la mise en avant de la conduite vertueuse de Françoise de Bec, belle-mère de Charlotte Arbaleste, dans les Mémoires de cette dernière. Voir Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay, op. cit.*, p. 71-72.

maison du Fou, venue de Bretagne, et fort agrandie par le Roy Louis XI, et autres Roys qui sont venus après [...] <sup>337</sup>.

Toujours à ce propos, Philippe de Cheverny ne mentionne, hormis sa mère, que les hommes de son histoire familiale comme pour ne mettre en avant que son ascendance chevaleresque :

Mondit pere, nommé Raoul, seigneur de Cheverny, fut employé au mesme temps dudit roy Louis XII, vers la fin de son regne, et depuis souz celui du roy Francois I, en plusieurs guerres et voyages importants, avec messieurs de La Trimouille, ducs de Bourbon et de Montmorency, pour les affaires principales du temps [...] <sup>338</sup>.

Ces références aux différentes branches de leurs lignages offrent aux personnages que nous étudions une envergure bien plus grande : une cime étoffée induit un tronc solide. Les mémorialistes ne se présentent plus alors uniquement comme les garants d'une race et d'une histoire, ils s'instituent en meilleurs fruits d'une généalogie déjà prestigieuse.

L'histoire familiale contée, chaque scripteur peut désormais poursuivre son entreprise d'écriture en remontant le cours du temps à la vitesse qu'il juge adéquat. L'individu dont la vie est dite revient alors sur le devant de la scène, enfile son costume de personnage public, et joue le rôle principal jusqu'à la clôture de l'œuvre.

---

<sup>337</sup> Pierre de Bourdeille de BRANTÔME, *Mémoires de Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantôme*, Londres, 1790, p. 89. Pour l'usage de la prétérition en rhétorique voir l'article de Francisca Snoeck Henkemans, « La prétérition comme outil de stratégie rhétorique », *Argumentation et Analyse du Discours* [en ligne], traduit par Sivan Cohen-Wiesenfeld, n° 2, 01 avril 2009, consulté le 08 août 2014, <http://aad.revues.org/217>.

<sup>338</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France, op. cit.*, p. 26-27.



Je touchais à ma septième année ; ma mère me conduisit à Plancoët afin d'être relevé du vœu de ma nourrice ; nous descendîmes chez ma grand'mère. Si j'ai vu le bonheur, c'était certainement dans cette maison<sup>339</sup>.

En lisant les *Mémoires d'outre-tombe* de Chateaubriand, on ne peut être que fasciné par le récit de son enfance. Le lecteur y est promené dans le parc du château de Combourg, mais également à Brest, à Paris ou en Amérique. On y rencontre un père taciturne et une mère superstitieuse, on y sent la ferveur religieuse de celui qui était destiné à une carrière d'ecclésiastique s'étioler, on le voit faire ses premiers pas dans le monde. Ce sont incontestablement des souvenirs marquants, teintés de mélancolie, de règles à observer, de joies, de complicité avec ses sœurs. L'ensemble de cet épisode de sa vie revêt un caractère poétique fort, dont toute l'œuvre est empreinte, et qui contribue sans conteste à en faire un monument de la littérature française.

Dans les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle, les premières années de la vie du mémorialiste ne contiennent pas la même charge émotionnelle, sans doute parce que les considérations esthétiques des auteurs sont différentes. Il ne s'agit pas de revivre avec délectation une enfance durant laquelle on a été heureux ou malheureux. Les textes que nous étudions doivent avant tout agir pour le compte du mémorialiste adulte, et tout ce qui y est conté doit suivre ce

---

<sup>339</sup> François-René CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Dufour, Mulat et Boulanger, 1860, p. 31.

dessein. Aussi, ce qui ne concerne pas la vie publique de ces personnages de l'histoire est souvent bref, du moins si l'on compare cela au reste de l'œuvre : quelques lignes, quelques feuillets, rarement davantage. Ces mentions doivent toutefois attirer notre attention : loin d'être secondaires, elles présentent très souvent une facette méconnue de ces hommes et de ces femmes. On y apprend parfois les circonstances de leur naissance, l'éducation reçue, et dans certains cas leur conversion. Tout ceci n'est pas vain : chacun doit pouvoir suivre la trajectoire empruntée par le mémorialiste, du moins ce qu'il veut bien porter à notre connaissance. Bien entendu, il est aisé d'omettre certains éléments et d'en souligner d'autres, mais là encore, il agit sur son passé pour justifier ses choix, sa vie, et corriger ce que l'on pourrait penser de lui.

## **1. Naître**

Parmi les éléments que nous retrouvons dans de nombreux Mémoires d'Ancien Régime, la naissance tient une place particulière. Parce qu'elle correspond au début de leur existence autonome, les mémorialistes du XVI<sup>e</sup> siècle l'utilisent volontiers comme borne chronologique et en font souvent le point de départ de leur œuvre : Jacques-Auguste de Thou, Guillaume de Rochechouart ou encore Théodore Agrippa d'Aubigné, par exemple, font ce choix rédactionnel. Souvent associé au récit généalogique, le précédant ou lui faisant suite, il offre une vision plus globale de la vie de l'auteur. Nicolas de

Beauvais-Nangis est également dans ce cas. Au moment de parler de lui dans son texte, il opte pour un récit qu'il fait débiter le jour de sa naissance :

Je ne vous diray point mon nom, car vous le sçavez ; je suys nay le 9e jour de may 1582 ; j'ai toujours esté eslevé et nourry dans la maison, ayant esté contraint d'y faire mes estudes, parce que mon père estoit serviteur du Roy, et Parys et toutes les grandes villes de France estant du party de la Ligue, je n'y pouvois demeurer en seureté<sup>340</sup>.

Le mémorialiste livre son identité et les éléments constitutifs de la personne qu'il est, tout ce qui n'appartient qu'à lui. Si son nom n'a pas de raison d'être rappelé à la descendance à laquelle il destine son œuvre, sa date de naissance doit être soulignée. Elle représente en effet le point de départ de l'histoire qui est contée et, de cette manière, Nicolas de Beauvais-Nangis atteste que c'est l'existence tout entière qui est à considérer dans ce récit, depuis son premier jour. Certains vont plus loin et essaient, du mieux qu'ils le peuvent, de faire apparaître leur naissance comme un événement particulier, lui conférant un caractère remarquable. Henri de Mesme, par exemple, évoque le moment de sa conception qu'il fait coïncider avec le décès de son grand-père paternel :

Icy il espousa feu ma mère Dame Nicolle Hennequin fille de Messire Christophle Hennequin, plus ancien conseiller au Parlement de Paris [...]. Mais sa mort devança le jugement roial et mourut la propre nuit que je fus conçu, précédente le Ier jour de May 1531. Je nacquis à Paris le mardy 30<sup>e</sup> jour de

---

<sup>340</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 62. Le mémorialiste choisit de composer son œuvre en deux parties : tout d'abord, il est question d'Antoine de Brichanteau, son père. Puis, une seconde introduction vient présenter le récit de sa propre vie, dont cette citation est issue.

janvier 1531 à trois heures du matin, qui estoit le commencement de l'année 1532 au compte romain, que nous tenons à présent<sup>341</sup>.

Ces marqueurs sont également présents dans les Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné qui, lui aussi, livre les éléments de son individualité. Dans son cas, le mémorialiste apprend au lecteur les raisons qui le firent nommer Agrippa, « comme *oegre partus*<sup>342</sup> ». Tout ceci n'est pas sans rappeler les difficultés de l'enfantement au XVIe siècle, et plus généralement jusqu'au XIXe siècle<sup>343</sup>. Quant à Jacques Gaches, sans évoquer explicitement le jour de son arrivée sur terre, celui qui est consul de Castres à la fin du XVIe siècle choisit l'année de sa naissance pour faire débiter son écrit et narrer les troubles dans sa région :

Plusieurs habitans de laquelle, qui estoient de la Religion, attendoient avec impatience d'en pouvoir faire libre exercice ; mais ils se virent frustrés de leur attente par l'exécution, qui fut faite en l'année 1555, d'un jacobin nommé

---

<sup>341</sup> Henri de MESMES, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine, etc., etc., suivis de ses pensées inédites, écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes par Edouard Frémy, premier secrétaire d'ambassade, op. cit.*, p. 131-133.

<sup>342</sup> Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Sa vie à ses enfants*, Gilbert Schrenck (éd.), Paris, Société des textes français modernes, 1986, p. 49.

<sup>343</sup> André BURGUIÈRE, Christiane KLAPISCH-ZUBER, Martine SEGALÉN et Françoise ZONABEND, *Histoire de la famille. 3, Le choc des modernités*, Paris, Armand Colin, coll. « références », 1986, p. 188. Il y est précisé que la naissance est une « épreuve redoutable » entraînant de nombreuses précautions que la mère doit prendre pour préserver la santé et l'intégrité de l'enfant. On encourage également certaines pratiques afin de limiter les douleurs de l'accouchement, comme les adresses à la Vierge ou à Sainte-Marguerite. À ce propos, Alain Croix avance le chiffre d'une jeune femme sur huit qui décède lors de son premier accouchement vers 1600. Voir Alain CROIX et Jean QUÉNIART, *Histoire culturelle de la France. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, p. 19.



Martini. Il fust bruslé à la porte de l'Albinque pour avoir presché dans l'église St-Pierre de Brulats, qu'il n'y avoit point de purgatoire<sup>344</sup>.

Tout porte ainsi à croire que le lecteur retrouvera, depuis le premier jour de la vie du scripteur, des éléments essentiels à la compréhension de son existence, ou ceux caractérisant l'adulte qu'il est alors<sup>345</sup>. Le récit d'une naissance, au hasard d'une date dans le calendrier, doit laisser entrevoir la suite d'une existence qui mérite d'être sue.

Toutefois, lorsque ce moment ne semble pas être un point de départ de l'écriture suffisamment marquant, ou digne d'intérêt, le mémorialiste choisit souvent une autre naissance : son intégration dans le monde. N'oublions pas que ces scripteurs cherchent à attester du rôle qu'ils ont pu jouer dans leur époque. Aussi, la date charnière qui permet d'entrer dans l'histoire est régulièrement choisie pour faire débiter le récit<sup>346</sup>. Achille Gamon, consul d'Annonay dont les Mémoires décrivent les affrontements en Ardèche de 1558 à 1586, commence son récit ainsi : « L'an 1558, le 27 décembre, furent élus consuls d'Annonai Achilles Gamon, avocat, et André Marclan, pour les deux

---

<sup>344</sup> Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555*, op. cit., p. 1.

<sup>345</sup> Emmanuèle Lesne-Jaffro constate que les récits de naissance marquent l'infléchissement des Mémoires vers l'autobiographie, dans la mesure où ils permettent à l'individu de raconter son histoire et non plus seulement celle d'une famille. Voir son article « Les lieux de l'autobiographie dans les Mémoires de la seconde moitié du XVIIe siècle », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 1997, n° 49, p. 203-221.

<sup>346</sup> Ce choix est fréquent, et nous le retrouvons pour toutes les époques de rédaction de Mémoires. Louis de Saint-Simon, pour le XVIIe siècle, agit ainsi. Voir Alessandra PECCHIOLI-TEMPERANI, « Saint-Simon ou le double 'je' du mémorialiste », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 1997, n° 49, p. 295.

années suivantes 1559 et 1560<sup>347</sup> ». C'est donc cette date que préfère le mémorialiste pour faire débiter son œuvre, celle où son existence et sa vie deviennent intéressantes, ce qui précède n'ayant, selon lui, que peu d'utilité pour le lecteur. Chez Jean Choisin, cette idée est également très claire. L'ambassadeur s'est donné pour mission de faire le récit, à l'intention de Catherine de Médicis, de l'élection de Henri d'Anjou sur le trône de Pologne. Il accompagne, afin de tisser des liens avec des seigneurs locaux, Jean de Montluc, qui doit négocier la couronne pour le fils de Henri II. Là encore, le point de départ de l'écriture correspond à la naissance du mémorialiste dans le monde. Puisque sa participation à l'histoire est liée à son témoignage qui évoque les tractations, il fait débiter sa relation par l'événement qui a conditionné le report des intentions de Catherine de Médicis sur la couronne de Pologne. Après l'échec des négociations de mariage entre Henri et la reine Elizabeth d'Angleterre, les ambitions de la reine se portent désormais sur un autre royaume :

Comme M. l'evesque de Valence fut adverty que, pour quelques difficultez qui semblerent malaisées à desmesler, il n'y avoit plus d'esperance du mariage, dont avoit esté bien avant parlé, entre le très-illustre duc d'Anjou, à présent roy de Polongne, et la serenissime royne d'Angleterre, il proposa à la Royne mere du Roy deux moyens qui lui sembloient faisables, pour faire tomber la couronne de Polongne entre les mains dudict seigneur<sup>348</sup>.

---

<sup>347</sup> Achille GAMON, *Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 8, 1838, p. 611.

<sup>348</sup> Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 21. L'évêque de Valence qui est évoqué est Jean de Montluc.

Pour faire débiter son histoire, Jean Choisin choisit de clore un précédent chapitre qui n'a pas abouti afin de mieux mettre en valeur ce qu'il a accompli, et réussi. Sa naissance dans le monde n'en paraît que plus remarquable. Tout ceci se lit également chez Jacques Pape de Saint-Auban. Ses très courts Mémoires débutent par le moment où, selon lui, le récit de sa vie mérite d'être connu, le faisant entrer dans l'histoire en qualité de témoin. Présent lors de l'attentat raté contre l'amiral de Coligny, il raconte être parti à la poursuite de l'assaillant qu'il désigne, et précise :

Ayant eu l'honneur d'avoir esté nourry près de M. l'admiral de Chastillon, je me treuvay le vingt et uniesmes d'aoust 1572, près de luy lorsqu'il fut blessé par Maurevel d'une harquebuzade aux deux bras. Nous essayasmes, quelques gentilshommes qui estions tous de la maison dudit seigneur, d'enfoncer la porte du logis d'où l'arquebuzade avoit esté tirée, et, n'en pouvans venir à bout, suivismes M. l'admiral en son logis [...]<sup>349</sup>.

Serait-ce là le point de départ de la carrière de Jacques Pape ? Assurément, non. L'auteur existait et agissait pour les intérêts de l'amiral bien avant ce sombre événement<sup>350</sup>. Toutefois, il s'agit du point de départ la vie qu'il souhaite faire connaître à travers ses Mémoires, il s'agit de sa naissance dans le monde. Le lecteur en est alors réduit à ne connaître de celui dont il lit l'existence qu'un moment choisi, soigneusement sélectionné par le scripteur, mais qui constitue

---

<sup>349</sup> Jacques Pape de SAINT-AUBAN, *Mémoires de Saint-Auban, op. cit.*, p. 497. Arlette Jouanna précise le mémorialiste est le seul témoin oculaire de l'attentat. Voir Arlette JOUANNA, *La Saint-Barthélemy : les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2007, p. 99.

<sup>350</sup> Le mémorialiste a participé aux guerres d'Italie, notamment au siège de la ville de Sienne, en 1554-1555, dont Blaise de Montluc était gouverneur et assurait la défense.

toujours une naissance. Chacun de ces textes fait naître le personnage dont la vie est dite, qui devient, à cet instant, le héros des Mémoires.

## 2. Grandir

Dans une écriture quotidienne qui sert de mémoire au scripteur, les éléments racontés sont divers et nombreux car il s'agit de noter, avec une fréquence régulière, ce qui a été important dans une seule journée<sup>351</sup>. Dans les Mémoires, il faut raconter ce qui a été important dans une vie entière. Aussi, repérer et, *a fortiori*, étudier les récits d'enfance n'est pas simple ; les premières années ne doivent être mentionnées que lorsqu'elles s'inscrivent dans un but précis.

Dans son ouvrage de référence sur le genre, Nadine Kuperty-Tsur rappelle que les récits d'enfance reflètent le peu d'importance accordée à cet âge de la vie et à sa capacité à faire signifier une existence<sup>352</sup>. Ainsi, les Mémoires de

---

<sup>351</sup> À propos du journal du sire de Gouberville, Madeline Foisil note : « Inlassablement, jour après jour, Gilles de Gouberville a noté ses comptes journaliers mais aussi d'innombrables faits de sa vie quotidienne de gentilhomme campagnard [...]. Il y a un rapport si étroit du vécu à l'écrit que par la lecture de ce document on a l'impression d'entrer physiquement dans le paysage du XVI<sup>e</sup> siècle rural [...]. » Voir *Le Sire de Gouberville, op. cit.*, p. 15.

<sup>352</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance, op. cit.*, p. 111. Voir également Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973, 501 p. En dépit des critiques qui ont pu être formulées à propos de sa manière d'envisager l'enfance au Moyen-Âge, les travaux de Philippe Ariès révèlent cette situation. Son ouvrage demeure aujourd'hui une référence, et a permis en son temps de mettre en avant l'histoire des mentalités. Voir aussi François LEBRUN, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, p. 252-264. Il y est précisé que « [...] jusqu'à 7 ans environ, garçons et filles grandissent sans qu'on leur reconnaisse de statut spécifique. Une fois franchi le stade quasi animal des premières années, ils entrent de plain-pied dans le monde des adultes [...] ». À propos de l'influence des travaux de Philippe Ariès dans les sciences humaines, voir l'article de synthèse de Guillaume Gros, « Philippe Ariès : naissance et postérité d'un modèle interprétatif de l'enfance », *Histoire de l'éducation*, 1 janvier 2010, n° 125, p. 49-72.

Philippe de Commynes, qui nous font quelque peu dévier de nos bornes chronologiques, n'évoquent cette période que pour signaler que le mémorialiste en est sorti, comme si elle ne pouvait pas, en tant que telle, revêtir une quelconque importance. Il note :

Au saillir de mon enfance, et en l'age de pouvoir monter a cheval, fuz amené à Lisle, devers le duc Charles de Bourgogne, lors appellé conte de Charroloys, lequel me print en son service ; et fut l'an mil CCCCLXIIIJ<sup>353</sup>.

Pour autant, lorsqu'elle est évoquée, et parfois très succinctement, l'enfance n'est pas négligée par les mémorialistes ; ceux-ci font généralement suivre le récit de naissance par celui de l'enfance. Assurément, ce morceau d'existence doit tenir le même rôle que le reste de l'œuvre : servir à l'élévation de la personne dont on narre la vie. Chez François de Vieilleville, c'est la maison qui est une nouvelle fois convoquée, permettant au maréchal d'insister une nouvelle fois sur la grandeur de sa lignée :

De toute ancienneté nos rois ont accoutumé de prendre les enfans des grandes et illustres maisons de leur royaume, et en tirer du service, ou auprès de leurs personnes, ou les mettre avec nos princes leurs enfans pour apprendre la vertu, afin que, devenants en l'age de porter les armes, ils soient employez aux charges d'importance, et honorez, selon leur merite, des hauls grades et estats du royaume, qui sont presque infinis [...] : qui est cause que la noblesse de France excelle toute autre de ce monde, et n'a sa pareille sous l'univers ; car il n'y en a point qui lui soit aucunement comparable<sup>354</sup>.

---

<sup>353</sup> Philippe de COMMYNES, *Mémoires, op. cit.*, p. 6.

<sup>354</sup> François de Scépeaux de VIEILLEVILLE, *Mémoires de la vie du Mareschal de Vieilleville*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 9, 1838, p. 7. L'œuvre aurait été rédigée par son secrétaire, Vincent Carloix.

C'est ici explicitement signifié : une naissance dans une famille illustre induit la nécessité d'une éducation adaptée au maintien de son rang. L'enfance est ainsi très étroitement liée à la formation ou, selon le terme utilisé par les mémorialistes, à la « nourriture » reçue. Cette dernière doit se conformer aux idéaux humanistes alors en vigueur dans une partie de la noblesse de France, et à partir duquel le savoir est renouvelé<sup>355</sup>. Le récit de Michel de La Huguerye s'en fait le témoin :

[...] Il m'envoya en l'université de Paris et me feist entrer au collège de Navarre, où je demeuray, tant à poursuivre mes estudes d'humanité qu'à faire mon cours en philosophie, l'espace de six ans ; et, pour obéir à sa volonté, m'employay deux ans après à faire leçons publiques en deux collèges, dressant mon but à la faculté de droict, où je vacquoy aux meilleures heures [...]<sup>356</sup>.

En outre, tous les personnages qui ont participé à l'éducation s'invitent dans le texte, comme gages de la qualité de l'instruction dispensée. François de La Noue nous livre les considérations de la société du temps à ce propos :

IL y a quelques gentils-hommes, lesquels voyans des desordres par tout, aiment mieux retenir leurs enfans à leur maison, que les envoyer dehors, & n'espargnent l'argent en des maitres suffisans. Ceste regle est bonne à ceux qui sont fort riches, qui mesmes peuvent les mettre en compagnie d'autres de leur aage, avec lesquels ils aprenent mieux qu'estans seuls. Mais les pauvres ne peuvent faire le semblable [...]<sup>357</sup>.

---

<sup>355</sup> Thierry WANEGFFELEN (dir.), *La Renaissance*, Paris, Ellipses, 2014, p. 243.

<sup>356</sup> Michel de LA HUGUERYE, *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*, Paris, H. Loones, 1877, vol. 1/3, p. 2. Le collège de Navarre est fondé en 1305 par la reine Jeanne, épouse de Philippe le Bel, reine de Navarre et comtesse de Champagne. À propos de la création de cette institution, voir Nathalie GOROCHOV, *Le Collège de Navarre, de sa fondation (1305) au début du XV<sup>e</sup> siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, France, Honoré Champion, 1997, 753 p.

<sup>357</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 330.

Les précepteurs sont exposés à la vue du lecteur pour justifier de valeurs, et attester que celui dont la vie est contée dispose des qualifications nécessaires aux fonctions qu'il a occupées, une fois adulte. Nous apprenons ainsi que Guillaume de Rochechouart a eu pour instructeur Charles de Bigny, puis qu'il a été le page de François d'Angoulême, futur roi de France<sup>358</sup>. De même, le duc de Bouillon déclare avoir reçu comme gouverneur, à l'âge de six ans, un certain Villemontée, « d'humeur colère et bizarre<sup>359</sup> ». Henri de Mesmes présente également ceux qui ont œuvré à faire de lui un conseiller d'État :

Puys mon père me dona pour précepteur J. Maludan, Limosin, disciple de Dorat home sçavant choisy pour sa vie innocente et d'aage convenable à conduire ma jeunesse jusques à temps que je me sceusse gouverner moy mesme, comme il feist, car il avança tellement ses estudes par veilles et travaux incroyables qu'il alla toujours aussy avant devant moy comme il estoit pour m'enseigner, et ne sortit de sa charge que lorsque j'entray en office<sup>360</sup>.

Quant à l'éducation de Jean de Mergey, secrétaire du comte de La Rochefoucauld, elle est façonnée par sa propre mère qui le confie à un instructeur dont les mérites sont vantés :

---

<sup>358</sup> Guillaume de ROCHECHOUART, *Mémoires de Guillaume de Rochechouart*, *op. cit.*, p. 601. Charles de Bigny, aïeul du mémorialiste est, à l'apogée de sa carrière, grand maître de l'écurie royale, de 1466 à 1470.

<sup>359</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>360</sup> Henri de MESMES, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine, etc., etc., suivis de ses pensées inédites, écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes par Edouard Frémy, premier secrétaire d'ambassade*, *op. cit.*, p. 135-136.

[...] Ayant attainct l'aage de huit ans, ma mere me mit au college, où ayant demeuré deux ans, elle me mist en l'abbaye de Monstierender, en laquelle j'arresté peu de temps, ne voulant estre moyne ; elle me mist avec M. de Polizy, bailly de Troyes, chef de la maison de Dinteville, personnage accompli et orné de toutes vertus et sciences autant que homme de son temps et qualité, ayant esté gouverneur de M. d'Orleans, et ambassadeur pour le Roy en Angleterre<sup>361</sup>.

Chaque fois, un homme est présenté comme l'architecte de l'éducation reçue et son nom est cité. Cet hommage, si sincère soit-il, permet tout au moins d'insister sur la transmission qui est censée avoir eu lieu entre le maître et l'élève. En effet, si les traités d'éducation du XVI<sup>e</sup> siècle mettent en avant le savoir idéal de l'humaniste à la Renaissance, ils ne constituent en aucun cas des manuels pour y parvenir ; les précepteurs jouent un rôle primordial dans la formation<sup>362</sup>. C'est grâce à ces deux premiers maîtres que Théodore Agrippa d'Aubigné lisait « quatres langues à six ans<sup>363</sup>. » Aussi, lorsque toute cette entreprise éducative n'est pas satisfaisante, elle peut se révéler néfaste pour l'individu. Jean de Saulx prévient :

[...] Les précepteurs mal-adviséz changent et contraignent souvent la volonté des enfans, faisant, selon leur fantaisie, d'un moyne un soldat, d'un soldat un législateur : de là vient que les disciples, forcez en leurs vocations et naturels, n'y font rien qui vaille<sup>364</sup>.

---

<sup>361</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>362</sup> Marie-Ange BOITEL-SOURIAC, « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François Ier aux derniers Valois », *Revue Historique*, 2008, n° 645, p. 36. À propos de la fonction de précepteur, voir notamment l'article de Daniel Roche, « Le percepteur dans la noblesse française : instituteur privilégié ou domestique ? », *Publications de l'École française de Rome*, 1988, n° 104, p. 13-36.

<sup>363</sup> Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Sa vie à ses enfants*, *op. cit.*, p. 52.

<sup>364</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, *op. cit.*, p. 56.



L'enfance ne se présente ainsi pas comme le temps de l'insouciance, mais bel est bien comme un état transitoire qui conduit au personnage que l'on est devenu et conditionne la vie de chaque adulte.

En outre, si le mémorialiste doit passer pour un être exceptionnel dont la vie mérite d'être sue, il convient de chercher des signes de cette exception. L'enfance, par l'innocence qu'elle suggère, est très utile pour signaler, en toute candeur, les qualités d'un individu. Marguerite de Valois choisit de raconter cette période à partir d'éléments suggérant l'adulte qu'elle est devenue. Elle revient ainsi sur ce qu'elle présente comme son plus ancien souvenir où, assise sur les genoux de son père, elle se révèle déjà rompue à la vie politique, prophétisant le destin des deux prétendants qui lui sont alors proposés. Elle note :

[...] N'ayant lors qu'environ quatre ou cinq ans, et me tenant sur ses genoux pour me faire causer, il me dit que je choisisse celui que je voulais pour mon serviteur, de Monsieur le prince de Joinville (qui a depuis été ce grand et infortuné duc de Guise), ou du marquis de Beaupréau, fils du prince de La Roche-sur-Yon [...], tous deux âgés de six à sept ans, se jouant auprès du roi mon père, moi les regardant. Je lui dis que je voulais le marquis. Il me dit « Pourquoi ? Il n'est pas si beau » - car le prince de Joinville était blond et blanc, et le marquis de Beaupréau avait le teint et les cheveux bruns. Je lui dis : « Pour ce qu'il était plus sage, et que l'autre ne peut durer en sa patience qu'il ne fasse toujours mal à quelqu'un, et veut toujours être le maître. » Augure certain de ce que nous avons vu depuis<sup>365</sup>.

Nous retrouvons ici le *topos* de l'augure, souvent utilisé par les mémorialistes d'Ancien Régime, et dont l'allusion la plus célèbre demeure celle de l'esturgeon

---

<sup>365</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, op. cit., p. 48-49.

pêché lors de la naissance du cardinal de Retz<sup>366</sup>. Quant à Jacques Gaches, dont la demeure accueille le premier prêche protestant à Castres, il se présente lui aussi en jeune homme déterminé et fin observateur de son temps, se retranchant derrière la naïveté de son jeune âge :

L'heure de l'assignation venue, le ministre et Pierre Gaches descendant, Jacques Gaches, son fils, n'étant qu'un enfant, les suivit à la dérobée et, s'étant attaché à eux, voyant son opiniastreté, ils le laissèrent entrer dans la chambre destinée où se trouvèrent une douzaine de personnes pour ouïr le presche qui fut fait à neuf heures de nuit. Ce jeune garçon, auteur de ces mémoires, porté d'une curiosité puérile, remarqua exactement toute l'action [...]<sup>367</sup>.

Tout concourt donc à présenter le mémorialiste enfant comme une préfiguration de l'homme qu'il est devenu. Il doit réunir en lui, dès son plus jeune âge, les qualités qu'il a mises au service du royaume et qui sont manifestement méprisées par l'histoire. Le duc de Bouillon, également, indique avoir disposé très tôt des qualités propres aux grands hommes d'État :

---

<sup>366</sup> Les présages, parce qu'ils peuvent sembler incroyables, revêtent un fort caractère authentifiant : on ne prendrait pas le risque de les conter s'ils n'avaient pas réellement existé. Jean Choisin écrit, à propos de l'oraison prononcée par son maître Jean de Monluc pour convaincre les électeurs polonais : « Je ne veux obmettre une petite particularité que ceux qui desdaignent toutes choses la prendront pour une fable ; mais si est-ce qu'elle est vraie : c'est que pendant que ledict sieur fit son oraison, une allouette ne bougea de dessus le mast de la tente, et chanta et gazouilla tousjours, ce qui fut remarqué par une grande partie des seigneurs, pour ce que l'allouette n'a pas accoustumé de se reposer qu'en terre ; et ce qui n'estoient point gaignez par passion avoient opinion que ce fust un bon augure. Je ne parleray point du lievre ni du pourceau qui passoient parmy les tentes lorsque les autres ambassadeurs durent ouïs [...] ; mais diray en passant que beaucoup de nobles et eslevez esprits remarquerent ces particularitez, et prindrent là-dessus une opinion du bon succès de nos affaires ». Voir Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 128.

<sup>367</sup> Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555*, op. cit., p. 3.

Avec cette induction et mon esprit qui estoit assez relevé, j'observois non seulement ce qui convenoit à mon âge et aux occupations convenables, mais aux plus sérieuses affaires, ce que je pouvois facilement faire, n'y ayant aucune porte fermée, ny conseil où je n'entrasse comme un enfant qui avoit bien de la bienveillance du Roy, de la Reine et de Messieurs<sup>368</sup>.

Ce sont ces types de phrases qui permettent à certains d'affirmer que « jusqu'à Rousseau, les mémorialistes n'ont rien à dire de leur enfance, sauf des signes du destin qui indiquent une vocation ou une excellence future<sup>369</sup>. » Si Rousseau n'est en réalité qu'un précurseur isolé de son temps, force est de constater qu'au XVI<sup>e</sup> siècle, les récits d'enfance dans les Mémoires tiennent effectivement ce rôle.

Enfin, lorsque l'enfance vécue a fait courir un grave danger au scripteur, il importe de le rappeler. Un succès rencontré dans un combat contre la mort, alors que celle-ci emporte la moitié des enfants avant l'âge de vingt ans, se doit d'être mentionné<sup>370</sup>. Le lecteur doit pouvoir mesurer l'impact qu'aurait eu le décès prématuré de ces hommes sur le royaume de France. Jacques-Auguste de Thou relate ainsi son enfance en insistant sur son extrême chétivité :

Jacques-Auguste de Thou, dont on écrit ici la vie, fut le dernier des fils de Christophe. On eut bien de la peine à élever, comme il disoit lui-même l'avoir appris de sa nourrice. Des tranchées fréquentes, une insomnie, et des cris violens et presque continuels, firent appréhender de le perdre. On ne le nourrit pendant deux ans que de lait, parce qu'il avoit pour toute sorte de bouillie une aversion

---

<sup>368</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 2.

<sup>369</sup> Jacques LECARME et Éliane LECARME-TABONE, *L'autobiographie*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 29.

<sup>370</sup> Arlette JOUANA, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 27. Pour un aperçu plus large de ces notions, voir la synthèse dirigée par Étienne Dupâquier, *Histoire de la population française, de la Renaissance à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, p. 221-293.

invincible, qu'il a toujours eue depuis. Pour le sevrer on se servit d'une certaine pâte qui est en usage en Italie, faite avec de la mie de pain, de la farine de froment séchée au four, et de l'huile d'olive ; ce qui le rendit si délicat et si maigre, que jusqu'à l'âge de cinq ans on désespéra de sa vie<sup>371</sup>.

Cet extrait n'a pas pour seule vocation d'apitoyer le lecteur sur le sort du mémorialiste. On y lit un vocabulaire choisi, empreint de *pathos*, mais qui souligne moins la fragilité de l'enfant que l'utilité de la vie qui a été épargnée. Rédigeant ses Mémoires pour répondre aux détracteurs de son *Histoire Universelle*, Jacques-Auguste de Thou signale subtilement de cette manière qu'il devait mener à bien son projet<sup>372</sup>.

À travers tous ces exemples, il apparaît très clairement que le récit d'enfance, lorsqu'il est présent dans les Mémoires du second XVIIe siècle, doit mettre dans la lumière les facultés innées des scripteurs. Il s'agit d'un moyen de prouver que dès le début de leur vie, ils ont fait les bons choix, se sont révélés être d'habiles théoriciens politiques ou ont été choisis pour accomplir de grandes choses. Invariablement, tout ce qui peut être remarquable doit être remarqué.

---

<sup>371</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 219-220.

<sup>372</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, « La culture politique de Jacques-Auguste Thou d'après ses Mémoires », *op. cit.*, p. 39.

De 1562 à 1598, des Français s’opposent à d’autres Français. D’abord des catholiques contre des protestants, puis essentiellement des catholiques entre eux, dans ce que nous appelons communément les guerres de Religion, et que les contemporains appellent plus simplement les guerres civiles<sup>373</sup>. Violentes et destructrices, elles marquent la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle de l’odeur du sang.

La Réforme protestante avait provoqué, dès son apparition quelques décennies plus tôt, une montée en puissance des tensions. Cherchant à répondre à l’incapacité de l’Église romaine à combler les besoins spirituels de certains fidèles, cette nouvelle confession propose alors de retrouver la pureté du christianisme originel. Elle est élaborée à partir de 1517 sous l’impulsion du moine augustin Martin Luther autour des notions de *sola fide* et *sola scriptura*, rompant de cette manière avec l’Église catholique. En France, ces idées se répandent à partir de 1519 et libèrent une partie des fidèles de leurs angoisses. L’ensemble des huguenots représente, à l’aube des affrontements, environ 10% de la population du royaume<sup>374</sup>.

---

<sup>373</sup> Arlette JOUANA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC (dirs.), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, p. 4. Notons toutefois que le duc d’Angoulême utilise l’expression « guerres de la religion ». Voir *Mémoires du duc d’Angoulême, pour servir à l’histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, op. cit., p. 72.

<sup>374</sup> Ce chiffre est avancé dans de nombreuses études sur le sujet. Janine Garrisson mentionne ces proportions ; voir *L’Homme protestant*, Bruxelles, Complexe, 2000, p. 21. Voir également Patrick CABANEL et Marianne CARBONNIER-BURKARD, *Une histoire des protestants en France : XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 30 ; ainsi que les travaux, certes plus anciens, de Samuel Mours, notamment *Le Protestantisme en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Librairie protestante, 1959, 256 p.

Chacun des mémorialistes auxquels nous avons été confrontés dans notre étude croit, au moment où il écrit, que ses convictions religieuses sont les bonnes. À l'image de ce qu'il advient dans la société d'alors, chacun affirme la prééminence de ses convictions et tente de discréditer le camp de l'adversaire. Pierre de Ronsard, pour ne citer que lui, dénigre le parti protestant à de nombreuses reprises dans l'ensemble de son œuvre<sup>375</sup>. Il écrit :

Il ne faut pas avoir beaucoup d'expérience  
Pour estre exactement docte en vostre science :  
Les barbiers, les maçons en un jour y sont clers  
Tant vos mystère saints sont cachez et couvers !  
Il faut tant seulement avecques hardiesse  
Détester le Papat, parler contre la Messe [...] <sup>376</sup>.

Dans le contexte des affrontements de la période, chacune des lignes rédigées par les mémorialistes est imprégnée de religion. Celle-ci, parce qu'elle participe de la constitution même d'un individu, doit être contée. À travers la conversion, ou la constance dans leur foi, ils clarifient cette autre partie de leur existence, agissant une nouvelle fois sur leur passé pour exposer ce qu'ils considèrent comme indispensable à la vérité.

---

<sup>375</sup> Les guerres de Religion nourrissent la poésie partisane. Pierre de Ronsard est probablement le plus emblématique des poètes du camp catholique, alors que Théodore Agrippa d'Aubigné représente les protestants. Voir Tatiana DEBBAGI BARANOVA, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2011, n° 26, p. 24-67. Le poète y est présenté comme accomplissant un « devoir civique ».

<sup>376</sup> Pierre de RONSARD, « Remonstrance au peuple de France », in *Œuvres complètes*, Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1993, 2 vol., p. 1024-1025.

## 1. Se convertir

Au cours de sa diffusion au XVI<sup>e</sup> siècle, le protestantisme a puisé nombre de ses adeptes dans les rangs de la noblesse<sup>377</sup>. Dans le Béarn de Jeanne d'Albret, la politique d'exclusivité religieuse, instaurée en 1571 avec les ordonnances d'Arros, entraîne l'ensemble de la population dans le giron de la Réforme. Il s'agit là de l'illustration de la profonde foi de la reine, qui abjure le catholicisme à Noël 1560 et administre dès lors ses États conformément à la doctrine de Calvin, selon le principe *cujus regio, ejus religio*<sup>378</sup>. Dans un récent ouvrage, Daniela Solfaroli Camillocci la définit comme le « passage qui, d'une part, consiste dans le renouvellement de l'esprit et qui, d'autre part, s'exprime par des gestes et des rites sanctionnant l'abandon, puis l'adoption d'une nouvelle appartenance<sup>379</sup> ». À n'en pas douter, ces instants marquent très

---

<sup>377</sup> Autour de cette noblesse, de grands réseaux s'établissent, favorisant la pénétration du protestantisme dans la société. Voir Janine GARRISSON, *Les Protestants au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 231. Bernard Hours rappelle à ce propos que « la Réforme a touché les plus hauts lignages et derrière eux les 'fidélités' de la noblesse seconde : Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et sa femme Jeanne d'Albret, Louis de Bourbon, les frères Châtillon, les Rohan, les Crussol, etc. » Voir Bernard HOURS, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne*, op. cit., p. 89.

<sup>378</sup> Véronique CASTAGNET, « Ordonnances ecclésiastiques et confessionnalisation : le Béarn de Jeanne d'Albret d'Henri de Navarre », in Véronique CASTAGNET, Olivier CHRISTIN et Naïma GHERMANI (dirs.), *Les affrontements religieux en Europe, du début du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 237. Les Ordonnances ecclésiastiques de Jeanne d'Albret avaient pour but de faire fuir le vice en Béarn, sous toutes ses formes. Il s'est notamment agi de traiter des abus d'alcool, de la prostitution, ou de la danse. Voir Janine GARRISSON, *Les Protestants au XVI<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 63-65. Ce sont ces prises de décision politico-religieuses qui valent à la Navarre le surnom de « Petit Genève de Pau », notamment utilisé par Marguerite de Valois. Voir Philippe CHAREYRE, « 'Le petit Genève de Pau' ou l'Église réformée de Béarn Navarre au temps de Marguerite de Navarre », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 2012, vol. 24, n° 1, p. 91. À propos du principe *cujus regio, ejus religio*, John Miller rappelle que l'expression n'est pas employée à l'époque. Voir John MILLER (dir.), *L'Europe protestante aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Belin - De Boeck, coll. « Europe et Histoire », 1997, p. 12.

<sup>379</sup> Maria-Cristina PITASSI et Daniela SOLFAROLI CAMILLOCCI (dirs.), *Les modes de la conversion confessionnelle à l'Époque moderne. Autobiographie, altérité et construction des identités religieuses*, Florence, L.S. Olschki, 2010, p. VII.

souvent un point de rupture dans la vie du converti, même si l'historiographie récente a remis en question la conception traditionnelle de ce changement religieux comme une transformation irréversible de la conscience<sup>380</sup>.

Les passages d'une religion à l'autre sont légion au XVI<sup>e</sup> siècle ; Henri de Navarre lui-même en change à de multiples reprises jusqu'à sa dernière abjuration du calvinisme, le 25 juillet 1593. Les oscillations et les hésitations touchent l'ensemble de la population, et nombreux sont ceux qui ne savent avec certitude quels rites adopter. Achille Gamon livre, à propos de la ville d'Annonay, un témoignage probant :

Un air de réforme, dont les prédicateurs de la nouvelle religion faisoient voir la nécessité, séduisoit les uns ; la liberté qu'elle favorisoit corrompoit les autres, et dans l'incertitude, ou, pour mieux dire, l'ignorance de la religion catholique et de la religion réformée où on étoit, on ne sçavoit à quelle des deux on devoit s'attacher, et quels pasteurs il falloit suivre<sup>381</sup>.

Pour les catholiques, la Réforme est alors vécue comme une maladie qui se répand sans que l'on puisse agir à son encontre ; le réformé a trahi les Écritures Saintes en renonçant à la vraie foi dans laquelle il a été élevé<sup>382</sup>. En lisant les Mémoires de Jean Philippi, qui fait le récit de la propagation de la Réforme dans la région de Montpellier, le lecteur peut saisir le mécanisme de diffusion de la nouvelle religion. Tout démarre, selon lui, par la venue d'un prêtre depuis la Suisse :

---

<sup>380</sup> À ce propos, voir notamment Jean-Christophe ATTIAS (dir.), *De la conversion*, Paris, Éditions du Cerf, 1998, 328 p., et Emmanuel GODO (dir.), *La conversion religieuse*, Paris, Imago, 2000, 332 p.

<sup>381</sup> Achille GAMON, *Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai, op. cit.*, p. 611.

<sup>382</sup> Anne-Marie BRENOT, « La peste soit des huguenots. Étude d'une logique d'exécration », *Histoire, économie et société*, 1992, n° 4, p. 557. L'auteure explique que « l'hérésie se présente comme une épidémie contagieuse d'autant plus redoutable que l'endiguer ou l'éradiquer semble impossible ».



Au mois de Juillet 1560, les jeunes gens de Montpellier firent venir un ministre prédicant de Geneve, nommé Jean de La Chame, lequel, ayant occultement prêché et enseigné quelques jours par crainte de la justice, augmenta tellement le nombre de ceux qui croyoient à sa doctrine, tant de la ville que des environs, qu'ils commencerent à se montrer ouvertement, faisant prêcher et administrer les sacremens de jour et publiquement [...] <sup>383</sup>.

L'essentiel de ce qui suit dans les Mémoires met l'accent sur l'opposition entre les deux confessions dans le Languedoc. Le scripteur révèle un rapport de force principalement géographique, dans lequel chacun des deux camps tente de s'emparer de villes et villages énumérés et des populations qu'ils contiennent, pour asseoir sa domination sur la région. Il montre toutefois comment, malgré les interventions du pouvoir, notamment par l'intermédiaire du duc de Joyeuse et la publication de nombreux édits royaux, le protestantisme se répand en province, irrémédiablement. Jacques Gaches établit un constat similaire à Castres, témoignant de la manière dont sa ville fait face à l'expansion de la Réforme à laquelle elle est confrontée :

Le nombre de ceux de la Religion estoit tellement multiplié, que les maisons particulières ne pouvoient suffire et le ministre Barthe ne pouvoit fournir à une si grande charge ; et, comme on estoit en peine de recouvrer un ministre pour luy aider, il advint par bonheur que, le jeudi huit may, arriva de Genève M. Fleury de Larivoire, envoyé pour prescher à Castres. [...] On délibéra de demander un temple qui fut refusé ; ce qui fit qu'on continua de prescher de rechef à l'Escole vieille [...] <sup>384</sup>.

---

<sup>383</sup> Jean PHILIPPI, *Mémoires de Jean Philippi*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 8, 1838, p. 623.

<sup>384</sup> Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555*, op. cit., p. 11.

Le Castrais impute cependant « l'avancement de la Religion », pour l'ensemble du royaume de France, à la querelle des « deux plus puissantes maisons dans cet estat ; c'estoit des maisons de Bourbon et de Lorraine, qui dispuoient avec ambition du gouvernement et maniemment des affaires<sup>385</sup>. »

Si certains des mémorialistes que nous étudions sont nés protestants, comme le duc de La Force, ils ne représentent pas le cas le plus répandu. Les évocations de conversion sont toutefois peu nombreuses dans les textes, ce qui, au premier abord, peut paraître surprenant. Pourquoi ne pas évoquer un moment si important dans une vie pour ceux qui entreprennent de la raconter ? La réponse est probablement à trouver dans le rôle même que les scripteurs attribuent à leurs Mémoires. En effet, le récit de conversion doit généralement, au XVI<sup>e</sup> siècle, inciter d'autres fidèles de l'Église adverse à se convertir à leur tour, et contient en cela une dimension pédagogique forte<sup>386</sup>. Au même titre que les disputes interconfessionnelles doivent convaincre en douceur, transformant les affrontements religieux en compétition intellectuelle, ces textes doivent entraîner subtilement avec eux leurs lecteurs<sup>387</sup>. Or les Mémoires, centrés sur un individu plutôt que sur un groupe ou une communauté, invitent moins à fournir des exposés dogmatiques que d'autres

---

<sup>385</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

<sup>386</sup> Thierry WANEGFFELEN, « Récits de conversion des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Discours confessionnel et expérience individuelle », in Jean-Christophe ATTIAS (dir.), *De la conversion*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Patrimoines », 1998, p. 183-202.

<sup>387</sup> À propos des disputes au XVI<sup>e</sup> siècle, voir les travaux de Jérémie Foa, notamment « Le miroir aux clercs. Les disputes théologiques entre catholiques et réformés au début des guerres de Religion », in Vincent AZOULAY et Patrick BOUCHERON (dirs.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 130-146 ; « Justifier l'extraordinaire : les lettres de commission pour l'application de l'édit d'Amboise (1563) », in Véronique CASTAGNET, Olivier CHRISTIN et Naïma GHERMANI (dirs.), *Les affrontements religieux en Europe, du début du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 205-216.

supports textuels. Ce moment de l'existence que représente la conversion est ainsi parfois absent, ou négligé, de par la nature même de l'œuvre qui le contient.

Parmi les quelques évocations de conversion que nous avons rencontrées, celle du duc de Bouillon a retenu notre attention. Le mémorialiste, qui s'adresse à son fils, parsème son œuvre d'indices qui doivent guider le lecteur jusqu'au changement de religion, en 1575. Il signale de cette manière que devenir huguenot était son destin. En cela il présente, dès les premières pages de son œuvre, son abandon du catholicisme comme un parcours initiatique avec lequel il a dû composer. Il relate notamment la crédulité de sa grand-mère qui voit dans un apprentissage poussé des langues et des sciences un accès facilité au protestantisme, et qui le prive de son précepteur<sup>388</sup>. Il souligne également, à la mort de son grand-père le connétable, le devoir qu'il a d'assister à « plusieurs cérémonies superstitieuses<sup>389</sup> ». Alors qu'au moment de la rédaction de ses Mémoires, le duc de Bouillon est protestant, nous retrouvons dans ces épisodes de sa vie une conception de la conversion centrée sur l'expérience psychologique individuelle. Les mots employés ne sont pas sans rappeler la définition de la conversion donnée par Arthur Darby Nock il y a quelques décennies déjà, mais qui est toujours fréquemment citée :

---

<sup>388</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan, op. cit.*, p. 2. Il s'agit ici de Madeleine de Savoie, sa grand-mère maternelle, épouse du connétable Anne de Montmorency.

<sup>389</sup> *Ibid.*, p. 5.

La réorientation de l'âme de l'individu, son virage délibéré de l'indifférence ou d'une forme de piété antérieure, vers une autre, un tournant qui implique la conscience que l'ancien était mauvais, et que le nouveau est bien<sup>390</sup>.

Tout est présenté comme si la perception du religieux, dès lors qu'elle est empreinte de catholicisme, n'est ni vraie ni acceptable. Pourtant, si le message à véhiculer par les Mémoires est celui d'une conversion réussie, que toutes les traces de l'ancienne religion ont été effacées, la réalité n'est pas toujours aussi nette<sup>391</sup>. Ainsi, le duc de Bouillon raconte comment, malade et en danger de mort, il a pu s'inquiéter pour son salut. Il pense alors que ses œuvres sont sans mérite et mentionne son âme perturbée : nous retrouvons là, très discrètement, le catholique qu'il était au moment de cet événement, et pour lequel la justification par la seule foi n'est pas suffisante pour obtenir la grâce de Dieu.

Une fois toutes ces mentions à ses errements religieux faits, le mémorialiste peut évoquer le moment de sa conversion, qui intervient au cours de l'été 1575. Il fait débiter le récit de cet événement en accusant la religion catholique de ne plus répondre à ses angoisses :

La nourriture que j'avois prise en la religion romaine, ces exercices et cérémonies publiques, la haine qu'on portoit à ceux de la religion, l'éloignement à tous honneurs et dignitez de la cour, se présentèrent devant moy, qui taschois à satisfaire mon ame en lui faisant trouver du repos, en se promettant de pouvoir

---

<sup>390</sup> Arthur Darby NOCK, *Conversion : the old and the new in religion from Alexander the Great to Augustine of Hippo*, Oxford, Clarendon press, 1933, p. 7.

<sup>391</sup> Selon Janine GARRISSON, pour vivre selon la loi divine, « Il faut en premier lieu chasser le vieil homme, extirper les traces de la religion panique, traquer les habitudes héritées de l'ancienne société. » Voir Janine GARRISSON, *Les Protestants au XVIe siècle, op. cit.*, p. 61.

faire son salut sans quitter la messe et sans faire ouverte profession de la religion<sup>392</sup>.

Il ajoute également que Monsieur, entendons ici le duc d'Alençon auquel il est lié, l'exhorte de ne pas se convertir, assurant que dans ce cas ils ne pourraient plus être aussi proches. Les conditions du changement même de religion ne sont pas évoquées, nous apprenons seulement quelques lignes plus loin que le duc de Bouillon est devenu protestant, craignant un revers de fortune de la part de Monsieur<sup>393</sup>. Il s'agit dans ce récit d'informer sur le parcours qui mène à la Réforme, et non pas seulement les détails du renoncement à la messe. Le mémorialiste doit donner au lecteur le sentiment que le choix qui a été fait est non seulement le bon, mais que tout n'a pas été fait dans la précipitation ou pour des intérêts politiques. D'ailleurs, quelques lignes plus loin, il ne manque pas de souligner que son attirance pour la religion protestante est ancienne<sup>394</sup>.

Le duc a longtemps été accusé d'avoir changé de religion pour des motifs essentiellement matériels ou politiques ; les mots employés à propos de son entrevue avec le frère du roi, « sa sortie me fut une grande joye et espérance de croistre ma condition<sup>395</sup> », n'y sont probablement pas étrangers. Sans prétendre pouvoir le réhabiliter, il convient toutefois de noter que le duc de Bouillon affirme dans ses Mémoires avoir été en proie à un « grand

---

<sup>392</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 28.

<sup>393</sup> *Ibid.*

<sup>394</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>395</sup> *Ibid.*, p. 28. À ce propos, voir Michel CASSAN, *Le temps des guerres de religion*, op. cit., p. 102.

combat<sup>396</sup> », insistant sur le fait qu'il n'est pas responsable d'un changement éventuel de religion, que Dieu seul l'est. Nous découvrons ici le récit de la difficulté éprouvée par le mémorialiste à renoncer à une Église dans laquelle il a été élevé, pour en adopter une autre. Ajoutons au crédit de Bouillon qu'il demeure protestant tout au long de sa vie et meurt dans cette religion, en dépit de sa défaveur<sup>397</sup>. De même, dans son testament dont il existe aujourd'hui une copie, il enjoint son épouse à demeurer protestante et à élever ses enfants dans cette confession<sup>398</sup>. Enfin, signalons qu'il note avoir refusé d'être extirpé de sa prison en échange d'une renonciation à ses engagements militaires en faveur des réformés :

Durant ma prison, le Roy fit dire à mes amis qu'ils me fissent sçavoir qu'il me tireroit de prison, pourveu que je luy promisse de ne prendre jamais les armes pour ceux de la religion [...]. Ce que Sa Majesté me demandoit me paroissant contraire à ce que j'estimois estre mon devoir vers les églises persécutées, je respondis que j'aymois mieux attendre dans ma prison une sortir libre et honorable [...]<sup>399</sup>.

---

<sup>396</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan, op. cit.*, p. 28.

<sup>397</sup> *Ibid.*, p. 32. Le mémorialiste indique vouloir « donner à ceux de la religion preuve de [sa] constance, par le refus de tous honneurs au préjudice de [sa] religion [...] ».

<sup>398</sup> Le testament du duc de Bouillon a été rédigé le 17 mai 1613 à Sedan. Il est intégralement reproduit par Étienne Baluze en 1708. Voir *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, Dezallier, 1708, vol. 2/2, p. 799-800. Nous pouvons y lire : « Je prie ma femme de donner ses pleurs à l'assurance que j'ay d'aller au ciel jouir d'une félicité éternele, penser à l'éducation de mes enfans avant toutes choses en la crainte de Dieu & en l'instruction de la vraye religion, dont nous faisons profession, & en laquelle nous voulons mourir, & en l'obéissance & fidélité du Roy, sans prendre autre maistre ny reconnoistre autre service contre celui-la, & à nos chers enfans d'estre obéissans à ces choses & rendre à leur mère l'obéissance que Dieu leur commande & qu'ils luy doivent, pour l'avoir trouvée doiée de grâce & suffisance incomparable en l'amour qu'elle leur porte & au soin & peines qu'elle a prise à les eslever. »

<sup>399</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan, op. cit.*, p. 49.

Bien entendu, il demeure incontestable qu'il a su tirer profit des guerres de Religion pour asseoir la fortune de sa maison<sup>400</sup>. Mais notre travail ne consiste pas ici, à croire ou ne pas croire le duc de Bouillon, malgré ce que nous pouvons lire de lui dans ses Mémoires. Qu'il soit sincère ou non, le mémorialiste cherche avant tout à attester que son ancrage dans le protestantisme est profond<sup>401</sup>. La plume agit ici à nouveau comme un correcteur de tout ce qui peut être dit ou pensé à son égard ; il s'agit de se défendre d'une quelconque accusation d'opportunisme religieux. Lorsque la conversion est évoquée dans les Mémoires, elle doit avant tout apparaître comme incontestable et conforme à l'idéal du scripteur.

## 2. Demeurer

Le XVI<sup>e</sup> siècle constitue un temps où « tous les actes, toutes les journées sont saturés de religion<sup>402</sup> ». Or, les affrontements de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, parce qu'ils constituent le paroxysme de la violence d'une période

---

<sup>400</sup> À ce propos, voir Nicola Mary SUTHERLAND, *The Huguenot struggle for recognition*, New Haven, Yale University Press, 1980, p. 287. Il y est notamment noté : « Turenne, for rank, ability and wealth was, perhaps, the Protestants most obvious leader, and he was skillful and ruthless in promoting his own interests. »

<sup>401</sup> Le nouveau converti doit paraître sincère et sa pensée conforme à la confession qu'il vient d'embrasser. Voir Didier BOISSON et Élisabeth PINTO-MATHIEU (dirs.), *La conversion. Textes et réalités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, p. 13.

<sup>402</sup> Lucien FEBVRE, *Le problème de l'incroyance au XVI<sup>e</sup> siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2003, p. 315. Madeleine Foisil ajoute que dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, l'homme « vit dans un univers religieux qui gouverne tous les grands moments et tous les jours de la vie du berceau à la tombe, de la naissance à la mort ». Voir Madeleine FOISIL, *Le Sire de Gouberville, op. cit.*, p. 88.

qui a vu naître une nouvelle foi dans la douleur, ont des répercussions sur la pratique religieuse des protestants<sup>403</sup>. Si la proportion de convertis est importante, affirmer et revendiquer son appartenance à la Réforme est en revanche une pratique bien moins développée. Jacques Gaches, huguenot, commence ses Mémoires en insistant sur ce point. Le mémorialiste, qui contribue à introduire la nouvelle confession dans la ville de Castres, fait des difficultés éprouvées par ses coreligionnaires à propos de la pratique de leur culte le point de départ du récit de sa vie. Il note :

Il est certain, comme on peut l'apprendre de l'histoire, qu'avant l'année 1550, il y avoit une grande multitude de personnes qui, ayant quitté la religion romaine, avoient embrassé la religion réformée ; mais ils n'osoient en faire profession ouverte à cause des persécutions qui estoient exercées contre eux, sous les règnes de François premier et d'Henry second [...] <sup>404</sup>.

Les affrontements ont en effet fait vaciller les convictions de nombreux hommes du temps :

Et le pis estoit qu'en cette guerre les armes, que l'on avoit prises pour la deffence de la religion, aneantissoient toute religion et piété, et produisoient, comme un corps pourry et gasté, la vermine et pestilence d'une infinité d'athéistes ; car les

---

<sup>403</sup> À propos de la violence de la période, Nicolas Le Roux note : « Dans l'esprit de certains catholiques, ces violences devaient permettre de reconstituer l'unité de foi dans l'appartenance de l'Église romaine. Il s'agissait de châtier et d'exterminer les démons incarnés qui polluaient la communauté de salut. Du côté protestant, la violence n'avait pas le même sens. Elle s'en prenait moins aux hommes qu'aux objets. L'absence de véritable pratique protestante du massacre s'explique, chez les réformés, de l'angoisse eschatologique qui étreignaient leurs adversaires. Membre d'une communauté élue, ils ne craignaient pas le triomphe du diable sur la parole divine et ne doutaient pas de la miséricorde du Tout-Puissant. » Voir Nicolas LE ROUX, *Guerres et paix de Religion, 1559-1598, op. cit.*, p. 8-9.

<sup>404</sup> Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555, op. cit.*, p. 1.



églises estoient saccagées et demolies, les anciens monasteres detruits, les religieux chassez et les religieuses violées [...] <sup>405</sup>.

Or, si la pratique d'un culte semble si délicate en ces temps de combats religieux, la persistance dans une foi tantôt tolérée, tantôt réprimée, apparaît comme un acte vertueux. Voilà la définition de « constance » que propose Antoine Furetière :

CONSTANCE S. f. Force d'esprit qui entretient toujours l'ame dans une même assiette, en une même fermeté, quelque ébranlement que souffre le corps par la douleur, l'affliction, la nécessité, ou autres causes semblables <sup>406</sup>.

En outre, lorsque l'on cherche cette définition dans le dictionnaire de l'Académie Française, on constate que le mot vertu qui le caractérise durant toute l'époque moderne ne disparaît que pour la huitième édition, dans les années 1930. Au début du XVIIe siècle, la constance est bien une vertu, par laquelle l'âme est affermie de tout ce qui pourrait la bousculer. Aussi, le duc de Bouillon condamne dans ses Mémoires l'inconstance du baron d'Ussac qui change de religion et renie le protestantisme :

La Réole est remise entre les mains de d'Ussac, qui gagné quitta au bout de quelques mois la religion, et tint cette place la guerre suivante contre ceux de la

---

<sup>405</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 1.

<sup>406</sup> Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise*, op. cit., p. 478.

religion, au préjudice de son âme et de son honneur, contrevenant à ce qu'il avoit promis<sup>407</sup>.

Il semble en effet que les plus convaincus soient ragillardis par toutes les mesures prises afin de contrer leur confession. Cela ne fait que pousser ces ardents dans leurs retranchements et rend leur détermination plus grande encore. Cet effet pervers est notamment constaté par Michel de Castelnau à propos des catholiques d'Angleterre :

Aujourd'hui en Angleterre, où il y a des catholiques, il leur est prohibé, sur peine de prisons et de quelques sommes de deniers, de faire exercice de leur religion. Mais ces deffences envers les constans ne servent qu'à les rendre plus affectionnez à ladite religion catholique, pour laquelle ils ne craignent de perdre la vie et les biens<sup>408</sup>.

Aussi, pour qui chercherait à démontrer que le passé que l'on a vécu est digne d'être rédigé et d'être su, la mise en avant de la constance religieuse peut avoir un effet positif sur le plus grand nombre, et sur le lecteur dans le cas des mémorialistes.

Dans le long portrait qu'elle fait de sa belle-mère, Charlotte Arbaleste évoque la question du changement de religion de Françoise du Bec. En guise de conclusion de ce passage si élogieux à l'égard de la mère de Philippe Duplessis-Mornay, la mémorialiste précise que malgré les difficultés rencontrées par les protestants, elle demeure réformée tout au long de son existence. Elle écrit :

---

<sup>407</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>408</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 411.

Et nonobstant les guerres, persécutions et massacres, a continué et persévéré et n'y a épargné chose qui ait esté en sa puissance. Mesmement du temps de la Saint Barthélemy, 1572, que l'Evangile se taisoit, presque par toute la France, il continua tousjours en sa maison<sup>409</sup>.

Nous ne pouvons que constater ici l'admiration de la mémorialiste envers une femme qui a su rester fidèle à ses convictions malgré la persécution de son peuple, et alors même que beaucoup renonçaient à faire ouvertement profession de protestantisme. Charlotte Arbaleste se réfère ainsi à un modèle de comportement exemplaire, et illustre par la même occasion le rôle prépondérant des femmes dans la diffusion de la doctrine et des valeurs réformées<sup>410</sup>. La même notion de persistance religieuse est visible chez Jeanne d'Albret. La reine de Navarre écrit dans ses Mémoires, juste après avoir exposé les raisons de sa prise de plume :

[...] Je diray, commençant par la Religion, [...] qu'il pleut à Dieu par sa grâce me retirer de l'idolatrie, ou j'estoy trop plongée, et me recevoir en son Eglise. Depuis ce temps-là, par sa mesme grâce, il m'y a faict persévérer, de sorte que je me suis toujours employée à l'avancement d'icelle<sup>411</sup>.

Réformée depuis 1560, elle se présente avant tout comme une femme de constance qui est restée ancrée dans sa foi malgré les troubles et l'apostasie de

---

<sup>409</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 72.

<sup>410</sup> Susan BROOMHALL et Colette H. WINN, « La représentation de soi dans les mémoires féminins du début de l'époque moderne », *op. cit.*, p. 28. Voir également Nancy L. ROELKER, « The Appeal of Calvinism to French Noblewomen in the Sixteenth Century », *The Journal of Interdisciplinary History*, 1972, vol. 2, n° 4, p. 391-418. L'historienne y démontre que, dans la noblesse française, ce sont souvent les femmes qui font le premier pas vers la conversion, entraînant leurs proches à leur suite.

<sup>411</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 2.

son époux<sup>412</sup>. De cette manière, elle atteste de l'aspect réfléchi de sa conversion. Cela permet de consolider l'image que ses lecteurs doivent se faire d'elle-même, en tant qu'autorité morale et politique de son époque<sup>413</sup>. Elle va également encore plus loin dans l'affirmation de la vertu de constance en évoquant son fils, Henri de Navarre. Selon ses écrits, celui-ci est resté fidèle à ses convictions religieuses tout au long de son existence, ou au moins jusqu'à la date de rédaction de ses Mémoires en 1568, à la veille de la troisième guerre<sup>414</sup>. Bien entendu, il semble surprenant que Jeanne d'Albret n'ait pas eu connaissance des nombreuses conversions de son fils alors qu'il était à la cour de France. Avec un ton de défi, la mémorialiste cherche plus vraisemblablement à affirmer en ces mots que les convictions profondes de son fils demeurent intactes, et que malgré son retour à la messe imposé par la cour de France, il n'adhère qu'à l'église protestante. Elle utilise de cette manière la vertu que représente la constance religieuse à son avantage, alors que justement, Henri de Navarre n'a pas été constant.

---

<sup>412</sup> Antoine de Bourbon changea de nombreuses fois de religion, au gré des nécessités politiques : après avoir demandé un prédicateur à Calvin en 1557, il retourne au catholicisme en 1562. Voir l'ouvrage de Rosine Lambin, *Femmes de paix. La coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France, 1520-1630*, *op. cit.*, p. 15. Voir également Daniel TOLLET (dir.), *La conversion et le politique à l'Époque moderne*, Paris, PUPS, 2005, p. 76. À propos de la conversion de Jeanne d'Albret, voir David BRYSON, *Queen Jeanne and the Promised Land. Dynasty, Homeland, Religion and Violence in Sixteenth-Century France*, BRILL, 1999, p. 77-114.

<sup>413</sup> Claudie MARTIN-ULRICH, « Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, la Reine-Mère et la Reine conteuse », *op. cit.*, p. 225. Il y est expliqué que Jeanne d'Albret se présente comme un monarque guidé par son rôle de souverain et par sa religion. Voir également Eugénie PASCAL, « Jeanne d'Albret, la féminité et le pouvoir », *op. cit.*, p. 59.

<sup>414</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 4. La troisième guerre débute en 1568, seulement quelques mois après la fin de la seconde. Les chefs protestants se réunissent à La Rochelle et l'affrontement est surtout marqué par la bataille de Jarnac, remportée par les troupes du duc d'Anjou, en mars 1569. La paix de Saint-Germain est signée le 8 août 1570, accordant aux protestants une liberté limitée de pratiquer leur culte.

La persévérance religieuse n'est pas seulement le fait des protestants. Si ne pas céder aux sirènes du camp adverse doit aider le mémorialiste réformé qui s'en sert de vertu à mettre à son crédit, cette idée est également valable chez les catholiques. Marguerite de Valois, répondant à Pierre de Brantôme dans ses Mémoires, en tout cas au début de ceux-ci, revient sur les prémices des guerres de Religion, et souligne habilement la profondeur de sa foi :

Et la résistance aussi que je fis pour conserver ma religion du temps du colloque de Poissy, où toute la Cour était infectée d'hérésie, aux persuasions impérieuses de plusieurs dames et seigneurs de la Cour, et même de mon frère d'Anjou, depuis roi de France, de qui l'enfance n'avait pu éviter l'impression de la malheureuse huguenerie, qui sans cesse me criait de changer de religion, jetant mes heures souvent dans le feu, et au lieu me donnant des psaumes et prières huguenotes, me contraignant les porter<sup>415</sup>.

Une nouvelle fois, le récit qui est fait est celui des difficultés face à une maladie et contre laquelle il semble difficile de lutter. Conserver sa foi ne semble pas être une chose aisée dans un monde où le protestantisme fait de plus en plus d'adeptes et suscite tant de haine. Marguerite de Valois indique que tiraillée entre son engagement catholique et le protestantisme auquel on cherche à la faire adhérer sans ménagement, elle choisit de persévérer. Elle agite sa constance comme un élément marquant de son individualité, et ne manque pas non plus de souligner que la foi de sa mère, Catherine de Médicis, n'a jamais

---

<sup>415</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 49. Le colloque de Poissy est organisé par Catherine de Médicis et son chancelier Michel de l'Hospital en octobre 1561, afin de tenter une réconciliation entre les catholiques et les protestants. Malgré son échec, la Reine Mère parvient à faire signer un édit de tolérance, en janvier 1562, mais ne peut empêcher le 1<sup>er</sup> mars 1562 le massacre de Wassy, qui marque le début de la première guerre. Éliane Viennot considère que les premières pages de ces Mémoires servent à montrer Marguerite de Valois comme une petite fille sage, réfléchie, constante dans sa foi. À ce propos, voir Éliane VIENNOT, « Marguerite de Valois et l'écriture de l'histoire, 1574-1614 », *Études Épistémè*, 2010, n° 17, p. 8.

vacillé<sup>416</sup>. De son côté, Nicolas de Villeroy suggère un devoir et conscience et ajoute : « que j'ay tousjours et que j'auray tant que je vivray, si Dieu plaist<sup>417</sup>. » Les mémorialistes qui agissent de la même manière offrent ainsi à la lecture la force de leur âme qu'ils présentent comme inébranlable, malgré les très nombreux obstacles auxquels ils ont dû faire face. Le scripteur use sa plume à l'édification d'une image de lui qui doit servir à corriger tout ce qui peut le desservir et proposer une autre lecture de celui qu'il a été.

La religion est très fréquemment évoquée par les mémorialistes. La leur, celle des autres, pour justifier, revendiquer ou dénoncer, catholiques et protestants inondent les récits de leur vie d'éléments religieux. L'action d'écriture consiste alors à proclamer la conviction des individus sous toutes ses formes, notamment à travers le récit de conversion ou celui de la constance, vertu hautement valorisante. Tout ceci se mêle étroitement, à la faveur du contexte historique, aux allusions aux guerres civiles.

---

<sup>416</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, op. cit., p. 50. Elle note, toujours à propos de son frère Henri d'Anjou : « [...] La reine ma mère ne savait point l'erreur où il était tombé ; et soudain qu'elle le sut, tança fort lui et ses gouverneurs, et le faisant instruire, contraignit de reprendre la vraie, sainte et ancienne religion de nos pères, de laquelle elle ne s'était jamais départie. »

<sup>417</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'État et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 111.

Les guerres qui touchent le royaume de France débutent avec la conjuration d'Amboise, en mars 1560, lorsque les protestants cherchent à s'emparer du roi François II pour le soustraire à l'influence des Guise. Michel de Castelnau en livre un récit détaillé :

[...] Lorsque l'entreprise d'Amboise fut découverte, ayant cet honneur d'estre assez près du Roy, je fus envoyé par Sa Majesté pour voir si je pourrois apprendre quelle estoit leur deliberation : je sceus de quelques-uns que l'entreprise n'estoit que pour presenter une requeste au Roy contre ceux de Guise : aussi fut-il verifié qu'une assemblée de plusieurs ministres, surveillans, gentils-hommes et autres protestans de toute qualité, s'estoit faite en la ville de Nantes [...] <sup>418</sup>.

Ces affrontements sont présents dans chaque ligne, dans chaque feuillet des œuvres que nous étudions : les mémorialistes y relatent des événements auxquels ils ont assisté, majorant ou minorant certains aspects, et marquant de leur sceau l'appartenance à l'un des camps qui s'opposent. La Saint-Barthélemy, comme paroxysme d'une violence fratricide qui déchire le royaume, touche les mémorialistes, qui en témoignent et laissent dans leur récit

---

<sup>418</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 415. Le récit de la Conjuratation se poursuit jusqu'à la page 420. Louis de Condé revient aussi sur ces événements marquants de la seconde moitié du XVIe siècle, exposant la question de la minorité royale : « Il y a une loy en France, établie tant par l'ancienne coustume, que par le commun accord et détermination des trois estats assemblés en la ville de Tours, l'an 1484, que si la couronne de France échet par succession à celui qui seroit en bas aage, alors les susdits trois états [...], et par iceux le Roy soit pourveu d'un conseil, pour le gouvernement et administration de son royaume, pendant son bas aage. » Voir Louis de Bourbon prince de CONDÉ, *Mémoires du Prince de Condé*, *op. cit.*, p. 546.

l’empreinte du massacre. Ce phénomène n’est pas sans rappeler le développement, dans la société du temps, d’une littérature politique en réaction à ces événements, dont le point culminant serait l’année 1576<sup>419</sup>.

À n’en pas douter, ces événements touchent profondément les contemporains qui y prennent part ou qui les voient se dérouler sous leurs yeux. Pour autant, les détails sur l’horreur des combats ne sont pas si fréquents dans les Mémoires<sup>420</sup>. Certains termes employés sont révélateurs et le champ lexical de la mort est utilisé, mais une certaine mesure est évidente : tout porte à croire que le témoignage ne se prête pas au récit de l’abominable<sup>421</sup>. En outre, les conflits ne sont jamais valorisés et tout le monde

---

<sup>419</sup> Marie-Madeleine FRAGONARD, « L’établissement de la raison d’état et la Saint-Barthélemy », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [en ligne], 1998, n° 20, n.p., <http://ccrh.revues.org/2535>, consulté le 1er octobre 2015. Il s’agit du mouvement des Monarchomaques qui soutiennent que le peuple et souverain et la résistance légitime sous certaines conditions, et le mouvement des Malcontents. Le premier est notamment représenté par Théodore de Bèze et Etienne de La Boétie, le second par Innocent Gentillet.

<sup>420</sup> Signalons ici qu’il convient toutefois de ne pas en généraliser l’horreur et le caractère systématique de la violence : catholiques et protestants ont également su manifester leur concorde. Voir l’article d’Olivier Christin, « Sortir des guerres de Religion. L’autonomisation de la raison politique au milieu du XVIème siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1997, vol. 116, n° 1, p. 24-38. Il y est notamment fait état des pactes d’amitié solennels conclu dans de nombreuses villes en 1567 et 1568, engageant catholiques et protestants à maintenir entre eux entente et solidarité. Le récit d’Achille Gamon rapporte ces faits à deux reprises. Il en est question pour la seconde guerre en 1567 et pour la cinquième en 1574, à propos de laquelle le mémorialiste note : « Ces nouveaux troubles, qui annonçoient une nouvelle guerre dans le Vivarais, furent cause que les habitans d’Annonai prirent de nouvelles résolutions de vivre en paix sous les edits du Roi, s’unirent ensemble et promirent une fidélité mutuelle. » Voir Achille GAMON, *Mémoires d’Achille Gamon, avocat et consul d’Annonai, op. cit.*, p. 613 et 616.

<sup>421</sup> À ce propos, voir Marie-Madeleine FRAGONARD, « La mémoire et l’écriture : problème généraux », in Jacques BERCHTOLD et Marie-Madeleine FRAGONARD (dirs.), *La mémoire des guerres de religion : la concurrence des genres historiques, XVIe-XVIIIe siècles. Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)*, Genève, Droz, 2007, p. 9. Il y est notamment mentionné les récits de la Saint-Barthélemy par Théodore Agrippa d’Aubigné : le mémorialiste ne consacre que quelques lignes à l’événement dans *Sa vie à ses enfants*, alors que son œuvre *Les Tragiques* détaille le cauchemar. L’épique semble donc mieux convenir aux atrocités. Signalons ici que l’Édit de Nantes interdit, dans son article premier, de faire mention des horreurs et massacres des guerres civiles : la *damnatio memoriae* semble nécessaire à la construction durable de la paix.



a conscience des ravages qu'ils provoquent. Achille Gamon consacre à ce propos les dernières lignes de ses Mémoires et fait la liste de malheurs issus des affrontements. Il évoque dans un premier temps l'augmentation du prix des denrées, puis les maladies qui se propagent dans tout le royaume, comme autant de fléaux imposés par Dieu. Il note :

Pour comble de malheur et de misère, la cherté des vivres fut suivie d'une espèce de contagion, qui dégénéra en peste dans l'été de la même année 1586, et qui s'étendit [...]. La plupart de ceux qui sortirent d'Annonai pour l'éviter, en furent infestés à la campagne, et en moururent presque tous [...]. Les grandes villes n'en furent pas exemptes ; elles devinrent désertes et sans commerce, soit par la mort de ceux qui en étoient infestés, soit par la retraite de ceux qui vouloient l'éviter<sup>422</sup>.

Pour autant, le contraste est saisissant entre la réalité des massacres et leur récit dans les Mémoires, ce qui nous pousse à considérer ces textes comme des lieux de pacification, où le scripteur peut s'éloigner de la violence. Aussi, si la guerre est ubiquiste elle sait également se faire discrète et ne pas occuper tout l'espace, se lisant en filigrane ou servant de décor à la mise en scène d'une vie.

## **1. Accomplir**

Dans un article majeur sur les Mémoires, Marc Fumaroli a proposé une périodisation de nombreuses fois reprise depuis : Mémoires d'épée jusque vers 1650, puis métamorphose progressive en Mémoires mondains et Mémoires

---

<sup>422</sup>: Achille GAMON, *Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai*, op. cit., p. 622.

spirituels, dans lesquels on observe une double diffraction vers le romanesque et vers la méditation religieuse<sup>423</sup>. Les œuvres que nous étudions illustrent cette chronologie et s'inscrivent dans la lignée des grands récits d'un temps où l'absence de crainte à la guerre était partie intégrante du portrait psychologique du gentilhomme<sup>424</sup>. Si mourir au combat est alors une preuve de courage et donc de noblesse, la frôler c'est déjà attester de ces qualités. Aussi, à la manière de Michel de Castelnau, il convient de donner à ces événements un air grave pour mettre en relief son action ; le mémorialiste parle de « toutes sortes de sacrilèges, voleries, assassinats, parricides, paillardises, incestes, avec une licence débordée de mal faire de part et d'autre<sup>425</sup> ». Sans entrer dans autant de détails, les mots de François de La Noue n'en sont pas moins explicites :

Je n'oserois reciter les horribles cruautés qui se sont commises par tout (combien que les uns les aient bien plus senties que les autres) car elles font horreur, ou elles irritent, mesmement aucunes se sont faites qu'on peut nommer contre nature : comme quand ont a livré à l'occasion ses plus proches parens, & ensanglanté ses mains dans le sang de ses propres amis. J'ay opinion que si durant le regne du Roy François quelqu'un fust venu à prédire ce qui depuis est advenu, qu'on l'eust assommé, comme un annonceur de mensonges<sup>426</sup>.

---

<sup>423</sup> Marc FUMAROLI, « Les Mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle au carrefour des genres en prose », *op. cit.*

<sup>424</sup> Hélène GERMA-ROMANN, *Du « bel mourir » au « bien mourir »*, *op. cit.*, p. 30. Jean-Marie Constant précise en ce sens l'idéal de la noblesse de risquer sa vie pour la bonne cause. Voir Jean-Marie CONSTANT, *La noblesse en liberté : XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>425</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 460.

<sup>426</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.*, p. 283.

De même, puisque le récit que constituent les Mémoires doit placer le scripteur dans la lumière et le présenter sous son jour le plus favorable, l'implication dans la guerre doit être sinon héroïque, du moins remarquable. À propos de son gouvernement de Basse-Guyenne, le duc de La Force note :

Le sieur de la Force contint toutes choses en paix dans son Gouvernement, y employant tantôt la douceur et tantôt les armes. Ce fut cette dernière voie dont il usa contre un nommé Besserad, fameux Ligueur, homme courageux et entreprenant, qui faisoit tous les jours de grands ravages dans les terres de son commandement ; il marche à lui, le défait entièrement et le prend prisonnier<sup>427</sup>.

La mise en avant des qualités de son ennemi, qui provoque tant de mauvaises choses sur ses terres, contraste avec l'apparente facilité avec laquelle le mémorialiste l'a arrêté. Cela rend son action d'autant plus grande.

Tout doit concourir à l'élévation du personnage, à plus forte raison lorsque sa participation n'a finalement pas été appréciée à sa juste valeur par le pouvoir : la société du temps est bercée de rêves chevaleresques et d'exploits militaires, elle « aime la gloire »<sup>428</sup>. En ce sens, le signalement d'une prouesse permet de démontrer que la place que l'on occupait alors n'était pas usurpée<sup>429</sup>. En évoquant ses premiers faits d'armes à la bataille de Renty, Jean de Mergéy

---

<sup>427</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 61.

<sup>428</sup> Jean-Marie LE GALL (dir.), *La défaite à la Renaissance, op. cit.*, p. 7. Voir également Jean-Marie CONSTANT, *La noblesse en liberté, op. cit.*, p. 200.

<sup>429</sup> Gilbert SCHRENCK, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVI<sup>e</sup> siècle : Agrippa d'Aubigné et Sa Vie à ses enfants », *Nouvelle Revue du XVI<sup>e</sup> Siècle*, 1985, p. 38.

fait état de ce qu'il appelle son « premier chef-d'œuvre à la guerre<sup>430</sup> ». Il raconte qu'à la charge, il planta son javelot dans le corps d'un ennemi, ne parvint pas à le retirer et craignit d'être réprimandé pour cela. Il poursuit en relatant au style indirect une conversation qu'il a eue avec Paul Baptiste Frégose, seigneur génois. Il revient alors sur la naïveté du jeune homme qu'il était au moment des faits :

Je le prié, par le chemin, de faire en sorte avec ledict sieur Deschenetz mon maistre, que je ne fusse poinct fouetté à cause du javelot que j'avois perdu, lequel se prit à rire et m'asseura que je n'aurois point de mal, et qu'il avoit bien veu comment je l'avois perdu ; et ayant trouvé ledict sieur Deschenetz, ils s'en vont tous deux trouver M. de Guise, auquel après avoir fait le récit de tout ce qui s'estoit passé, adressant sa parole audict sieur Deschenetz en présence dudit sieur de Guise, luy dit la peur que j'avois d'estre fouetté pour avoir perdu mon javelot ; et ayant recité le fait comme il l'avoit vu, dist que si tous ses chevaux legers eussent aussi bien fait que moy, qu'il eust battu l'advant-garde de l'Empereur [...] <sup>431</sup>.

Était-ce parce qu'il n'était pas destiné au métier des armes que Jean de Mergey éprouve le besoin d'insister sur ce point ? Probablement. Mais, plus généralement, au-delà du statut de militaire accompli que cherche à acquérir ce mémorialiste, tous manifestent un besoin de faire le récit d'un événement qui doit permettre de se démarquer. Ainsi, le duc de Bouillon évoque la nécessité d'accomplir un exploit militaire pour satisfaire son besoin de réputation, que nous entendons ici comme la renommée et l'honorabilité. Il a alors une

---

<sup>430</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois, op. cit.*, p. 20. Cet affrontement a lieu durant la dixième Guerre d'Italie, le 12 août 1554 ; les armées du royaume de France en sortent victorieuses.

<sup>431</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

vingtaine d'années et une prouesse doit l'aider à se faire la place qu'il souhaite occuper :

[...] Il m'estoit plus honorable de me trouver dans l'armée avec ces belles troupes, à moy qui commençois à monstrier de la barbe, désirant acquérir réputation et créance, jugeant bien que je n'avois pas à attendre beaucoup de Monsieur<sup>432</sup>.

Nous entrevoyons ici la jeunesse indisciplinée évoquée par Jean-Marie Constant, et qui privilégie l'acte individuel, voire insensé<sup>433</sup>. C'est également visible chez le duc de La Force, protestant fidèle à la cause de Henri IV qui, dès 1589, alors que le roi lutte contre le duc de Mayenne pour ceindre la couronne de France, prend part aux combats :

Voyez cette action miraculeuse que deux cent cinquante chevaux renversent plus de mille et mettent tout le reste, qui est au nombre de plus de six mille, en tel désordre, que l'on fut parmi eux plus d'une heure, toujours poussant et tuant, sans qu'ils puissent ni fuir ni se défendre<sup>434</sup>.

Le mémorialiste note dans le récit de sa vie ce qui a fait de lui un homme de guerre hors du commun. Ici, la prouesse est si grande qu'elle n'a pu être

---

<sup>432</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 30.

<sup>433</sup> Jean-Marie CONSTANT, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 13. L'historien explique que toute une mythologie venue du fond du Moyen-Âge continue de rayonner sur la noblesse française au XVI<sup>e</sup> siècle. La prouesse guerrière était à la mode, entretenue par les conteurs militaires de la cour.

<sup>434</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, op. cit., p. 85-86.

accomplie qu'avec l'aide de Dieu. Chaque coup d'épée qui peut s'inscrire au crédit de ces individus doit être très nettement visible<sup>435</sup>.

Bien entendu, accomplir un exploit ne signifie pas forcément faire couler le sang. Certaines actions, à l'instar de celles citées par Nicolas de Villeroy, servent de la même manière la cause que les Mémoires entendent défendre, sans que la mort ne s'y invite. Faire le récit d'une implication directe dans la recherche de la paix, par exemple, c'est également faire le récit d'une implication dans les guerres :

Je fus employé à traiter la paix qui fut faite avec le roy de Navarre l'an 1577, et feis ce que je peu pour en estre excusé, tant parce que le Roy avoit protesté et déclaré [...] qu'il ne feroit jamais paix avec les huguenots s'ils n'accordoient de vivre en ce royaume sans jouir de l'exercice de leur religion ; et si par nécessité, mauvais conseil ou autrement, il en accordoit un autre, qu'il vouloit et entendoit qu'eux et leurs compagnons sceussent que c'estoit contre ses commandemens et volonté [...]<sup>436</sup>.

Ici, la réussite est d'autant plus remarquable que la paix de Bergerac, signée le 17 septembre 1577, se fait en dépit des précédentes déclarations de Henri III. Nous retrouvons la même valorisation des actions en faveur de la paix quelques feuillets plus loin ; le secrétaire d'État ne tarit alors pas d'éloges à l'égard de ce qu'il a lui-même accompli :

---

<sup>435</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 36. Le duc explique qu'en 1577 il frappe un nommé La Force, et ajoute : « auquel je portay une estocade dans le visage ».

<sup>436</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 109.

Les députez de ladite paix tesmoigneront assez le devoir que je feis et le soin que j'en eus, pour l'honneur et l'obéyssance que je portois à tous les commandemens de Sa Majesté, et pour le désir que j'avois aussi d'esteindre toutes les estincelles qui pouvoient servir avec le temps à rallumer le feu de discorde entre ses subjects et serviteurs catholiques, pour la considération seule de l'honneur de Dieu et du service de Sa Majesté, dont dépendoit le bien du royaume<sup>437</sup>.

Voilà une illustration des mots employés par Jeanne d'Albret dans sa correspondance, qui considère que « le mestier des femmes et de ceux qui ne manient point les armes [...] est de pourchasser la paix [...] »<sup>438</sup>.

Enfin, signalons que si l'action dans les guerres de Religion doit permettre de se faire un nom, les blessures doivent également être contées, puis portées fièrement, à la manière de médailles militaires<sup>439</sup>. Elles sont les stigmates d'une implication dans les affrontements et de la vaillance au combat et doivent pouvoir être vues, comme le montrent les Mémoires du duc de La Force :

Le sieur de la Force [...] alla ensuite attaquer un petit château, où il fut blessé ; car tenant un bâton dont il marquoit une attaque, il reçut un coup d'arquebuse dans la main, et lui sortoit auprès du pouce après lui avoir rompu les quatre doigts. Cependant il ne fut point estropié de ce furieux coup et se servit de cette main le reste de sa vie, comme s'il n'eût point été blessé<sup>440</sup>.

---

<sup>437</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>438</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 218. Le courrier dont il est question, adressé au cardinal de Bourbon et daté du 16 septembre 1568, est intégralement reproduit en annexe, p. 369-370.

<sup>439</sup> Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, p. 59.

<sup>440</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 61. L'allusion concerne les premiers temps de son gouvernement de Basse-Guyenne, octroyé par Henri de Navarre en 1587.

Le duc de Bouillon, lui aussi, le relève :

[...] Outre que c'estoit la première blessure que j'avois eue, je m'enquis plutost d'un ministre que d'un chirurgien : ne trouvant ny l'un ny l'autre, je me fis apprester un restrictif, et voyant que ceux qui estoient près de moy affligez, me tenant mort, je leur fis voir combien l'escole de la vraye religion m'avoit appris à connoistre ce que c'estoit de mourir [...] <sup>441</sup>.

La première blessure s'apparente ici à une première décoration. Si grave que le militaire craint pour sa vie, elle est particulièrement importante : plus la mort a été frôlée de près, plus la blessure est prestigieuse. Songeons également à François de la Noue, qui perd un membre lors du siège de Fontenay-le-Comte le 17 juin 1570<sup>442</sup>. Moÿse Amyrault, le premier biographe de ce capitaine, indique que c'est Jeanne d'Albret elle-même qui lui tient le bras gauche pendant son amputation qui doit lui éviter la gangrène<sup>443</sup>. Arborant fièrement sa prothèse pendant la suite des affrontements, François de La Noue continue de remporter de nombreux succès militaires et gagne le surnom de Bras-de-fer, allusion qui renvoie tout autant à son infirmité qu'à son invulnérabilité. Signalons également le récit de la mort du connétable de Montmorency, lors de la bataille de Saint-Denis en 1567, par Michel de Castelnau :

Le Connestable, se voyant environné des ennemis, et blessé devant et derriere, faisoit tout ce qu'un chef d'armée eust sceu faire, et donna si grand coup à Stuart,

---

<sup>441</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>442</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.*, p. 26. Voir également Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 22-23.

<sup>443</sup> Moÿse AMYRAULT, *La Vie de François, seigneur de La-Nouë, dit Bras-de-Fer*, Leyde, J. Elzevier, 1661, p. 63.



escossois, qu'il luy rompit deux dents en la bouche [...]. Le Connestable, fort blessé, mourut trois jours après, âgé de soixante et dix-huit ans, neantmoins encore fort et robuste [...] <sup>444</sup>.

Si ses blessures ont fini par l'emporter, elles semblent pourtant, dans les mots du mémorialiste, l'avoir ragaillardé, l'espace d'un instant, au point d'être capable de riposter. La mort au combat est ainsi embellie par les meurtrissures du corps, comme signes de la vaillance du connétable.

Bien entendu, la blessure la plus profonde infligée durant la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle demeure la Saint-Barthélemy, quelques jours seulement après des noces qui devaient sceller la concorde entre les sujets du royaume. Elle a laissé une cicatrice imposante dans les écrits des mémorialistes.

## 2. Survivre

Dans ses Mémoires, Marguerite de Valois se plait à évoquer son mariage avec Henri de Navarre, le 18 août 1572, et à en décrire le faste :

Et nos noces se firent peu de jours après avec autant de triomphe et magnificence que nulle autre de ma qualité, le roi de Navarre et sa troupe y ayant laissé et changé le deuil en habits très riches et beaux, et toute la cour parée comme vous savez, et la saurez trop mieux représenter ; moi habillée à la royale avec la couronne et la couette d'hermine mouchetée qui se met au devant du corps, toute brillante de pierreries de la couronne, et le grand manteau bleu à quatre aunes de

---

<sup>444</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 522. L'armée catholique, dont le connétable de Montmorency prend la tête à la demande de Catherine de Médicis, remporte la victoire lors de la bataille de Saint-Denis.

queue portée par trois princesses ; les échafauds dressés à la coutume des noces de filles de France, depuis l'évêché jusques à Notre-Dame, et parés de draps d'or [...] <sup>445</sup>.

Quelques heures après ces instants, l'attentat contre l'amiral de Coligny est perpétré, qualifié de « coup funeste pour l'Etat, et pour la sûreté et la tranquillité publique <sup>446</sup> ». Jean de Saulx fait le récit de ce moment :

L'Admiral, pressé, continue ses audaces, importune, se fasche, croit l'esprit de la Cour estre ensevely dans tournois et mascarades, menace de partir ; qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile. Il est pourveu, retournant du conseil, par une arquebusade dans les deux bras ; la porte est rompue, pendant l'arquebusier se sauve <sup>447</sup>.

Comme il l'indique, le massacre de la Saint-Barthélemy débute alors, et les noces qui devaient impressionner impressionnent d'autant plus. Il s'agit là de l'un des trois paradoxes soulignés par Arlette Jouanna à propos de ces journées : le contraste entre la fête nuptiale et l'horreur qui s'en suit <sup>448</sup>. Jacques-Auguste de Thou témoigne de cette frénésie qui s'empare alors des Parisiens :

---

<sup>445</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 66-67. L'allusion au deuil de Henri de Navarre est lié au décès de sa mère, Jeanne d'Albret, le 9 juin 1572, durant les préparatifs de ces noces.

<sup>446</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 229.

<sup>447</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, *op. cit.*, p. 386.

<sup>448</sup> Arlette JOUANNA, *La Saint-Barthélemy*, *op. cit.*, p. 23. Les deux autres paradoxes évoqués sont le contraste entre l'exécution des protestants et le maintien des édits de pacification, ainsi que l'ampleur des massacres parallèlement aux ordres donnés par le roi. Pour un aperçu de la chronologie des événements ainsi qu'une approche historiographique synthétique de la Saint-Barthélemy, voir, en plus de l'ouvrage précédemment cité, Denis CROUZET, *Le haut cœur de Catherine de Médicis. Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005, p. 413-421.

Le peuple [...] avoit traîné ce qui restoit du corps de l'Amiral, et l'avoit attaché à une pièce de bois de traverse avec une chaîne de fer. Aussitôt l'idée de ce seigneur, qu'il avoit vu quelques jours auparavant dans l'église de Notre-Dame, et qu'il avoit considéré avec attention, se réveilla dans son esprit ; il rappela dans sa mémoire ce capitaine fameux par tant de combats, par la prise de tant de villes, et sur le point de triompher des Pays-Bas ; il voyoit alors son cadavre, après mille indignités, attaché à un infame gibet<sup>449</sup>.

Écrire ce que l'on a vu lors de ces événements tragiques, c'est d'abord souligner que l'on en a réchappé<sup>450</sup>. Évidemment, le lecteur contemporain du mémorialiste en a déjà connaissance, mais certains ont besoin de manifester le fait qu'ils ont survécu à l'horreur. Dans les récits protestants, l'élection divine est très souvent brandie pour insister sur le fait que l'on a été épargné :

[...] Sans nous arrêter à la manière dont cette horrible boucherie fut conduite, nous dirons seulement ce qui regarde le jeune la Force : sa délivrance provenant toute de la Providence de Dieu, mérite qu'on en déduise les particularités pour en donner gloire à son saint nom<sup>451</sup>.

L'horreur de ces journées, longuement décrite par le duc de La Force à la suite de ces quelques mots contrairement à ce qu'il annonce, rend la survie du jeune

---

<sup>449</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>450</sup> La manière dont les protestants ont fui les massacres a notamment été étudiée par Jérémy Foa dans son article « En finir avec la coexistence. Survivre au massacre de la Saint-Barthélemy (1572) », *Chrétiens et Sociétés*, vol. 27, p. 269-284.

<sup>451</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 6-7. Pour Calvin et les calvinistes, Dieu les a choisis. Ce message du théologien genevois a beaucoup d'impact sur la cour au début des années 1560. Voir Nicolas LE ROUX, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'Absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, p. 4. L'historien explique que la notion de prédestination est particulièrement séduisante car elle « permettait à une partie de l'aristocratie de s'affirmer comme inspirée par l'esprit de Dieu et, ce faisant, de contester l'autorité des Guise à la tête de l'État royal ».

homme qu'il était bien plus remarquable. Il se présente comme un privilégié, épargné du courroux divin, conformément aux préceptes de Calvin qui affirme que Dieu seul peut sauver l'homme en lui donnant la foi, signe de son élection et de sa justification<sup>452</sup>. Il est précisé que tous les protestants devaient être tués et que la Seine était rouge du sang des exécutés<sup>453</sup>. Pour autant, le duc de La Force note également n'avoir jamais craint pour sa propre vie, « fermement persuadé lui-même qu'il ne mourroit point ; ce qui étoit une inspiration venue du ciel<sup>454</sup> ». Le texte relate alors le trépas de son père et de son frère, ainsi que la présence d'esprit qu'il a eue en se faisant passer pour mort, échappant au triste sort de ses coreligionnaires :

Il demeura ainsi tout nu, jusqu'à ce que, sur les quatre heures du soir, ceux des maisons voisines sortant, soit par curiosité, soit dans le désir de profiter de ce que les bourreaux pouvoient avoir laissé, s'approchent pour visiter les corps. Un marqueur du jeu de paume de la rue Verdelet, voulant lui arracher un bas de toile qui lui étoit resté à une jambe, le retourne, car il avoit le visage contre terre, et le voyant si jeune, s'écria : Hélas ! celui-ci n'est qu'un pauvre enfant ; n'est-ce pas grand dommage ? quel mal pouvoit-il avoir fait ?

Ce qu'oyant le jeune Caumont, il leva doucement la tête, et lui dit tout bas : Je ne suis pas mort ; je vous prie, sauvez-moi la vie<sup>455</sup>.

---

<sup>452</sup> Didier BOISSON et Hugues DAUSSY, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, p. 51.

<sup>453</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 12.

<sup>454</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>455</sup> *Ibid.*, p. 19. C'est cet épisode qu'utilisera, quelques années plus tard, Théodore Agrippa d'Aubigné dans les *Tragiques*, pour reprocher au duc de La Force son supposé ralliement à Louis XIII, et sa déloyauté. Le poète considère alors qu'il y a là un déshonneur du sang qui l'a sauvé. Voir Mathilde BERNARD, « Agrippa d'Aubigné face à la déloyauté : le dernier chapitre du livre IV du Supplément à l'*Histoire Universelle* », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 2013, vol. 25, n° 1, p. 134-135.

L'appui de Dieu dans la barbarie du massacre, si visible ici, se lit également dans les Mémoires de Jacques Pape. La Saint-Barthélemy y tient une place prépondérante et fait débiter le récit de cette vie, plongeant immédiatement le lecteur dans le vif de l'horreur, sans même présenter le scripteur :

Pour moi je fus fait prisonnier par le prevost de La Mardeille et conduit en sa maison près de la porte de Bussi, où je veis massacrer quantité de gens près de moy à coup de poignard. Soudain qu'il en avoit tué un, on me prenoit par le collet avec le poignard tout sanglant ; par trois fois je fus pris et par trois fois laissé, et demeuray en cette incertitude de la vie durant quinze semaines : Dieu sçait comme quoy gardé et en continuelles alarmes<sup>456</sup>.

Quant au duc de Bouillon, il considère avoir été guidé par le ciel :

Le dimanche, 24 aoust, s'exécuta à Paris cette tant détestable et horrible journée du massacre fait sur ceux de la religion, où Dieu me conduisit par la main, en telle sorte que je ne fus massacré ni massacreur [...] <sup>457</sup>.

Au-delà de l'appui divin ressenti par ces hommes, ils se retrouvent tous dans ce qui est considéré comme une « irréparable offense<sup>458</sup> ». Qu'il s'agisse de jeter

---

<sup>456</sup> Jacques Pape de SAINT-AUBAN, *Mémoires de Saint-Auban*, *op. cit.*, p. 497. Nous retrouvons ailleurs dans l'œuvre du mémorialiste l'aide de Dieu dans sa survie aux affrontements, notamment p. 509. Après avoir rejoint les protestants allemands qui s'avancent en Lorraine en 1587, l'armée qu'ils forment est battue par le duc de Guise. Jacques Pape signale avoir été sauvé par la prière : « Les ennemis ne me laissèrent autres armes offensives qu'un poignard que j'eus tousjours à la main ; mais certes les meilleures furent de prier Dieu [...]. Dieu me mit en la bouche de dire pour prière le psalme 142, comme le plus proche que j'eusse sceu choisir, estant aux périls où j'estois. Ce fut le 15, jour de novembre 1587, que Dieu m'usa de cette délivrance [...]. »

<sup>457</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 9. Rappelons ici que la conversion du duc de Bouillon au protestantisme n'intervient qu'en 1576.

<sup>458</sup> *Ibid.*, p. 14. Denis Crouzet explique que les récits du massacre « égrènent en scènes discontinues le martyre d'un peuple de Dieu martyrisé déloyalement parce qu'il était le peuple de Dieu. » Voir *La nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, p. 29-95.

l'opprobre sur les catholiques qui ont massacré ou qu'il s'agisse d'affirmer sa désapprobation après un tel déferlement de bestialité, tous les mémorialistes qui évoquent ces instants tragiques insistent sur la violence qu'ils représentent. Jacques-Auguste de Thou note, en ce sens :

Si l'on jette la vue sur les horreurs qui en ont été funestes suites, on conviendra sans peine qu'elles ne sauroient être ni louées ni approuvées que par ceux qui ont un intérêt particulier d'entretenir dans le royaume une guerre perpétuelle, et de nous ôter toutes les voies de réconciliation<sup>459</sup>.

Certains mémorialistes vont encore plus loin et soumettent leur lecteur à un examen critique du massacre, cherchant notamment à désigner les responsables des événements. Ainsi, Jean de Saulx attribue la décision au roi et à Catherine de Médicis dans son récit de ce bain de sang :

Le tocsain du palais point avec le jour, tout s'esmeut, tout s'excite, et cherchent colere : le sang et la mort courent les ruës en telle horreur, que Leurs Majestez mesmes, qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre : tous Huguenots indifferemment sont tuez, sans faire aucune defence [...]. La resolution de tuer seulement les chefs est enfrainte : plusieurs femmes et enfans tuez à la furie populaire, il demeure deux mil massacrez<sup>460</sup>.

---

<sup>459</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 229.

<sup>460</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, *op. cit.*, p. 388. S'il désigne Charles IX et Catherine de Médicis comme ceux qui ont pris la décision du massacre, Jean de Saulx en attribue la responsabilité aux seuls protestants. Il précise, à la suite de cet extrait : « C'est la verité que les Huguenots furent seule cause de leurs massacres, mettant le Roy en necessité de la guerre d'Espagne ou de la leur. Sa majesté, par le conseil du sieur de Tavannes, esleut la moins dommageable et salutaire, tant pour la religion catholique que pour l'Etat et rebellions suscitées par les Huguenots. »

De même, Jean de Mergey, l'un des deux seuls mémorialistes à livrer le récit de ces journées depuis l'intérieur du Louvre, analyse le comportement de Charles IX face à ce qui se produit<sup>461</sup>. Il écrit, concernant l'attentat contre l'amiral de Coligny :

Le lendemain, M. l'Admiral sortant du Louvre fut blessé d'une harquebusade ; cela commença à esveiller ceux de la religion [...]. Le Roy fit grand semblant d'estre fort marry de tel accident, vint visiter M. l'Admiral avec la Royne sa mere, pour mieux l'asseurer et tous les huguenots, auxquels il faisoit, en general et en particulier, toutes les caresses et bonnes cheres du monde, lesquels prenoient cela pour argent content<sup>462</sup>.

Et même si ces sanglantes journées ne sont pas contées dans tous les Mémoires que nous étudions, ne doutons pas de l'impact qu'elles ont pu avoir sur les scripteurs. Preuve de l'imprégnation du massacre sur les esprits du temps, signalons l'utilisation fréquente de cet événement dans les Mémoires comme marqueur chronologique. Jean Choisnin, dont l'œuvre relate l'élection de Henri d'Anjou sur le trône de Pologne écrit, à propos de son maître : « [...] Ledict sieur evesque partit le dix-septiesme jour du mois d'aoust, huict jours,

---

<sup>461</sup> Marguerite de Valois et Jean de Mergey sont les deux seuls mémorialistes à faire un récit du massacre depuis l'intérieur du palais royal.

<sup>462</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois, op. cit.*, p. 65. À propos du rôle de Charles IX dans la Saint-Barthélemy, voir l'ouvrage de référence de Jean-Louis Bourgeon, *Charles IX devant la Saint-Barthélemy*, Genève, Droz, 1995, 212 p. L'historien y récuse, à juste titre, l'image de Charles IX pliant au soir de la Saint-Barthélemy devant le courroux de Catherine de Médicis et décrétant un massacre généralisé des protestants. Pour lui, le roi a été contraint par les événements, choisissant l'option qui lui permet de ne pas perdre la face. Ceci contraste avec la vision de la Saint-Barthélemy des historiens du XVI<sup>e</sup> siècle : selon eux, c'est bien la peur de Charles IX qui est en cause, persuadé par Catherine de Médicis et son frère Henri d'Anjou, qu'il est lâche. Voir également les travaux de Mathilde Bernard, *Écrire la peur à l'époque des guerres de Religion, op. cit.*, p. 231.

jour par jour, avant la Saint-Barthelemy<sup>463</sup> ». De son côté, Nicolas de Beauvais-Nangis évoque le voyage de son père en Italie en ces termes : « Il fit ses exercices à Rome pendant environ un an, quy fut au temps de Saint-Barthélemy [...]»<sup>464</sup>. »

Soulignons également que les âmes ne sont pas seulement marquées à Paris, théâtre à la fois des noces royales et du début du massacre. Dans le royaume de France, la nouvelle des événements se diffuse très rapidement et les mémorialistes éloignés des centres du pouvoir font eux-aussi allusion à ces instants si marquants. Achille Gamon signale ainsi la très grande peur des protestants d'Annonay après le massacre, au point « qu'au moindre bruit ou mouvement des catholiques ils se mettoient en fuite sans être poursuivis de personne<sup>465</sup> ». Et les craintes se répandent comme une traînée de poudre. Antoine du Puget, dont la famille est originaire de Saint-Maximin en Provence, fait allusion aux événements comme si le lecteur en connaissait déjà la teneur, comme si la Saint-Barthélemy était connue de tous :

Après la journée de la Saint-Barthelemy, le sieur de la Molle vint, dela part du Roy, mandé à monsieur le conte de Carces pour faire l'exécution des huguenots de Provence, comme on avoit fait à Paris et ailleurs. Le dict sieur conte ne le mint pas en exécution ; ains fit si bien qu'il ramena tous ces messieurs les huguenots, mesmes la noblesse, au service du Roy, quittant pour la pluspart ceste religion, qui ne fut pas ung petit service au Roy<sup>466</sup>.

---

<sup>463</sup> Jean CHOISNIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 42.

<sup>464</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 6.

<sup>465</sup> Achille GAMON, *Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai*, op. cit., p. 614.

<sup>466</sup> Antoine du PUGET, *Mémoires d'Antoine du Puget, sieur de Saint-Marc, relatifs aux troubles de Provence, 1561-1596*, op. cit., p. 720.



Est-ce bien, comme le croit le mémorialiste, l'action du comte qui incite à la conversion plutôt que le massacre lui-même ? Nous pourrions en douter, mais une nouvelle fois l'événement semble suffisamment important pour être consigné. Éloignons-nous encore davantage de Paris. Jean Choisin note, à propos des difficultés rencontrées pour faire élire le plus jeune fils de Catherine de Médicis comme roi de Pologne, la haine suscitée par le massacre à l'égard des Français :

Mais ceste faveur ne dura que vingt-quatre heures ; car survint incontinent quelqu'un qui apporta la nouvelle de la journée de la Saint-Barthelemy, enrichie de tant de mémoires et particularitez, qu'en peu d'heures la plupart detestoient le nom des François<sup>467</sup>.

Une fois encore, la Saint-Barthélemy s'invite dans le récit de vie du mémorialiste et le marque au fer des obstacles. Ces allusions sont très utiles, car le succès finalement rencontré au cours du scrutin est d'autant plus remarquable : tous ces événements avaient sérieusement amoindri les prétentions de Henri d'Anjou, et les ambassadeurs ont dû composer avec les événements. À n'en pas douter, les Polonais qui ont eu vent du massacre sont profondément choqués, dans un royaume où la coexistence religieuse est alors

---

<sup>467</sup> Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 74. Voilà une notion très prégnante dans les Mémoires de Jean Choisin : les nombreuses difficultés auxquelles les ambassadeurs sont confrontés se lisent tout au long du récit. Le mémorialiste écrit notamment, p. 67 : « A cela survient une autre difficulté ; c'est que noz adversaires s'aïdoient des troubles advenuz en France depuis dix ans, remonstrans que le prince pour qui ledict sieur parloit estoit jà accoustumé aux guerres civiles, et en apporteroit la semence en Polongne. » À propos du massacre dans les Mémoires de Jean Choisin, voir notre communication « Recomposer le passé ? La question de la Saint-Barthélemy dans les Mémoires de Jean Choisin », *Le passé composé. Mise en œuvre du passé dans l'écriture factuelle : histoire, Mémoires, journaux & lettres (1550-1850) - Colloque international de Tours* [à paraître], 1 juin 2016.

la règle qui prévaut. En témoigne l'appendice contenu dans les Mémoires de Nicolas de Villeroy intitulé *Discours du roy Henry III à un personnage d'honneur et de qualité estant près de Sa Majesté à Cracovie, des causes et motifs de la Saint-Barthélemy*, et dont l'objet est de disculper la famille royale<sup>468</sup>.

Au terme de cette seconde partie, il apparaît indéniable que les Mémoires ont d'abord une vocation clarifiante. Hommes, femmes, catholiques et protestants, tous les mémorialistes cherchent en premier lieu à apporter la lumière sur ce qu'ils ont fait, vu, ou ce qu'ils ont été. C'est d'ailleurs une raison fréquemment évoquée par ces scripteurs. La lignée, la jeunesse, les convictions et les affrontements, toute l'histoire individuelle qui mérite d'être connue et divulguée dans les Mémoires est révélée à grand renfort de moyens rhétoriques divers ; la trajectoire suivie est individuelle. L'action menée consiste donc à modeler le passé pour le rendre à la fois crédible et valorisant. Peu importe que ce qui est décrit soit vrai ou sincère : il faut agir, par la plume, pour ne pas risquer que reste dans l'histoire une autre version que celle du mémorialiste. Ceci fait, le présent de la rédaction peut retrouver sa juste place.

---

<sup>468</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 259-263.

## TROISIÈME PARTIE

### EXPLOITER

En évoquant les nombreuses accusations dont il est l'objet et qu'il considère comme de la calomnie, Nicolas de Villeroy se fait son propre défenseur et répond point par point aux reproches qui lui sont faits. La plume du mémorialiste, appuyée par un champ lexical juridique choisi, transporte alors le lecteur dans un tribunal où l'on sonde ses faits et gestes. Pour attester ses dires, le secrétaire d'État convoque, à l'envi, des témoins, et utilise Dieu comme caution. Il écrit :

Et quant à ma fidélité, pleust à Dieu d'estre condamné d'en rendre compte à peine de ma vie en la présence de mes accusateurs : je suis certain que je les ferois rougir de honte et paroistre tels qu'ils sont. Ils diroient que Salcède m'a

accusé, et que la plus grande partie de ce qu'il a dit a été confirmée par les événements survenus depuis, qui sont tesmoins irréprochables<sup>469</sup>.

Ici, les Mémoires se font plaidoyer, et le lecteur devient juge, contraint d'évaluer cas par cas, *in concreto*, la gravité intrinsèque de chaque accusation et d'examiner soigneusement tous les points qui lui sont soumis<sup>470</sup>. L'homme expose, argumente, et aspire à convaincre son auditoire que sa disgrâce est infondée. Dans les premiers mots de son récit, nous pouvons lire :

C'est pourquoy, me trouvant, par la volonté de Dieu, du nombre de ceux qui ont changé de place, plus désireux de vivre en la bonne opinion des hommes et, par ce moyen, conserver mon honneur et mes amis, que ma propre vie, j'ay estimé leur devoir représenter les choses qui me sont advenues, et en ce faisant les rendre juges de ma procédure [...]<sup>471</sup>.

Si dans cette œuvre, l'impression de se trouver au cœur même de l'audience est particulièrement appuyée, les autres Mémoires du temps agissent de la même manière<sup>472</sup>. Seul face à ses feuillets, le mémorialiste orchestre un procès

---

<sup>469</sup> *Ibid.*, p. 132.

<sup>470</sup> À propos des pouvoirs du juge sous l'Ancien Régime, voir notamment Jean-Marie CARBASSE, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, PUF, 2000, p. 226.

<sup>471</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>472</sup> Au sujet des liens entre le récit autobiographique et le vocabulaire juridique, voir Gisèle MATHIEU-CASTELLANI, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 229 p. Elle écrit notamment, page 175 : « La narration autobiographique, comme la *narratio* et *l'oratio* judiciaire, est orientée vers la preuve, ou au moins vers la persuasion de l'auditeur : la position qu'occupe le narrateur est celle d'un avocat portant intérêt à la cause qu'il défend, même s'il dresse contre lui un acte d'accusation, même si, comme Gide ou Rousseau, il se défend de se défendre. Qui raconte ? Quelqu'un qui se justifie, et se justifie de se justifier ». Dans ce cas, la cause, désignée comme « l'enjeu porté par les acteurs », est l'œuvre de la vie du mémorialiste, non reconnue à sa juste valeur. À ce propos, voir Luc BOLTANSKI, Élisabeth CLAVERIE et Nicolas OFFENSTADT (dirs.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, France, Stock, 2007, p. 11.

imaginaire, donnant des réponses à des questions soigneusement sélectionnées par ses soins<sup>473</sup>.

Dans son récit de vie, nous l'avons vu, chaque scripteur entend clarifier les éléments propres à son passé. Nous l'avons également vu, écrire ses Mémoires n'est pas, au XVIIe siècle, une habitude commune. La forme se diffuse à peine et se caractérise par une volonté appuyée de l'individu de faire entendre sa voix. On n'écrit donc pas ses Mémoires à la légère. Aussi, comment imaginer qu'un tel déploiement d'arguments, qu'une telle mise en scène judiciaire, qu'une telle énergie dépensée pour assurer sa défense ne cache pas une volonté d'améliorer sa condition d'éloigné ? Puisqu'il s'agit de la pire situation et que les Mémoires tentent de convaincre qu'elle est injustifiée, comment penser que le mémorialiste n'espère pas autre chose qu'une simple mise au point de ce qu'il était lorsqu'il servait le royaume ? Il nous semble clair qu'avec une démonstration si étoffée d'implication et de dévouement, liée à une blessure d'amour-propre, se cache *a minima* une intention de revivre un temps empli de prestige et d'éclat, voire même davantage. Le présent fait alors son apparition dans l'action de l'écriture et s'insère dans le récit ces vies.

---

<sup>473</sup> Nous reprenons ici l'expression « procès imaginaire » de Gisèle Mathieu-Castellani, issue de son ouvrage *Le tribunal imaginaire*, Monaco, Éd. du Rocher, 2006, 287 p. L'auteure y prolonge ses réflexions sur l'empreinte que laisse dans la littérature l'imaginaire du tribunal, en ne se limitant pas à un corpus autobiographique, bien qu'il soit privilégié.



Parmi les très nombreux sujets abordés dans les Mémoires de cette seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, il en est un qui fait étonnamment figure de parent pauvre : la vie privée. Ces œuvres, pourtant des récits de soi, se concentrent principalement sur le caractère public de leur auteur, et n'en révèlent que trop peu les aspects familiaux ou personnels. Chez Jean Choisin par exemple, ils sont totalement absents ; chez d'autres mémorialistes, les allusions sont très brèves, et ne rendent compte que de ce qui peut éclairer le lecteur à propos de la narration. Si Marguerite de Valois évoque les membres de sa famille, c'est avant tout pour justifier ses actions et parce que c'est entre leurs mains qu'est détenue la réalité du pouvoir ; si le duc de La Force parle de sa femme, c'est uniquement pour servir au récit de sa propre action publique. Exception notable, Charlotte Arbaleste qui mêle à la carrière politique de son époux de nombreux éléments personnels :

Je faisois estat, pour me divertir d'affaires et pour ma santé d'aller passer mon hyver chez madamoyselle de Vaucelas ma soeur et pour ce que je devois partir le lundy après la St Barthelemy, je voulois aller le dimanche au Louvre prendre congé de madame la Princesse de Conti, Madame de Bouillon, Madame la marquise de Rothelin et madame de Dampierre<sup>474</sup>.

C'est là une différence majeure des Mémoires avec les autres types de sources du for privé : journaux, correspondance et livres de raison consignent plus

---

<sup>474</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, op. cit., p. 107.

volontiers ce genre de renseignements<sup>475</sup>. La dimension dominante des Mémoires demeure invariablement la politique. Tous ces textes en sont littéralement pleins : elle occupe des feuillets entiers de ceux que nous avons pu consulter. Les scripteurs ont été des acteurs de la vie publique de leur temps et entendent le clamer haut et fort.

Évoquer un rôle politique joué renvoie chacun des mémorialistes à sa triste réalité : c'est désormais du passé. Les missions qui leur étaient confiées, les tractations auxquelles ils ont pris part, les secrets dont ils ont pu avoir connaissance : tout ceci appartient à un temps révolu, en tout cas pour la grande majorité de ceux que nous avons pu lire. Pourtant, l'écriture permet à ces hommes et ces femmes d'agir une nouvelle fois dans ce domaine, et d'une certaine manière de rééduquer leur esprit<sup>476</sup>. Avec une plume, les mémorialistes peuvent affirmer leurs capacités politiques, mais témoignent également d'un raisonnement à propos de leur époque, faisant une nouvelle fois de leur récit un moyen d'action.

---

<sup>475</sup> La raison est probablement à chercher dans les destinataires des œuvres. Comme l'explique Michel Cassan, les Mémoires sont « potentiellement en attente de publication et à ce titre, conçus et rédigés à l'intention d'une sphère familiale et d'un lectorat autre. En revanche, les livres de raison sont réservés à la famille interprétée de manière étroite puisque sauf cas exceptionnel, ils sont transmis au seul héritier masculin. » Voir « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », in Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dirs.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, op. cit., p. 17.

<sup>476</sup> Emmanuèle LESNE-JAFFRO, *La poésie des mémoires*, op. cit., p. 227.



## 1. Révéler

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le mot « politique », employé au pluriel, renvoie à un groupe qui prend son essor après le massacre de la Saint-Barthélemy, formé de catholiques inquiets des conséquences possibles d'une persécution outrancière des protestants. Il se développe à partir de 1568, au moment où les partisans de l'exclusivité catholique deviennent de plus en plus puissants au Conseil et où se multiplient les ligues dans le royaume<sup>477</sup>. La paix et l'unité du royaume priment, selon eux, sur les logiques confessionnelles. Ils s'opposent à la Sainte Ligue avant d'en triompher avec l'entrée de Henri IV à Paris le 22 mars 1594. Jean de Saulx, fervent ligueur, en donne sa vision, pour le moins virulente :

Le nom politique a esté inventé pour ceux qui preferent le repos du royaume, ou de leur particulier, au salut de leur ame, et à la religion, qui ayment mieux que le royaume demeure en paix sans Dieu, qu'en guerre pour luy. Ces politiques disent : Ne permettant qu'une religion, toute la France sera remplie de guerre ; permettant les deux, c'est la paix et le repos du royaume<sup>478</sup>.

---

<sup>477</sup> Voir Keith CAMERON (dir.), « The Politiques and the Politique Party: a reappraisal », in Keith CAMERON (dir.), *From Valois to Bourbon. Dynasty, State and society in early modern France*, Exeter, University of Exeter, 1989, p. 35-49. On ne peut parler de « parti » qu'à partir de la dernière guerre civile. Voir Arlette JOUANNA, « Politiques », in Arlette JOUANNA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC (dirs.), *Histoire et dictionnaire des Guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, p. 1210-1213.

<sup>478</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes*, op. cit., p. 248. Jean-Marie Constant a souligné le problème de conscience des Politiques, écartelés entre la défense de leur foi et les valeurs traditionnelles de la noblesse. Voir Jean-Marie CONSTANT, *La noblesse en liberté*, op. cit., p. 212.

Le terme « politique » peut être également entendu dans sa dimension aristotélicienne, c'est à dire relevant de la gestion de la cité<sup>479</sup>. Il est alors extérieur à la réalité à laquelle il renvoie : ce sont les fonctions qui fondent ou maintiennent l'ordre social en aménageant la coopération interne, et peu importe si le mot existe ou non dans la langue concernée<sup>480</sup>. Le premier constat que nous pouvons faire à ce propos est le peu de fois où il est utilisé en ce sens par les scripteurs : certes, François de La Noue intitule lui-même ses Mémoires *Discours politiques et militaires*, mais le mot n'est que peu cité par les mémorialistes du temps<sup>481</sup>. Charlotte Arbaleste ne l'emploie par exemple que cinq fois dans l'ensemble de son œuvre, et c'est pourtant bien de la carrière publique de son époux dont il est principalement question<sup>482</sup>. Cela n'enlève toutefois rien à la dimension politique qui se dégage de ces textes, particulièrement visible. Les événements historiques auxquels ils se réfèrent sont d'ailleurs souvent interprétés par les mémorialistes, *a posteriori*, comme des affrontements politiques dont la dimension confessionnelle n'aurait été

---

<sup>479</sup> ARISTOTE, *Les Politiques*, Pierre Pellegrin (éd.), Paris, Flammarion, 2015, 589 p.

<sup>480</sup> Georges BALANDIER, *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, p. 29. Nous retiendrons que la politique est ce qui se rapporte au gouvernement d'une société dans son ensemble. Voir Jacques LAGROYE, Bastien FRANÇOIS et Frédéric SAWICKI, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 2002, p. 24.

<sup>481</sup> François de La Noue livre sa vision de la chose publique. Il écrit : « Ceci doit estre ferme & arrêté en l'esprit de chacun, que Dieu est auteur des gouvernemens Politiques, les ayant établis à fin que par un bon ordre la société humaine soit conservée & entretenue en piété & justice : & que c'est luy qui les maintient en splendeur, force & dignité, jusqu'à tant que les hommes ayans méprisé les loix, & corrompu leurs mœurs, il vient à deployer son ire sur eux, dont s'ensuivent les changemens & ruines des Monarchies & Républiques. » Voir Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.*, p. 245.

<sup>482</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 12.

qu'un prétexte<sup>483</sup>. Selon Guillaume de Rochechouart, les guerres sont le résultat « tant du fait du gouvernement que de la religion<sup>484</sup> » ; Jean de Mergey évoque des guerres « rallumées en France, sous le vieux prétexte de la religion<sup>485</sup>. » De son côté, Jacques-Auguste de Thou écrit, à propos de la bataille de Coutras du 20 octobre 1587 :

[...] Quand une fois on eut violé la paix, les haines et les vengeances éclatèrent impunément ; l'ambition n'eut plus de bornes, les lois furent méprisées, et l'honneur de la France fut presque anéanti. Cette religion, qui servoit de prétexte à la prise des armes, fut bannie [...]<sup>486</sup>.

Il ajoute également, quelques pages plus loin, une citation de Montaigne du même ordre, à propos des deux chefs de clans en opposition :

Pour la religion, ajouta-t-il [...], c'est un beau prétexte pour se faire suivre par ceux de leur parti ; mais la religion ne les touche ni l'un ni l'autre : la crainte d'être abandonné des protestans empêche seule le roi de Navarre de rentrer dans

---

<sup>483</sup> Hugues Daussy note que la dimension confessionnelle des conflits se fait au gré des nécessités politiques. Il a notamment démontré qu'à partir de la mort de François d'Alençon en 1584, qui fait d'un prince huguenot l'héritier du trône, l'argumentation des protestants est totalement renversée, se faisant politique, à la fois contre la Ligue et en faveur de la légitimité du roi de Navarre. Philippe Duplessis-Mornay s'efforce alors de séparer aussi nettement que possible les sphères politiques et religieuses, opérant une déconfessionnalisation des affrontements. Voir Hugues DAUSSY, *Les huguenots et le roi : le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002, p. 289-360. A l'inverse, les catholiques entendent confessionnaliser les conflits, comme en témoigne Nicolas de Beauvais-Nangis : « [...] Mgr le duc d'Alençon mourut et le duc de Guise fit un party, sous prétexte des désordres de l'Estat, auquel depuis il adjousta celuy de la religion. » Voir Nicolas de Bricheateau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 33.

<sup>484</sup> Guillaume de ROCHECHOUART, *Mémoires de Guillaume de Rochechouart*, op. cit., p. 604.

<sup>485</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, op. cit., p. 76.

<sup>486</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, op. cit., p. 375. La bataille de Coutras oppose Henri de Navarre à l'armée royale commandée par le duc de Joyeuse. Les protestants en sortent victorieux et le favori de Henri III est tué.

la religion de ses pères, et le duc ne s'éloigneroit point de la confession d'Augsbourg, que son oncle Charles, cardinal de Lorraine, lui a fait goûter, s'il pouvoit la suivre sans préjudicier à ses intérêts [...]<sup>487</sup>.

La formation de ce mémorialiste, lecteur notamment d'Etienne de la Boétie et Jean Bodin n'est probablement pas étrangère à l'intérêt qu'il porte à la politique de son temps<sup>488</sup>. En outre, signalons que la Réforme protestante instituée par Jean Calvin contenait, dès son origine dans le manuel de théologie *L'Institution de la Religion Chrétienne*, des fondements politiques très marqués<sup>489</sup>. La frontière entre le politique et le religieux est ainsi perméable voire illusoire, les sujets du royaume se divisant et s'organisant en véritables partis, comme l'illustrent les mots de Michel de Castelnau à propos des protestants :

Aussi ne s'assembloient-ils pas seulement pour l'exercice de leur religion, ains aussi pour les affaires d'Etat, et adviser tous les moyens de se deffendre et assaillir, de fournir argent à leurs gens de guerre, et faire des entreprises sur les villes et forteresses pour avoir quelques retraictes<sup>490</sup>.

Tous les mémorialistes que nous avons croisés ne manquent pas de souligner le rôle public qu'ils ont joué lorsqu'ils étaient en fonction. Cette participation politique passait par un certain nombre d'actions, notamment des

---

<sup>487</sup> *Ibid.*, p. 396-397.

<sup>488</sup> Anne-Marie COCULA, « Réapprendre à obéir librement », *Nouvelle Revue du XVIe Siècle*, 2004, vol. 22, n° 1, p. 84.

<sup>489</sup> Jean CALVIN, *Institution de la religion chrestienne*, Genève, Droz, 2008, 1826 p. Un chapitre de l'œuvre est intitulé « Du gouvernement civil ». La société, l'Église, l'État n'y sont pas considérés comme des faits de nature, mais comme des phénomènes politiques, dictés par des choix conscients.

<sup>490</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau, op. cit.*, p. 414.

gestes, des prises de parole, des prises d'armes<sup>491</sup>. En écrivant ces instants, il ne s'agit plus de corriger des éléments et d'agir sur son passé, mais bien d'agir sur son présent. Ces hommes et ces femmes se présentent avant tout, au moment où ils rédigent leurs Mémoires, comme des individus aguerris aux affaires publiques ; pour appuyer leurs démonstrations, ils se basent sur l'expérience de l'État qu'ils ont acquise durant leurs années au service du royaume, à l'instar du duc de Bouillon, tant lié au duc d'Alençon qu'il lui « communiquoit toutes choses<sup>492</sup>. »

En femme politique avertie, Marguerite de Valois insiste en ce sens sur le rôle d'ambassadrice de son frère d'Alençon qu'elle joue en Flandre, en 1577<sup>493</sup>. Sous prétexte d'y faire une cure, elle rencontre les grands seigneurs de ces terres dominées par les Habsbourg d'Espagne, et dont les habitants veulent faire un état indépendant ; le duc d'Alençon pourrait en prendre la tête. On peut lire toute la détermination qu'elle a à servir les intérêts de son frère dans sa quête de couronne :

La souvenance de mon frère ne me partant jamais de l'esprit, pour n'affectionner rien tant, je me ressouvins lors des instructions qu'il m'avait données. Et voyant la belle occasion qui m'était offerte pour lui faire un bon service en son entreprise de Flandre, cette ville de Cambrai et cette citadelle en étant comme la clef, je ne

---

<sup>491</sup> Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dirs.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 10-11.

<sup>492</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 6.

<sup>493</sup> En se mettant de la situation de partenaire politique de ses frères et de son époux, Marguerite de Valois se place sur le même plan qu'eux. Voir Éliane VIENNOT, « Les ambiguïtés identitaires du Je dans les Mémoires de Marguerite de Valois », in Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 73.

la laissai perdre, et employai tout ce que Dieu m'avait donné d'esprit à rendre Monsieur d'Inchy affectionné à la France, et particulièrement à mon frère<sup>494</sup>.

La politisation, que nous entendons ici comme l'intérêt et l'attention pour le champ politique, de celle qui est alors reine de Navarre est très nette et se lit dans chacun de ses mots<sup>495</sup>. Tout le propos de ses Mémoires est orienté vers la démonstration de ses capacités politiques : elle juge très sévèrement le gouvernement de son frère Henri III dont elle ne cesse de suggérer la pusillanimité, l'émotivité et l'incapacité à se maîtriser<sup>496</sup>. On est loin de l'image véhiculée par le roman d'Alexandre Dumas paru en 1845, d'une vie de luxure et dans laquelle Marguerite de Valois est presque dépossédée de son rôle politique<sup>497</sup>.

Guillaume de Saulx qui, à l'instar de son frère Jean, est l'auteur de Mémoires, plante dès les premières lignes de son récit le décor d'un discours qui

---

<sup>494</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 125. La reine s'intéresse également à la situation politique flamande, qu'elle évoque dans le récit de cet épisode.

<sup>495</sup> Jean-Yves DORMAGEN et Daniel MOUCHARD, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2008, p. 30. À propos de la notion de champ politique, voir Pierre BOURDIEU, « La représentation du politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1981, vol. 36-37, p. 2-24. Cédric Michon déplore l'absence d'usage des concepts comme « politisation » ou « opinion publique » pour les périodes antérieures à la Révolution Française, sous prétexte que l'opinion publique n'existerait pas avant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Il explique que cela opère une confusion entre le signifié et le signifiant, et cela reviendrait à dire qu'il ne pourrait exister de pratiques sociales ou politiques sans la conscience discursive de ce qu'elles sont. Voir Laurent BOURQUIN, Philippe HAMON, Pierre KARILA-COHEN et Cédric MICHON (dirs.), *S'exprimer en temps de troubles. Conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen-Âge au début du XX<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, coll. « Histoire », 2011, p. 9.

<sup>496</sup> Éliane VIENNOT, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire », *op. cit.* L'historienne démontre, comme preuve supplémentaire de l'intérêt que porte Marguerite de Valois à la politique de son temps, que la reine ne répond pas à Pierre de Brantôme qui s'opposait la masculinité du trône français. Elle sait que contester la légitimité de loi Salique revient à remettre en cause celle des Valois.

<sup>497</sup> Alexandre DUMAS, *La reine Margot*, Éliane Viennot (éd.), Paris, Librairie Générale Française, 1994, 670 p.

se cantonnera à la politique de son temps. Il témoigne lui aussi d'une attention particulière de la gestion publique :

La cognoissance de l'evenement des choses humains, et causes d'iceluy, nous a esté donnée de Dieu pour en bien user à l'entretenement et à l'accroissement de l'ordre politique, qu'il veut estre maintenu en ce monde à sa gloire. C'est le but auquel la sincérité des plus advisez doit tendre. A leur imitation, j'ay redigé par escrit succinctement quelques particularitez de ce qui s'est passé au duché de Bourgongne, et en aucunes autres provinces de ce royaume, depuis l'année 1560 jusques à 1596<sup>498</sup>.

Avec cette déclaration, le capitaine s'inscrit dans la continuité de ceux qui sont légitimes à raconter les événements parce qu'ils ont participé à la construction et au maintien de l'ordre. À ce titre, il mentionne son rôle en Bourgogne en 1585 lorsque, après la mort du duc d'Alençon, la Ligue n'entend pas reconnaître Henri de Navarre comme héritier de la couronne et prend de nombreuses villes :

Ledict sieur de Tavannes s'en sentant tant offensé, qu'il fut du dedans entierement contre ledit duc de Mayenne, et fit entendre ses deportemens au roy Henry [...]. Ces derniers [les habitants de Beaune], aucunement esbranlez par les continuelles menées qu'on faisoit avec eux, furent raffermis par ledict sieur de Tavannes, qui leur assura d'estre de retour de la Cour dans dix jours, avec ample pouvoir du Roy pour les assister. Ils luy promirent aussi [...] qu'ils le recevroient pour leur commander, et luy rendroient toute obeissance. Et de fait il leur en porta à jour nommé un si ample en lettre patentes, que par iceluy son autorité estoit entierement establee en Bourgongne, et celle du duc de Mayenne aneantie ; et deffences aux Bourguignons de luy obeir : ces lettres estoient du unziesme avril 1585<sup>499</sup>.

---

<sup>498</sup> Guillaume de Saulx seigneur de TAVANNES, *Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes*, Michaud et Poujoulat (éd.), Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, coll. « Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, première série », n° 8, 1838, p. 443.

<sup>499</sup> *Ibid.*, p. 470.

C'est à la suite de cet épisode que Henri III est finalement contraint de prendre la tête du parti catholique le 7 juillet 1585 et de signer l'édit de Nemours, qui révoque tous les textes de tolérance précédents<sup>500</sup>. Malgré l'octroi de pouvoirs conséquents par le monarque, Guillaume de Saulx ne parvient pas à empêcher les Guise et leurs hommes de prendre le dessus dans ces prémices de la huitième guerre. Ses Mémoires révèlent alors les réflexions d'un homme qui prétend avoir su comment tout aurait pu être empêché. Il en attribue une partie de la responsabilité au roi, notamment son manque d'action suffisante pour faire cesser ces troubles, et qu'il aurait dû coupler à des mesures politiques. Il affirme l'en avoir informé :

L'histoire peut remarquer que le sieur de Tavannes, entre autres discours qu'il fit au Roy, en presence de son conseil, pour son service, remonstra que ses forces estoient composées de gens d'ordonnance et gens de pied entretenus, desquels il se pourroit long-temps servir à la campagne ; que celles des ennemis n'estoient que de volontaires, et qu'infailliblement ils n'y demeureroient pas un mois ; qu'il les falloit publier criminels de leze-majesté, et confisquer leurs biens, s'ils ne se retiroient dans trois semaines en leurs maisons. Si cest advis eust esté suivy, c'eust esté la ruine entiere des ennemis, qui eussent esté abandonnez incontinent ; et en mesme temps il leur falloit faire la guerre fermement, et les punir [...]<sup>501</sup>.

---

<sup>500</sup> L'Édit de Nemours, signé le 7 juillet 1585 par Henri III, révoque tous les édits de tolérance qui existent alors en faveur des protestants : leur culte est interdit, et ils doivent abjurer ou s'exiler. Henri de Navarre et le prince de Condé sont déclarés inaptes à la succession au trône. À ce propos, voir Xavier LE PERSON, « 'Les larmes du roi' : sur l'enregistrement de l'Édit de Nemours le 18 juillet 1585 », *Histoire, économie et société*, 1998, vol. 17, n° 3, p. 353-376. Dans les Mémoires de Nicolas de Beauvais-Nangis, ce texte est présenté comme l'œuvre de Catherine de Médicis, à l'unique avantage du duc de Guise : « Quelques deux ou troys mois après la levée des armes, la Royne mère traita la paix de Nemours, où le duc de Guise, sans se soucier des intérêts de ceux qu'il avoit embarqués dans son party, tira tous les avantages qu'il peût pour luy [...]. » Voir Nicolas de Bricheateau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 37.

<sup>501</sup> Guillaume de Saulx seigneur de TAVANNES, *Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes*, op. cit., p. 470.



Son intention est bien de préserver l'État et d'agir pour le bien public, car il déplore quelques lignes plus loin la détermination des Guise qui, selon lui, cherchent à « diviser l'estat de France, comme l'Italie l'a esté depuis les empereurs romains ; que c'estoit la ruine des peuples [...] »<sup>502</sup>. Il écrit alors qu'il savait, au moment des événements, comment préserver la paix et l'unité du royaume, révélant une prise de position qui serait marquée dès ces instants.

Si le récit de soi permet de révéler dans le présent une forme de politisation passée, du temps des guerres auxquelles on a participé, la dimension rétrospective des Mémoires permet de révéler une seconde phase d'engagement : celui qui intervient lorsque l'on prend du recul et que l'on rédige<sup>503</sup>. Parce que le travail d'écriture permet de se façonner une identité sociale, il doit également permettre de se façonner une identité politique<sup>504</sup>. Michel de Castelnau présente ainsi, dans ses premiers mots, la mort de Henri II comme un événement qui est à l'origine des bouleversements royaume, attestant de sa réflexion sur le sujet :

Pour entrer au discours des choses que j'ay veues et maniées en France et hors le royaume, je commenceray au temps que le roy Henri II, courant en lice, fut blessé en l'œil par le comte de Mongommery [...]. Mais la mort de ce prince vaillant et de bon naturel apporta de grands et notables changemens à la France, parce que

---

<sup>502</sup> *Ibid.*

<sup>503</sup> Jean Garapon souligne que le recul temporel et la réflexion permettent le témoignage de l'expérience des affaires publiques, reflétant un milieu social et une culture politique. Voir Jean GARAPON (dir.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVIe-XIXe siècles)*, Nantes, Cécile Default, coll. « Connaître les Mémoires d'Ancien Régime », 2007, p. 9.

<sup>504</sup> Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps, op. cit.*, p. 64. Cette idée avait été soulignée par Laurent Bourquin à propos des Mémoires de Claude Haton. Voir Laurent BOURQUIN, « La fiscalité, facteur de politisation dans les Mémoires de Claude Haton », *Revue d'histoire politique*, 2010, vol. 3, n° 6, p. 153.

le roy François II, son fils, qui luy succeda à la couronne, n'estoit pour lors aagé que de quinze à seize ans [...]<sup>505</sup>.

Par un tragique accident survenu lors d'un tournoi en 1559, le cours de l'histoire a été infléchi. Sans attribuer formellement la responsabilité des guerres de Religion à la couronne, il sous-entend toutefois qu'elle disposait des moyens nécessaires pour les empêcher et qu'avec un autre roi, tout serait différent. À la faveur de son ambassade à la cour d'Angleterre, il n'hésite pas non plus à comparer les deux monarchies et offre son avis sur la vénalité des offices. Il note, à propos d'Elizabeth :

Davantage, elle n'a point vendu ny tiré d'argent des offices de son royaume, que la plupart des princes mettent au plus offrant, chose qui corrompt ordinairement la justice, la police, et toutes loix divines et humaines<sup>506</sup>.

Quant à Michel de la Huguerye, il profite de la tribune qu'il s'offre pour livrer ses réflexions à propos du gouvernement des derniers Valois. Nous pouvons lire dans ses Mémoires, à propos de la mort de Henri III :

Mais, quant à moy, je recongneu en icelle ung juste jugement de Dieu, par l'extermination de la race des Valois, dont il estoit le dernier, suivant les discours que j'en avois ouy faire, en plusieurs païs, par gens de bien et d'estat qui concluoyent tous que ceste race ne pouvoir prospérer, depuis que le roy François Ier, son ayeul, contrevenant à son tiltre de *Très chrestien*, avoit esté si peu religieux et mal conseillé que de faire alliance avec le Turq, ennemy juré [...]<sup>507</sup>.

---

<sup>505</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 407.

<sup>506</sup> *Ibid.*, p. 441.

<sup>507</sup> Michel de LA HUGUERYE, *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*, *op. cit.*, p. 301.

S'en suit une longue digression dans laquelle le mémorialiste justifie le décès du Dauphin François, puis de Henri II et de ses fils par la mésalliance de l'aîné de la dynastie. C'est pour cette raison que, selon lui, la race des Valois a été « entièrement exterminée<sup>508</sup> ».

L'engagement politique des mémorialistes est ainsi double : il existe celui du personnage dont les Mémoires tentent de transcrire la vie, qui est donc antérieur et que l'on se remémore, mais également celui du narrateur, qui se forge dans le présent de la rédaction. Aussi, le scripteur « monte en généralité », c'est-à-dire dégage des leçons et des principes politiques à partir d'un *exemplum*, qu'il puise le plus souvent dans son propre passé<sup>509</sup>. Les appels répétés à la paix par exemple, alors que l'on est un capitaine et que la guerre a permis de bâtir tout ce que l'on est devenu, laissent entrevoir une réflexion intervenue plus tard. Ainsi François de La Noue, en dépit du traité du militaire qu'il rédige pour Mémoires, met en avant un idéal de paix, se présentant comme un « guerrier pacifiste<sup>510</sup> ». Cela peut sembler surprenant si l'on considère que l'ensemble de la carrière du mémorialiste s'est faite sur des champs de bataille. Alors certes, il est volontiers considéré comme un Politique, favorable avant tout au bien du royaume dans un idéal d'unité, mais sa prise d'armes durant les huit guerres de Religion fait avant tout de lui un

---

<sup>508</sup> *Ibid.*, p. 304.

<sup>509</sup> Sur cette notion, voir Luc BOLTANSKI, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, 381 p.

<sup>510</sup> Madeleine LAZARD, « Deux guerriers pacifistes : Michel de Castelnau et François de la Noue », in Gabriel-André PEROUSE, André THIERRY et André TOURNON (dirs.), *L'homme de guerre au XVIe siècle. Actes du colloque de l'Association RHR, Cannes, 1989*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1992, p. 51-60.

capitaine<sup>511</sup>. Il scande pourtant inlassablement son idéal de concorde dans ses Mémoires, dans le but d'éviter de nouvelles déchirures au sein du royaume :

Ce ne seroit pas chose maintenant hors de propos de dire quelque mot des Religions, mais mon intention n'est pas de le faire : ains seulement advertir les François de considerer que pour les diversitez d'icelles, ils ne doyvent pas s'estimer comme Turcs les uns les autres. Car puis que chacun confesse qu'il adore un mesme Dieu, advouë pour Sauveur un mesme Jesus Christ, & que les Escritures & fondemens sont semblables, il doit y avoir telle fraternité & charité entr'eux, que cessans toutes haines, cruantez & guerres, on viene à quelque reconciliation. Ne se doit-on pas contenter de plus de deux cens mille hommes de guerres qui sont peris par la fureur de ces divisions ? Y eut-il onq de plus effroyables sacrifices, que ceux- la ? Je pense que ceux qui ont quelque impression de Religion en l'arme doyvent estre induits à s'adoucir, & ceux qui ont la vengeance logee doyvent estre assouvis de tant de sang qui a esté respandu<sup>512</sup>.

Bien entendu, l'homme n'est dupe de rien. Il sait, en commençant à rédiger ses Mémoires en 1582 que la fin des combats résulte d'un équilibre fragile qui a de nombreuses fois été rompu. Il le sait d'autant plus qu'il a été employé à veiller à l'exécution de la paix de Saint-Germain en 1570, qualifiée de « boiteuse et mal assise », et qui débouche sur le massacre de la Saint-Barthélemy<sup>513</sup>. Aussi, la méfiance de François de la Noue n'est pas absente de ses considérations pacifistes :

C'est pourtant une affection louïable de desirer la paix, j'entens une bonne (car les mauvaises sont de vrais coupe-gorges) d'autant que par icelle, il semble que la

---

<sup>511</sup> Voir Marie-Madeleine FRAGONARD, « Donner toute priorité à la paix du Royaume : un argument des Politiques ? », in Thierry WANEGFFELEN (dir.), *De Michel de l'Hospital à l'édit de Nantes. Politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002, p. 419-438.

<sup>512</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 247.

<sup>513</sup> Cette paix est négociée par le maréchal de Biron, boiteux, et Henri de Mesmes, seigneur de Malassise.

piété & la vertu reprennent vie : comme au contraire les guerres civiles sont les boutiques de toutes meschancetez, qui font horreur aux gens de bien<sup>514</sup>.

Le personnage des Mémoires s'est ainsi illustré à la guerre, mais le mémorialiste s'illustre en mettant en avant son désir de paix. Cette posture est, comme l'extrait précédent l'atteste, liée à ce qui a été vu durant ces combats, à leur horreur, à leur violence. Les *Discours politiques et militaires* de François de La Noue révèlent les préoccupations d'un homme sincèrement affligé des malheurs de son temps<sup>515</sup>. De la même manière, Michel de Castelnau utilise à plusieurs reprises la métaphore du corps malade pour caractériser l'État de La France. Il a conscience de l'inutilité des guerres dans lesquelles le royaume se déchire :

Je sçay que plusieurs bien exercez aux affaires d'Estat diront que pour sauver un corps, il faut couper les membres inutiles et pourris. Cela est vray quand il n'y a que les jambes ou les bras, ou quelque autre membre moins important, si pourry et gasté qu'il infecteroit le reste du corps s'il n'estoit coupé ; mais quand la maladie est venue au cœur, au foye, au cerveau ou autres parties nobles et principales, il n'est plus question en ce cas d'user de sections. et ne faut pas, pour guerir le cerveau incurable, couper la teste, arracher le cœur ou le foye, et faire mourir tout le corps : au contraire, il faut saccomoder au patient et à sa maladie, et y apporter divers remedes, par diette, medecines et tout ce que l'on pourra, sans avancer sa mort<sup>516</sup>.

L'infection est ici le protestantisme, duquel le mémorialiste pense qu'il faut s'accommoder. Il se présente en homme pragmatique qui a retenu des

---

<sup>514</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 750.

<sup>515</sup> Madeleine LAZARD, « Deux guerriers pacifistes : Michel de Castelnau et François de la Noue », op. cit., p. 53.

<sup>516</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 445-446.

persécutions qu'elles sont inutiles et n'ont fait que renforcer les positions des réformés. Il en appelle avant tout à la paix, dont elle le royaume a tant besoin :

Or, tout ainsi qu'un sage medecin, pour guerir un malade qui est travaillé d'une fievre ardente, le fait reposer premierement, ainsi estoit-il necessaire de donner relasche à la France, en ostant les guerres civiles, afin de guerir l'Estat de tant de maladies, ulceres et cruelles douleurs dont il estoit accablé [...] <sup>517</sup>.

Tout ceci contraste encore avec récit de détails sur la violence des affrontements, dont l'œuvre est parsemée <sup>518</sup>.

Dans le cas des mémorialistes éloignés géographiquement du cœur politique du royaume, on pourrait s'attendre à une politisation circonscrite dans l'espace, cantonnée à un périmètre étroit autour de leur ville. Il est en effet tentant de ne considérer les Mémoires de Jacques Gaches que pour les faits qui se sont déroulés autour de Castres, ou ceux d'Antoine du Puget pour les troubles en Provence ; ce serait pourtant ne pas leur accorder l'attention qu'ils méritent. Tous révèlent, au moment où ils rédigent, leurs connaissances de ce qui intervient ailleurs sur le territoire. Dans les *Mémoires d'un calviniste de Millau*, un intérêt pour les événements d'une plus grande ampleur est visible ainsi qu'une véritable contestation politique. Il écrit notamment :

---

<sup>517</sup> *Ibid.*, p. 491.

<sup>518</sup> Pensons ici notamment au moment où Michel de Castelnau évoque « toutes sortes de gens qui avoient desir de mal-faire, ayans de là prins une habitude de piller les peuples, et les rançonner, de tous aage, qualitez, et sexes, saccager plusieurs villes, raser les eglises, emporter les reliques, rompre et violer les scepultures, brûler les villages, ruiner les chasteaux, prendre et s'emparer des deniers du Roy, usurper les biens des ecclesiastiques, tuer les prestres et religieus, et bref, exercer par toute la France les plus detestables cruantez qu'il estoit possible d'inventer. » Voir *Ibid.*, p. 413-414.

En ce mois de desembre 1574 le Cardinal de lorraine mourut en Avignon lequel fust fort plain des papistes car cestoit leur conseller et for pilleur de toute meschancete et son des chefs de cruaulte contre la Religion Reformee dont le Roi le plaignit fort et encore pis la Reine Mere car ce cardinal estoit son migno et conseller en toutes choses mesmes son confesseur<sup>519</sup>.

Sous la plume du Millavois, les Guise, et plus particulièrement Charles de Lorraine qui s'opposait à la politique de Catherine de Médicis, sont une nouvelle fois rendus responsables d'une grande partie des malheurs qui accablent le clan des protestants. Le lointain observateur de la vie publique s'empare ici du vocabulaire des plus fervents scripteurs huguenots, ceux qui évoluent dans les premiers cercles du pouvoir, pour faire sa démonstration<sup>520</sup>. À la faveur d'un regard rétrospectif sur les événements, il étale son intérêt pour les affaires publiques et ainsi, une forme de politisation<sup>521</sup>.

---

<sup>519</sup> [ANONYME], *Mémoires d'un calviniste de Millau*, op. cit., feuillet 138.

<sup>520</sup> Nicolas Le Roux a établi un constat similaire à propos du mémorialiste catholique du Puy-en-Velay, Jean Burel. Il explique que l'œuvre, qui ne fait presque jamais mention du bruit commun, fait apparaître une conscience politique par l'intermédiaire de l'impératif religieux. Voir « 'Il est impossible de tenir les langues des hommes bridées'. Opinion commune et autorité monarchique au temps des troubles de religion », in Laurent BOURQUIN, Philippe HAMON, Pierre KARILA-COHEN et Cédric MICHON (dirs.), *S'exprimer en temps de troubles. Conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen-Âge au début du XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, coll. « Histoire », 2011, p. 76-77.

<sup>521</sup> La rétrospectivité de l'écriture se mesure notamment aux erreurs chronologiques qui se glissent dans le récit du mémorialiste. À propos de la mort de Charles IX, par exemple, le mémorialiste note : « en ce mois de aoust le Roi Charles mourut ». Or, le décès intervient le 30 mai 1574. Une telle erreur est le signe que l'écriture n'est probablement pas quotidienne. Voir *Mémoires d'un calviniste de Millau*, op. cit., feuillet 132.

## 2. Utiliser<sup>522</sup>

Les Mémoires ne sont pas seulement des révélateurs de prises de position, qu'elles soient passées ou même présentes. Ils peuvent également être un *medium* utilisé à des fins politiques. Prenons ici un exemple marquant, celui de Jeanne d'Albret, qui fait de son *Ample déclaration* un violent réquisitoire contre ses ennemis, et l'adresse à Catherine de Médicis et Charles IX. Le texte n'est pas rédigé sans raison, il doit justifier une éventuelle reprise des hostilités entre les catholiques et les protestants du royaume dans ce qui est finalement la troisième guerre de Religion. Parce qu'il est un moyen d'action au moment où il est rédigé, ce récit a une portée politique considérable. Il nous révèle de cette manière une autre dimension agissante de l'écriture de soi, dans le présent.

En signalant dans le titre qu'elle donne à son texte sa volonté d'être lue du plus grand nombre, la reine de Navarre espère gagner un temps précieux, dans le contexte de la reprise imminente des hostilités : elle ne peut pas se permettre d'attendre que par indiscretions le contenu de son récit soit connu de Catherine de Médicis et de Charles IX. Il s'agit également de prendre pour témoins tous ceux qui auront ces feuilles entre les mains et qui pourront dès lors attester que la reine de Navarre a exhorté la reine mère à maintenir la paix dans le royaume. L'*Ample déclaration* se doit de l'être.

---

<sup>522</sup> Cette partie est tirée d'un article publié sous la direction de Francesco Fiorentino. Voir Bruno MORGANT TOLAÏNI, « Écrit de soi et combat politique. Les Mémoires de Jeanne d'Albret, reine de Navarre », *Revue Italienne d'Études Françaises. Littérature, langue, culture* [en ligne], 15 décembre 2015, n° 5, consulté le 16 décembre 2015, <http://rief.revues.org/1023>.



Le développement proposé par la reine de Navarre est composé de quatre parties<sup>523</sup>. Dans un premier temps, et dans un ordre propre à la rhétorique réformée qui privilégie le rapport entre le croyant et Dieu, Jeanne d'Albret évoque sa foi. Dans une seconde partie, elle cherche à décrédibiliser la maison de Guise et notamment le cardinal de Lorraine dans un développement bien plus étoffé que le premier. Il lui faut également avancer les raisons qui ont poussé les protestants dans la seconde guerre, de septembre 1567 à mars 1568, et dans la préparation du troisième conflit. Dans la partie suivante, la reine fait état de ses ultimes tentatives pour parvenir à une paix durant son voyage pour La Rochelle où elle rejoint le prince de Condé, ainsi que le récit de ce périple. La quatrième et dernière partie, très brève, constitue un retour dans le présent de l'écriture et permet à la mémorialiste de tout à la fois théoriser et conclure son récit<sup>524</sup>.

La justification que portent les Mémoires de Jeanne d'Albret est essentiellement contenue dans la seconde partie du découpage que nous venons de proposer. La reine y expose synthétiquement toutes les accusations dont elle et l'ensemble des chefs protestants ont pu être l'objet et s'en défend, afin d'entraîner l'adhésion du lecteur. L'entreprise n'est pas simple : comment donner l'impression que l'on est favorable à la paix lorsque l'on prépare la

---

<sup>523</sup> Le découpage que nous proposons ici concerne les questions religieuses de la page 1 à la page 6 de l'édition que nous utilisons ; le retour sur les perfidies de la maison de Guise et la justification des combats de la page 6 à la page 107 ; la décision de partir pour La Rochelle ainsi que ce voyage de la page 80 à la page 120 ; le retour au présent et la théorisation de son œuvre des pages 120 à 121.

<sup>524</sup> La dernière partie permet notamment à Jeanne d'Albret de nouer un pacte avec ses lecteurs, comme le firent la majorité des mémorialistes du temps, à la différence qu'ici il ne se trouve pas dans les premières pages de l'œuvre mais bien à la fin, proposant un schéma argumentatif atypique pour le genre. En clôturant le texte, ces mots revêtent l'apparence d'un sceau qui doit cacheter la vérité énoncée par la reine de Navarre.

guerre ?<sup>525</sup> Jeanne d'Albret choisit de répondre une à une aux accusations dont elle est la victime. En tant qu'autorité temporelle des réformés et belle-sœur du prince de Condé, elle doit principalement se défendre de la charge de rébellion. La stratégie argumentative mise en place dans ses Mémoires consiste à attaquer les principaux personnages de la maison de Guise pour se grandir et légitimer la prise d'armes des protestants. Le cardinal de Lorraine est alors particulièrement malmené dans ses propos : barbare, malicieux, irrespectueux, traître et manipulateur constituent autant de qualificatifs qui déprécient le prince de l'Église. La première des salves lancées revient sur l'élément déclencheur de la seconde guerre, la surprise de Meaux, que la mémorialiste justifie par la perfidie de ses opposants :

Je suis contrainct de redire encore une fois que c'est une chose trop incroyable que ce prince se soit laissé enchanter à eux, qui ont fait comme le peintre ; lequel reblanchissant le tableau peint, efface ce qui y estoit, pour y mettre de nouveau ce qu'il a en affection. Car, par ces ruses susdictes, ils lui effacèrent la mémoire des lasches et méchants tous qu'ils luy avoyent fait, pour sur cet oubli repeindre leurs stratagèmes<sup>526</sup>.

L'influence des Guise à la cour serait à ce point dommageable au royaume de France qu'elle justifierait la trahison des réformés. Le cardinal de Lorraine est alors accusé de jouer « à la pelote de sa foy et son honneur<sup>527</sup> ». De la même

---

<sup>525</sup> À propos des enjeux politiques de la période, voir l'ouvrage d'Arlette Jouanna, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 150-152.

<sup>526</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 6-7. La surprise de Meaux est une conspiration menée par le prince de Condé pour enlever le roi Charles IX et la reine Catherine de Médicis en 1657. Il s'agissait de les soustraire à l'influence des Guise. Cet événement précipite le déclenchement de la seconde guerre. Voir David EL KENZ et Claire GANTET, *Guerres et paix de religion en Europe, 16e-17e siècles*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>527</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 47.

manière, lorsqu'il s'agit d'évoquer l'armement des protestants dans le courant du mois d'août 1568, entre la seconde et la troisième guerre, la reine de Navarre rend responsable la même maison :

[...] Il estoit nécessaire par nécessité forcée que les princes du sang, comme estans astrains à un plus particulier devoir, et après eux la Noblesse et le peuple, missent la main vertueusement à l'œuvre, s'opposans par tous moyens, comme fidèles sujets et serviteurs, à telle ruine dudict royaume<sup>528</sup>.

La notion de nécessité est ici importante, la trahison de ces chefs catholiques justifiant selon elle l'armement. Les arguments développés prennent, au fil du texte, une connotation de plus en plus grave. Toujours dans l'espoir de changer le cours des événements, elle ne manque pas d'interpeller ses lecteurs désignés sur le mépris auquel elle a été confrontée conjointement à Charles IX, à son fils Henri de Navarre et au prince de Condé :

[...] Et quant au service de Sa Majesté, estant son auctorité tellement méprisée et desdaignée qu'entre ces mutins infracteurs de ses Edicts et rebelles à ses commandemens, il ne tenoit plus rang de Roy ; les princes de son sang chassés par les estrangiers usurpateurs du lieu qu'ils debvoyent posséder [...] <sup>529</sup>.

Cette félonie est clairement assimilée à un crime de lèse-majesté quelques lignes plus loin lorsque Jeanne d'Albret explique que la couronne de Charles IX est sur le point de tomber au profit du clan adverse :

Par plus forte raison, si nous voyons l'évident péril de ce royaume par la persécution de la religion, la couronne de nostre Roy estre à demy sur la teste de

---

<sup>528</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 79.

son ennemy, ne luy donnerions-nous pas une secousse pour achever de la renverser quand nous tiendrions les moyens que Dieu nous a donnez inutiles sans les déployer à venger tels actes ?<sup>530</sup>.

La dénonciation de perfidie atteint son paroxysme, justifiant d'autant plus la préparation au combat : qui peut laisser la royauté être ainsi usurpée ? Jeanne d'Albret illustre alors deux principes énoncés par Jean Calvin et qui fondent le positionnement politique des huguenots pour toute la période : il faut obéir aux supérieurs, donc aux princes, car ils sont ordonnés par Dieu ; les gouvernants doivent faire régner des lois justes, faute de quoi il est légitime de leur résister<sup>531</sup>. La mémorialiste préfère ne pas nommer cet acte de trahison. L'accusation est plus lourde de sens si elle émane du pouvoir en place, il vaut bien mieux la suggérer. Aussi, elle use de questions oratoires et d'une métaphore préalable pour laisser le lecteur réfléchir et, évidemment, adhérer à son propos :

[...] Car s'il est en nos moyens de tirer un homme de l'eau et nous le laissons noyer, ne sommes nous pas meurtriers ? Par plus forte raison, si nous voyons l'évident péril de ce royaume par la persécution de la religion, le couronne de nostre Roy estre à demy sur la teste de son ennemy, ne luy donnerions-nous pas

---

<sup>530</sup> *Ibid.*, p. 80. Voilà une crainte que l'on retrouve dans de nombreux récits protestants, et pour toute la période. Le duc de La Force note ainsi, pour l'année 1584 : « Les Guises voulant, comme tout le monde sait, faire tomber la Couronne de France sur leurs têtes, et craignant que la valeur du Roi de Navarre ne renversât leurs pernicious desseins, firent cette fameuse Ligue qui pensa bouleverser tout le Royaume. » Voir *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 42. Si la notion de crime de lèse-majesté n'est pas nommée dans les Mémoires de la reine de Navarre, elle est utilisée dans son courrier à Elizabeth d'Angleterre. Voir Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret, op. cit.*, p. 221. Cette lettre est reproduite en annexe, p. 371-373.

<sup>531</sup> Hugues DAUSSY, « Protestants et politique au XVI<sup>e</sup> siècle : état de la recherche et des perspectives », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, mars 2004, n° 150, p. 16.

une secousse pour achever de la renverser quand nous tiendrions les moyens que Dieu nous a donnez inutiles sans les déployer à venger tels actes ?<sup>532</sup>

Tout est dit alors, scellé. La seconde partie des Mémoires exhorte moins le clan catholique à ne pas attaquer qu'elle ne justifie une éventuelle offensive des protestants, ou tout au moins leur défense. Tout se présente comme si l'unique moyen d'éviter un affrontement résidait dans une disgrâce des Guise que seuls pouvaient provoquer Charles IX et Catherine de Médicis, principaux destinataires de l'œuvre. De surcroît, elle n'entend pas être considérée par ceux qui la liraient comme une simple théoricienne, elle martèle son souhait de s'investir pleinement. Elle qui n'a pas participé aux premiers troubles et dont le fils ne s'est pas encore illustré au combat, signale sa détermination à travers la mise à disposition de tous les moyens dont elle dispose pour le bien de la cause :

Je résolu donc de m'acheminer vers mon beau-frère avec mes enfans, et me joindre, de vie, biens et moyens, avec eux comme je l'avoy esté toujours de volonté, ne voulant tomber en la peine où nous avions esté aux pénultièmes troubles, ayans esté amusez et rendus inutiles par la malice d'aucuns de nos subjects, comme j'ay dict, et mesme mon fils, qu'il me faisoit grand mal de voir en cest aage parmy les femmes<sup>533</sup>.

Ces défenses, ces attaques, tout ce qui est exposé par la reine dans ses Mémoires laisse sous-entendre que la guerre est à la fois inévitable et proche. Le texte tout entier est utilisé à des fins de légitimation. Ce n'est pourtant en rien un récit théologique, qui justifierait une guerre de Religion. C'est un récit

---

<sup>532</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 80.

<sup>533</sup> *Ibid.*, p. 80-81.

politique, qui justifie une guerre civile. La foi serait-elle absente des motivations de Jeanne d'Albret et, *a fortiori*, de son camp ? Elle a, bien entendu, une importance cruciale pour la mémorialiste, et personne ne peut douter de la profondeur de ses convictions. Les premières pages de l'œuvre font d'ailleurs allusion à cette ferveur et elle se présente comme ayant toujours « par la grâce de Dieu, suivi le droict chemin<sup>534</sup> ». Débutant par ces éléments, la construction des Mémoires permet d'imaginer que l'engagement dans la troisième guerre, abordé en conclusion, est motivé par des questions principalement religieuses.

Pourtant, de par le contexte de la rédaction, l'effet escompté sur les destinataires et le thème, les Mémoires laissent supposer que la religion n'est plus le point de désaccord principal, ou en tout cas qu'elle est intimement liée aux questions politiques<sup>535</sup>. Au-delà des accusations contre les Guise, la reine de Navarre brandit à de nombreuses reprises un étendard politique, par exemple le sort de ses sujets, soulignant la haute opinion qu'elle a de ses fonctions et de son devoir :

Je m'en retournay avec mon fils chez moy en Béarn pour regarder à conduire les subjects que Dieu m'a donnez, et, aidée de sa grâce, empescher de tout mon pouvoir que c'est orage que je voyoy environner mon dict pays n'y entrast, en intention tous jours de servir à mon Dieu et à mon Roy<sup>536</sup>.

---

<sup>534</sup> *Ibid.*, p. 4.

<sup>535</sup> L'unité religieuse peut être pensée, à bien des égards, comme une unité politique. Voir Pierre SAUVY, « Politisation des conflits, politisation par le conflit et participation au politique dans l'Occident des XIIIe-XVe siècles », in Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dirs.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen âge*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>536</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 86-87.

Peu à peu, l'image de chef de clan, d'autorité politique de Jeanne d'Albret se dessine au fil de l'écriture<sup>537</sup>. L'œuvre, dans son ensemble, apparaît comme particulièrement révélatrice des changements survenus après le second conflit ; il s'agit du moment où les clans s'organisent, avec pour chacun des ambitions politiques et des revendications sur le pouvoir<sup>538</sup>. Le religieux n'est plus alors que le ciment qui lie les belligérants entre eux. Les Mémoires présentent une souveraine en campagne pour prendre la tête des protestants. La reine souligne également que son autorité est reconnue de tous : ne rappelle-t-elle pas que Catherine de Médicis l'a priée d'intervenir auprès du prince de Condé pour le faire renoncer à ses entreprises belliqueuses ?<sup>539</sup> Elle s'institue en seule médiatrice possible entre Charles IX, Catherine de Médicis et les réformés, dans un passage particulièrement éloquent :

Car, pour le regard de leurs Majestés, j'avoys c'est honneur de leur appartenir de si près, joint qu'ils avoyent tant cogneu en moy d'affection à leurs services et repos de ce royaume, que ce qui leur seroit proposé de ma part pour ceux de la religion, leur seroit hors de tout soubçon. De l'autre part que j'estoy en si bonne opinion entre ceux de ma religion, qu'ils se fieroyent bien en moy ; et que par ce moyen estant près de leurs Majestés, et ayant la commodité d'aller visiter Monsieur le Prince [...] et Monsieur l'admiral, il me seroit facile, desmelant leurs méfiances d'un costé et d'autre, de rejoindre et approcher ces seigneurs de valeur de la personne du Roy<sup>540</sup>.

---

<sup>537</sup> Claudie Martin-Ulrich souligne que Jeanne d'Albret construit une série de personnages, ou plutôt de *personae*, dont elle-même. Voir Claudie MARTIN-ULRICH, « Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, la Reine-Mère et la Reine conteuse », *op. cit.*

<sup>538</sup> Un grand nombre de libelles justificatifs ont accompagné la prise d'armes de 1567, critiquant le gouvernement du royaume. L'absence de fidélité aux engagements pris est très souvent mise en avant. Voir Arlette JOUANNA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC (dirs.), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, *op. cit.*, p. 165-169.

<sup>539</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>540</sup> *Ibid.*, p. 56-57.

Nous retrouvons ici la détermination de la reine qui avait poussé Théodore Agrippa d'Aubigné à dire qu'elle était « une princesse, n'ayant de femme que le sexe, l'âme entière ès choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible ès adversités<sup>541</sup> ». Elle n'hésite d'ailleurs plus à interpeller directement ses opposants, dans une lamentation presque menaçante :

O pauvres misérables qui embrassez toutes ces grandeurs et promesses, et vous enflez d'une vaine espérance, serrez bien étroit ce contentement que recevez, cependant que la somme d'ignorance vous tient endormis ; car, lorsque la vérité vous recueillera, tout ce bien vous échappera et s'évanouira comme le songe. Il ne sera plus lors temps de vous repentir ; votre deuil vous demeurera plus long que le bien qu'attendiez ; regret marchera devant vous ; honte tallonnera vos pas. Par le juste jugement de Dieu votre conscience vous sera perpétuel bourreau. D'une et d'autre religion serez-vous mesprisez<sup>542</sup>.

Le récit de la reine de Navarre s'apparente ainsi à une tribune, où elle ne peut absolument pas légitimer son implication dans les conflits par des motifs ouvertement politiques. Cela aurait consisté à agir exactement de la manière dont elle accuse la maison de Guise et à trahir le roi, ce dont elle se défend plusieurs fois dans ses Mémoires. La religion et l'application de l'édit de Longjumeau doivent rester les seules motivations officielles des troubles. Ainsi, elle rédige de manière fort habile un texte dans lequel la forme et le fond sont mis au service de l'argumentation : en faisant débiter son récit non pas par un engagement de vérité mais par son engagement religieux, la reine assure le lecteur que l'armement protestant est toujours motivé par la foi. Il n'en

---

<sup>541</sup> Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Histoire Universelle*, Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Renouard, 1886, vol. 3/10, p. 291.

<sup>542</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 83.



demeure pas moins que les symptômes de la « maladie de la France<sup>543</sup> » ont changé, ce dont la reine de Navarre semble avoir eu pleinement conscience. C'est ainsi qu'elle prend finalement la tête du parti protestant en 1568, administre La Rochelle, communique avec les princes étrangers et s'engage dans une guerre qui dure deux années.

Rédiger des Mémoires permet au scripteur d'agir sur le présent de la rédaction dans la mesure où l'on prend en compte le discours de prise de position comme contribuant, ou essayant de modifier les rapports de force des acteurs en conflit<sup>544</sup>. Les textes peuvent tout à la fois révéler un intérêt marqué pour le champ politique, mais également tenter de peser sur le cours de la vie publique, comme c'est le cas pour les Mémoires de Jeanne d'Albret. Il ne s'agit alors pas seulement pour les mémorialistes de faire le deuil d'une vie qui a considérablement changé, mais bien de montrer, à tous ceux qui pourront avoir connaissance de ces récits, quelles ont été et quels sont leurs engagements, au moment où ils rédigent ces lignes.

---

<sup>543</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>544</sup> Christine GUIONNET et Christian LE BART, « Conflit et politisation : des conflits politiques aux conflits de politisation », in Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dirs.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen Age*, op. cit., p. 68.



La notion de sociabilité est définie par Maurice Agulhon comme étant « l'aptitude générale d'une population à vivre intensément les relations publiques<sup>545</sup>. » Ce terme apparaît pour la première fois dans l'*Encyclopédie* de 1765, bien que le qualificatif « sociable », qui désigne une aptitude particulière pour la vie en société, lui soit antérieur<sup>546</sup>. Interrogeons-nous : qu'est-ce qui fait, ou plutôt qu'est-ce qui a fait la sociabilité des individus que nous étudions ? Parce que ce sont principalement des nobles, et parce qu'ils participent aux affaires du royaume, leurs relations sociales sont en lien avec la cour, le pouvoir, mais également avec le champ de bataille, en ces temps de conflit quasi constant<sup>547</sup>. Elles sont entretenues grâce à une abondante correspondance, qui permet de garder un lien permanent avec les instances dirigeantes, mais également avec les siens, souvent physiquement éloignés. Le duc de La Force par exemple, dont une grande partie des lettres a été conservée, échange fréquemment avec son épouse pour la tenir informée de l'avancée des opérations qu'il mène ; c'est d'ailleurs dans ces seuls courriers

---

<sup>545</sup> Maurice AGULHON, *Le cercle dans la France bourgeoise, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Cahier des Annales, 1977, p. 7.

<sup>546</sup> Dominique POULOT, « Sociabilité », in Arlette JOUANA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI et Guy LE THIEC (dirs.), *Histoire et dictionnaire des Guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, p. 1166.

<sup>547</sup> À propos des rapports sociaux organisés par la cour, voir les travaux fondateurs de Norbert Elias qui évoquent les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, *La Société de Cour*, Paris, Flammarion, 1985 [1974], 330 p. Voir également, pour la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, Jacqueline BOUCHER, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, 1273 p ; Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2001, 812 p.

qu'il nous est possible d'apercevoir les rapports que le mémorialiste entretient avec sa famille. Il lui écrit, le 17 juillet 1591 :

Je veux vous faire part de nos nouvelles et de ce qui s'est passé depuis mes dernières, qui a été la prise d'un fort des ennemis près de ce lieu de Salviac, où M. de Boisse a été un peu blessé, et encore que ce ne soit pas beaucoup, Dieu merci, si en ai-je reçu un merveilleux déplaisir [...]<sup>548</sup>.

Une fois retirés, disgraciés ou retraités, ces hommes et ces femmes deviennent des mémorialistes. Ils remontent le cours de leurs souvenirs pour en faire le récit. Ils ont perdu de leur superbe, des pans entiers de leur liens de sociabilité ont disparu et leurs relations publiques sont considérablement réduites<sup>549</sup>. La plume devient l'un des seuls moyens de vivre à nouveau ces instants et trahit le manque provoqué par leur nouvelle condition.

## 1. Dépeindre

En ouvrant des Mémoires, le lecteur se voit confronté au portrait monumental d'un personnage historique. Tous ces textes placent leur auteur au début, au centre et à la fin de chaque phrase qu'ils contiennent. Les

---

<sup>548</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 238.

<sup>549</sup> Ces individus ont alors perdu leur bien le plus précieux, leur « face sociale », selon les termes d'Erving Goffman. Voir *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, 1974, p. 13.

mémorialistes y sont omniprésents, y compris dans les œuvres dont le but de l'écriture n'est pas de faire le récit de sa propre existence, comme le fait Charlotte Arbaleste, qui rédige l'histoire de son époux, Philippe Duplessis-Mornay. On parle alors de « Mémoires-biographies », pour reprendre la formule de Frédéric Briot, dans lesquels le mémorialiste semble s'effacer et s'attacher à suivre un personnage<sup>550</sup>. C'est bien en sa qualité de témoin privilégiée de ce qu'elle entend raconter qu'elle est légitime à le faire. Mais ne nous méprenons pas, tout ce qui est porté à la connaissance du lecteur est bien le fruit de la réflexion de celui qui écrit, et trahit l'individu qu'il est alors.

Le lecteur est également confronté aux portraits de très nombreux personnages qui semblent hanter le passé du scripteur. Au fil des textes, des galeries se dévoilent, laissant percevoir des amitiés ou des inimitiés, des connaissances, des sentiments, ainsi que des relations entretenues avec les femmes et les hommes de son époque<sup>551</sup>. Dans les Mémoires de Jacques Gaches par exemple, on peut découvrir une image du frère du maréchal de Biron, Foucaud de Gontaut, capitaine protestant :

C'estoit un brave seigneur, frère d'Armand de Gontaut, mareschal de France, tant renommé dans notre histoire ; âgé d'environ trente ans, de moyenne taille et blond ; prompt et actif en ses exécutions, bon chef de guerre, capable de mener à fin une belle entreprise. Il fut tué à la bataille de Moncontour, combattant vaillamment<sup>552</sup>.

---

<sup>550</sup> Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi*, op. cit., p. 138.

<sup>551</sup> Frédéric Briot compare les Mémoires à de grands répertoires, et explique « parler des autres, ce sera parler de soi, construire et méditer les destins possibles, ce sera aussi voir dans les autres le reflet, ou des éclats de soi-même, lire son cœur à découvert. » Voir *Ibid.*, p. 134.

<sup>552</sup> Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555*, op. cit., p. 89.

Ces tableaux plus ou moins denses offrent à la lecture une sociabilité, certes passée, mais prestigieuse. Chacun sélectionne ceux qu'il souhaite convoquer, ainsi que les traits qu'il leur prête. Que la nostalgie s'invite ou non dans le récit, le mémorialiste croise ceux qui ont marqué sa vie, et qu'il souhaite croiser de nouveau.

Lorsque les personnages cités ont marqué leur temps de leur sceau, ils permettent d'attester de la grandeur des individus que les mémorialistes étaient lorsqu'ils exerçaient leurs fonctions, ou tout au moins de la grandeur de ceux qu'ils fréquentaient. Nicolas de Villeroy indique que s'il a pu aussi bien servir l'État, c'est notamment grâce à ce qu'il a appris au contact d'hommes d'États influents de son temps :

[...] Estant certain que tout le bien que je faisois lors au service de Sa Majesté ne procédoit de mon industrie, mais de l'instruction et des bons records que je tirois journellement des feux MM. De Morvillier et de Limoges, lesquels avoient très-grande expérience et cognoissance des affaires du monde, et ne pensoient jour et nuict qu'à procurer le bien du Roy et du royaume, comme ils ont fait tant qu'ils ont vescu<sup>553</sup>.

De son côté, Jacques-Auguste de Thou dresse un portrait détaillé et quasi hagiographique de celui qu'il accompagne en Italie, l'ambassadeur Paul de Foix<sup>554</sup>. Nous pouvons lire, dans ses Mémoires :

---

<sup>553</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 106.

<sup>554</sup> Jacques-Auguste de Thou fait un long séjour en Italie entre 1573 et 1574, restant six mois à Rome. Paul de Foix avait été le conseiller de Catherine de Médicis et conseiller-clerc au Parlement de Paris. Depuis qu'il avait été inquiété lors de la mercuriale de 1559, il était considéré comme hérétique par Pie V. Ce voyage devait permettre de rendre compte du règlement donné au problème de la double confession en Pologne, mais également d'obtenir, en conclusion de l'affaire de 1559, l'archevêché de Toulouse. Voir Jean BALSAMO, « Jacques-Auguste de Thou et l'expérience italienne », in Frank LESTRINGANT (dir.), *Jacques-Auguste de Thou. Écriture et condition robine*, Paris, PUPS, 2007, p. 40-41.

Il est à propos de faire connoître ici cet homme illustre [...]. On n'ajoutera rien ici de son souverain amour pour la vertu, de son zèle pour l'Etat et pour le bien public, de son aversion pour le vice et pour les séditieux, de l'élévation de son génie, de ses soins, de sa candeur, et de sa foi inviolable pour ses amis. Toutes ces vertus étoient tellement réunies dans ce grand homme, elles y étoient jointes à tant de noblesse, qu'on ne pouvoit s'empêcher de l'aimer ou de l'admirer : ajoutez un air vénérable répandu sur son visage, un port majestueux, un accueil obligeant, un entretien plein de douceur et de gravité, sans bassesse et sans flatterie<sup>555</sup>.

De nombreux autres hommes sont conviés par le mémorialiste, qui s'en sert pour signaler l'éclat de ses fréquentations passées. Il ne manque pas non plus de faire mention de ses liens entretenus avec le fils du diplomate Baldassare Castiglione :

Ce fut là que de Thou connut Camille de Castiglione, fils de ce comte Balthasar Castiglione, qui s'est rendu si fameux par son savoir, par ses poésies, et principalement par son *Homme de Cour* [...]. Camille étoit si semblable à son père par sa sagesse, par ses inclinations, par son visage et sa taille, qu'il sembloit que le fils fût le père même<sup>556</sup>.

Connaître le fils est probablement moins remarquable que connaître le père, mais le mémorialiste s'accommode de cette situation, et fait du fils un personnage semblable au père, physiquement et intellectuellement. Surtout, et c'est également le cas pour Paul de Foix, un tel récit permet de se mettre en valeur ; l'allusion est d'autant plus marquante que l'ouvrage majeur de Baldassare Castiglione, *Il Cortegiano*, est alors très lu en France. Dans les Mémoires de Michel de Castelnau, les personnages emblématiques de son

---

<sup>555</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 234-236.

<sup>556</sup> *Ibid.*, p. 240.

époque sont cités dès les premières lignes, avec un éloge du Cardinal de Lorraine et du duc de Guise, dont il avait été le protégé avant ses prises de fonctions en Angleterre. Nous pouvons y lire :

Outre la grandeur des alliances, le cardinal de Lorraine avoit acquis la reputation d'estre fort bien entendu au maniment des affaires de l'Estat, pour l'expérience qu'il en avoit, y ayant esté nourry dès l'aage de vingt ans ; et avoit l'esprit prompt et subtil, le langage et la grace avec de la majesté, et le naturel actif et vigilant. Et quant au duc de Guise, il estoit cogneu pour l'un des plus grands capitaines et des plus experimentez de tout le royaume [...]<sup>557</sup>.

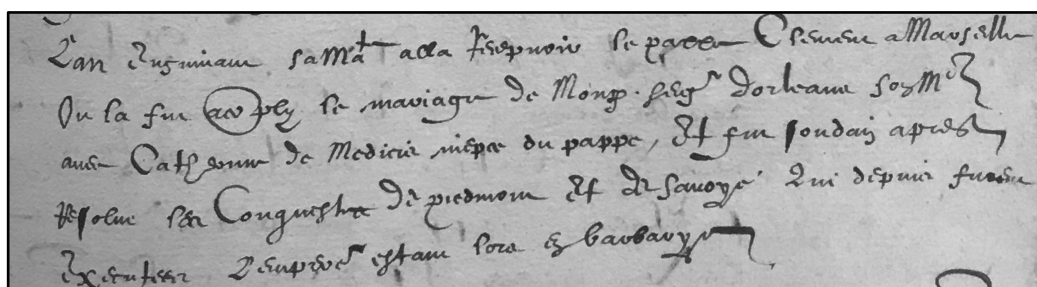
Il en va de même lorsque, quelques lignes plus loin, l'ambassadeur parle d'un « esprit incomparable<sup>558</sup> » à propos de Catherine de Médicis. Une fois encore, il ne faut pas lire en ces mots de la simple flatterie : le mémorialiste se propose d'informer le lecteur de ce qu'il ne sait peut-être pas, parce qu'il a fréquenté ces personnes, parce qu'il a évolué dans leur entourage. Voilà bien une manière de se démarquer par le signalement d'une sociabilité particulière. Aussi, les évocations de la famille royale, lorsqu'elles sont possibles, s'invitent dans les Mémoires que nous étudions. Le Provençal François de Chavigny fait par exemple débiter ses Mémoires par l'évocation du mariage de Henri II et Catherine de Médicis qui a lieu à Marseille, en octobre 1533 :

---

<sup>557</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 407.

<sup>558</sup> *Ibid.*, p. 408.





Détails du feuillet 1 recto des Mémoires de François de Chavigny<sup>559</sup>.

C'est là, pour les mémorialistes, une manière de se mettre en valeur : en signalant une proximité, même momentanée, même fugace, avec la famille royale, ils revendiquent une forme de prééminence sociale qui justifie le témoignage de ces instants. Chez le duc de Bouillon, ce sont les allusions d'une intimité avec le duc d'Alençon que nous retrouvons. Tous deux élevés à la cour, leurs liens sont très forts et datent de leur enfance. Les descriptions sont nombreuses sous la plume du scribe :

Ce prince estoit de six mois plus vieux que moy, d'une stature moyenne, noir, le teint vif, les traits du visage beaux et fort agréables ; son esprit doux, haïssant le mal et les mauvais, aymant la cause de la religion ; la conception fort bonne, d'une conversation familière, ne luy paroissant aucune colère<sup>560</sup>.

Le duc va jusqu'à dresser le portrait du dernier fils de Catherine de Médicis alors qu'il est atteint de la variole, comparant son état avant et après avoir contracté la maladie :

Cela servit jusques à ce que Monsieur eut la petite vérolle, en telle malignité qu'elle le changea du tout, l'ayant rendu mesconnoissable, le visage luy estant

<sup>559</sup> François de CHAVIGNY, *Mémoires de François de Chavigny*, op. cit., feuillet 1.

<sup>560</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 6.

demeuré tout creusé, le nez grossi avec difformité, les yeux appetissés et rouges, de sorte que d'agréable et beau qu'il estoit, il devint un des plus laids hommes qui se voyoient ; et son esprit n'estoit plus si relevé qu'il estoit auparavant<sup>561</sup>.

Bien entendu, lorsque cela est possible, la personne du roi est citée par les scripteurs : s'en approcher, c'est se rapprocher de Dieu, duquel il tient son pouvoir et pour lequel il tente de faire régner l'ordre sur terre<sup>562</sup>. Il est, en outre, le symbole de l'unité du royaume<sup>563</sup>. Ainsi, la seule fois où Jean Philippi parle de lui dans ses Mémoires, c'est pour signaler qu'il est envoyé à la rencontre du nouveau souverain Henri III de son retour de Pologne<sup>564</sup>. Évoquer le roi atteste également souvent que l'on occupe des fonctions parmi les plus importantes de l'État. Jacques-Auguste de Thou signale ainsi être présent lors du sacre de Henri IV, en sa qualité de président à mortier du Parlement :

[...] On résolut de sacrer le Roi, qui avoit été réconcilié à l'Eglise, quoique non absous par le Pape. La cérémonie du sacre se fit à Chartres par les mains de Nicolas de Thou, évêque de cette ville. Le premier président et les conseillers du

---

<sup>561</sup> *Ibid.* Signalons ici que les descriptions physiques sont rares dans les Mémoires que nous étudions, et le duc de Bouillon est l'un des rares scripteurs à en proposer quelques éléments à la lecture. Il note, p. 5, à propos de lui : « J'estois des plus grands de mon âge, d'une belle stature, le visage blanc et un peu pasle, d'une disposition médiocre, et faisant les exercices du corps assez agréablement. »

<sup>562</sup> Alain GUÉRY, « Le roi est Dieu. Le roi et Dieu », in Neithard BULST, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU (dirs.), *L'Etat ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 30-31. La vénération des rois est telle, en cette fin de XVI<sup>e</sup> siècle, qu'elle concerne également les portraits des souverains qui, gravés ou peints, prolifèrent. À ce propos, voir Alexandra ZVEREVA, « 'Il n'y a rien qui touche guères le coeur des simples personnes que les effigies de leurs princes et seigneurs' : la genèse du portrait de Henri III », in Isabelle de CONIHOUT, Jean-François MAILLARD et Guy POIRIER (dirs.), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris, Presses de l'Université Paris Sorbonne, 2006, p. 56.

<sup>563</sup> Myriam YARDENI, *La conscience nationale en France pendant les Guerres de religion (1559-1598)*, *op. cit.*, p. 16.

<sup>564</sup> Jean PHILIPPI, *Mémoires de Jean Philippi*, *op. cit.*, p. 636.

parlement, que le Roi y avoit mandés, s'y trouvèrent avec M. et madame de Thou<sup>565</sup>.

De même, Michel de Castelnau se présente comme l'envoyé du roi pour négocier son mariage avec Elizabeth d'Angleterre :

[...] Je retournay en Angleterre, où Leurs Majestez m'envoyèrent derechef après que le sieur de Cossé, qui depuis a esté mareschal de France, fut retourné d'y jurer la paix. Outre la charge que j'avois de visiter la reyne d'Angleterre, avec plusieurs offres de complimens pour entretenir et fortifier tousjours l'amitié, le Roy me donna commission, selon la disposition en laquelle je la trouverois, de luy offrir son service et lui proposer le mariage d'eux deux, afin d'effacer pour jamais ces mots qui estoient entre les François et les Anglois, d'anciens ennemis, et les remettre en parfaite et assurée amitié par le moyen du mariage<sup>566</sup>.

Ici, le coup est double : à la faveur royale de Charles IX qui témoigne des grandes qualités diplomatiques du mémorialiste, se mêle une mission auprès de la reine d'Angleterre, particulièrement importante puisqu'elle concerne une éventuelle union entre les deux souverains. Dans les Mémoires du duc d'Angoulême, la personne du roi est encore davantage présente. Sa proximité avec Henri III est telle que le portrait proposé est particulièrement élogieux, voire même dithyrambique. Il écrit, à propos du charisme de son protecteur :

Le Roy [...] passoit les journées à visiter les quartiers de son armée, et par sa prestance royale et affable présence attiroit tellement tous les cœurs, que la plupart de ceux mesme qui luy avoient tousjours fait la guerre s'estoient résolus

---

<sup>565</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 495.

<sup>566</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 505.

de quitter leur religion et leur party : de sorte que le roy de Navarre en eut quelque jalousie [...] <sup>567</sup>.

Le roi apparaît ainsi comme la meilleure caution que l'on peut apporter, signe d'un illustre entourage. Le duc d'Angoulême, une nouvelle fois, s'en sert pour signaler que Henri III l'a recommandé au maréchal de Biron. Le discours est direct, permettant au scripteur de se détacher de toute éventuelle accusation d'emphase :

Le Roy [...] adressa sa parole au mareschal en ces mesmes mots : « Mon père, vous avez esté le premier qui m'avez montré le mestier de la guerre ; je vous prie d'en faire autant pour mon neveu, car j'en veux faire un pont entre mes ennemis et moy. » <sup>568</sup>

S'en suit tout le récit de la mort de Henri III, avec les mots échangés entre le roi et le mémorialiste après l'attaque de Jacques Clément, notamment la formule « mon fils <sup>569</sup> » employée par le souverain. Et, comme pour faire remarquer que cette faveur est toujours vraie durant le règne de Henri IV, il note, à propos de ceux qui informent le roi de l'état du royaume :

[...] Peut-estre pourtant je serois plus véritable qu'eux, puisqu'ayant eu l'honneur d'estre toujours auprès du Roy, toutes les dépesches que les secrétaires d'Estat luy lisoient ne m'estoient point cachées [...] <sup>570</sup>.

---

<sup>567</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV, op. cit.*, p. 63.

<sup>568</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>569</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>570</sup> *Ibid.*, p. 75.

Quant au duc de La Force, dont les liens avec Henri de Navarre sont constamment répétés dans ses Mémoires, il note, notamment à propos de la signature de l'Édit de Nemours :

Le Roi de Navarre apprit cette nouvelle au château de la Force, où il étoit pour lors, raisonnant seul avec le sieur de la Force de cette querelle qui alloit s'élever. Il fit en ce temps-là l'honneur à monsieur de la Force de passer quelque temps chez lui, où il vivoit avec une telle familiarité, qu'il n'y menoit personne de sa Maison, voulant que ce fussent les officiers de monsieur de la Force qui le servissent ; il tint même un de ses enfants au baptême, et le porta jusqu'au temple de ses bras<sup>571</sup>.

Comment mieux se mettre en valeur qu'en signalant que le roi, qui séjourne chez soi, a accepté d'être le parrain de son fils ? Une telle citation est d'autant plus marquante que la famille du duc est quasiment absente de l'ensemble de ses Mémoires, et que le nom de l'enfant concerné n'est même pas mentionné. Ce qui importe ici avant tout, c'est de souligner l'intimité de la relation qui unit le scripteur au monarque.

Pour autant, signalons que le portrait, en l'occurrence celui du roi, n'est pas toujours flatteur. S'il doit attester d'une proximité, le genre des Mémoires offre une grande liberté de parole, permettant au scripteur d'être critique. Aussi, Théodore Agrippa d'Aubigné mène une véritable bataille contre la personne de Henri IV, le réduisant à l'expression caricaturale de la trahison et

---

<sup>571</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpoullan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 49-50.

de la bestialité<sup>572</sup>. Toujours à propos de Henri IV, Marguerite de Valois, sa première épouse, n'hésite pas à le dépeindre comme esclave de ses passions amoureuses, attiré par les femmes de peu de valeur, aussi prompt à solliciter les services de son épouse qu'à s'en passer quand il n'en aurait plus besoin, influencé par des serviteurs qui lui font commettre des erreurs<sup>573</sup>. Quant à Michel de La Huguerye, il dresse un portrait au vitriol de Jeanne d'Albret, reine de Navarre, dans ses Mémoires :

[...]La royne de Navarre, femme légère et de peu de prévoyance, [...] s'estant meslée en ces affaires en la dernière guerre seulement, sans recherche, ains de son plain gré, non tant pour le faict de sa conscience que pour la hayne que sa maison porte aux papes, seule cause de la perte du royaume de Navarre, et spécialement par jalousie du feu sr prince de Condé, le père, qu'elle voyoit en tel crédit et si bien suivy qu'elle en doubtoit un grand préjudice à son filz en la succession à la couronne, si le cas y eschéoit, de sorte qu'elle ne fut pas beaucoup marrye de sa mort [...]<sup>574</sup>.

L'attaque est dure. Elle révèle tout de même une nouvelle fois les liens du mémorialiste avec le pouvoir et ses relations passées prestigieuses, alors qu'au moment où il rédige, ces rapports sont considérablement amoindris. Il a évolué

---

<sup>572</sup> Gilbert Schrenck note que Henri IV « ploie sous la masse des ragots honteux, des calomnies basses et des détractations sournoises de l'écrivain satirique. » Voir son article « Aspects de l'écriture autobiographique au XVIe siècle », *op. cit.*, p. 47.

<sup>573</sup> Éliane VIENNOT, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire », *op. cit.* Pour ne citer qu'un exemple issu des Mémoires de Marguerite de Valois, relevons, p. 97-98, le récit de la maladie de son époux qui serait causée par ses infidélités. Elle évoque « Une grande faiblesse, en laquelle il demeura évanoui l'espace d'une heure (qui lui venait, comme je crois, d'excès qu'il avait fait avec les femmes, car je ne l'y avais jamais vu sujet) [...] »

<sup>574</sup> Michel de LA HUGUERYE, *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*, *op. cit.*, p. 20-22. Les mots employés ici font écho à ce que nous avons essayé de démontrer à propos de l'implication de Jeanne d'Albret dans la troisième guerre, principalement motivée par des ambitions politiques. Voir *supra*, « Utiliser », p. 230-240.

dans les premiers cercles du pouvoir au point de connaître les ambitions de la souveraine à propos de son engagement dans la troisième guerre, et le dit.

## 2. Revivre

Dans les Mémoires, les liens passés que nous venons d'évoquer n'ont pas seulement une valeur informative. Certes, ils affirment le prestige d'une carrière ou d'une vie antérieure et participent de la mise en valeur du mémorialiste, mais ce n'est pas tout : certains souvenirs permettent d'aller encore plus loin. Ne peut-on pas imaginer des bénéfices dont peut tirer le scripteur à narrer ces moments ? Parfois, le récit permet de revivre. Lorsque l'on a évolué dans le premier cercle du pouvoir, on a certes fréquenté les personnages les plus influents du royaume, mais on a également connu tous les avantages d'une telle proximité. En rédigeant ces instants, on les vit une seconde fois, on s'en « délecte<sup>575</sup> », et l'on profite encore de tous les privilèges qu'ils ont pu conférer.

Le faste de la cour est par exemple mis en lumière par Michel de Castelnau, qui décrit tous les divertissements auxquels il a pu prendre part à Fontainebleau :

[...] Je parleray en passant des festins magnifiques, courses de bague et combats de barriere qui s'y firent, où le Roy et le duc d'Anjou son frere, depuis roy, firent

---

<sup>575</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 647.

plusieurs parties esuelles le prince de Condé fut des tenans [...]. Il y eut aussi un fort beau combat de douze Grecs et douze Troyens [...]. Le lendemain, pour clore le pas à tous ces plaisirs, le Roy et le duc son frere, se promenant au jardin, apperçurent une grande tour enchantée, en laquelle estoient detenues plusieurs belles dames, gardées par des furies infernales<sup>576</sup>.

De même, Jacques Gaches prend plaisir à noter la grandeur des festivités avec lesquelles la ville de Toulouse a reçu Charles IX et Catherine de Médicis pendant le tour de France royal, et auquel il est peu habitué. Il écrit :

La ville de Tholose n'espargna rien pendant le séjour du Roy [...]. Les bonnes maisons estoient ouvertes nuit et jour pour les jeux, danses et mascarades. Les comédies, les courses de bagues et les tournois n'y furent pas oubliés. Quelques gentilshommes de Gascogne firent partie contre quelques gentilshommes du Languedoc, pour jouter avec des lances de tournoy [...], faisant voir, par là, la force et bonne tenue des cavaliers qui s'estoient mis sur les rangs et estoient animés par la présence du Roy et de la cour<sup>577</sup>.

L'exemple de Marguerite de Valois est également particulièrement éloquent. La reine, isolée sur ses terres d'Usson lorsqu'elle rédige, raconte notamment à son interlocuteur les détails de son mariage avec Henri de Navarre. Ce récit aurait pu se limiter à une simple allusion, d'autant que la mémorialiste le précise : Pierre de Brantôme sait déjà cela<sup>578</sup>. Pourtant, sa tenue, les pierres qu'elle porte, les parements de Notre-Dame, rien n'est omis. Aussi, ces détails attestent, sinon du plaisir de raconter ces instants, du moins de la volonté de

---

<sup>576</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 499-500.

<sup>577</sup> Jacques GACHES, *Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>578</sup> Marguerite de VALOIS, *Mémoires et discours*, *op. cit.*, p. 67. La mémorialiste note « [...] toute la Cour parée comme vous savez, et la saurez trop mieux représenter ».



les vivre à nouveau. En livrant sa version, Marguerite de Valois se marie une nouvelle fois à Henri de Navarre. Elle note :

Nous vîmes à la porte de l'église, ou Monsieur le cardinal de Bourbon y faisait office ce jour-là, où nous ayant reçus pour dire les paroles accoutumées en tel cas, nous passâmes sur le même échafaud jusques à la tribune qui sépare la nef d'avec le chœur, où il se trouva deux degrés, l'un pour descendre audit chœur, l'autre pour sortir de la nef hors l'église<sup>579</sup>.

La suite de cet épisode ne nous est pas parvenue et nous ne savons pas ce qui est conté du reste de la célébration<sup>580</sup>. Nous pouvons toutefois affirmer que ce qui manque ne concerne que le mariage, car ce qui suit commence ainsi :

La Fortune, qui ne laisse jamais une félicité entière aux humains, changea bientôt cet heureux état de triomphe et de noces en un tout contraire, par cette blessure de l'amiral, qui offensa tellement tous ceux de la Religion, que cela les mit comme en un désespoir<sup>581</sup>.

Tout n'est pourtant pas dit dans les Mémoires de Marguerite de Valois car raconter, c'est revivre, forcément. Or ce type d'écrits offre la possibilité de piocher dans ses souvenirs et de décider ou non de les affronter. La reine refuse par exemple de faire mention de son passage du parti du duc d'Anjou à celui du duc d'Alençon, au printemps 1574<sup>582</sup>. Néanmoins, faire mention d'une période de faste et de prestige personnel est une chose fréquente. Il faut par

---

<sup>579</sup> *Ibid.*

<sup>580</sup> Éliane Viennot envisage une lacune de seulement quelques lignes. Voir *Ibid.*, note 61.

<sup>581</sup> *Ibid.*, p. 67-68.

<sup>582</sup> *Ibid.*, p. 30. Éliane Viennot explique à ce propos que Marguerite de Valois a réécrit la première partie de son parcours politique, ne parvenant pas à assumer ce changement d'alliance. Elle reconstruit ainsi tout le début de sa vie afin de faire croire à son lecteur que Henri fut toujours le plus mauvais des frères.

exemple citer le cas du maréchal de Vieilleville qui, parti faire appliquer les édits de pacification en Provence au nom du roi, reçoit des cadeaux du pape en guise de remerciements. Il précise :

Mais le dimanche au soir, Fabricio, accompagné du vice-légat et d'un banquier italien, nommé Scenamy, vindrent au logis de M. le mareschal, et luy apporterent ung grand cercle d'or auquel pendoient deux douzaines et demie de martre subelines [zibelines], des plus belles et riches que l'on eust sceu trouver ; et estoit estimé ce present à deux mille escus ; disants qu'ils les luy presentoient de la part de Sa Sainteté, laquelle leur avoit commandé d'ainsi le faire, et le remercier, de toute affection, de la très-grande peine qu'il avoit prise de pacifier la ville d'Avignon et tout le Contat [...]<sup>583</sup>.

Les témoignages d'affection sont ainsi souvent signalés, et sont mis au crédit de la grandeur des individus. Cela permet sans conteste au mémorialiste d'entendre une nouvelle fois, au moment où il rédige, toutes ces marques de gratitude : le maréchal de Vieilleville n'est pas n'importe qui, il est l'un de ceux qui ont reçu des présents du pape. De la même manière, dans un long passage de ses Mémoires, Charlotte Arbaleste évoque les égards de la noblesse des deux religions pour son époux, après qu'il a échappé à un attentat, le 28 octobre 1597 :

A l'occasion de cest attentat, reconnu M. du Plessis beaucoup de bons amys. La plus part des Grandz et des gens d'honneur qui se trouvoient près de S. M. furent esmeuz de l'indignité de cest acte [...]. Entre les Seigneurs et gentilzhommes de la religion, luy firent particulièrement apparoir de leur bonne volonté, Messieurs le Marquis de Galerande, Vidame de Chartres, de Fontrailles, de la Force, de la Barbée de Moulinfrou, de Parabère, Lieutenant général en Poictou, de Cargroy,

---

<sup>583</sup> François de Scépeaux de VIEILLEVILLE, *Mémoires de la vie du Mareschal de Vieilleville*, *op. cit.*, p. 386.

de la Rochegiffard, de Luzignan, de Chouppes, de St Germain, de la Boucherie, de Montmartin, de Pangeaz, de Montglat [...]. Et quant aux Seigneurs Catholiques, Monseigneur de Montpensier luy fist cest honneur de s'offrir à luy [...] <sup>584</sup>.

La liste de ceux qui ont fait preuve de soutien et de bienveillance envers Philippe de Mornay est longue : la mise en scène de l'amitié nobiliaire est transcrite par la mémorialiste. À la remémoration de l'attaque succèdent ainsi des témoignages d'attentions que Charlotte Arbaleste revit et qui proviennent de gentilshommes des deux confessions, ce qu'elle ne manque pas de relever. Le récit de telles considérations peut également se lire dans l'œuvre du duc d'Angoulême, et parfois de façon très imagée :

Monsieur le comte m'honora de grandes caresses, avec quelques mots de louange ; M. de Longueville de mesme. Mais le mareschal d'Aumont, lequel avoit esté mon premier capitaine, ne pouvoit se souler de m'embrasser, me disant qu'il m'avoit fait préparer une chambre en son logis, et qu'il me fesseroit si je ne la prenois pas <sup>585</sup>.

Il détaille aussi les visites qu'il reçoit lors de sa maladie, notamment de Madame de Montmorency, ainsi que du roi en personne :

Madame de Montmorency, laquelle s'estoit retirée à Dieppe, et qui prenoit un soin tout particulier de ma personne, sçachant mon indisposition, me vint visiter et voulut que de mon quartier l'on me portast à Dieppe, me mettant dans son

---

<sup>584</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 300-305. L'attentat est, selon la mémorialiste, prémédité. Son époux est brutalement assailli dans les rues d'Angers par le marquis de Saint-Phalle. Alors que Henri IV s'engage personnellement à poursuivre et punir l'agresseur, l'affaire traîne en longueur, et n'est définitivement réglée qu'en 1600.

<sup>585</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, *op. cit.*, p. 86. Le maréchal d'Aumont est un capitaine qui prend part activement aux guerres de Religion. Il participe notamment à la bataille de Dreux, à celle de Moncontour ainsi qu'au siège de La Rochelle.

carrosse pour me soulager. Le Roy pareillement, sçachant ma maladie, me fit l'honneur de me visiter, et y amena le sieur d'Ortoman, son premier médecin, fort grand personnage, lequel jugea que mon mal seroit pour le moins long<sup>586</sup>.

L'honneur qui lui est ainsi fait alors qu'il est à l'agonie est grand. Le signaler permet, outre d'informer le lecteur, de profiter encore de ces instants où les personnes les plus influentes du royaume faisaient partie de son entourage, où l'on détenait leurs bonnes grâces, surtout si l'on considère la suite des événements pour ce mémorialiste. Enfin, comme dernier exemple, mentionnons le récit de Jacques-Auguste de Thou qui signale, lors de son voyage en Italie aux côtés de Paul de Foix, avoir été autorisé à baiser les pieds du pape, marque particulièrement grande de considération<sup>587</sup>.

Enfin, il existe également des événements qui sont mentionnés dans les Mémoires, mais pour lesquels il est précisé que les détails ne seront pas livrés. Voilà une habile manière de signaler une condition sociale d'importance, sans pour autant avoir à revivre un moment difficile ou gênant. Lisons en ce sens les propos du duc d'Angoulême, qui évoque la dépouille de Henri III :

Tous les anciens serviteurs du feu Roy m'accompagnèrent pour mener son corps et le mettre en depest dans l'abbaye de Sainte-Cornille à Compiègne. Ce seroit renouveler mes larmes et la mémoire de tous mes malheurs, que de rapporter les particularitez de ce qui s'y passa. Quoy qu'il en soit, la nécessité et l'ordre que j'avois de n'y séjourner que vingt-quatre heures furent causes que, sans cérémonie, le plus grand Roy du monde [Henri III] fut mis sous une chapelle ardente, où souvent il n'y avoit pour toute lumière qu'une lampe<sup>588</sup>.

---

<sup>586</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>587</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 251.

<sup>588</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, *op. cit.*, p. 70.

Le mémorialiste se présente ici comme celui qui s'est occupé du corps royal, et que les autres ont accompagné. Quel meilleur moyen de faire revivre une sociabilité éclatante ? Tout n'est cependant pas écrit, épargnant la sensibilité du scripteur, qui pioche dans ses souvenirs et sélectionne uniquement ce qu'il souhaite revivre.

Tous les moments que nous venons d'évoquer, et nous aurions pu en citer bien d'autres tant les Mémoires en regorgent, représentent des points du récit où le présent du mémorialiste fait surface. Bien entendu, les événements contés appartiennent à un temps révolu, mais ils permettent à chacun de retrouver, l'espace d'une narration, la place qu'il occupait. Et parce que tout ce qui est écrit dans des Mémoires est le fruit d'un choix rédactionnel de la part du scripteur, l'intention de vivre de nouveau est perceptible. Reste pour nous à interroger les textes sur un dernier aspect de cette sociabilité mise en avant : les mémorialistes n'en espèrent-ils pas encore davantage ?

### **3. Espérer ?**

S'agissant d'un plaidoyer, autrement dit d'un exposé verbal devant un tribunal, les Mémoires invitent à se poser des questions qui peuvent paraître légitimes : dans quelles mesures leurs auteurs attendent-ils un verdict ? Est-ce qu'en rédigeant leur œuvre et en revivant les instants de leur vie où ils jouissaient de toute leur superbe, ils espèrent un changement de condition, une réapparition sur le devant de la scène, autrement dit un retour en grâce ? Il

serait tentant de répondre par la négative. Les retraités savent que la rédaction de leurs Mémoires constitue leur dernière carte à jouer pour s'inscrire dans leur époque. Le temps leur est compté et la mort se fait de moins en moins discrète. Dans les dernières lignes des Mémoires du duc de La Force, nous pouvons lire :

Son âge avancé, ayant passé les quatre vingts ans, le convie à chercher du repos et à jouir du plaisir de sa maison, dont il avoit presque toujours été privé pendant l'espace de trente-cinq ou quarante ans [...]. Tout cela augmentoit son désir de se rendre chez lui, car il avoit toujours aimé fort tendrement toute sa famille, et n'avoit point de plus grand contentement que lorsqu'il les pouvoit voir tous ensemble près de luy [...] <sup>589</sup>.

Nous sommes alors en 1639 et le mémorialiste, né en 1558, est usé par l'exercice du pouvoir et les nombreux combats qu'il a menés. Même s'il lui reste treize années à vivre, sa fatigue est perceptible. Il ne semble aspirer à rien d'autre qu'à se retrouver près des siens. Guillaume de Rochechouart est également dans ce cas. Son texte tout entier sent la mort prochaine et renvoie à sa condition d'homme celui qui cherche à entrer dans l'histoire par l'écriture. Il note, à propos d'une requête formulée par les héritiers du seigneur Antoine de Saint-Amant :

[...] Je fis response que j'étois vieil, approchant de soixante et dix ans, ayant charge en la maison du Roy, et plusieurs enfans, que je n'en pouvois porter telle charge ; bien, pour l'amitié de ladite maison et mon sang, je me transporterois à Paris, avec les contracts et memoires des affaires, et que si mon pouvoir satisfaisoit, que j'accepterois volontiers le contenu cy-dessus, pouvu que le tout

---

<sup>589</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, vol. 3/4, p. 231.

fut pacifié avec les parens, sans autre forme de procès : car je ne voudrois point embrouiller ma maison ny la laisser chargée<sup>590</sup>.

De même, tous ceux qui ont connu la disgrâce connaissent trop bien les rouages de la cour pour savoir que leur infortune ne saurait disparaître aussi rapidement qu'elle est arrivée. Ils savent qu'ils ont probablement déjà été remplacés et que l'on ne revient que rarement sur ce genre de décisions. Pour la plupart d'entre eux, les mémorialistes n'ont plus grand-chose à attendre du pouvoir qui les a mis au ban de la société.

Pourtant, pouvons-nous affirmer que tous étaient dans ce cas ? Même s'il rédige ses Mémoires en 1614, et donc à la fin de sa vie, Jacques-Auguste de Thou n'espère-t-il pas secrètement que son plaidoyer en faveur de son *Histoire Générale* puisse la faire sortir de l'ombre ? L'homme aurait envisagé les reproches qui pouvaient lui être faits pour ses travaux d'historien, et manifeste une pleine conscience des dangers qu'ils représentent :

Depuis long-temps un secret pressentiment lui faisoit appréhender que l'histoire qu'il nous a donnée ne lui attirât des affaires (ce qu'il craignoit moins par rapport à sa fortune que par rapport à l'utilité publique) [...]<sup>591</sup>.

Les attaques contre ses détracteurs sont très vives à la suite de ces lignes. Il prend par exemple un homme d'église pour témoin, dans un extrait d'autant plus marquant que la censure est justement venue de Rome, certains passages

---

<sup>590</sup> Guillaume de ROCHECHOUART, *Mémoires de Guillaume de Rochechouart, op. cit.*, p. 605.

<sup>591</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601, op. cit.*, p. 489. Nous retrouvons ici la « haute idée de sa tâche » qu'avait l'historien. Voir André THIERRY, « Agrippa d'Aubigné lecteur et traducteur de Jacques-Auguste de Thou », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 1995, vol. 6, n° 1, p. 195.

des premiers volumes publiés ayant été jugés trop « gallicans » par la papauté<sup>592</sup>. Il note :

[...] Lorsque le cardinal Bellarmin l'eut lue, et qu'on lui en eut demandé son sentiment, il répondit qu'il n'y trouvoit rien digne de censure. Il est vrai qu'il ajouta que le règne de Henri II ayant plutôt été troublé par les guerres étrangères que par les guerres de religion, il y avoit eu de la précipitation d'en rejeter les causes sur elle [...]<sup>593</sup>.

L'argumentaire déployé à la fois pour enfoncer ses accusateurs et pour défendre son œuvre doit convaincre le lecteur que la mise à l'index de l'*Histoire Générale* en 1609 n'est pas fondée. Il est si long et si vif, que le mémorialiste se sent obligé de s'en excuser<sup>594</sup>. Il doit permettre d'agir. Certes, l'orgueil blessé du mémorialiste lui a glissé la plume dans la main, mais il semble peu probable que Jacques-Auguste de Thou n'ait souhaité, à travers son écriture, que se défendre. Il est difficile de croire qu'il n'ait pas envisagé, fut-ce sans réellement y croire, un retournement de situation. Deux phrases, dans ce long plaidoyer, nous poussent à croire en l'espérance du mémorialiste. Il écrit :

[...] Que là-dessus il espéroit que les siècles à venir lui rendroient une justice qu'il n'attendoit peut-être pas du sien. C'est pourquoi, dans la confiance où il étoit que son ouvrage passeroit à la postérité, il souffrit qu'un de ses amis composât sous

---

<sup>592</sup> À ce propos, voir notamment Estelle GROUAS, « Aux origines de la légende noire des derniers Valois : l'*Histoire universelle* de Jacques-Auguste de Thou », in Hugues DAUSSY et Frédérique PITOU (dirs.), *Hommes de loi et politique (XVIe-XVIIIe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 75-87.

<sup>593</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 492.

<sup>594</sup> *Ibid.*, p. 494.



son nom le poème suivant, pour servir comme d'apologie à ce qu'il avoit appris qu'on n'approuvoit pas, soit à Rome, soit à la cour de France<sup>595</sup>.

L'utilisation de l'adverbe « peut-être » suggère qu'il croit possible que l'on reconnaisse à sa juste valeur son travail d'historien, de son vivant. Mais surtout, il n'envisage pas que son œuvre puisse rester censurée pour toujours : un jour ou l'autre, le monde aura accès au travail de sa vie, parce que sa censure est, selon lui, injuste. Ses Mémoires doivent appuyer cette demande de réhabilitation, le recours à l'écrit permet d'agir.

Chez Nicolas de Villeroy également, les choses sont explicites. Ses Mémoires ne consistent, du début à la fin, qu'en une longue défense de ce qu'il a accompli ; dès le début de l'œuvre, le ton est donné :

Nous voyons peu de personnes en ce royaume avoir jouy de ce bien-là depuis ce règne, tant a esté grande la corruption des bonnes mœurs et la porte ouverte à la calomnie ; et plus que les autres les courtisans en ont esté privez, et spécialement ceux qui ont esté employez aux affaires publiques et ont voulu suivre et exécuter fidèlement et rondement les commandemens du Roy, soit qu'ils s'en soient rendus dignes ou qu'ils ayent porté le blasme ou l'envie des choses qui ont esté faites, lesquelles ont esté plus souvent condamnées qu'approuvées [...]<sup>596</sup>.

Et il est en ainsi dans l'ensemble du récit : le secrétaire d'État cherche avant tout à se défendre. Pour cela, il interpelle le lecteur de ses Mémoires, et souhaite répondre aux calomnies dont il est l'objet par de solides arguments<sup>597</sup>. Puis arrive le moment où l'on comprend que les évocations du passé sont mises

---

<sup>595</sup> *Ibid.*, p. 477.

<sup>596</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 105.

<sup>597</sup> *Ibid.*, p. 106.

au service du présent. Les Mémoires glissent alors en mémoire juridique, dont la lecture serait préalable à des explications et un témoignage de vive voix :

J'offre de me représenter et rendre où l'on voudra pour répondre à tout ce qu'ils proposeront. Je ne demande point de grâce et de faveur pour ce regard ; je ne demande que justice et que l'on trouve bon que la vérité soit approfondie et cogneue<sup>598</sup>.

Quel meilleur argument peut-il livrer ? Calomnié, discrédité, disgracié et acculé, Nicolas de Villeroy propose de se rendre en personne devant les autorités compétentes pour démontrer point par point les accusations dont il est l'objet. Il ne s'est donc pas résigné à sa nouvelle condition et croit encore qu'il pourrait bénéficier, devant une juridiction d'appel, d'un changement de fortune. Pour cela, il explique qu'il faudrait simplement qu'il soit cru, et donc entendu. Bien évidemment, cette espérance est discrète, mais la proposition d'explication montre que c'est une chose qui n'est pas totalement absente de l'esprit du mémorialiste.

Dans cette troisième partie, nous avons tâché de relever que la rédaction de Mémoires agit sur le présent des scripteurs. Cela permet d'affirmer ses qualités de personnage public, mais également de révéler un raisonnement politique né de la rétrospectivité de l'écriture. En outre, en exhumant des liens qui ne sont plus, les mémorialistes peuvent vivre à nouveau leurs relations sociales qui sont, depuis leur retrait des affaires, considérablement amoindries. Certains forment même l'espoir de voir leur condition de reclus améliorée. Le présent s'invite ainsi dans un genre littéraire qui, de prime abord, ne concerne

---

<sup>598</sup> *Ibid.*, p. 133.

qu'un temps passé, révolu. Le travail d'écriture ne sert plus seulement à dire « j'existais », mais « j'existe ». Reste pour nous à évoquer la troisième dimension de l'action d'écriture des Mémoires, celle qui agit sur le futur du mémorialiste.



## QUATRIÈME PARTIE

### TRANSMETTRE

Parce que la plume n'est généralement pas ce qu'ils manient avec le plus d'aisance, les mémorialistes se réfèrent souvent à des modèles, soulignant ainsi qu'ils ne sont pas des hommes de lettre. Cette inspiration leur permet tout à la fois d'imiter certains des codes théorisés par leurs prédécesseurs, mais également de s'en affranchir, pour apporter leur pierre à l'élaboration d'un genre littéraire<sup>599</sup>. Le premier des modèles cités est bien entendu César, qui fait le récit de ses campagnes militaires dans ses *Commentaires*<sup>600</sup>. Avec cet ouvrage composé de sept livres, le consul romain entend raconter sa victoire dans un affrontement qui dure de 58 à 52 avant Jésus-Christ ; l'histoire y est envisagée

---

<sup>599</sup> Marc FUMAROLI, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine, op. cit.*, p. 225.

<sup>600</sup> Jules CÉSAR, *Commentaires de César sur la guerre des Gaules*, Félix Lemaistre (éd.), Paris, Garnier, 1862, 446 p.

du point de vue d'un acteur de celle-ci. Si Jean de Saulx ne voit dans le récit de soi qu'un acte de vanité, justifiant de cette manière être l'auteur des Mémoires de son père, il n'en demeure pas moins intéressé par ce type d'œuvres. César est souvent convoqué dans ses propos :

Aucuns escrivent d'eux, parce que les escrivains les oublient par ignorance  
menterie ou vengeance : il est honteux de se louer, c'est preuve de peu de courage  
de se vanter de ce que l'on n'a pas fait : le sieur de Tavannes a mieux aimé faire  
qu'escire : il ne sied bien qu'à Cesar d'escire de soy-mesme<sup>601</sup>.

Michel de Castelnau renvoie lui aussi à cette œuvre en tant que source historique, notamment pour légitimer l'ancienneté du zèle religieux du peuple de France<sup>602</sup>. Comme le signale André Bertière, la référence à l'œuvre du consul romain est promise à une longue fortune, puisque nous la retrouvons sous la plume du cardinal de Retz, dans la déclaration d'intention qui ouvre son livre<sup>603</sup>. L'ambassadeur est également un lecteur des Mémoires de Philippe de Commines, qu'il cite à propos des causes des guerres civiles :

Cela advient souvent par l'ambition des princes et plus grands seigneurs pour le  
gouvernement de l'Estat, ou lorsque le Roy est en bas aage, insensé ou prodigue,  
malvoulu et hay des peuples ; car chacun veut pescher en eau trouble, ou bien

---

<sup>601</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, amiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 254.

<sup>602</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau, op. cit.*, p. 409. D'autres allusions à César sont présentes dans l'œuvre, permettant de comparer les guerres de Religion à la guerre des Gaules. Voir p. 460 : « [...] Jules-Cesar, qui avoit le gouvernement des Gaules et avoit une grande armée, escrivoit au Senat qu'il estoit prest de laisser les armes, pourvu que *Pompeius* les laissast aussi, et vinsent tous deux comme personnes privées à pourchasser la recompense de leurs services. Un autre ancien capitaine romain disoit que la guerre estoit juste à ceux auxquels elle estoit necessaire ; les huguenots disoient la mesme chose. »

<sup>603</sup> André BERTIÈRE, *Le cardinal de Retz mémorialiste, op. cit.*, p. 21-22.

quelquefois quand le Roy veut eslever par trop les uns et rabaisser les autres ; ce qui advint au temps du roy Henry cinquiesme, qui fut couronné roy de France et d'Angleterre, qui se fit partisan de la maison de Lancastre contre la maison d'York. De là advint qu'en moins de trente-six ans, il fut tué près de quatre-vingts princes du sang d'Angleterre, comme l'escriit Philippe de Commines [...] <sup>604</sup>.

Quant à Théodore Agrippa d'Aubigné, il s'inspire grandement de la tradition des *Vitae* pour faire le récit de son existence <sup>605</sup>. Le poète huguenot est, en outre, un lecteur de Commines, d'Isocrate, de Tacite et de César dont on retrouve des exemplaires dans sa bibliothèque <sup>606</sup>.

Les œuvres que nous étudions se présentent comme des recueils de connaissances des mémorialistes, fruits à la fois de ce qu'ils ont pu apprendre de leur propre expérience des affaires du temps, mais également de leurs modèles respectifs avec lesquels ils dialoguent. En ces temps d'essor de la culture humaniste, les allusions à d'illustres auteurs témoignent d'une transmission des connaissances qui débute bien avant la rédaction des Mémoires, dans la construction de l'univers mental du mémorialiste. Cette somme d'informations doit alors être transmise à l'auditoire, via le papier, qui

---

<sup>604</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 414.

<sup>605</sup> Gilbert SCHRENCK, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVI<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 39. L'engouement à l'égard des *Vies des Hommes Illustres* de Plutarque est très marqué à la Renaissance. Voir Édouard POMMIER, *Comment l'art devient l'Art dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque Illustrée des Histoires », 2007, p. 119.

<sup>606</sup> À ce propos, voir Jean-Raymond FANLO, « La bibliothèque genevoise d'Agrippa d'Aubigné d'après l'inventaire après décès », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 2004, vol. 66, n° 3, p. 565-601. Voir également Gilbert SCHRENCK, « 'Faire son chevet au pied du lit des Rois' : aspects de la réception de Commines dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné », *Albinea*, *Cahiers d'Aubigné*, 2013, vol. 25, n° 1, p. 169-181.

fait ainsi office de relais<sup>607</sup>. Le futur fait ainsi son apparition dans les écrits que nous étudions : l'écrit devra agir sur tous ceux qui, plus tard, le liront.

---

<sup>607</sup> Arlette Jouanna y voit un devoir de la noblesse. Voir Arlette JOUANNA, *Le devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 50.



C'est généralement dans la préface des Mémoires, métadiscours sur le texte qui participe des caractéristiques du genre dès son émergence, que se noue le pacte entre le mémorialiste et le lecteur<sup>608</sup>. Quiconque lit ces lignes se trouve engagé dans un contrat ; il trouvera dans les propos du mémorialiste la promesse d'un récit authentique, sincère. Voici, par exemple, ce que nous pouvons trouver dans la préface de l'œuvre de Guillaume de Saulx :

J'ai remarqué et veu à l'œil ce que j'escris, ayant esté obmis par tous ceux qui ont fait mention de l'estat de France. Ma bonne volonté en ce subject supplera à tous les defaux qu'on me pourroit imputer, mon dessein n'ayant esté de produire une histoire entiere, mais un simple et veritable recit, lequel ne se trouvera sans fruit<sup>609</sup>.

Certains scripteurs ne théorisent toutefois pas leur prise de plume dans une partie de leur œuvre, au début ou, comme c'est le cas dans l'*Amples Déclaration* de Jeanne d'Albret, à la toute fin du discours<sup>610</sup>. Les Mémoires

---

<sup>608</sup> Gilbert SCHRENCK, « 'Faire son chevet au pied du lit des Rois' : aspects de la réception de Commynes dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné », *Albinea, Cahiers d'Aubigné*, 2013, vol. 25, n° 1, p. 169. Il y est précisé que les manuscrits des Mémoires ne portent en général aucune mention qui pourrait permettre de distinguer la préface du reste du texte ; elle se repère surtout à son contenu.

<sup>609</sup> Guillaume de Saulx seigneur de TAVANNES, *Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes*, *op. cit.*, p. 443.

<sup>610</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, *op. cit.*, p. 120-121. La théorisation de l'écriture de Mémoires, si elle est fréquemment présente dans la préface, peut se trouver ailleurs dans l'œuvre. Jean de Mergéy la place également en dernier lieu de son récit. Voir *Mémoires du sieur Jean de Mergéy, gentilhomme champenois*, *op. cit.*, p. 81.

sont alors pensés comme la relation d'un moment de l'histoire, plus que comme un récit de soi. C'est notamment vrai pour Antoine du Puget, qui fait débiter sa narration en 1561, date où selon lui les troubles en Provence méritent d'être connus. Rien n'introduit ni ne conclut l'écriture du gouverneur provençal<sup>611</sup>. C'est également notable chez Jacques Pape, qui n'explique pas son entreprise ; il se contente de retracer les dangers qu'il a couru à la Saint-Barthélemy ainsi que les opérations militaires auxquelles il a pris part, juste avant de rendre les armes et de jouir du repos de sa maison.

Pourtant, lorsque le mémorialiste fait mention de l'objet sur lequel il entend faire peser son discours, il y laisse un certain nombre d'informations et d'instructions fort utiles pour le lecteur. C'est là que l'on trouve fréquemment la désignation du destinataire, mais également les intentions du mémorialiste à propos de la diffusion de son œuvre.

## 1. Destiner

Contrairement à d'autres types d'œuvres littéraires où le lecteur n'est finalement qu'un intrus qui brise l'intimité entretenue par le scripteur avec son écrit, dans les Mémoires, le destinataire est présent, malgré lui, avant même d'en prendre connaissance. Souvent désigné par le mémorialiste dès la préface, nous le retrouvons parfois, au fil du récit, parce que directement interpellé par

---

<sup>611</sup> Antoine du Puget, seigneur de Saint-Marc, fait sa carrière dans les armes. Il est le gouverneur de Saint-Maximin et de Forcalquier.

le scripteur<sup>612</sup>. L'idée de s'adresser à un auditoire universel, qui serait un destinataire abstrait, dont les caractéristiques émotionnelles, culturelles ou sociales sont gommées au profit d'une capacité mentale partagée, semble absente des ambitions des mémorialistes<sup>613</sup>. Ils écrivent pour un public plus ou moins large, mais qui est, en général, désigné.

Dans les textes rédigés à des fins d'explications politiques, à l'instar de ceux de Jeanne d'Albret, le destinataire n'est pas un membre de la famille et les Mémoires ne sont pas rédigés pour faire partie du patrimoine de la maison. On s'adresse alors à des personnages puissants et l'on fournit la matière première des historiens qui pourront reprendre ces écrits. François de La Noue, par exemple, s'adresse aux « François<sup>614</sup> » et à « ceux qui liront ces discours<sup>615</sup>. » Les mots ont vocation à être lus, et par le plus grand nombre.

Dans la plupart des cas toutefois, les Mémoires sont rédigés pour la génération suivante, c'est tout au moins de cette manière que l'entreprise d'écriture est présentée. Dès le début du XVIe siècle, les traités de pédagogie enjoignent les pères à jouer un rôle dans la transmission des savoirs<sup>616</sup>. Dans la littérature fictionnelle, François Rabelais illustre parfaitement cette vision de l'implication des ascendants dans l'instruction des fils lorsque l'on lit le

---

<sup>612</sup> Voir *supra*, « Guider », p. 97-104.

<sup>613</sup> À propos de la notion d'auditoire universel, voir Chaïm PERELMAN et Lucie OLBRECHTS-TYTECA, *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008, p. 10.

<sup>614</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.*, p. 247.

<sup>615</sup> *Ibid.*, p. 234.

<sup>616</sup> Pierre SERVET, « 'Feu mon père...'. Une nouvelle scène pédagogique à la Renaissance », in Bruno PINCHARD et Pierre SERVET (dirs.), *Éducation, transmission, rénovation à la Renaissance*, Genève, Droz, 2006, p. 51-70.

contenu des lettres adressées à Pantagruel par son père. Au-delà de l'incroyable liste des savoirs à acquérir, l'inscription de la participation de Gargantua dans cette éducation est très nette :

J'entends et veux que tu apprennes les langues parfaitement, premièrement la grecque, comme le veut Quintilien ; secondement la latine, et puis l'hébraïque pour les saintes lettres, et la chaldaïque et arabe pareillement, et que tu formes ton style, quant à la grecque, l'imitation de Platon, quant à la latine, à Cicéron ; qu'il n'y ait histoire que tu ne tiennes en mémoire présente, à quoi t'aidera la cosmographie de ceux qui en ont écrit.

Des arts libéraux, géométrie, arithmétique et musique, je t'en donnai quelque goût quand tu étais encore petit, en l'âge de cinq à six ans ; poursuis le reste, et d'astronomie saches-en tous les canons. Laisse-moi l'astrologie divinatrice et l'art de Lullius, comme abus et vanités. Du droit civil, je veux que tu saches par cœur les beaux textes et me les confères avec philosophie.

Et quand à la connaissance des faits de nature, je veux que tu t'y adonnes curieusement qu'il n'y ait mer, rivière ni fontaine dont tu ne connaisses les poissons ; tous les oiseaux de l'air, tous les arbres, arbustes et fructices des forêts, toutes les herbes de la terre, tous les métaux cachés au ventre des abîmes, les pierreries de tout Orient et Midi, rien ne te soit inconnu<sup>617</sup>.

Le succès, dès sa parution en 1532, de l'œuvre de Rabelais, a contribué à diffuser ce modèle d'un savoir potentiellement sans limite et d'une autorité paternelle qui instruit sa descendance<sup>618</sup>. Érasme, qui a grandement œuvré en matière d'éducation, se fait en ce sens conseiller pédagogique :

Tu veux, je n'en doute pas, être père, dans le plein sens du terme, comme tu veux que cet enfant soit vraiment ton fils, un fils qui ne reproduise pas seulement les

---

<sup>617</sup> François RABELAIS, *Œuvres complètes*, Arvensa Éditions, 2015, p. 181-182.

<sup>618</sup> Selon Alain Viala, c'est probablement à l'occasion d'une foire de Lyon qu'un libraire-imprimeur met sur le marché, en 1532, *Les Horribles et Épouvantables Faits et Gestes du très renommé Pantagruel, roi des Dipsodes*, signé d'un certain Alcofribas Nasier, anagramme de François Rabelais. Le succès est immédiat. Voir le chapitre « L'art du récit : le maelström Rabelais », in Alain VIALA, *Une histoire brève de la littérature française. Moyen Âge et Renaissance*, Presses Universitaires de France, 2014, 226 p.

traits de ton visage ou ton aspect physique, mais qui rappelle aussi les mérites de ton esprit<sup>619</sup>.

Les Mémoires du temps se font l'écho de ce phénomène. Pour illustrer cette idée d'une transmission aux générations suivantes, François de La Noue reprend la métaphore de l'arbre qu'il avait déjà utilisée pour évoquer le royaume ravagé par les guerres<sup>620</sup>. Il déclare :

Quand on a planté un arbre, on est toujours soigneux d'y mettre la main, jusques à ce qu'il ait produit du fruit, & alors on se contente, voyant qu'il n'est pas sterile, & que le labeur n'est perdu<sup>621</sup>.

Tous ces textes ont une portée didactique très forte : le mémorialiste s'adresse à un public réduit et familier, souhaitant, par la plume, l'instruire<sup>622</sup>. C'est d'autant plus vrai dans les œuvres protestantes, Calvin insistant sur la responsabilité masculine dans la famille et sur la vocation de *paterfamilias*<sup>623</sup>.

---

<sup>619</sup> ÉRASME, « *Declamatio de pueris statim et Liberaliter instituendis* », in Claude BLUM, André GODIN, Jean-Claude MARGOLIN et Daniel MÉNAGER (dirs.), *Érasme*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992, p. 479-480. À propos des activités menées par Érasme et de ses travaux en matière de pédagogie, voir Jacques CHOMARAT, « Érasme de Rotterdam, humaniste », *Vita Latina*, 1994, vol. 133, n° 1, p. 2-6.

<sup>620</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 246. Le mémorialiste note : « Car la plupart des racines de ce grand arbre se voyent descouvertes & demi seches, beaucoup de branches sont mortes, les feuilles en petite quantité, les fruits devenus quasi sauvages. »

<sup>621</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>622</sup> Mathilde BERNARD, *Écrire la peur à l'époque des guerres de Religion*, op. cit., p. 113. Il y est noté que l'objectif officiel de l'écriture est avant tout altruiste : il s'agit de transmettre l'histoire des troubles pour enseigner, voire éduquer.

<sup>623</sup> Janine GARRISSON, *Les Protestants au XVIe siècle*, op. cit., p. 87-88. Selon Calvin, l'autorité parentale est voulue par Dieu, et le père a toute puissance sur son enfant.

Le portrait que représentent ces textes doit servir à celui qui va le découvrir<sup>624</sup>. Le duc de Bouillon destine les siens à son fils, le prince de Sedan, et désigne ce dernier dès le titre de son récit. Dans tout ce qui constitue la préface de l'œuvre, le regard du mémorialiste ne se détache pas de cet enfant auquel il parle directement<sup>625</sup>. Chez le duc de La Force, le destinataire est d'autant plus présent qu'il semble avoir sollicité cette prise de plume, le mémorialiste indiquant :

Monsieur, pour satisfaire à ce que vous avez désiré de moi, j'ai travaillé au soin de tirer la vérité des choses les plus considérables qui se sont passées en la vie du maréchal duc de la Force, et que j'ai estimées dignes d'être sues, les ayant apprises de ceux qui en ont été oculaires témoins<sup>626</sup>.

Il s'agit ici du marquis de Castelnaut, Henry Nompar de Caumont, fils du mémorialiste et de Charlotte de Gontaut-Biron, né en 1582.

Force est de constater que c'est souvent aux garçons que sont destinés les Mémoires, qui constitueraient ainsi un attribut que l'on transmettrait en même temps qu'un château, des titres ou des charges. Nicolas de Beauvais-Nangis adresse ainsi son œuvre à François, marquis de Nangis qui, comme ses ancêtres, est un militaire. Un prologue dans lequel il parle directement au

---

<sup>624</sup> Bertrand DUMONT, « La parole et la gloire. Essai d'interprétation du rapport entre rhétorique et gloire dans les Mémoires de Robert Arnauld d'Andilly », *Histoire, économie et société*, 2001, vol. 20, n° 2, p. 181.

<sup>625</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>626</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France*, *op. cit.*, p. 3-4. Une reproduction de la version manuscrite de ce passage des Mémoires est proposé en annexe, p. 387.

destinataire introduit l'œuvre et fait office de préface<sup>627</sup>. Charlotte Arbaleste prend la plume pour son fils, Philippe des Bauves, dont le décès vient clôturer l'ensemble du récit de sa vie. Les derniers mots de la narratrice relatent ses obsèques :

Le 21<sup>e</sup> d'Avril 1606, arriva le corps de nostre pauvre filz que nous avons envoyé quérir, qui nous fut amené et conduit par le sieur de Licques, le capitaine la Roche, et quelqu'un des domestiques de nostre filz, fut conduit par eux du Plessis au fauxbourg de la Croix vert de Saumur<sup>628</sup>.

Dans cette œuvre, ce n'est pas le père qui s'adresse au fils mais la mère, substituant à son époux le rôle de transmission pour se l'attribuer. À travers son écriture, elle fait le lien entre les deux hommes. Enfin, Henri de Mesmes s'adresse lui-aussi directement à son fils, Jean-Jacques II de Mesmes<sup>629</sup>.

Pourtant, si un fils est fréquemment invoqué, tous les scripteurs ne s'adressent pas exclusivement à l'un de leurs enfants, faisant de lui l'unique réceptacle de sa propre histoire. Théodore Agrippa d'Aubigné s'adresse à Constant, Marie et Louise, ses enfants, sans distinction, dans la préface de son œuvre. Il leur parle en toute « privauté paternelle<sup>630</sup> » et entend leur faire le récit de sa vie comme s'ils étaient assis sur ses genoux. Il semble donc que les trois descendants ont acquis le mérite que Montaigne considère dans ses *Essais*

---

<sup>627</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 1-2.

<sup>628</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, *op. cit.*, p. 427.

<sup>629</sup> Né en 1560, Jean-Jacques II de Mesmes connaît une grande carrière dans les affaires publiques. Il est conseiller au Parlement, président de la Cour des Comptes, conseiller d'État, et préside les États-Généraux de 1614.

<sup>630</sup> Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Sa vie à ses enfants*, Paris, Charpentier, 1854, p. 2.

comme un préalable indispensable à l'affection reçue des parents<sup>631</sup>. En outre, signalons que Théodore Agrippa d'Aubigné n'a pas modifié la préface de ses Mémoires après le décès de sa fille aînée et la brouille définitive avec son fils<sup>632</sup>. C'est pour eux qu'il a pris la plume, en dépit de tout ce qui a pu arriver dans leur vie familiale depuis ces instants. Chez Guillaume de Rochechouart, c'est également la descendance au sens large qui doit recevoir et prendre connaissance du récit de vie du mémorialiste. L'œuvre, très formelle, s'apparente à des Mémoires-testament, dans lesquels le seigneur fait non seulement le point sur ce qu'il a accompli, mais entend aussi régler ses dernières volontés, au crépuscule d'une vie bien remplie au service de l'État. Nous pouvons y lire :

[...] Et, quant à la disposition de mes biens et de ma maison, je trouvoy par conseil que je devois assurer le fils de mondit fils sur les biens qui luy devoient escheoir de ma maison, qui est la maison principale de Jars, et la moitié du revenu, à ce que ladite fille de Saint-Amand luy fut donnée en mariage, et l'autre moitié demeurant à mon fils aîné, pour les enfants qu'il pourroit avoir du second lit, sans aucunes charges de leurs sœurs ny dettes ; et aussi que j'avois donné à mon fils du second mariage la terre et seigneurie de Chastillon-le-Roy, [...] sans aucunes charges de sesdictes sœurs ny autres dettes<sup>633</sup>.

Les héritiers de Guillaume de Rochechouart prendront ainsi connaissance de ses Mémoires pour connaître les dispositions qu'il a prises. Ce sont des

---

<sup>631</sup> Voir « De l'affection des pères aux enfants », in Michel de MONTAIGNE, *Les Essais*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 14, 2007, p. 403-404. Pour une analyse de ce texte, voir Nadine KUPERTY-TSUR, « De la paternité biologique à la paternité littéraire : étapes d'une argumentation chez Montaigne », *Argumentation et Analyse du Discours*, 2010, n° 5, n.p.

<sup>632</sup> André THIERRY, « Agrippa d'Aubigné: de l'histoire aux Mémoires et à l'autobiographie », *op. cit.*, p. 26.

<sup>633</sup> Guillaume de ROCHECHOUART, *Mémoires de Guillaume de Rochechouart*, *op. cit.*, p. 605.



éléments qui ne peuvent intéresser que ses enfants, et qui font d'eux les destinataires. Quant à Philippe de Cheverny, c'est au beau milieu de son adresse à Dieu dans la préface de ses Mémoires qu'il évoque ses enfants, comme s'ils n'arrivaient qu'à la seconde place dans la liste des destinataires de son récit. Il note :

Après, je veux et ordonne à mes enfans d'aquitter et payer fidelement toutes les debtes qui se trouveront estre par moy deuës lors de mondit trespas, et tous les gages de mes serviteurs, avec gratifications à ceux qui m'auront plus long-temps et mieux servy, afin qu'ils ne retiennent aucune chose du bien d'autruy, qui justement ne leur peut ny à moy appartenir en bonne conscience<sup>634</sup>.

La mort est prochaine : le mémorialiste confie son âme à Dieu et la gestion de ses affaires à ses descendants. Son œuvre précise également ses dernières volontés dans un texte qu'il souhaite secret, considérant qu'il ne pourra être lu qu'après son décès<sup>635</sup>. Jean de Mergey également ne s'adresse pas à un seul de ses enfants. S'il rédige ses Mémoires, c'est pour tous les instruire de ce qu'il a pu faire durant sa carrière et dont ils peuvent ne pas avoir connaissance :

Si j'ay inséré en ce discours quelques particularitez des combats et rencontres qui se sont faictes en mon temps, et ausquels me suis trouvé, ce n'est [...] seulement pour reciter ce que j'ay veu à mes enfans, qui verront que je n'ay pas tousjours demeuré à la maison, et que j'ay eu l'honneur d'estre employé envers les grands pour affaires de consequences [...]<sup>636</sup>.

---

<sup>634</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, *op. cit.*, p. 24.

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>636</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, *op. cit.*, p. 79-80.

Ici, le mémorialiste ne leur parle pas directement : il fait intervenir un tiers fictif à qui il s'adresse et qui sert d'intermédiaire. Cela donne l'impression d'un certain détachement, ou tout au moins d'une prise de distance, comme si l'implication personnelle de Jean de Mergey auprès de sa descendance n'était pas totalement assumée.

Cette prééminence du destinataire dans les Mémoires de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle n'est pas vaine. En tout état de cause, la responsabilité qui lui est attribuée doit laver le mémorialiste d'un éventuel soupçon de vanité<sup>637</sup>. Que pourrait-on reprocher à un homme qui n'a d'autre ambition, en se racontant, que d'instruire ses enfants ? De cette manière, l'œuvre peut se répandre sans crainte.

## 2. Répandre ?

Toujours dans la préface de son texte, Théodore Agrippa d'Aubigné indique :

J'ay encore à vous ordonner qu'il n'y aie que deux copies de ce livre, vous accordant d'estre leurs gardiens et que vous n'en laissiez aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, vostre désobéissance sera chastinée par vos envieux, qui esleveront en risée les merveilles de Dieu en mes délivrances et vous fairont cuire votre curieuse vanité<sup>638</sup>.

---

<sup>637</sup> Frédéric CHARBONNEAU, *Les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>638</sup> Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, *op. cit.*, p. 2.

Voilà l'illustration d'un point commun à de nombreux Mémoires du temps : les destinataires sont clairement interpellés, et le scripteur les implore de maintenir son travail dans strict cercle familial<sup>639</sup>. Ici, comme dans bien des cas que nous avons pu rencontrer, le narrataire est pensé comme étant le destinataire<sup>640</sup>.

Pourtant, si le Mémorialiste reclus, lorsqu'il prend la plume, a une autre intention que celle qui consiste seulement à raconter son existence, il est fort probable que le destinataire désigné ne soit pas en réalité le seul à qui il parle<sup>641</sup>. Parfois, la perspective d'être lu par d'autres est envisagée et clairement évoquée par les scripteurs. Michel de Castelnau le précise, au détour de son éloge de la reine Elizabeth d'Angleterre : il ne souhaite pas que son œuvre soit vue du plus grand nombre, mais considère tout de même qu'il s'agit d'une possibilité à envisager. Il écrit : « [...] Si ces mémoires (contre mon intention) estoient un jour mis en lumière [...] »<sup>642</sup>. Il insiste et, dans les derniers mots de son récit, la diffusion est présentée comme une évidence contre laquelle il n'essaye plus de lutter :

---

<sup>639</sup> Philippe de Lajarte propose un classement des Mémoires en trois catégories : ceux destinés aux enfants, ceux destinés aux compagnons d'armes, ceux destinés à des personnalités d'exception choisies pour arbitres. Voir « Récit autobiographique et récit historique dans *Sa Vie à ses enfants* d'Agrippa d'Aubigné », *Elseneur*, 2001, n° 17, p. 86-87.

<sup>640</sup> À propos de la notion de narrataire, voir le travail fondateur de Gérard PRINCE, « Introduction à l'étude du narrataire », *Poétique*, 1973, n° 14, p. 178-196. Voir également Christine MONTALBETTI, « Narrataire et lecteur : deux instances autonomes », *Cahiers de narratologie* [en ligne], 2004, n° 11, <http://narratologie.revues.org/13>, consulté le 22 novembre 2015.

<sup>641</sup> Ce point a récemment été soulevé par la recherche historique. Voir Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, op. cit., p. 29. Il y est noté : « [...] Comment comprendre que ce type d'écrit soit voué à une circulation des plus restreintes, selon un autre lieu commun du genre, si l'objet des Mémoires est de favoriser une réhabilitation publique de leur auteur ? »

<sup>642</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 442.

[...] Tu pourras juger, mon fils, et ceux qui liront ces Mémoires, s'ils estoient un jour mis en lumière, [...] que le glaive spirituel, qui est le bon exemple des gens d'église, la charité, la predication, et autres bonnes œuvres, est plus nécessaire pour retrancher les heresies, et ramener au bon chemin ceux qui en sont devoyez, que celui qui respand le sang de son prochain [...] <sup>643</sup>.

La première déclaration était-elle sincère ? Probablement pas pleinement. Dans la seconde, l'ambassadeur élargit son auditoire pour ne pas le cantonner à sa seule descendance. Il signale subtilement que tous les éléments narrés dans son récit, s'ils sont assurément intimes, ils ne sont pas secrets, ou ne le demeureront pas. La première déclaration de Michel de Castelnau ne semble ainsi être qu'une manière de se dégager d'une éventuelle accusation de vanité ; une fois faite, le mémorialiste n'a plus rien à craindre. Nicolas de Villeroy suggère aussi une lecture et une circulation de l'œuvre au-delà des seules mains désignées par avance ; alors que ses Mémoires sont destinés à Pomponne de Bellièvre, il conclut son entreprise d'écriture par ces mots :

Je supplie tous ceux qui liront le présent Mémoire de ne croire que ce soit chose que nous ayons faite pour nuire à personne, ny pour rechercher vengeance ou avantage aucun au dommage d'autrui ou du public<sup>644</sup>.

Pour revenir à lui, Théodore Agrippa d'Aubigné signale sa crainte d'une censure du récit de sa vie. Il considère qu'en dépit de ses recommandations

---

<sup>643</sup> *Ibid.*, p. 554.

<sup>644</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII, op. cit.*, p. 137. Pomponne de Bellièvre, nommé surintendant des finances par Henri III, est, comme Nicolas de Villeroy, disgracié en marge des États-Généraux de Blois en septembre 1588. Il revient aux affaires sous Henri IV, en 1594.

pourtant placardées avant d'entrer dans les détails de son existence, il sera lu par d'autres que ses trois enfants :

[...] Et sçachent MM. les théologiens, de qui la sensure est à craindre en cet endroit, que ce furent les ministres les plus estimez du pays qui donnèrent connoissance de ce monstre à Aubigné<sup>645</sup>.

Chez Jean Choisin, la diffusion est non seulement envisagée mais également réclamée, même si le texte est rédigé pour Catherine de Médicis. Le secrétaire l'invite à glisser son ouvrage en bonne place dans sa bibliothèque, tout en flattant son rôle de mère depuis le décès de Henri II, en 1559<sup>646</sup>. En outre, il reproduit une partie de la correspondance de la reine avec les ambassadeurs français en Pologne et passe volontairement sous silence certains éléments qui pourraient s'avérer compromettants :

Et affin que tout le monde sçache la bonne intention de Leurs Majestez, et combien leur volonté estoit alienée de tels actes, et que beaucoup de semblables ont esté faicts à leur grand regret, j'ai voulu mettre icy la coppie desdictes lettres qu'elles escrivirent audict sieur evesque.

Je ne mets point icy la lettre du Roy, parce qu'il y a affaires de consequence ; seulement y mettray l'extraict d'un article [...]<sup>647</sup>.

La diffusion est incontestablement espérée. Aussi, lorsque Jean Choisin cherche à rassurer sur la noblesse de Pologne, il évoque « les lecteurs », élargissant son auditoire :

---

<sup>645</sup> Théodore Agrippa d'AUBIGNÉ, *Mémoires de Théodore Agrippa d'Aubigné*, *op. cit.*, p. 128. Le « monstre » évoqué est un muet pratiquant la divination.

<sup>646</sup> Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, *op. cit.*, p. 19.

<sup>647</sup> *Ibid.*, p. 48.

Et pourra-l'on dire que cela ne seroit de rien ladicté negociation ; mais je l'ay fait affin que les lecteurs de ce traicté entendent que la noblesse de la Polongne surmonte toutes les autres en courtoisye et humanité ; que les estrangers y sont mieulx receus, caressez et honorez qu'en aucun endroit de la chrestienté, et qu'il y a beaucoup de belles et bonnes villes, et qu'à Danski, qui est une des principales, tous les estrangers y sont favorablement recueilliz, et singulierement les François [...] <sup>648</sup>.

En outre, l'adresse à un fils comme seul destinataire de l'œuvre peut parfois être considérée comme une mise en scène, trahissant immédiatement l'engagement de sincérité propre à l'intimité qui unit l'émetteur et le récepteur. Reprenons ici l'exemple du duc de La Force. Voici un extrait du courrier qu'il joint à son fils lors de l'envoi de ses Mémoires :

Mon fils, me trouvant en ce lieu (le château de la Force) sans beaucoup d'occupation, et me ressouvenant de la presse que m'avez tant de fois donnée de faire quelque recueil des choses les plus remarquables qui me sont advenues ; voulant essayer s'il me ressouviendroit de quelque chose, j'ai mis la main à la plume, et sans y penser, me suis engagé dans ce brouillard que vous verrez ici, que j'ai tracé si couramment par pièces rapportées et même par de méchants morceaux de papiers avec force ratures. Je n'ai voulu toucher les choses particulières qui me regardent, et connois bien aussi que j'ai omis beaucoup de particularités. Je vous conjure qu'il ne soit vu de personne, on pourroit m'y attribuer des vanités de quoi je ne me repais point ; je fais parler une tierce personne, ce qui m'a semblé être plus à propos. Je l'ai écrit si à la hâte que je n'ai pas seulement distingué les matières <sup>649</sup>.

Ici aussi, le mémorialiste conjure celui à qui il adresse son texte de ne pas le faire circuler. Cependant, plusieurs éléments nous poussent à remettre en cause

---

<sup>648</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

<sup>649</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 4 note 1.

la franchise de cette rédaction. Tout d'abord, il est surprenant de reprendre les mêmes éléments dans ce courrier que ce qui est noté dans la préface de l'œuvre. Pourquoi se répéter si les Mémoires sont destinés au seul marquis de Castelnau ? Une seule des deux déclarations serait suffisante. Mais surtout, un élément diffère et nous pousse à envisager l'adresse au destinataire, dans les Mémoires, comme une mise en scène délibérée de la part du duc de La Force. Dans ce passage, il y est noté « Monsieur », alors que dans le courrier, il est noté « Mon fils ». L'intimité conférée par la correspondance n'a plus sa place dans les Mémoires et, si le reste du message est identique, il n'en demeure pas moins plus froid en raison de cette modification. La retenue est visible. Tout ceci laisse présager une réelle intention d'être lu par d'autres que par son seul fils.

Si la descendance n'est ainsi souvent qu'un faire-valoir pour des intentions de lecture bien plus grandes, force est de constater qu'elle joue souvent un rôle dans la diffusion des Mémoires : les bons enfants se font publicateurs<sup>650</sup>. Les Mémoires de Michel de Castelnau sont édités par son fils en 1621, ceux de Philippe de Cheverny le sont également en 1636. Pour ces récepteurs des Mémoires de leur père, la transmission ne peut pas s'interrompre : ils se doivent de faire connaître la vie de cet illustre personnage au plus grand nombre.

---

<sup>650</sup> Marie-Madeleine FRAGONARD, « Une mémoire individualisée. Éditions et rééditions des acteurs et témoins des guerres », in Jacques BERCHTOLD et Marie-Madeleine FRAGONARD (dirs.), *La mémoire des guerres de religion : la concurrence des genres historiques, XVIe-XVIIIe siècles. Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)*, Genève, Droz, 2007, p. 49.





Nous l'avons évoqué : l'éducation reçue par le mémorialiste se trouve fréquemment citée dans son œuvre. Elle permet d'attester des qualités qui lui ont été inculquées et la manière dont cette entreprise s'est faite, ainsi que les acteurs de cette instruction. Mais la notion de formation n'est pas seulement présente dans les textes pour justifier un passé. Les Mémoires apparaissent comme un vecteur de transmission à la fois d'une éducation reçue mais aussi d'une expérience accumulée. Tout ceci doit servir pour les suivants. Sortons un instant du cadre des guerres de Religion pour rencontrer Henri de Campion, mémorialiste du XVII<sup>e</sup> siècle qui prend la plume après la cabale des Importants<sup>651</sup>. Il note, en des termes explicites :

Le déplaisir que j'ai senti de ne pouvoir être instruit des principales actions de mes ancêtres, sur lesquelles j'aurois pu, dans ma jeunesse, régler mes mœurs et ma conduite, m'engage à donner aujourd'hui à mes enfans cette satisfaction que j'ai souhaité inutilement. Si mon dessein étoit d'écrire pour le public, je choisirois un sujet plus intéressant que celui de ma vie ; mais comme ce n'est que pour ma famille et mes amis, je crois que je ne puis rien faire de plus agréable pour eux et de plus commode pour moi, que de leur raconter naïvement les divers événements qui me sont arrivés [...]. Si je ne puis donner moi-même à mes enfans de bonnes instructions, je ne veux du moins leur laisser les fruits de mon expérience, ce qui est le seul motif du travail que j'entreprends<sup>652</sup>.

---

<sup>651</sup> Cet épisode d'août 1643, mené par le duc de Vendôme et la duchesse de Chevreuse, devait éloigner le cardinal de Mazarin du pouvoir.

<sup>652</sup> Henri de CAMPION, *Mémoires de Henri de Campion*, Paris, France, P. Jannet, 1857, p. 1-2.

Laisser en héritage un guide, à partir duquel le lecteur pourra tirer des conclusions et dont il pourra se servir tout au long de sa propre carrière est un aspect crucial de l'écriture de Mémoires. Selon Nadine Kuperty-Tsur, c'est généralement le cas des mémorialistes les plus pessimistes, ceux qui pensent désormais que rien ne pourra améliorer leur statut<sup>653</sup>. Ce guide est avant tout un objet, et non seulement une somme d'informations qui doit servir d'enseignement. Il est palpable, consultable, et transmissible. Théodore Agrippa d'Aubigné le recense dans son testament, comme un bien : « Je laisse à mes enfans l'exemple de ma vie, de laquelle ils ont pour livre domestique le plus véritable et le plus exprès discours que ma mémoire ait pu fournir<sup>654</sup>. » Après avoir subi la pression d'une carrière qu'il fallait réussir, le mémorialiste se soumet désormais à celle d'être un modèle. Qu'ils consistent en un manuel d'instructions militaires, de bonne conduite ou d'erreurs à éviter, ces œuvres doivent instruire.

## 1. Aviser

La vocation informative des textes que nous étudions est en apparence très grande car écrire ses Mémoires, c'est développer ses connaissances sur un sujet pour les faire entendre à celui qui les lira. Nous retrouvons ici la fonction

---

<sup>653</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance*, *op. cit.*, p. 84.

<sup>654</sup> Cité par Gilbert Schrenck, *in* « Agrippa d'Aubigné. Sa vie à ses enfants. Approches et mise en perspective », *op. cit.*, p. 6.

première de l'écrit, celle qui consiste à faire circuler l'information. Puisqu'il ne s'agit pas d'écrire l'histoire, le mémorialiste sélectionne les morceaux de son existence qu'il souhaite livrer en fonction de son auditoire. Aussi, chacun d'entre eux s'est probablement interrogé non pas sur ce qu'il y a à faire savoir, mais bien sur ce qu'il veut faire savoir<sup>655</sup>. Certains éléments des Mémoires informent de manière fortuite, uniquement parce que le lecteur n'en a pas connaissance, sans que cela soit forcément voulu par le scripteur. D'autres informent parce que c'est leur vocation : ils ne sont rédigés que pour apprendre au destinataire désigné des points qu'il ignorerait, et dans un but précis. Le fait est possédé et transmis, « comme une pièce de monnaie qui passe de main en main<sup>656</sup>. »

S'adressant à son fils, Michel de Castelnau l'informe notamment du fonctionnement des institutions, comme s'il le préparait à suivre ses traces dans la gestion des affaires publiques :

Le roy commanda à Montluc, evesque de Valence, dernier conseiller au Conseil privé, de parler, et après luy les autres, selon leur ordre, qui est façon de laquelle l'on use en France, que les derniers et jeunes conseillers opinent les premiers, afin que la liberté des advis ne soit diminuée ou retranchée par l'autorité des princes ou premiers conseillers et seigneurs [...]<sup>657</sup>.

Le maréchal de Vieilleville, de son côté, fait mention de considérations plus exotiques à propos de son arrivée à la cour de l'électeur Palatin. Il vient alors

---

<sup>655</sup> Michèle GUIGUE, « Quand écrire, c'est faire : l'écriture comme modalité d'action », *Vie sociale*, 2009, n° 2, p. 15. L'auteure y explique qu'ainsi, s'opère un glissement de l'information vers l'argumentation. Ce n'est plus un projet expressif, mais bien le projet cognitif d'un individu communiquant avec d'autres.

<sup>656</sup> Ivan JABLONKA, *L'Histoire est une littérature contemporaine. Manifeste pour les Sciences Sociales*, Paris, Éditions Points, 2017, p. 240.

<sup>657</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau, op. cit.*, p. 433.

d'être nommé ambassadeur auprès de l'empereur Ferdinand et traverse le Saint-Empire ; il y voit pour la première fois un lion :

Mais nous veismes à Heidelberg une chose fort rare et très-estrange, que je ne puis passer sous silence, qui estoit un gros et puissant lyon aussi privé que un chien ; car il se jectoit parmy nous, suivy toutesfois de son gouverneur, sans qu'il offenceast personne ; et, ennuyé de nous regarder, il montoit en la chambre de madame la comtesse, et s'y couchoit de son long comme un dogue, attendant qu'on luy apportast un quartier de chien ou de quelqu'aulture beste pour son ordinaire ; et estant repeu, il s'en retournoit de luy-mesme, sans aucune contraincte, en sa caige, aussi doucement que pourroit faire un chien courant en son chesnil<sup>658</sup>.

On apprend à la suite de cela que l'animal était un cadeau d'Ivan le Terrible, premier tsar de Russie, et rappelant les armes de l'électeur, où se trouve « un lyon rampant, couronné, langué et armé d'argent en champ d'azur ou de gueules<sup>659</sup>. »

Les Mémoires de Jean Choisin relatent son séjour en Pologne de 1571 à 1573. Plus que les autres textes que nous avons pu rencontrer, ils évoquent l'inconnu. Plus que les autres textes que nous avons pu rencontrer, ils doivent renseigner sur des faits et des contrées que le destinataire de l'œuvre ne connaît absolument pas. Catherine de Médicis et son fils ne savent alors que le résultat final de l'élection, et le récit doit mettre en lumière la manière dont les tractations se sont déroulées. De surcroît, les feuillets doivent permettre à la reine mère et à celui qui est désormais Henryk Walezy de se familiariser avec

---

<sup>658</sup> François de Scépeaux de VIEILLEVILLE, *Mémoires de la vie du Mareschal de Vieilleville*, *op. cit.*, p. 301.

<sup>659</sup> *Ibid.*

un royaume dont ils ne connaissent rien, ou presque<sup>660</sup>. À travers la relation de cette négociation, il faut tout à la fois informer, prévenir et bien évidemment rassurer. L'implication personnelle du scripteur est alors fondamentale, dans un récit qui par son contenu, au premier abord, pourrait sembler froid et n'aurait qu'un caractère descriptif<sup>661</sup>. Jean Choisin a, en effet, l'ambition d'en faire une somme d'exemples tirés de sa propre expérience :

Je diray une particularité, encores qu'elle semblera mal à propos ; mais je ne puis laisser, parce qu'elle servira d'exemple aux autres qui viendront après : c'est que ledict sieur evesque au lieu d'Esprenay se trouva atteint d'une dissenterie ; et n'ayant pu recouvrer medecin, ny de Rheims ny de Chaalons, il s'achemina vers ledict Chaalons, et poursuivit ainsi son chemin jusques à Saint-Disier, où le mal le contraignit de s'arrester trois jours ; et le quatriesme, ayant entendu la nouvelle de la journée de la Saint-Barthelemy, il recogneut que l'entrée de l'Allemaigne luy seroit fort perilleuse, et pour ceste cause, contre l'advis des medecins, il print resolution ou de mourir ou de passer les païs du comte Palatin, plustost que ladicte nouvelle y fust tenue pour certaine<sup>662</sup>.

Les futurs séjours en Pologne seront, grâce à toutes les informations qu'il livre, facilités. Le texte se mue ici en récit de voyage, genre sans loi, formellement

---

<sup>660</sup> Les relations entre Catherine de Médicis et son quatrième fils Henri sont particulièrement étroites, comme le signale Ewa Kociszewska. Il n'est donc pas surprenant de constater que Jean Choisin s'adresse à tous les deux. Voir son article « La Pologne, un don maternel de Catherine de Médicis ? La cérémonie de la remise du *Decretum electionis* à Henri de Valois », *Le Moyen-Âge*, 2011, CXVII, n° 3, p. 561. Voir également les travaux de Jacqueline BOUCHER, *Société et mentalités autour de Henri III*, *op. cit.*, p. 100-103.

<sup>661</sup> Ceci n'est pas sans rappeler la nécessité de « reposer le lecteur des passages savants ou de la froideur des descriptions » dans les récits de voyage qu'analyse François Brizay. Voir *Touristes du Grand Siècle. Le voyage d'Italie au XVIIe siècle*, Paris, Belin, 2006, p. 17.

<sup>662</sup> Jean CHOISIN, *Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, *op. cit.*, p. 42.

libre, et intégré au contenu même des Mémoires<sup>663</sup>. Il est parsemé d'anecdotes où le lecteur pourra trouver des renseignements concrets sur la Pologne, et que le mémorialiste présente souvent sous forme de digressions d'un récit pragmatique :

[...] Je veux toucher une particularité qui servira peut-estre à instruire les gentils-hommes françois qui vont en estrange pays : c'est que ledict sieur evesque a demouré six mois audict Connin, portant beaucoup d'incommoditez pour la pauvreté du lieu [...]. Ce que je veux dire, c'est que ledict sieur un jour se promenant sur un pont qu'il y a, assez long, quatre ivrongnes revenans du marché, gentils-hommes de pauvre et basse qualité, coururent après ledict sieur, le braqmart au poing, criant *France, fils de putain*, et s'approchant, donnerent un coup de poing à un gentil-homme appelé La Brosse<sup>664</sup>.

Jean Choisinin le précise clairement : il souhaite instruire. Pense-t-il seulement aux seuls voyageurs qui entreprendront ce périple ? Probablement pas. La nouvelle du massacre de la Saint-Barthélemy avait sérieusement mis en péril les prétentions françaises sur le trône de Pologne et il entend que cela se sache. En rapportant directement des mots si crus, le mémorialiste laisse Catherine de Médicis prendre la mesure de la réalité des conséquences des guerres de Religion et des difficultés rencontrées par l'évêque de Valence, son maître, pour mener à bien sa mission.

---

<sup>663</sup> Roland LE HUENEN, « Le récit de voyage : l'entrée en littérature », *Études Littéraires*, 1987, vol. 20, n° 1, p. 46. Le chercheur souligne le souci de vérité des voyageurs de la Renaissance en mettant en avant leur incapacité à manier le beau langage, comme c'est fréquemment le cas dans les Mémoires de la seconde moitié du XVIe siècle. Grégoire Holtz précise que la plupart des récits de voyage de la Renaissance revendiquent leur absence de composition littéraire, au nom d'une pauvreté stylistique qui garantit la véracité du témoignage. Voir son article « 'Je le mis par mémoires à mon retour' : genèses éditoriales du récit de voyage à la Renaissance », *Seizième Siècle*, 2014, vol. 10, n° 1, p. 128.

<sup>664</sup> Jean CHOISININ, *Mémoires de Jean Choisinin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 113-114.

Le même texte se donne également, à bien des égards, l'allure d'un manuel d'anthropologie. On y apprend par exemple la manière dont les rois polonais sont considérés, comme pour rassurer un souverain qui craindrait de ne pas retrouver, dans son nouveau royaume, un faste et un cérémonial aussi grand qu'à la cour de France. Le scripteur souligne avec de nombreux détails la manière dont la dépouille de Sigismond II a été traitée ainsi que les différents rites propres à cette monarchie :

Le corps du Roy fut mis dans une grande salle tapissée de drap noir de tous costez, sur un grand lit royal couvert d'une couverture de drap d'or frizé, traynant de tous costez par terre. Le Roy estoit vestu de chausses et pourpoint de satin cramoisy, et des bottines aux pieds, de toile d'or, le visage et les mains nues. Au bas du lict, de chasque costé, il y avoit une picque, des gantelets et une rondelle d'acier, le tout bien doré, bien damasquiné, et richement garny. En un coing de ladicté salle près le lict, y avoit une grande bannière de damas cramoisy, sur laquelle au milieu estoit depainte une aygle blanche à une teste, les aisles estendues, qui sont les armes de Polongne, qui avoit deux lettres entre-lassées sur l'estomach, *S. A.*, qui signifioit *Sigismond Auguste* ; at autour des armes estoient depaintes particulièrement toutes les armoiries des autres provinces de Polongne<sup>665</sup>.

Dans ce long passage, le mémorialiste met en avant les signes de richesse de la royauté polonaise, et compare ses attributs à ceux d'un empereur. Voilà des informations qui devraient rassurer Catherine de Médicis et le nouveau roi. Le mémorialiste n'hésite pas non plus, « pour monstrier que ceste noblesse vit splendidement et commodement<sup>666</sup> », à souligner l'abondance des vins et confitures que l'on peut trouver sur ces terres lointaines. Le faste et le prestige

---

<sup>665</sup> *Ibid.*, p. 30-31. L'ensemble de la description de la cérémonie est reproduit en annexe, p. 389-390.

<sup>666</sup> *Ibid.*, p. 28.

de la cour de France que Henri va quitter à son corps défendant devraient pouvoir être compensés par ce qu'il va trouver au sein de son nouveau royaume, si différent de la France soit-il.

En tant que manuel à transmettre, les Mémoires doivent ainsi servir à aviser le destinataire, de bien des manières. Ils renseignent à propos d'éléments dont le lecteur n'a pas forcément connaissance et que le scripteur présente comme le fruit de son expérience personnelle. A ces déclarations en apparence factuelles s'ajoutent une somme très importante d'informations propres aux guerres de Religion, tirées de ce qui a pu être vu ou vécu sur le champ de bataille.

## **2. Former**

On ne peut pas envisager la dimension pédagogique et instructive des Mémoires du temps sans prendre en compte les enseignements propres aux combats qu'ils contiennent. Assurément, le contexte historique de la période y est pour beaucoup. Nous les retrouvons essentiellement dans les mots des grands capitaines qui ont participé de manière effective aux guerres, et qui n'en ont pas été seulement des témoins, à l'instar du duc d'Angoulême :

Le mareschal de Biron, duquel les jugemens dans la guerre sont autant d'oracles, vint à moy, et [...] il me dit : « Mon fils, je vous feray aujourd'huy acquérir de l'honneur, car cet escadron viendra pour tailler en pièces nostre infanterie : partez en mesme temps et le chargez ; il tournera le dos, puis vous entrez avec lui



pesle-mesle dans le village, et déférez tout ce que vous y trouverez. Je vous soutiendray et seray bien près de vous. »<sup>667</sup>

On ne lit pas, dans les récits, les seules calamités d'un affrontement fratricide, mais souvent une véritable théorisation de la prise d'armes, chacun expliquant avec autorité sa vision des événements. Derrière le récit des combats se cache nombre d'éléments qui, parce qu'acquis de l'expérience de la guerre, doivent être transmis pour pouvoir servir le lecteur<sup>668</sup>. Ceci n'est pas sans rappeler le développement, au XVI<sup>e</sup> siècle, d'institutions et traités qui doivent prévenir la jeune noblesse de toute oisiveté en lui offrant une éducation digne de son rang et de son statut. Montaigne, dans ses *Essais*, le souligne : l'éducation fortifie les inclinations naturelles et les fait perdurer<sup>669</sup>. Aussi, pour qui n'aurait pas encore eu la possibilité de faire ses preuves sur le champ de bataille, certains Mémoires se lisent comme des manuels d'instructions militaires. L'art de la guerre se mêle au récit de soi, et se fait de cette manière encore plus percutant parce qu'issu de l'expérience.

L'instruction qui se lit est celle du niveau du mémorialiste : on apprend peu de choses sur la manière dont les supérieurs s'impliquent dans les guerres, et encore moins les subalternes. Chaque scripteur instruit son auditoire de sa

---

<sup>667</sup> Charles de Valois duc d'ANGOULÊME, *Mémoires du duc d'Angoulême, pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV*, op. cit., p. 77.

<sup>668</sup> La formation est une composante importante de la constitution d'un groupe professionnel [...] par la production et la diffusion des savoirs et des savoir-faire propres à ce groupe. Voir Maria Drosile VASCONCELLOS, « Savoir, savoir-faire et mouvement de professionnalisation des formateurs », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 1994, vol. 13, n° 13, p. 158.

<sup>669</sup> Voir « De la praesumption », chapitre XVII, Livre II, in Michel de MONTAIGNE, *Les Essais*, op. cit., p. 698. Il y est notamment noté, à propos d'Etienne de la Boétie : « C'estoit vrayement un'ame pleine et qui monroit un beau visage à tout sens ; un'ame à la vieille marque : et qui eust produit de grands effects, si sa fortune l'eust voulu : ayant beaucoup adjousté à ce riche naturel, par science et estude. »

propre expérience, de ce qu'il a fait ou vu, et probablement avec l'intention de grandir ce qu'il a accompli. Un chef militaire doit donner l'exemple de son comportement. Dans son récit de la libération de la ville de Montauban, le duc de Bouillon précise par exemple qu'il fut « receu avec un grand applaudissement du peuple, ainsi que c'est la coutume d'aymer ceux qui les délivrent d'oppressions<sup>670</sup>. » Il montre aussi la manière dont il dirige ses hommes et précise : « J'avois grande peine à maintenir mes hommes, qui, volontaires et sans payement, ne se pouvoient garder avec rigueur<sup>671</sup>. » Ses qualités de meneur sont soulignées et s'inscrivent au crédit du capitaine : « Ainsi, j'apaisay cette mutinerie par ma diligence [...] <sup>672</sup>. » En outre, en revenant sur les manœuvres accomplies durant le siège de La Rochelle de 1573 qui constitue son premier véritable fait d'armes, le duc de Bouillon signale les erreurs qu'il a commises. Il précise : « [...] durant toutes ces menées je courus un grandissime péril et pour moi et pour tous, par la légèreté, indiscretion et imprudence qui m'accompagnoient<sup>673</sup>. » Revenir sur ce que l'on a mal fait permet incontestablement d'attester que tout le reste a été bien fait : le lecteur n'a pas à faire le tri dans les informations divulguées, le mémorialiste le fait pour lui.

François de La Noue, à la fois gentilhomme et capitaine, n'aborde que les questions propres au redressement de l'État, comme les mauvaises mœurs de la

---

<sup>670</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 23.

<sup>671</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>672</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>673</sup> *Ibid.*, p. 13. Le récit du siège de La Rochelle couvre les pages 10 à 13 de l'œuvre.

noblesse, l'éducation de la jeunesse, ou l'usage des richesses du royaume<sup>674</sup>. Dans ses Mémoires, ce ne sont pas les instructions militaires qui se mêlent au récit de soi, mais l'inverse. Le titre donné révèle cet état de fait : il s'agit en premier lieu pour le scripteur de faire connaître ses positions sur la légitimité de la guerre ainsi que des institutions militaires<sup>675</sup>. En outre, le mémorialiste publie pour la première fois son œuvre durant le huitième conflit, en 1587, marquant ces événements par une implication à la fois physique, mais également théorique. Il estime, juge, compare afin de donner sa vision idéale de l'armée et de la guerre. Lisons les premiers mots de son treizième discours :

A BON droit est loué le Roy Charles septième, d'avoir esté autheur d'un si profitable établissement, que celui de la gendarmerie. Il semble aussi que le grand Roy François ne soit digne de moindre loüange, en ce qu'imitant la discipline antique, il a sçeu former entre ses propres sujets un puissant corps de gens de pied, pour rendre la militie plus accomplie<sup>676</sup>.

Son opinion est tranchée, et propose une nouvelle manière de penser la défense du royaume. Il n'entend pas que les choses se déroulent comme avant, soulignant les transformations croissantes des combats au corps à corps en guerres de siège :

Anciennement les principales actions de guerre se désmesloyent en pleine campagne. A ceste heure elles consistent à surprendre, assaillir, & defendre places : à quoy l'harquebuserie & les picques sont non seulement utiles, ains

---

<sup>674</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591), op. cit.*, p. 162.

<sup>675</sup> Les discours XIII à XXII correspondent aux éléments relatifs à la théorisation de la guerre. Voir *Ibid.*, p. 321-336.

<sup>676</sup> *Ibid.*, p. 434.

necesaires. Or si nous voulons regarder au nombre de gens de pied, qu'un entretient en France, en temps de paix : il semblera bien petit, au regard des gens de cheval d'ordonnance qui du temps du Roy Henri second passoyent six mille lances<sup>677</sup>.

Il n'hésite pas à non plus à s'en prendre à ceux qui peuvent penser que la France pourrait se passer d'une armée, s'attaquant ainsi au premier ordre et menaçant directement François de La Noue dans son identité de gentilhomme et de militaire. Il note, à l'aide d'une image dont il a le secret :

JE ne veux point m'amuser à monstrier combien il fait besoin à la France d'avoir toujours un bras armé. Car ceux qui ont du jugement, savent assez que les aigles d'Autriche viendroyent manger ses coqs, si l'ordre militaire y estoit aneanti. Mais il y en a plusieurs qui pensent que les François sont maintenant si aguerris, qu'il ne faut que frapper du pied en terre, pour en faire sortir les legions armees, comme disoit Pompee<sup>678</sup>.

Il puise également dans ses connaissances des armées européennes pour illustrer ses propos, notamment l'espagnole, qu'il a pu observer lors de la campagne des Pays-Bas à laquelle il prend part aux cotés des protestants opprimés par Ferdinand de Tolède. Il note :

JE desireroye qu'ils voulussent [les Français] pratiquer quelques coustumes que lesdits Espagnols observent eutr'eux, que je trouve tres-belle. L'une, c'est que quand quelque nouveau soldat arrive en leurs bandes, les vieux l'instruisent de son devoir [...]. Cestui-ci reçoit à courtoisie telles admonitions. Entre nous le

---

<sup>677</sup> *Ibid.*, p. 435.

<sup>678</sup> *Ibid.*, p. 435-436. L'emblème de l'Autriche est alors l'aigle bicéphale, qui décuple sa force par la possession de deux têtes.

contraire se fait. Car si un jeune homme, qui entre es compagnies, fait une sottise, il est mocqué quasi de tous [...] <sup>679</sup>.

D'autres mémorialistes ne manquent pas non plus de faire de leur récit de vie un manuel d'instructions militaires, à l'instar de Nicolas de Beauvais-Nangis. Le capitaine livre ses recommandations tirées de sa propre expérience au combat, ou de celle de son père :

J'ay de puis ouy dire à vostre grand-père qu'il [le prince de Condé] estoit sur un costeau et eux dans la vallée, et si proche qu'il les entendoit parler, et tout le désordre qui estoit dans leurs troupes, meslées parmy leur bagage, que s'il eût eu deux cents chevaulx pour le soutenir il les pouvoit tailler en pièces. Que cela vous serve d'exemple, si vous avés jamays quelque commandement, de marcher tous tousjours en ordre, quoyque vous croyiés estre esloigné des ennemys <sup>680</sup>.

Il relève également des éléments qu'il présente comme « hors de ce discours, mais qu'il n'est point hors de propos de [...] faire remarquer <sup>681</sup>. » À partir d'une anecdote concernant Philibert de La Guiche et Jacques de Caylus, favoris de Henri III et capitaines, prisonniers du gouverneur huguenot de Royan, le mémorialiste entend pousser son fils à en tirer des leçons :

Il les mit dans un bateau ; leurs compagnons montèrent à cheval, mais comme ils s'approchoient du bateau, Campeste leur mit le poignard à la gorge et leur dit qu'il les tueroit si un seul des leurs s'avançoit pour les secourir, et ainsi les

---

<sup>679</sup> *Ibid.*, p. 441.

<sup>680</sup> Nicolas de Bricheateau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 19. L'épisode conté correspond au début de l'année 1577, avant le début de la sixième guerre, au mois de mai. Les catholiques trouvent alors que les dispositions prises par l'Édit de Beaulieu sont excessivement favorables aux protestants et Antoine de Beauvais-Nangis sert sous les ordres du duc de Mayenne.

<sup>681</sup> *Ibid.*, p. 20.

enmena prisonniers à Royan, sans que les leurs les osassent secourir. Cela vous servira d'exemple, si jamais vous commandés de la cavalerie, de vous tenir toujours sur vos gardes, et ne croire jamais estre en seureté<sup>682</sup>.

Aussi, toutes les réflexions propres à la guerre s'inscrivent dans un double dessein : elles permettent tout à la fois de mettre en valeur la théorisation du mémorialiste, mais également de former celui qui en lira les lignes.

Enfin, notons que les instructions liées aux prises d'arme ne suggèrent pas uniquement une manière de manier l'épée ou de gérer des hommes. Derrière ces éléments, un double engagement se lit et se perçoit comme un enseignement : celui dû au souverain mais aussi celui dû à Dieu. En effet, si les œuvres que nous étudions ont toutes pour point commun les guerres de Religion, il est important de rappeler ici que toutes les guerres, depuis le Moyen-Âge, présentent un caractère religieux dans la mesure où la bataille est considérée comme une sorte d'ordalie, de jugement de Dieu, au point que l'on puisse parler de *juridicium belli*<sup>683</sup>. Jacques-Auguste de Thou atteste de cette dimension, après avoir évoqué ce qu'il advient du corps de l'amiral de Coligny :

Ces réflexions lui firent admirer la profondeur des jugemens de Dieu, la faiblesse de notre condition, dont les bornes si étroites devroient bien nous refroidir sur nos

---

<sup>682</sup> *Ibid.*, p. 21. Si cet épisode est présent dans les Mémoires de Nicolas de Beauvais-Nangis, c'est parce que c'est à Antoine, son père, que les prisonniers font appel pour les aider. Ils ne sont libérés que trois mois plus tard, en septembre 1577, une fois la paix de Bergerac signée et après le paiement d'une rançon. Voir Nicolas LE ROUX, *La faveur du roi, op. cit.*, p. 318.

<sup>683</sup> Philippe CONTAMINE, « L'idée de guerre à la fin du Moyen Âge ; aspects juridiques et éthiques », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1979, vol. 123, n° 1, p. 71.

vastes projets, et nous renfermer à tous momens dans la pensée de ce qui nous doit arriver un jour<sup>684</sup>.

Michel de Castelnau qualifie dans son récit les guerres de « fleaux de la justice divine<sup>685</sup>. » Celles-ci sont bien entendu redoutées de tous, car elles sont généralement suivies de pestes et de famines dans une conjonction des malheurs du temps qui accablent la France<sup>686</sup>. Aussi, Nicolas de Villeroy implore Dieu, à la fin de ses Mémoires, de maintenir la catholicité de l'État, de permettre le triomphe sur l'hérésie et de venir en aide au royaume qu'il juge en danger :

Je prie Dieu [...] de secourir [...] l'Eglise catholique et tout le royaume, au danger extrême auquel l'un et l'autre se trouvent, et nous conserver avec le général des catholiques, qui sont arrivez à la veille de devenir la proie des hérétiques, si Dieu n'y met la main et ne les assiste, comme j'espère qu'il fera, et l'en supplie de tout mon cœur, en terminant au plus tost ceste malheureuse guerre et division qui est entre eux [...]<sup>687</sup>.

De tels affrontements doivent se solder par une victoire catholique, et le plus tôt sera le mieux.

Aussi, les instructions militaires contenues dans les textes doivent assurer la formation de ce qui vont en lire les lignes. Elles proposent une manière de se

---

<sup>684</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 233.

<sup>685</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 531.

<sup>686</sup> Anne-Marie COCULA, « Jalons pour une histoire des guerres poitevines », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 1990, vol. 2, n° 1, p. 29-31.

<sup>687</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 137.

battre, de diriger une armée, mais également de de suivre la volonté divine. À travers l'écriture, les mémorialistes entendent agir en fournissant un enseignement militaire basé sur leur propre expérience et ainsi compenser les difficultés d'accès à d'institutions formant à la guerre, ou les compléter<sup>688</sup>. Une fois ces éléments soulignés, les œuvres que nous étudions peuvent livrer une dernière facette de leur identité : celle qui les apparente à des manuels de savoir-être.

---

<sup>688</sup> Si l'Académie royale des exercices de guerre est créée par Richelieu en 1636, nombre d'académies militaires privées proposent aux jeunes nobles des enseignements. Voir Chantal GRELL et Robert HALLEUX, *Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVe siècle au XVIIIe siècle*, Armand Colin, 2016, p. 323.



---

Dans le vaste labyrinthe des Mémoires que nous avons pu rencontrer dans notre étude, un élément est particulièrement frappant : seul Jacques-Auguste de Thou rédige les siens en latin<sup>689</sup>. Tous les autres, y compris ceux qui se trouve géographiquement éloignés des cercles du pouvoir parisien, écrivent en français, sans pour autant justifier ce choix. Certes, ne pas écrire dans la langue de Suétone est probablement le signe d'une volonté de se démarquer de la littérature historique conventionnelle<sup>690</sup>. Mais pourquoi renoncer à une langue vernaculaire que certains d'entre eux continuent d'utiliser au sein de leur espace familial et local ? C'est probablement dans le caractère juridique indéniable des Mémoires qu'il faut y chercher la réponse. Ces textes offrent une tribune où chacun peut se défendre, corriger et revendiquer, dans un tribunal qu'ils bâtissent eux-mêmes. Or, depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts édictée par François Ier en 1539, la langue de la justice, et par conséquent de l'État, est le français<sup>691</sup>.

---

<sup>689</sup> Le titre original de ces Mémoires est *I. Aug. Thuani Vita*. Nous pouvons voir dans cette posture latiniste une adresse aux seuls grands et puissants, français ou non. La stratégie d'écriture est ainsi envisagée comme élitiste. Voir Robert DESCIMON, « Jacques Auguste de Thou (1553-1617) : une rupture intellectuelle, politique et sociale », *Revue de l'histoire des religions*, 2009, n° 3, p. 489.

<sup>690</sup> Nadine KUPERTY-TSUR, *Se dire à la Renaissance, op. cit.*, p. 24.

<sup>691</sup> Ce texte est soumis à diverses interprétations, notamment à propos de la volonté de la monarchie d'exclure uniquement le latin ou de renoncer à la fois au latin et à tous les autres idiomes de France. Voir Agnès BLANC, *La langue du roi est le français. Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'Etat royal (842-1789)*, Éditions L'Harmattan, 2010, p. 28-30. Dans une nation qui s'est construite comme le précise Isabelle Luciani, en grande partie à partir de sa langue, cette ordonnance est particulièrement importante. Voir Isabelle LUCIANI, « La province poétique au XVIIe siècle : sociabilité distinctive et intégration culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2000, vol. 47, n° 3, p. 546.

En outre, tous les mémorialistes entendent se présenter comme des importants, et Sylvie Mouysset signale c'est dans en français que se marque l'appartenance à l'élite alphabétisée, « soucieuse de ses biens – au sens matériel et culturel – comme elle l'est de l'ascension de ses rejetons<sup>692</sup>. » Aussi, parce qu'il s'agit de la langue officielle de la cour, le français permet tout à la fois au mémorialiste de signaler son rang et de l'imposer à sa descendance, participant implicitement à son élévation.

Naturellement, si la question de la langue s'inscrit dans une logique de revendication sociale, c'est bien que les mémorialistes ont à cœur de voir ceux qui vont leur survivre adopter un comportement qu'ils jugent adapté au rôle qui leur est destiné. L'implicite n'est alors qu'au service de l'explicite, et les Mémoires s'apparentent à des manuels de savoir-être.

## 1. Parfaire

Lorsque l'on n'écrit pas uniquement pour la postérité et que le destinataire de l'œuvre est clairement désigné, les Mémoires s'apparentent volontiers à une conversation dont le papier ne serait qu'un vecteur de transmission d'un message<sup>693</sup>. Aussi, nous y retrouvons fréquemment des

---

<sup>692</sup> Jean-François COUROUAU et Sylvie MOUYSSET, « À la recherche des écrits du for privé du Midi de la France et de Catalogne », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2010, vol. 122, n° 270, p. 170.

<sup>693</sup> Chloé Pardanaud-Landriot explique que l'organisation de la vie de Cour à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle fait moins de place à la lecture, activité longue et relativement solitaire, qu'à la conversation, qui s'avère être un excellent moyen de compléter ses connaissances sur des sujets très divers. Voir *Plumes royales : l'art épistolaire chez les souverains et souveraines de Navarre et de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat sous la direction d'Éliane Viennot, Université Jean Monnet Saint-Etienne, 2012, 719 p.

instructions personnalisées qui doivent parfaire une éducation, adressés à des personnes bien précises, et qui participent de notre connaissance du mémorialiste. Dans la préface qu'il adresse à ses enfants, neveux et cousins, Jean de Saulx envisage son travail d'écriture comme « exemples et preceptes<sup>694</sup>. » Avec ces termes, il signale une conduite à suivre, des règles à observer afin de réussir sa carrière. L'utilisation du pluriel invite le lecteur à envisager les Mémoires comme un ensemble de situations, auxquelles il est possible de se référer, indépendamment les unes des autres. Le mémorialiste ajoute, suggérant que sa vie publique ne s'est pas toujours bien déroulée :

[...] Je desire que ces fantasies ne soient veües que pour vous servir de boussole à suivre le chemin qui vous a esté tracé, et éviter plusieurs malheurs qui me sont advenus [...], avec ceste maxime : que tous desseins injustes non agreables à notre Seigneur perissent !<sup>695</sup>

Philippe de Cheverny considère lui-aussi ses Mémoires de la même manière, avant tout pour parfaire l'éducation de ses enfants. Chez le chancelier, en revanche, c'est l'ensemble de ce qui a été accompli - et écrit - qui doit être utile à ses descendants, l'exemple livré est celui d'une vie :

Et d'autant que les exemples des peres peuvent grandement servir aux bons enfans, comme j'estime les miens, et que cette declaration de mes intentions et dernieres volonteiz est chose domestique [...], je me suis resolu d'y employer fort

---

<sup>694</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 19.

<sup>695</sup> *Ibid.*

sincèrement et simplement les principales actions et progrez de ma vie passée, et les continuëray tant que je pourray, pour servir d'exemple à mesdits enfans [...] <sup>696</sup>.

Henri de Mesmes le note également :

Je n'ay donc pas intention de croniquer mes gestes, ny ma professession les a produits dignes de grande histoire ; seulement ai-je réunis par ordre ces petits Mémoires afin [...] que vous, mon fils, par la lecture de ma vie, vous aiés un exemple domestique pour craindre Dieu [...] <sup>697</sup>.

La mise en avant de cette notion d'exemple permet d'en utiliser la valeur rhétorique qui lui permet d'instruire<sup>698</sup>. De cette manière, on transmet un modèle de comportement idéal qui n'est pas seulement théorique, mais qui s'appuie bel et bien sur une expérience vécue, la sienne. Chez Charlotte Arbaleste, la lettre dédicatoire introduisant les Mémoires qu'elle rédige constitue une somme de recommandations qu'elle adresse à son fils, où l'idéal de vie huguenote transparaît dans chacune des lignes. Elle présente son œuvre comme un guide qui ne contiendrait qu'un seul exemple, celui de son époux, qui suffirait amplement pour compléter une éducation :

Mais, afin encor que vous n'y ayés point faute de guide, en voicy un que je vous baille par la main, et de ma propre main, pour vous accompagner, c'est l'exemple

---

<sup>696</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, op. cit., p. 25.

<sup>697</sup> Henri de MESMES, *Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine, etc., etc., suivis de ses pensées inédites, écrites pour Henri III, publiés d'après les manuscrits de la Bibliothèque Nationale et précédés de la vie publique et privée de Henri de Mesmes, avec notes et variantes par Édouard Frémy, premier secrétaire d'ambassade*, op. cit., p. 127-128.

<sup>698</sup> Francis MATHIEU, *L'art d'esthétiser le précepte. L'exemplarité rhétorique dans le roman d'Ancien Régime*, Tübingen, Narr, 2012, p. 23-52.

de votre père, que je vous adjure d'avoir tousjours devant vos yeux pour l'imiter, duquel j'ay pris la peine de vous discourir ce que j'ai peu connoistre de sa vie, nonobstant que notre compagnie ait esté souvent interrompue par le malheur du temps [...] <sup>699</sup>.

Avec le texte du duc de Bouillon, les enseignements ne viennent pas seulement se greffer au récit d'une vie bien remplie, ils en sont l'essence-même. Dans sa préface, il indique explicitement à son fils que la seule naissance n'est pas suffisante et que ce dernier devra également veiller à adopter un comportement digne de son rang :

[...] En premier lieu, de vous faire instruire en la vraye religion, et rendre capable de connoistre les fausses et erronnées opinions, et cela par la science des Saintes Lettres [...] ; ensuite de mettre l'estat de vos biens au meilleur et plus assuré terme que la vicissitude des choses humaines le peut désirer ; pour le dernier, c'est de vous rendre capable, si Dieu vous continue en ce monde un bon âge, que vous puissiez estre instruit aux vertus morales et politiques <sup>700</sup>.

Les qualités innées propres à la noblesse ne peuvent pas permettre à elles-seules de se faire une place de choix dans la gestion des affaires publiques. La réussite devra prendre appui sur les échecs rencontrés par les prédécesseurs. L'intrigant, devenu mémorialiste, met en garde le prince de Sedan, échaudé par sa propre expérience à la cour :

C'est pourquoy, si vous me croyez et voulez estre sage, vous vous retirerez de la passion, et tascherez de vivre en sorte qu'elles ne croyent que vous les méprisiez ou fassiez mauvais office, amis qu'elles vous pourront conjurer à les aymer plus que vous ne ferez, vous mettant toujours de tout votre pouvoir au-devant de

---

<sup>699</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, op. cit., p. 64-65.

<sup>700</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 1.

toutes vos actions la gloire de Dieu, de n'enfreindre ses commandemens de tout vostre possible<sup>701</sup>.

La réussite sociale ne peut être seulement le fait de la naissance. Il en faut plus, et cela s'apprend de l'expérience d'autrui. Nicolas de Beauvais-Nangis suggère ainsi à son fils d'entretenir ses relations en se montrant généreux avec son entourage :

Je vous conseille de tenir la bourse ouverte à vos amys, en la nécessité. Je sçais bien que la libéralité n'appartient qu'aux Roys et aux grands princes ; mays selon le peu de bien que vous aurés, peu d'argent offert à vostre amy sans en estre requis, une occasion urgente de maladie, d'une prison, ou autre, où vous presterés cinquante escus, obligera plus qu'un bienfait d'un grand, sans nécessité. [...] vous en acquèrerés estime et réputation<sup>702</sup>.

S'en suit le récit des propres expériences du mémorialiste en la matière, peu remercié lorsqu'il a prêté de l'argent à plusieurs reprises, mais dont la réputation en a été grandie.

Tous ces exemples que nous venons de citer sont renforcés par la supériorité naturelle des scripteurs qui, en tant que mère, père, oncle ou cousin, se présentent comme une autorité incontestable. Philippe de Cheverny signale

---

<sup>701</sup> *Ibid.*, p. 16. Rappelons ici qu'avant la rédaction de ses Mémoires en 1609, le duc de Bouillon participe à l'agitation nobiliaire consécutive à la signature de l'Édit de Nantes. Il est également compromis dans l'affaire de Biron en 1602 et s'enfuit auprès de son beau-frère, l'électeur Palatin en 1603. Il faut attendre 1605 et 1606 pour que, Henri IV marchant sur ses places de Turenne et Sedan, le duc de Bouillon se soumette à l'autorité royale. Il est de nouveau comploteur après la rédaction de ses Mémoires, dans les premières années de la Régence, en 1614. À ce propos, voir Hélène DUCCINI, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, p. 315.

<sup>702</sup> Nicolas de Bricanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 247.

à ce propos sa « puissance paternelle<sup>703</sup> » ; Henri de Mesmes utilise l'adjectif « domestique » qui renvoie aux notions de maison et de chef de famille<sup>704</sup>. Et lorsque la proximité entre le scripteur et le destinataire n'est pas à première vue évidente et ne permet pas une telle démonstration de supériorité, la confiance doit être installée par la rhétorique. C'est notamment le cas chez François de La Noue qui, écrivant pour les Français, n'hésite pas à débattre dans son œuvre, offrant la parole à ceux qui ne sont pas d'accord avec lui, stimulant l'écoute et la compréhension de ses lecteurs<sup>705</sup>. Il faut apprendre de ces récits, et cet apprentissage ne peut se faire que dans un climat particulier. Aussi, pour éviter que ces mots ne provoquent rien dans l'esprit du lecteur il peut signaler, avec fermeté, qu'il y a là un élément à retenir, comme le fait le duc de Bouillon :

Icy est à remarquer combien la jeunesse est pleine d'imprudence, et combien elle commet d'erreurs et de fautes lors (comme la plupart font) qu'ils se veulent croire seuls, et ne suivre les conseils de ceux qui leur sont ordonnez pour avoir le soin de leurs personnes<sup>706</sup>.

---

<sup>703</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, op. cit., p. 25.

<sup>704</sup> Antoine FURETIÈRE, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Académie françoise*, op. cit., p. 662.

<sup>705</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 163. A ce propos, Ruth Amossy précise que « l'importance de l'auditoire entraîne tout naturellement l'insistance sur l'ensemble de valeurs, d'évidences, de croyances en-dehors desquelles tout dialogue avec lui s'avère impossible, c'est-à-dire sur une *doxa* commune. C'est par un travail sur la *doxa* que l'orateur tente de faire partager ses vues à son interlocuteur. » Voir *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1999, p. 132.

<sup>706</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 7.

Dans ce cas, l'énonciation est double : si le narrateur des Mémoires évoque l'enfance de son personnage, le duc de Bouillon donne une leçon à son fils. Il signale d'ailleurs qu'il veut faire de son récit le meilleur exemple d'instruction que l'on pourrait recevoir, en plus de ce qui pourrait être appris dans les livres, endossant le rôle de second précepteur :

Mais d'autant que souvent les préceptes ne peuvent pas tant sur nous que les exemples, mesmement de ceux qui nous sont proches et familiers, j'ay voulu vous tracer icy le cours de ma vie qui a esté accompagnée de plusieurs contrariétez, de bonheur et de malheur, d'actions louables et d'autres blasmables<sup>707</sup>.

Les savoirs acquis par la lecture de Mémoires ne se substituent donc pas à l'instruction traditionnelle, ils en sont un complément utile voire indispensable, pour réussir sa propre vie ; le récit de la pratique semble plus efficace que la théorie. Nicolas de Beauvais-Nangis est lui aussi très clair à ce propos ; il souhaite que son fils François, à qui il destine ses Mémoires, ajoute au capital de ses connaissances son expérience ainsi que celle de son père, Antoine, qui a participé à la bataille de Dreux :

[...] J'y adjousteray aussi quelque chose, non pas de ma fortune, car je n'en eûs jamais ; seulement je vous diray ma conduite à la Court, afin que vous apreniés par les défauts que vous y remarquerez de vous y conduire plus prudemment que moy<sup>708</sup>.

---

<sup>707</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>708</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 2.



Tous ces éléments confèrent aux Mémoires un statut particulier : en tant qu'exemples à suivre légués aux héritiers ou à la postérité, ils font de leur auteur un personnage historique à part, qui s'inscrit non seulement dans son époque mais également dans celle de générations futures, agissant ainsi sur son avenir puisqu'il sera, *post-mortem*, lu et entendu.

## 2. Enjoindre

La morale, propre à chaque individu, n'est pas absente des Mémoires que nous avons pu consulter, bien au contraire. Elle témoigne de celle des scripteurs et enjoint les lecteurs suivre la bonne voie<sup>709</sup>. L'honneur est en effet un élément fondamental de la société du temps, et diffère selon le rang des individus<sup>710</sup>. Les évocations à ce sujet diffèrent d'un mémorialiste à l'autre mais se recoupent également souvent, notamment dans la manifestation de celle du scripteur. Dans les Mémoires de Jacques-Auguste de Thou par exemple, nous pouvons lire toute son humilité au moment où il narre son entrée au Parlement :

Après la mort de La Garde, on apporta à de Thou les provisions de sa charge : c'étoient les premières que Hurault de Cheverny, son beau-frère, revêtu depuis

---

<sup>709</sup> Parmi les vertus les plus valorisées en cette fin de XVI<sup>e</sup> siècle, signalons la magnanimité, la libéralité, la loyauté, la courtoisie, la piété, la fidélité au roi et le courage au combat. Voir Arlette JOUANNA, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, op. cit.*, p. 61.

<sup>710</sup> Arlette JOUANNA, « La notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1968, n° 15, p. 599. Le mot « honneur » peut être entendu comme « vertu », mais également comme l'estime qui s'en dégage.

peu de la dignité de garde des sceaux, avoit scellées. Pour satisfaire son père et les empressemens de sa famille, il se soumit à l'examen : il s'y présenta en tremblant, bien différent de ceux qui approchent de ce lieu auguste avec une voix arrogante et un front d'airain [...] <sup>711</sup>.

Sa générosité est également mise en avant, notamment envers le cardinal de Vendôme. Il signale qu'en 1585, après la mort du pape Grégoire XIII, il s'est porté garant de l'éminence afin qu'il soit envoyé à Rome pour participer au prochain conclave <sup>712</sup>. Quant à Nicolas de Villeroy, il se défend d'avoir vécu dans l'immoralité :

Je n'ay esté ne joueur de dez et de cartes, ny faiseur de festins, ny trop somptueux et magnifique en toutes mes actions ; j'ay seulement vescu honnestement, comme il me sembloit que requeroit la charge que j'avois, et l'honneur que me faisoit le Roy <sup>713</sup>.

Ces récits de vie contiennent également des recommandations adressées au lecteur, et qui sont généralement de deux ordres : elles suggèrent tout à la fois un détournement du vice ainsi que l'adoption d'un comportement vertueux. Les qualités morales ne sont pas présentées comme innées : elles s'apprennent, se transmettent, s'affinent. François de la Noue fait débiter son cinquième discours en revenant sur cette notion de vertu qui peut modeler une éducation mais aussi, si elle est négligée, corrompre les individus :

---

<sup>711</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 270. L'humilité est considérée comme le juste milieu entre l'orgueil et l'insignifiance. Saint-Benoît, dans sa règle rédigée vers 540, en décrit douze degrés différents.

<sup>712</sup> *Ibid.*, p. 363-364.

<sup>713</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, *op. cit.*, p. 133-134.

TOUS les plus renommez, comme Lycurgus, Socrates, Platon, Aristote, Xenophon & Plutarque, disent que la negligence à bien faire instituer les enfans rend les Republicques corrompuës & que les vices, qui s'impriment en jeunesse, se peuvent difficilement corriger. Comme au contraire, quand la vertu y prend de bonne heure son siege, elle y fructifie abondamment apres<sup>714</sup>.

Le duc de Bouillon est encore plus explicite. L'attitude à avoir, dans le texte d'un homme qui a tant comploté contre la couronne, se distingue très clairement. Nous pouvons y lire la manière dont les valeurs se transmettent, depuis les générations précédentes jusqu'aux suivantes. Il souligne cela en évoquant l'éducation reçue de son grand-père, le connétable de Montmorency :

[...] J'eus la bonne grâce de mon grand-père. Mon esprit assez prompt, mais soigneux d'ouïr et retenir les choses bien dites, me fit, dès mon jeune âge, admirer la vertu et sagesse de mondit sieur le connestable, et avoir réservé tout le temps de ma vie des propos et façons que je remarquois en luy, qui m'ont esté d'une incroyable utilité<sup>715</sup>.

Souvent, le mémorialiste se compare à ceux qui agissent mal pour mieux souligner que lui, agit bien. De cette manière, le lecteur est forcé de constater son comportement respectable. Ainsi, après avoir relaté une conversation qu'il a eue avec Catherine de Médicis, Le duc de Bouillon note habilement :

[...] Je la remerciay très-humblement, luy témoignant que j'estois de ceux qui ne donnoient jamais de l'accroissement à leur particulier en diminuant ce qui estoit de leur devoir, et faisant actions contraires à ce qu'ils témoignent extérieurement se sentir obliger ; que les remueurs s'accommodassent, que le roy de Navarre fust

---

<sup>714</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 322.

<sup>715</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, op. cit., p. 2.

content, et lors je chercherois toutes occasions pour témoigner au Roy et à elle que j'estois capable et fort disposé pour le bien servir<sup>716</sup>.

Assurément, si la fréquentation de personnes vertueuses peut avoir un effet bénéfique sur l'individu, l'inverse est aussi vrai. Toujours dans ces Mémoires, nous pouvons lire, du duc d'Alençon :

Je veux vous dépeindre ce qui estoit de son naturel lors, et par la suite de ce discours vous verrez comme il avoit changé, et je vous induiray à remarquer combien les mauvais exemples et l'approchement des personnes vicieuses ont de pouvoir à corrompre un bon naturel tel qu'il avoit<sup>717</sup>.

De même, à propos du roi Charles IX, le duc de Bouillon dénonce une éducation ratée qui a des conséquences négatives sur les décisions prises par le monarque. Le mémorialiste écrit en ce sens que « le roy Charles, d'un beau et excellent esprit, fut par sa nourriture conduit à divers vices, comme la cruauté et aux juremens<sup>718</sup> ». La responsabilité de ceux qui y ont participé est clairement mise en cause.

Toutes ces évocations sont en général nombreuses mais brèves, comme s'il ne fallait pas trop en dire pour ne pas risquer d'être taxé d'orgueil, voire de mensonge. Et même lorsque cela n'est pas le cas, le mémorialiste prend la précaution de signaler que son discours se contentera d'aller à l'essentiel, minimisant son engagement :

---

<sup>716</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>717</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>718</sup> *Ibid.*, p. 2.

Je parleray seulement à ceste heure de trois vices execrables, qui sont comme dependances de l'Impieté, & qui ont infecté la France. Le premier est l'Atheïsme : le second, les Juremens & blasphemes : & le dernier, un pernicieux usage de la Magie & de plusieurs autres especes de devinations & sorcelleries. Toutes lesquelles choses deshonnorent & vilipendent le tressainct Nom de Dieu, & l'irritent merveilleusement<sup>719</sup>.

Aussi, les Mémoires peuvent se lire comme des recueils de bons et mauvais comportements qui, mis bout à bout, doivent mettre le lecteur sur la voie d'une morale attendue. À partir de l'exemple de leur vie qu'ils proposent à la lecture, les mémorialistes offrent un véritable manuel de savoir-être. Nicolas de Beauvais-Nangis écrit ainsi :

[...] Je vous représente la vie de vostre grand-père, afin que vous essayiez d'imiter ses vertus, et la mienne, afin que vous vous rendiez plus sages et plus avisés par les défauts que vous trouverez en ma conduite<sup>720</sup>.

Ces appels se lisent avec une certaine gravité et, si l'on encourage l'imitation des bonnes actions, il ne faut pas oublier de signaler les mauvaises, afin de ne pas les reproduire. Le bien et le mal se côtoient encore, et leurs évocations concernent aussi bien le mémorialiste que les personnages qu'il a pu croiser au cours de son existence. En faisant la narration de ce dont il a eu connaissance, Jacques-Auguste de Thou invite par exemple son auditoire à en tirer des enseignements moraux. C'est le cas lorsqu'il mentionne la conduite inappropriée de la fille du chancelier de Birague :

---

<sup>719</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 248.

<sup>720</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 61-62.

Il n'est pas surprenant que cette femme, qui avoit toujours vécu avec magnificence dans une cour où le luxe étoit au suprême degré, s'épuisât pour faire briller un mari jeune, qui aimoit la dépense, mais pauvre, et qui ne tiroit rien de son père. Ainsi tout l'argent comptant et les meubles magnifiques qu'elle avoit hérités de son père, qui vivoit splendidement mais avec règle, furent bientôt dissipés [...]. La fin malheureuse de cette dame, qui avoit hérité de grands biens du premier magistrat de France, est une grande leçon pour les veuves et pour les autres dames de qualité qui ne mettent point de bornes à leur dépense, et qui se choisissent un mari sans le conseil de leurs pères ou de ceux qui en tiennent lieu<sup>721</sup>.

De la même manière, lorsque le duc de Bouillon fait le récit des leçons tirées de sa disgrâce, il enjoint très clairement son fils à suivre la voie de la vertu :

J'avois, dès mon enfance, servy Monsieur avec fidélité et amour ; et, sans se souvenir de cela, ses affaires ne luy permettant de se servir de ceux de la religion, luy firent oublier à bien me faire. Exemple qui vous doit convier à ne prendre autre chemin pour vostre grandeur que le plus juste, et en celui-là y faire tant de bonnes et vertueuses actions, que vous y trouviez vostre place dans les honneurs ; et ou la profession de la religion s'y opposeroit, ainsi que lors elle le fit à moy, prenez cela avec plaisir, d'autant que chacun vous louera, et vostre esprit vous donnera repos, sçachant que vos mérites surpasseront vostre reconnoissance<sup>722</sup>.

Le message véhiculé est sans ambiguïté : il faut éviter les écueils et tout ce qui pourrait nuire à la carrière du destinataire pour qu'il ne sombre pas, à son tour, dans la défaveur. Cela passe par un comportement empreint d'honneur.

---

<sup>721</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 350-351. René de Birague est issu d'une riche famille milanaise ; il rejoint la France durant les guerres d'Italie. Devenu conseiller au Parlement de Paris, il est nommé en 1568 surintendant des finances puis en 1570 garde des sceaux. En 1573 il est fait chancelier, précédant le cancellariat de Philippe de Cheverny.

<sup>722</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 32.

Avec l'assurance d'un sage qui a pris du recul et a réfléchi à propos des rapports humains de son époque, le mémorialiste poursuit :

[...] Gardez-vous de vous moquer, la moquerie suscitant souvent des querelles ; empeschez-vous des jeux de mains, qui sont ordinairement occasion de faire des offenses entre les meilleurs amis ; si on vous offense, avisez de ne la recevoir légèrement ; mais l'estant, prodiguez tout pour conserver vostre honneur et vostre réputation, à laquelle ayant laissé faire bresche, toutes les autres vertus sont inutiles aux hommes de vostre qualité [...] ; en mesprisant les dangers, vous témoignerez vostre courage ; et si en telles actions vous y trouvez ou des blessures ou la perte de la vie, vous aurez trouvé cela où il le faut chercher, et aurez, soit en vos douleurs, soit en mourant, cette satisfaction, que vostre honneur à eux qui vous survivront<sup>723</sup>.

Le ton est le même chez Nicolas de Beauvais-Nangis, tout au long de son récit. C'est d'ailleurs par d'ultimes recommandations à son fils que le récit de vie du gentilhomme est clôturé :

Je conclueray ce discours par vous dire que vous preniés garde à vostre abord dans l'armée et dans la court ; car la première impression que vous donnerés ne s'effacera pas aysément, le reste de vos jours. Ays tousjours Dieu devant les yeux, le service et la fidélité que vous devés au Roy ; soyés exact et diligent en vostre charge ; obéissés à ceux quy vous commanderont ; soyés familier avec ceux quy seront sous vostre charge [...]. Pour le cœur, je ne le vous recommande point ; car vous estes trop bien nay et de trop bon lieu pour en manquer. Je pris Dieu qu'il vous assiste en touts vos desseins, et qu'il vous fasse la grace d'estre plus galant homme et plus heureux que moy<sup>724</sup>.

Parce qu'elles sont placées là, elles insistent une dernière fois, comme si la parole du mémorialiste qui va se taire lorsque ce feuillet sera tourné devait

---

<sup>723</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

<sup>724</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 248.

laisser une dernière empreinte. Ces mots donnent, à la lecture du reste de l'œuvre, donnent le sentiment de découvrir une synthèse de tous les conseils prodigués jusque-là.

Parfois, les recommandations sont plus générales, à plus forte raison lorsque l'auditoire n'est pas composé des héritiers. Les Mémoires se présentent comme des ouvrages de sagesse, dans lesquels le lecteur peut découvrir les réflexions rétrospectives de femmes et d'hommes qui ont pensé les affaires de leur époque. On débat alors volontiers sur la politique, la gestion des affaires ou celle de l'État, pour des domaines dans lesquels on est plus ou moins bien renseigné. Les Mémoires se rapprochent alors du genre de la maxime et le scripteur d'un moraliste, qui jette un regard critique sur le monde qui l'entoure<sup>725</sup>. Michel de Castelnau suggère ainsi que la justice doit être « modérée par douceur et clémence, et non pas diffamée par cruauté<sup>726</sup>. » Nicolas de Villeroy, fort de son expérience de secrétaire d'État, signale son désaccord avec la politique menée par Henri III et propose une autre manière de traiter les rebelles :

La dernière chose qu'un prince souverain doit faire est de se montrer mal content et offensé d'un sien subject, et au lieu de le chastier luy donner plus de moyen et pouvoir de luy mal faire : car c'est très-grande folie et impertinence que d'espérer arrester le cours d'une désobéyssance par gratification ; c'est par la vertu de la justice que telles playes doivent estre guéries, ce qui a esté trop mal pratiqué en ce royaume depuis trente ans : de sorte que petits et grands ont creu que, pour

---

<sup>725</sup> La maxime est à considérer ici comme diégétisée, c'est-à-dire utilisée dans le récit. Aussi, elle est moins injonctive que descriptive. À propos des moralistes des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, voir notamment Bérengère PARMENTIER, *Le siècle des moralistes. De Montaigne à La Bruyère*, Paris, Seuil, 2000, 345 p.

<sup>726</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau, op. cit.*, p. 415.



avoir des charges et des récompenses, il se falloit plustost faire craindre qu'aymer<sup>727</sup>.

L'allusion porte alors sur les relations entre le duc de Guise et Henri III, extrêmement tendues en cette année 1587, par la faute de quelques mauvais conseillers, selon Nicolas de Villeroy. Tout ceci affaiblirait le roi et pousse le scripteur à entamer une digression théorique sur la manière dont la justice devrait être rendue.

Mais c'est dans l'œuvre de François de la Noue que ce constat est le plus marquant. Celle-ci est précédée d'un épître qu'il adresse au roi de Navarre et qui présente les intentions du mémorialiste. Si ces mots ne sont pas du capitaine mais de Philippe Canaye, ami qu'il a rencontré à Lausanne, ils témoignent de la vision du scripteur sur son époque, et sur ses volontés de voir la vertu suivie par le plus grand nombre :

Il monstre aux Princes & Seigneurs, & generalement à toute la Noblesse, le vray chemin pour monter à la vertu & recouvrer l'antique honneur François, evitant, ce qui la peut faire choir en honte & pauvreté. Bref, tout ce que les plus renommez Philosophes & historiens ont de plus rare & de plus beau pour la conduite & manutention d'un grand Estat, & pour l'instruction de ceux qui font profession d'honneur, se trouvera ici couché [...]<sup>728</sup>.

Le constat est violent : le pays n'est plus ce qu'il était et François de La Noue relève, dans ses Mémoires, tout ce qui le corrompt et propose des solutions

---

<sup>727</sup> Nicolas de Neufville seigneur de VILLEROY, *Mémoires d'Etat par Monsieur de Villeroy, conseiller d'Etat et secrétaire des commandemens des rois Charles IX, Henri III, Henri IV, et de Louys XIII*, op. cit., p. 112.

<sup>728</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 234. Philippe Canaye est notamment l'homme qui se charge de l'édition de l'œuvre.

pour soigner ces maux. Voilà la particularité de François de La Noue : il ne disserte pas pour le plaisir de disserte, il cherche et expose des solutions concrètes et réalisables<sup>729</sup>. Ces mots rapprochent le texte que nous étudions d'un manuel de comportement, auquel il conviendra de se référer pour que la France retrouve toute sa superbe<sup>730</sup>. Le tout premier discours de son œuvre est ainsi introduit par le mémorialiste :

Que le Royaume de France s'en va peu à peu versant, & est le prochain de faire une lourde cheute, si Dieu par sa souveraine bonté ne le soustient : & qu'il y a encores quelques remedes pour le redresser, moyennant qu'on les vueille promptement embrasser<sup>731</sup>.

L'intention de François de La Noue est bien celle qui est décrite dans l'épître. Les remèdes évoqués par le mémorialiste passent avant tout par un affermissement de la morale. À bien des égards, l'œuvre de François de La Noue ressemble à un traité d'éthique protestante inspiré de la doctrine de Calvin<sup>732</sup>. En réformé convaincu, il n'hésite pas à faire la liste des vices auxquels il faudrait, selon lui, s'attaquer. En cela, il offre une vision politico-religieuse du royaume de France qui n'est pas sans rappeler le Béarn de Jeanne d'Albret, administré selon les ordonnances d'Arros depuis 1571 :

LE troisieme vice mentionné ci dessus est la dissolution, sous laquelle je compren les paillardises, les pompes, l'orgueil, les gourmandises & yvrogeries, qui sont

---

<sup>729</sup> Ellery SCHALK, *L'épée et le sang*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>730</sup> Au début de l'épître, Philippe Canaye évoque « l'utilité que la France en pourra recevoir ». Voir Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, *op. cit.*, p. 234.

<sup>731</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>732</sup> Voir Janine GARRISSON, *Les Protestants au XVIe siècle*, *op. cit.*, p. 62-76.

imperfections merveilleusement plaisantes à ceux qui sur tout present la prospérité mondaine [...]. Or entre les vices sus alleguez, les paillardises tiennent le premier lieu : car outre ce qu'elles abrutissent le corps, & souillent l'ame, elles sont suyvies ordinairement de maladies, prodigalitez, meurtres, & autres incommoditez, qui s'attirent les unes les autres<sup>733</sup>.

Les mots employés dans l'ensemble de ce discours sont très durs : ils ouvrent l'œuvre du capitaine sur un constat de désolation. Le vice est responsable des afflictions du royaume, et le mèneront à sa perte, comme en témoignent alors « des Cometes horribles, & autres figures estranges en l'air, les tremblemens de terre, naissance des monstres, & voix efroyables se sont faits sentir, voir, & ouïr, lesquels prodiges nous doyvent espouvanter<sup>734</sup> ». De même, il voit dans la dénonciation des apparences le meilleur moyen de préserver la noblesse et le royaume, qui se ruine moralement et financièrement. Si la concorde est espérée par François de La Noue, il est conscient qu'elle ne pourra s'obtenir qu'au prix de grands changements. Il note :

Car les choses exterieures sont là si recommandables, que souvent on juge la personne par l'habit, & semble qu'on veuille dire qu'il n'y a de grandes perfections cachees sous riches paremens. Les Rois & les Princes n'ont pas si tost changé leur ancienne simplicité ordinaire, pour se revestir de dorures Italiennes, que leurs sujets ne les ayent incontinent imitez, & mesmes aucuns les ont voulu surmonter : & est descendu le mal si bas, que jusques aux simples citoyens des villes les pompes s'aperçoivent. La Noblesse principalement s'y est appauvrie si

---

<sup>733</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591), op. cit.*, p. 255.

<sup>734</sup> *Ibid.*, p. 257. Pierre de Ronsard lui aussi évoque les avertissements du ciel : « [...] Certainement le ciel marry de la ruyne / D'un sceptre si gaillard en a monstré le signe. / Depuis un an entier n'a cessé de pleurer : / On a veu la comette ardente demeurer / Droict sur nostre pays : & du ciel descendante / Tomber à saint Germain une colonne ardente » Voir Pierre de RONSARD, *Élégie de P. de Ronsard Vandomois, sur les troubles d'Amboise, 1560. A G. des Autels Gentilhomme Charrolois*, Paris, Gabriel Buon, 1563 vers 188-194.

fort, qu'elle ne peut plus s'entretenir pour le service de son Roy, comme elle a fait par le passé. Les femmes de leur costé, ne se sont pas espargnees en toutes ces superfluitez : car ayans estimé se rendre plus belles, plus loüees & honorees, par les ornemens extérieurs, elles n'ont plus depuis esté si soigneuses de se rendre luisantes en ceux de vertu, qui surpassent de beaucoup les autres<sup>735</sup>.

Retrouver l'honneur perdu de la France est donc possible selon le capitaine. Le royaume jouit selon lui de grandes qualités qui sont simplement mal exploitées. Il le désigne comme béni et élu de Dieu, donc voué à une protection rassurante, à condition que l'on y efface le vice.

Morale, vice et vertu s'inscrivent ainsi dans les Mémoires comme les instruments de l'honneur de ces femmes et de ces hommes dont la vie est contée. C'est en mettant en avant ces valeurs que leur nom pourra, de la meilleure façon possible, se perpétuer.

### 3. Perpétuer

Pour qui envisage de léguer ses Mémoires à sa descendance, il existe très clairement l'espoir que cette dernière s'inscrive dans la continuité de ce qui a été accompli à la fois par le mémorialiste, mais également par ses ancêtres, dont nous avons déjà pu constater la convocation. Il faut poursuivre l'édification et la glorification de la généalogie familiale. Le duc de Bouillon parle, à ce propos, d'un « honneste desir de perpétuer l'honneur et la vertu en

---

<sup>735</sup> Myriam BARAKAT, *Édition commentée des « Discours politiques et militaires » de François de la Noue (1531-1591)*, op. cit., p. 256.

notre race<sup>736</sup> ». Les conseils, exemples et préceptes insérés çà et là prennent alors tout le sens : le futur du mémorialiste s'incarnera en quelqu'un d'autre, bien au-delà de sa propre existence. Penser le récit de sa vie comme un manuel de savoir-être à l'intention de ses enfants est alors presque une évidence. Les dernières pages des Mémoires de Jean de Mergey sont explicites. Il y note :

[...] Mais seulement pour réciter ce que j'ay veu à mes enfans, [...] affin qu'ils cherchent les moyens de pouvoir suivre ma trace, et s'acquitter fidèlement du service qu'ils doivent à leurs seigneurs et maistres, comme j'ay faict. Peut estre seront-ils plus heureux que moy en la recompense de leurs services ; non que je me veuille plaindre de mesdicts seigneurs et maistres, et qui m'aimoient et honoroient plus que je ne meritois ; mais je n'avois pas bien retenu le proverbe, qui dit que service de seigneurs n'est pas heritage<sup>737</sup>.

Cette dimension des Mémoires va de pair avec la diffusion d'un ensemble de normes de conduites façonnant un modèle de comportement social adapté à la nouvelle structure hiérarchique des États modernes. Nous les retrouvons notamment dans les Miroirs du prince, qui fournissent une éthique du gouvernement et une règle de conduite personnelle, ainsi que dans les traités d'éducation destinés aux courtisans<sup>738</sup>. Ces derniers sont généralement rédigés

---

<sup>736</sup> Henri de La Tour d'Auvergne duc de BOUILLON, *Mémoires du duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>737</sup> Jean de MERGEY, *Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois*, *op. cit.*, p. 80.

<sup>738</sup> Parmi les œuvres les plus retentissantes, citons *Le Prince* de Nicolas Machiavel, *L'éducation du Prince chrétien* d'Érasme, *L'horloge des princes* d'Antonio de Guevara, ainsi que *Le courtisan* de Baldassare Castiglione. Voir Willem FRIJHOFF, « L'État et l'éducation (XVIe-XVIIe siècles) : une perspective globale », *Publications de l'École Française de Rome*, 1985, vol. 82, n° 1, p. 111-113. Marie-Ange Boitel-Souriac rappelle que « l'essence de ces textes reposait sur une série d'*exempla* puisés dans les grandes figures bibliques ou antiques, offertes en modèles. » Voir son article « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François Ier aux derniers Valois », *op. cit.*, p. 35.

par des humanistes qui deviennent, dès le XVe siècle et dans toute l'Europe, des conseillers privilégiés des souverains.

Dans les Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, l'hérédité et le besoin de continuité sont des notions très marquées et souvent mises en avant. D'abord en ce qui concerne le choix de son propre prénom, le mémorialiste précise qu'on a veillé à poursuivre une tradition familiale, comme pour l'honorer des qualités de ses ancêtres et notamment celles de son grand-père, président à mortier du Parlement :

Ils le nommèrent Jacques ; le père l'avoit ainsi souhaité pour renouveler un nom qui, outre le rapport avec celui de la mère, étoit comme héréditaire dans la famille, et qui avoit été porté de suite par trois de ses aïeux avec Augustin de Thou, grand-père de l'enfant<sup>739</sup>.

La transmission est très nette et le scripteur se présente comme disposant des mêmes qualités que les membres de sa lignée :

[...] Il méprisoit les amusements et les plaisirs qui sont les principaux objets de l'enfance, et s'appliquoit surtout au dessein. Ce goût étoit héréditaire dans la famille ; car Adrien son oncle, Jean et Christophe ses frères, peignoient fort bien. Pour lui, il dessinoit déjà correctement avec la plume les estampes d'Albret Durer ; par un effet de ce talent naturel, il apprit à écrire avant que de savoir lire<sup>740</sup>.

---

<sup>739</sup> Jacques-Auguste de THOU, *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601*, *op. cit.*, p. 217.

<sup>740</sup> *Ibid.*, p. 220.

Ne considère-t-il pas que la charge de président à mortier est comme « héréditaire<sup>741</sup> » dans sa famille ? C'est ainsi que la reproduction sociale se conçoit et se fait : Nicolas de Beauvais-Nangis adresse son œuvre à François, marquis de Nangis qui, comme ses ancêtres, est un militaire<sup>742</sup> ; Jean-Jacques de Mesmes, qui doit recevoir les Mémoires de son père, est comme lui un homme d'État. Voilà un schéma de filiation logique, pour le XVIIe siècle<sup>743</sup>. Mais nous pourrions aller encore plus loin, car cela se manifeste également dans l'engagement de la rédaction de sa vie : les fils du duc de La Force, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, sont également à l'origine de Mémoires que le marquis de La Grange publie en même temps que ceux de leur père. Ces œuvres seraient ainsi l'illustration de la transmission d'une geste familiale, pour reprendre la formule de Frédéric Briot<sup>744</sup>.

Perpétuer, c'est continuer d'exister. Pour un éloigné, si un retour en grâce est peu probable, une réhabilitation publique difficilement envisageable, faire en sorte que ses descendant fasse honneur à son nom est une des rares possibilités d'action qui restent au mémorialiste, pour ne pas dire la dernière. Aussi, lorsqu'il écrit pour ses enfants, il battit sa vie en modèle, à partir duquel il sera plus facile d'emprunter la bonne voie, et dans l'espoir d'effacer quelques embûches sur le chemin que les suivants vont suivre. Comme le note Jean de Saulx à la fin de l'épître adressé à ses descendants, le récit doit leur être utile

---

<sup>741</sup> *Ibid.*, p. 369.

<sup>742</sup> Nicolas de Bricchanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. XII.

<sup>743</sup> Ellery SCHALK, *L'épée et le sang*, *op. cit.*, p. 69.

<sup>744</sup> Frédéric BRIOT, *Usage du monde, usage de soi*, *op. cit.*, p. 69.

dans la réalisation de leur propre vie, de la meilleure manière. Il y mêle l'espoir de les voir réussir :

Pourveu qu'il vous profite, j'auray atteint le but auquel j'aspirois pour vostre utilité, au bien de la patrie, à l'honneur de Dieu, que je supplie faire prospérer vos bons desseins<sup>745</sup>.

Charlotte Arbaleste entend également que son fils ne fasse pas qu'apprendre la vie de son père dans ses Mémoires, mais qu'il s'inscrive aussi dans la continuité des actions de son époux, Philippe. Après avoir exposé le fait que le capitaine n'a cessé d'œuvrer pour la gloire de Dieu, elle invite son fils à adopter le même comportement, à servir lui-aussi la cause protestante de tout son être. Dans une série de recommandations à l'impératif, la mémorialiste semble donner l'impulsion qui pourrait lui manquer pour perpétuer le grand nom duquel il est issu :

Pensez que par tels chemins, Dieu vous veut amener à grandes choses ; pensés à estre instrument, en vostre temps de la restauration, qui ne peut plus tarder, de son Eglise. Eslevez tout votre esprit à ce but là et ne doutez, moiennant cela, mon Filz, que Dieu ne vous assiste [...]<sup>746</sup>.

Philippe de Cheverny en témoigne lui aussi : dans ses Mémoires qu'il pense comme un testament et dans lequel il fait ses ultimes recommandations à sa

---

<sup>745</sup> Jean de Saulx vicomte de TAVANNES, *Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes, op. cit.*, p. 20.

<sup>746</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay, op. cit.*, p. 64.



descendance, il pense son récit comme une somme de ce qui doit être imité<sup>747</sup>. La particularité de ce qui est évoqué par le mémorialiste réside dans le souhait de voir ses héritiers non seulement réussir une carrière aussi brillante que la sienne, mais plus encore, qu'ils fassent mieux que lui. Il note :

[...] Je seray bien aise d'estre surpassé par eux en toutes bonnes et loüables actions, et que Dieu leur puisse faire la grace qu'ils fassent beaucoup mieux que je n'ay fait, recognoissant m'avoir assez satisfait en moy mesme, en ce que j'ay toujours désiré de pouvoir mieux faire pour la gloire de Dieu et conservation de sa vraye religion en cet Estat, de la grandeur du Roy mon maistre et de sa couronne [...] <sup>748</sup>.

Dans la mesure où le mémorialiste, lorsqu'il rédige ces lignes, est chancelier, il est fort probable que le dépassement qu'il évoque ne concerne pas la charge confiée, mais bien les actes moraux. Il leur faudra montrer un honneur plus grand que celui qu'il a lui-même mis au service du royaume.

Dans les Mémoires de Nicolas de Beauvais-Nangis, cette volonté de perpétuation est également présente, mais de manière légèrement différente. Le mémorialiste donne en effet l'impression d'accepter de s'effacer de la lignée, dans la mesure où son fils remplira les fonctions qui permettent à son nom de se maintenir de la meilleure manière possible. Issu d'une famille de la Beauce dont l'origine remonterait au XIIe siècle, il semble résigné à l'idée de ne pas être le meilleur représentant de cette maison, et de transmettre le flambeau après l'avoir très peu tenu entre ses propres mains. C'est son père qui est érigé en modèle à suivre, comme ayant participé à de nombreuses batailles des

---

<sup>747</sup> Philippe Hurault de CHEVERNY, *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, op. cit., p. 25.

<sup>748</sup> *Ibid.*

guerres de Religion, comme ayant accompagné Henri d'Anjou dans son royaume de Pologne, comme député de la noblesse aux États-Généraux de Blois en 1588. Il est le personnage principal de la première partie des Mémoires :

[...] Il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, et il eut l'honneur d'estre le premier de tous les gentilshommes que le Roy fist. Ceste prééminence luy fut fort disputée par MM. d'Anville, depuys admiral, de Laverdin, lors mareschal de France, et de Saint-Luc [...] <sup>749</sup>.

Le scripteur propose également, comme conclusion du récit de la vie du capitaine, une description qui, parce que bien trop belle, en devient presque caricaturale. Comme si tout ce qui a été dit auparavant n'était pas suffisant, il faut souligner une dernière fois toutes les qualités de son père. Au contraire de l'intention du mémorialiste, cette ultime déclaration ne peut que faire douter le lecteur :

Quoique j'aye l'honneur d'estre son fils, je puis dire avec vérité que c'estoit une des meilleures naissances de gentilshommes de sa condition quy fût en France, le plus beau et de la meilleure mine, le plus courtois et le plus agréable abord d'homme quy fût au monde, le plus généreux en son adversité et le plus remys en sa prospérité, le plus obligeant lorsqu'il a esté en estat de servir ses amys, faysant

---

<sup>749</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, *op. cit.*, p. 54. La première promotion présidée par Henri IV, souverain grand-maître de l'ordre du Saint-Esprit, date du 7 janvier 1595. Il s'agit d'un ordre de chevalerie parmi les plus renommés du temps, fondé par Henri III en 1578. Un autre mémorialiste, Michel de Castelnau, souligne que son prestige ainsi que celui de l'Ordre de Saint-Michel se sont considérablement amoindris par la multiplication des promus. Il est sans commune mesure avec l'Ordre de la Jarretière du royaume d'Angleterre qui « n'a point encores esté changé ny le nombre des chevaliers excédé. » Voir Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, *op. cit.*, p. 413.

bien à tous, et ne faysant jamays de mal à personne, et mesme à ses propres ennemys [...]<sup>750</sup>.

Lorsqu'il parle de lui dans ses Mémoires, Nicolas de Beauvais-Nangis le fait dans le but de permettre à son fils de réussir là où il a lui-même échoué. C'est un serviteur désabusé qui, malgré son implication, n'est pas lui-même parvenu à s'imposer. Il note :

[...] Jamais d'appuy ny d'assistance de personne, esloigné des charges et de la faveur, et sur la fin j'ay, graces à Dieu, donné quelque ordre à mes affaires, et suys hors de la nécessité, espérant que le peu de bien que je vous laisseray sera en meilleur estat que je ne l'ay trouvé<sup>751</sup>.

Bien entendu, il faut garder à l'esprit que l'effacement du mémorialiste ne peut en aucun cas s'apparenter à un renoncement. Il sait trop bien que la transmission des valeurs de ses ancêtres doit passer par lui et que la perpétuation n'est possible que par le sang qui coule dans ses propres veines. Il note en ce sens :

[...] Nous sommes gentilshommes fort entiens ; mays il faut que vous croyiez qu'il y a force maisons lesquelles d'entien sont plus relevées en biens et charges que la nostre, et cinq cents autres maisons qui n'ont rien à nous céder. Une chose vous diray que nos prédécesseurs ont laissé une estime de probité et de vertu, de laquelle ny vous ny moy ne dégènererons poinct ; j'espère que Dieu nous fera la grace de la prolonger dans notre maison<sup>752</sup>.

---

<sup>750</sup> Nicolas de Brichanteau de BEAUVAIS-NANGIS, *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès du marquis de La Boulaye*, op. cit., p. 59. « Remys » doit ici être entendu comme doux, modéré ou indulgent.

<sup>751</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>752</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

Il ne se considère pas que ses échecs sont légitimes, mais il les constate, presque froidement. À son père revient l'honneur des grandes actions d'une carrière au service du royaume, à son fils la charge de perpétuer cet héritage, et à lui-même revient la charge de faire le récit de sa vie, pour faire le lien entre la génération précédente et la suivante. Si sa trace laissée dans l'histoire ne sera pas très appuyée, ses Mémoires devraient pouvoir permettre qu'il ne soit pas totalement oublié.

Au terme de cette quatrième partie, nous avons souligné plusieurs éléments propres aux Mémoires des guerres de Religion. D'abord le mensonge qu'ils contiennent : derrière une adresse à des destinataires bien précis se cache souvent un souhait d'être lu par le plus grand nombre ; derrière une volonté de garder le récit secret se cache souvent un désir de le voir se répandre. En outre, les œuvres que nous avons étudiées se présentent généralement comme un legs que l'on offre à tous ceux qui vont suivre et qui doivent tout à la fois informer et former. Chaque mémorialiste y précise les particularités de son savoir pour compléter l'éducation qui aura été reçue par les lecteurs et en faire une instruction spécifique, à partir de laquelle ils se démarquent. Les connaissances, qu'elles soient militaires, anthropologiques ou de toute autre nature, doivent s'inscrire au bénéfice de l'individu et lui permettre de se différencier. Enfin, les Mémoires se dévoilent également comme des manuels de savoir-être, à partir desquels une éducation peut être parfaite, la vertu enjoindue, et le besoin de perpétuation d'un nom rappelé. Tous ces éléments agissent sur le futur des mémorialistes. Leur écrit doit être utile pour continuer

d'exister, non plus dans leur enveloppe charnelle, mais dans l'histoire de leur temps.



## CONCLUSION

Parce qu'ils constituent une trace écrite de la vie d'individus qui ont œuvré dans leur époque, les Mémoires permettent à leur auteur d'entrer dans l'histoire, de se créer une place qu'ils n'auraient peut-être pas eue, quelques siècles plus tard, dans l'étude du XVI<sup>e</sup> siècle. En ce sens, la plume agit pour le compte de ces scripteurs, par le verbe. Trop d'acteur des guerres de Religion sont négligés voire oubliés, uniquement parce qu'ils n'ont pas produit de document suffisamment marquant pour susciter encore l'intérêt de la recherche. Mais s'ils ont tous essayé, les mémorialistes de ces temps troublés y sont-ils toutefois parvenus ? Rien n'est moins sûr. Certes quelques noms sont devenus célèbres, mais la raison est probablement à quérir dans la renommée des chercheurs qui ont mené les études sur ces écrits et la qualité littéraire de celles-ci que dans le nom des mémorialistes. Interrogeant le grand public sur les

Mémoires connus, rares sont les personnes qui peuvent citer d'autres noms que ceux du cardinal de Retz, de Louis de Saint-Simon ou de Charles de Gaulle. Après avoir passé tant de temps à faire le récit de leur vie, ces femmes et ces hommes de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle se trouvent ignorés du plus grand nombre, comme si leur message n'avait pas été entendu. Prenons ici, une dernière fois, un exemple que nous connaissons fort bien, mais qui serait valable pour l'essentiel des mémorialistes que nous avons croisés. Qui est Jacques Nompar de Caumont, premier duc de La Force ? De nos jours, pour tous ceux qui ne sont pas spécialistes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, un illustre inconnu. Ni sa plume, ni son épée n'ont laissé de trace notable dans notre mémoire collective. Et même dans la recherche historique, il est très peu présent dans les travaux qui concernent les guerres de Religion, souvent cantonné au rôle d'illustration de la violence du massacre de la Saint-Barthélemy. Il demeure un homme de guerre et un mémorialiste dont la vie ne suscite que trop peu d'intérêt. Qui fut Jacques Nompar de Caumont, premier duc de La Force ? Il nous serait impossible de répondre à une telle question ici, tant l'homme occupa de nombreuses charges d'excellence en son temps. Il était un personnage de guerre influent, un calviniste convaincu et très actif dans sa communauté, un appui pour Henri IV<sup>753</sup>. L'interrogatoire qu'il fit subir à Ravillac contribua, entre autres faits, à développer sa notoriété. Présent dans la voiture du roi lors du régicide, il décrit, dans son œuvre, la manière dont il fit pression sur l'assassin afin de découvrir les commanditaires de son geste :

---

<sup>753</sup> Bruno MORGANT TOLAÏNI, « Les Mémoires : tribune pour une apologie de soi. L'exemple du duc de La Force (1558-1652) », *Usages et fonctions de la rhétorique - colloque international de Bruxelles*, 2013.



On lui demanda qui avoit pu le porter à cette mauvaise action ; [...] le sieur de La Force, pour le faire parler, fit prendre deux carabines des Gardes qui étoient là, et en ayant fait ôter les cailloux, il fit mettre à la place les pouces dudit Ravailiac et les fit serrer bien fort. Ce misérable crioit à haute voix, disant que personne ne lui avoit conseillé cela<sup>754</sup>.

Cet épisode de la vie du duc est à ancrer dans la longue liste des éléments remarquables de cette existence tout entière dévouée au royaume. Toutefois, si en se racontant le mémorialiste souhaitait inscrire son nom aux côtés des grands personnages de l'histoire nationale, son projet n'aboutit que modérément. Trop souvent, lorsqu'ils échappent à leur auteur, les Mémoires ne reçoivent que peu de considération. Pour les descendants des scripteurs, ils ne sont souvent qu'un objet, que l'on se transmet mais dont on ne peut apprendre guère d'autres choses que l'histoire de ses ancêtres, sans forcément en tirer des leçons pour soi, tant la société change, les affrontements évoluent, les enjeux diffèrent. Les acteurs de la Fronde pouvaient-ils réellement tirer profit du récit des guerres de Religion ? Le temps passant, les Mémoires deviennent, comme le note marquis de La Grange, un « dépôt de famille<sup>755</sup> » certes précieux, mais dont la dimension pédagogique s'est considérablement estompée. Quelques siècles plus tard, entre les mains des historiens ou des littéraires, ils sont l'objet de découpages, d'analyses, de comparaisons pour étayer telle ou telle démonstration scientifique.

---

<sup>754</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 225.

<sup>755</sup> *Ibid.*, p. CXI.

Notre travail n'échappe pas à cette réalité : toutes ces œuvres que nous avons croisées ont été morcelées, les mots scrutés, et de nombreux passages interprétés. Notre entreprise, à la croisée des chemins de l'histoire et de la littérature, a privilégié une analyse thématique des discours. L'angle à partir duquel nous avons étudié les Mémoires des guerres de Religion a permis, nous l'espérons, de mieux comprendre le travail d'écriture de ces femmes et ces hommes. Il ne s'est pas agi de prendre en compte une quelconque dimension esthétique des œuvres, mais d'analyser leurs logiques de fonctionnement, d'envisager la prise de plume comme un moyen, à la disposition de ces individus, pour tenter d'agir sur le temps. Nous avons tâché de montrer que, si les mémorialistes ont été des hommes d'action durant toute leur carrière, ils le sont restés jusque dans leur capacité à mettre en ordre leur passé<sup>756</sup>.

L'écriture de Mémoires est polymorphe et agit tout à la fois sur le passé à partir duquel tout le discours est construit, sur le présent et sur le futur de ces individus. Ces récits permettent d'abord de clarifier, c'est-à-dire pour le mémorialiste de revenir sur ce qu'il est, d'où il vient et sur ce qu'il a fait de si important que cela mérite d'être transcrit. Les souvenirs sont ainsi soigneusement sélectionnés pour devenir la colonne vertébrale des Mémoires. Ils sont également exploités par le scripteur, qui s'en sert à des fins de démonstration ou à des fins politiques. Celui-ci exhume tout ce qu'il n'a plus en sa possession pour le faire vivre à nouveau, et en profiter encore. Enfin, les Mémoires sont à envisager comme des vecteurs de transmission, à la fois d'une somme de connaissances depuis lesquelles on pourra apprendre, mais également

---

<sup>756</sup> Christian JOUHAUD, Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, op. cit., p. 26.

comme un manuel de savoir-être qui doit livrer les clés d'une réussite sociale et de la perpétuation d'un nom dont ils sont porteurs. Dans toutes ces dimensions temporelles, le mémorialiste s'inscrit en guide de la lecture de sa propre vie, à la manière d'Anubis qui devait guider les âmes dans l'autre monde.

Indéniablement, cela indique que les textes devaient circuler : ils étaient au moins voués à une diffusion restreinte et dans de nombreux cas à une diffusion bien plus large. Si les Mémoires appartiennent à ce que nous appelons communément des écrits du for privé, ils n'avaient pas vocation à le demeurer : l'action que constitue l'écriture n'a de sens que si elle est un préalable à l'action de lecture. L'intimité et la proximité avec les destinataires désignés qui sont construites dans les discours des mémorialistes, ne sont que des artifices qui doivent en garantir la sincérité, et non de réelles intentions que ces vies ne soient pas sues. Certains mémorialistes d'ailleurs, et nous l'avons évoqué, envisagent dans leur récit un lectorat élargi.

Bien entendu, nous avons conscience qu'un travail de recherche n'est jamais clos. À la lumière de ce que nous avons souligné, d'autres pistes se sont ouvertes et nous semblent devoir être creusées. Nous pensons notamment ici à celles de la représentation du corps dans les Mémoires et la manière dont il est mis en scène par les scripteurs, à la fois témoin des épreuves de la vie, mais également comme moyen d'agir, physiquement et intellectuellement. De même, bien des écrits que nous avons rencontrés n'ont pas fait l'objet d'édition critique et nombreux sont ceux qui sont encore à l'état de manuscrit ; il nous semble que de telles entreprises seraient de formidables moyens de poursuivre ce travail. Si, pour reprendre une image de Jean-Louis Margolin, une thèse d'histoire est comme « un fleuve de papier, mais un ruisseau d'idées nouvelles

et quelques gouttes de conceptualisation », force est de constater que les défluent en sont nombreux<sup>757</sup>.

\*\*\*

En arrivant à la fin de la rédaction de cette thèse, je ne peux que constater à quel point mon action a été proche de celles que j'entendais révéler. Parce qu'il s'agit d'un travail réalisé en histoire, écrire devait me permettre de clarifier le passé. Parce qu'elle devait occuper un temps qui me semblait trop inoccupé, cette thèse devait agir sur mon présent. Et dans l'espoir que ce travail ait suffisamment de valeur, cela devait agir sur mon futur. Il ne reste plus qu'à souhaiter que mes écrits prennent la voie des Mémoires de Marguerite de Valois plutôt que celle des Mémoires de Mathieu Merle.

Quoi qu'il en advienne, ce travail m'aura procuré un plaisir immense. Joie de découvrir ces textes, de les analyser, d'écrire à leur propos. Joie d'avoir l'impression de vivre la seconde partie du XVI<sup>e</sup> siècle avec ces individus qui le relatent. Joie d'exercer ce métier d'historien, fait de beaucoup d'appelés mais de peu d'élus. Joie d'avoir occupé mon esprit, de peur qu'il ne s'égaré. Tout n'aura été que satisfaction, depuis le premier instant. 2174 jours auront donc été nécessaires pour mener à bien ce travail, depuis son commencement, entrecoupés par six sessions de baccalauréat dans lesquelles il a fallu guider mes classes, mais également par un mariage et une naissance. Ce n'est pas sans

---

<sup>757</sup> Jean-Louis MARGOLIN, « La volonté de savoir », *Espaces Temps, les Cahiers*, 1985, vol. 29, n° 1, p. 5. Cet article, dont le contenu ne semble plus aujourd'hui d'actualité, s'interroge sur la capacité de l'histoire à dialoguer d'égal à égal avec les autres sciences sociales et à en supporter la concurrence.

émotion que j'en mets aujourd'hui le point final, retournant à d'autres activités intellectuelles mais, à la manière d'un noble disgracié qui rédige sa vie à la fin du XVIe siècle, avec le secret désir que mon écriture agisse, et m'ouvre la voie de prochains travaux.



## ANNEXES





GRILLE D'ANALYSE DES MÉMOIRES UTILISÉE DANS LE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Mémoires de :	
ÉDITION	
Édition choisie	
Titre complet de l'édition	
Titre original ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui, lequel ?
Nombre de pages	
Appartenance aux grandes collections ?	
Existence de notice ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Éditions existantes	* * * * *
Détention du texte ? Format ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Année première édition	
MANUSCRIT	
Manuscrits connus ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Titres, lieux de conservation et cote	* * *
Date de consultation	
Ratures ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Corrections ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Assemblage de manuscrits ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Observations / Particularités	

<b>MÉMORIALISTE</b>	
Nom	
Sexe	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Titres	
Nationalité	
Activité(s)	
Participation au pouvoir ?	
Participation aux guerres ?	
Religion de naissance	<input type="checkbox"/> Catholique <input type="checkbox"/> Protestant <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Fervent <input type="checkbox"/> indéterminé
Conversion(s) ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Religion lors de l'écriture	<input type="checkbox"/> Catholique <input type="checkbox"/> Protestant <input type="checkbox"/> Modéré <input type="checkbox"/> Fervent <input type="checkbox"/> indéterminé
Disgrâce(s) ?	
Retraite(s) ?	
Conditions de fin de vie ?	
Autres écrits du mémorialiste ?	
<b>TEXTE</b>	
Années de rédaction	
Années couvertes / événements	
Lieu de rédaction	
Secrétaire(s) ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Destinataire officiel	
Destinataire réel	
Raisons avancées de la rédaction	
Raisons réelles de la rédaction	
Intention de publication ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non-dit
Adresse(s) au lecteur ?	

Présence d'introduction / contenu	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Présence de conclusion / contenu	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Pronom utilisé	
Volonté évoquée d'écrire sans ornement ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Point de départ de l'écriture ?	
Fin de l'écriture ?	
Éléments de la vie privée de l'auteur ?	<input type="radio"/> Non <input type="radio"/> Oui
Événements mis en avant	
Particularités du texte	
<b>HISTORIOGRAPHIE</b>	
Auteurs de référence	
Articles/ouvrages de référence	
<b>NOTES</b>	



LETTRE DE HENRI III AU DUC DE LA FORCE, DU 14 OCTOBRE 1574<sup>758</sup>

Monsieur de la Force, je vous écris ce mot afin de vous dire mon intention être que vous alliez au plus tost trouver le sieur de la Vauguyon, duquel vous entendrez et recevrez les commandements suivant la charge que je luy en ai donnée, et qu'au surplus vous ayez à vous gouverner et conduire par le conseil et avis dudit sieur de la Vauguyon comme du plus proche et affectionné parent que vous ayez, qui sera chose dont je recevrai infini contentement, et ainsi le vous ordonne par exprès, suppliant le Créateur qu'il vous ait, Monsieur de la Force, en sa sainte et digne garde. Écrit à Lyon, le 14<sup>e</sup> jour d'octobre. *Signé* : HENRY. *Et plus bas* : DE NEUFVILLE.

---

<sup>758</sup> Jacques Nompars de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompars de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillon et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 235.



Michel Castelnau naquit en 1520, au château de la Mauvissière, en Touraine, de Jean de Castelnau et de Jeanné Dumesnil ; il était le second de neuf enfants. Doué d'heureuses dispositions et d'une mémoire surprenante, il montra pour les études la même ardeur que pour les exercices du corps. Le désir d'acquérir des connaissances qui lui donnaient autant d'aptitude à servir dans les camps qu'à délibérer dans les conseils, lui fit entreprendre plusieurs voyages ; il parcourut d'abord l'Italie : cette contrée était alors le centre de la politique de tous les princes, le point de mire de la France : c'était là, au milieu des champs de bataille, où les Français depuis Charles VIII furent tant de fois vainqueurs et vaincus, que la jeunesse allait étudier l'art de la guerre. Il se rendit ensuite à Malte pour former son opinion sur l'Empire ottoman, dont les anciens triomphes avaient laissé dans la chrétienté un sentiment d'effroi.

À son retour, ce fut auprès du maréchal Brissac qu'il alla chercher d'autres leçons ; entré dans une compagnie de cheval-légers, il se fit remarquer par son courage et par son intelligence. François de Lorraine, grand-prieur de France, le prit sous sa protection, et lui promit un avancement rapide, s'il voulait s'engager dans l'ordre de Malte ; mais Castelnau, préférant sa liberté, sut faire agréer son refus et conserver la bienveillance du grand-prieur. Peu après il fut présenté à la cour, et dut à sa mémoire un de ces succès qui n'ont point d'importance, mais qui attirent les regards ; le cardinal de Lorraine regretta de n'avoir pas entendu le sermon prononcé le jour de Pâques par Jean de Montluc, évêque de Valence ; Castelnau le récita devant lui en imitant les inflexions de voix et les gestes de l'orateur.

En 1557, le grand-prieur, nommé général des galères, lui en donna une à commander ; la marine, toutefois, occupa peu de temps l'activité de son esprit. Les suites de la bataille de Saint-Quentin et les négociations qu'elles rendirent urgentes, lui ouvrirent une autre carrière. Le cardinal de Lorraine, persuadé que ses talents ne se bornaient pas à répéter des sermons, lui confia des missions importantes. Après le traité de Cateau-Cambrésis, Henri II, qui

avait apprécié son habileté, l'envoya en Écosse près de la régente Marie de Lorraine, et de là en Angleterre, où Élisabeth venait de monter sur le trône. Il eut l'adresse de s'insinuer dans l'esprit de cette grande reine, et de sauver à la France l'humiliation de rendre Calais. Une autre mission l'appela en Allemagne, d'où il revint à la mort de Henri II.

Les Guises, qui gouvernaient François II, époux de leur nièce Marie Stuart, le firent accréditer auprès d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie ; ce prince, grand homme de guerre, et l'un des hommes les plus remarquables de son temps par la variété de ses connaissances, fit à Castelnau l'accueil le plus flatteur. Il passa de cette cour à Rome, afin de favoriser l'élection du pape Pie IV, et, à son retour, il redevint marié, pour servir de nouveau sous le grand-prieur ; mais une violente tempête lui fit courir de grands périls, et le contraignit d'aborder à Nantes, où il découvrit les premiers indices de la conjuration d'Amboise.

Après la mort de François II, sa jeune veuve, qui, par sa beauté et par ses infortunes, devint si célèbre, fit ses touchants adieux au *plaisant pays de France* ; Castelnau fut chargé de résider près d'elle comme ambassadeur. Il combattit pour elle en Écosse, et se rendit plusieurs fois en Angleterre, dans l'intention de la réconcilier avec Élisabeth. Ces négociations étaient d'une extrême délicatesse ; car à la rivalité des intérêts et de l'ambition se joignait une rivalité d'amour-propre et de coquetterie bien plus difficile à ménager.

La guerre civile, qui éclata en France (1552), interrompit ces négociations. *En matière de guerre civile, dit Castelnau, il faut tenir un party assuré, car dans toute sorte de nation, du temps même des Romains, ceux-là ont été méprisés qui en ont usé autrement. Ils sont peu estimés et ne peuvent éviter le nom de traître et d'espion, ceux qui n'ont ordinairement le cœur de se déclarer fidèles pour un party ny pour l'autre.* Castelnau revint en France, ramené par cette opinion contre laquelle s'élevait le chancelier de l'Hospital ; mais il ne partagea pas les fureurs dont les partis étaient animés, et n'eut pas longtemps les armes à la main. En menant un corps de troupes de Bretagne en Normandie, il fut

<sup>759</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 403-405.

attaqué par des forces supérieures et conduit prisonnier au Havre, que les protestants avaient livré aux Anglais. Leur général, qu'il avait connu à Londres pendant son ambassade, lui laissa une assez grande liberté; Castelnau en profita pour pratiquer des intelligences et faire des ouvertures d'accommodement; sur sa parole, il obtint plusieurs fois permission de se rendre à la cour. Après avoir été échangé, il se trouva au siège de Rouen, où périt le roi de Navarre, et à la bataille de Dreux, où, par une étrange singularité, les deux généraux en chef furent pris de part et d'autre. Peu de temps avant l'assassinat du duc de Guise devant Orléans, Castelnau surprit Tancarville, où il fit réunir les vivres et les munitions nécessaires pour une expédition contre le Havre.

A peine cette place fut-elle reprise qu'il entama des négociations, et partit pour l'Angleterre, afin de rétablir les relations avec cette puissance, qui, sans déclaration de guerre, avait soutenu les protestants insurgés par des secours d'hommes et d'argent. Tel était sans doute le but réel de sa mission; car il n'est pas probable qu'il eût été sérieusement chargé de demander la main d'Élisabeth pour Charles IX; ce prince n'avait alors que quatorze ans et la reine en avait trente. D'Angleterre il se rendit à Bruxelles pour sonder les dispositions du duc d'Albe, que le roi d'Espagne venait de nommer gouverneur des Pays-Bas. Ce fut là qu'il découvrit le projet formé par Condé et par l'amiral d'enlever à Monceaux la famille royale. Il se hâta d'en aller prévenir la cour, qui reçut mal cet avis, refusant de croire à une tentative aussi audacieuse. Nouvelle guerre civile: Catherine de Médicis envoya Castelnau à Bruxelles pour demander des secours, comme si les Français ne suffisaient point pour déchirer le sein de leur patrie. Si l'on ignorait ce qu'on doit attendre de l'étranger en pareil cas, la conduite du duc d'Albe nous l'apprendrait; il affecta beaucoup de zèle, mais il mit beaucoup de lenteur à réunir les troupes, et calcula si bien leur marche, qu'elles arrivèrent après la bataille de Saint-Denis. Les protestants, de leur côté, avaient suivi l'exemple de Catherine de Médicis, et le duc Casimir s'avancait à leur aide. La cour, à cette nouvelle, fit reprendre à Castelnau la route d'Allemagne: trente-huit jours après, il amena Jean-Guillaume de Saxe à la tête de six mille cavaliers. Pauvre France!

Cependant le traité de Lonjumeau (27 mars 1568) venait d'être conclu; la cour chargea Castelnau de délivrer le royaume des troupes étrangères; il eut plus de peine à les faire partir qu'il n'en avait eu à les faire venir. En récompense de ses services, on lui donna le gouvernement de Saint-Dizier et une compagnie d'ordonnance.

Six mois après, catholiques et protestants reprurent les armes; Castelnau servit avec sa compagnie dans l'armée du duc d'Anjou, et fut dépêché au roi pour lui annoncer la victoire de Jarnac. Comme le duc des Deux-Ponts marchait au secours des protestants, on l'envoya de nouveau vers le marquis

de Bade et vers le duc d'Albe, afin de faire entrer leurs troupes en France, troupes qui furent encore inutiles. A la tête de sa compagnie, il combattit à Moutcontour (5 octobre 1569), et continua de servir jusqu'à la paix de Saint-Germain (8 août 1570).

Depuis cette époque jusqu'en 1572, il fut chargé de diverses missions, entre autres de négocier le mariage de Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, avec le jeune prince de Navarre. A son retour, il trouva la France en proie à la plus effroyable agitation; d'un bout du royaume à l'autre retentissaient des cris de menace et d'horreur; pour les justifier, il suffit de nommer la Saint-Barthélemy. La cour elle-même, étonnée de son propre ouvrage, redoutait une réprobation universelle: Élisabeth avait témoigné la plus vive indignation; on crut que pour la calmer il fallait lui envoyer un ambassadeur qu'elle honorât depuis longtemps de son estime; Castelnau partit pour l'Angleterre.

Quelque temps après il accompagna le duc d'Anjou, depuis Henri III, qui allait prendre possession du royaume de Pologne; mais en route, ce prince, pressentant que le trône de France pouvait venir à vaquer, lui commanda de retourner à la cour, afin d'y soutenir ses droits; en effet, la triste fin de Charles IX n'était pas éloignée. Henri III, à son retour, renvoya Castelnau près d'Élisabeth, et le chargea de déjouer en Angleterre les menées des protestants. Il y séjourna dix années: ce fut pendant ce temps qu'il rédigea ses Mémoires pour l'instruction de son fils; il rapporte les événements dont il fut témoin depuis 1559 jusqu'à 1570; plusieurs passages de cette relation prouvent qu'il avait l'intention de la continuer, mais il n'en eut pas le loisir.

Il était presque ruiné quand il revint en France, en 1585; l'état était si obéré qu'il n'avait pas même été remboursé de ses avances; le duc de Guise lui avait enlevé son gouvernement de Saint-Dizier, ses terres avaient été ravagées pendant la Ligue; en sorte qu'à l'avènement de Henri IV (2 août 1589), il n'eut à lui offrir que ses services. Ce monarque lui donna quelques missions de confiance, promettant de l'indemniser aussitôt qu'il serait affermi sur le trône; mais Castelnau, après avoir, dans un âge avancé, partagé durant trois ans les fatigues et les périls de ce grand roi, fut obligé d'aller prendre quelque repos dans son château de Joinville, en Gâtinais, où il mourut à soixante-quatorze ans.

Ce que nous venons de dire doit faire présumer quel est le genre de mérite des Mémoires de Castelnau: la politique l'occupe plus que la guerre; employé dans presque toutes les affaires importantes, il en fait souvent connaître les causes secrètes, il les expose sous leur jour véritable, il excelle à peindre l'esprit du temps; aussi éloigné de l'indifférence que du fanatisme, il présente avec mesure des observations pleines de justesse. Si, comme nous le pensons, les études historiques n'ont pas seulement pour but d'apprendre des faits et des dates, mais d'acquérir une instruction positive, il



y a peu d'ouvrages qui méritent, plus que les *Mémoires de Castelnau*, de fixer l'attention.

Ces Mémoires furent publiés pour la première fois en 1621, par son fils, Jacques Castelnau, en 4 vol. in-4°, Paris, Chapelet. Le Laboureur, en 1659, et Jean Godefroy, en 1651, en donnèrent deux autres éditions in-folio, l'une en deux volumes et l'autre en trois. Dans ces deux éditions, le texte est perdu au milieu d'une multitude de pièces sur les

règnes de François II, de Charles IX, de Henri III, auxquelles sont ajoutées les généalogies de Castelnau et de toutes les familles qui lui étaient alliées. Nous ne reproduirons pas ces pièces ; utiles dans un ouvrage isolé, elles deviennent superflues dans une collection où tous les Mémoires sur la même époque, se trouvant réunis, s'expliquent et se complètent l'un par l'autre.

A. B.



LETTRE INTRODUCTIVE DES MÉMOIRES DE JEAN CHOISNIN<sup>760</sup>

A TRÈS-HAUTE, TRÈS-PUISSANTE ET TRÈS VERTUEUSE PRINCESSE,

CATHERINE DE MEDICIS,

PAR LA GRACE DE DIEU ROYNE DE FRANCE,

MERE DES ROYS,

JEAN DE CHOISNIN DE CHASTELLERAUT, SON TRÈS-HUMBLE ET TRÈS-OBEYSSANT SERVITEUR,

DESIRE TOUT HONNEUR ET FELICITÉ

MADAME,

Quand M. l'evesque de Valence revint de Polongne, il estoit resolu de n'escire ny de parler que fort sobrement du service qu'il avoit fait à Vos Majestez, tant audict pays qu'à son passage par l'Allemaigne, ne pensoit par ce seul moyen pouvoir surmonter l'envie qui en ce temps regne en ce royaume plus qu'en nul autre. Il avoit sagement preveu que ceux qui volontiers s'occupent à controller les actions d'autruy cherchoient par tous moyens luy oster, ou, pour le moins, diminuer la louange qu'il avoit acquise, et eust désiré (et de cela j'en suis tesmoing) qu'après avoir rendu compte de sa negociations, la memoire, en ce que luy concernoit, en eust esté ensevelie ; et, pour ceste cause, deffendit à nous qui avions esté avec luy de ne communiquer à personne ce que ja nous avions escript de son voyage. Mais il est advenu que quelques malins esprits, les uns, poussez de quelque mauvaise volonté qu'ils portent audict sieur, les autres, qui sont les estrangers mal affectez à ceste couronne, ont par divers moyens calomnié l'election qui avoit esté faite. Les uns ont dit qu'il y avoit eu de la corruption et de la force ; les autres ont calomnieusement rapporté le bon et heureux succez de ladite election à la recommandation et commandement que le Turc avoit faite à la noblesse de Polongne. C'estoit

---

<sup>760</sup> Jean CHOISNIN, *Mémoires de Jean Choïsnin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne*, op. cit., p. 17-19.

autant à dire que le nom du Roy n'y avoit de rien servy ; que la vertu du roy esleu n'avoit esté mise en aucune consideration ; que les gentilshommes pollacs sont comme serfs est esclaves dudict Grand-Seigneur. Et enfin c'estoist une invention pour rendre ladicte election odieuse et suspecte à toute la chrestienté. Et encore que ce fust chose si notoirement faulse qu'elle ne meritoit qu'on y fist aucune response, toutesfois le Roy, comme prince sage et advisé, prevoyant que ce faux bruit prendroit telle racine que ceux qui escrivent l'histoire de nostre temps, comme mal informez, pourroient autoriser et confirmer ladicte calomnie, il voulut et commanda audict sieur de Valence, pour esclarcir un chascun de la verité, de mettre ou faire mettre par escript le discours de toute sa negociation. Qui fut cause que ledict sieur me donna congé de publier ce que j'avois recueilly, tant de ses memoires que de ceux qu'il avoit employez audict pays. Par lequel discours l'on verra que le Roy n'a esté aydé ni secouru d'homme vivant que de son seul nom, et de celuy dudict roy esleu son frere. Et pour autant, Madame, qu'on ne peult nier que, pour le singulier et extreme desir que vous avez tousjours monstré à la grandeur de ceste couronne, vous n'avez esté la premiere et seule occasion d'envoyer demander et poursuivre ledict royaume de Polongne, l'on sçait aussi que vous choisistes ledict sieur de Valence pour ministre de vostre grande et louable entreprinse, il m'a semblé ne devoir adresser mon petit labeur à autre qu'à Vostre Majesté, qui, avecques plus seur et plus sain jugement, en pourroit juger mieux que nut autre sçauroit faire : et serez peult estre bien ayse de mettre ce petit recueil en vostre librairie, afin que ceux qui viendront apres ayent cognoissance du soing que vous avez eu de l'avancement et de la grandeur de nos seigneurs vos enfans, lesquels furent dès leur enfance privez du secours et de l'assistance du roy leur pere. Mais Dieu, qui les print souz sa protection, vous a donné la force et la prudence pour leur servir non seulement de mere, mais de bon, sage et provident pere. Je vous supplie donc, Madame, ne trouver mauvais si, faisant publier ce petit traicté, je l'ay dedié à Vostre Majesté. Et n'ayant autre moyen de vous faire service, je prieray Dieu, Madame, pour vostre santé et prosperité.

A Paris, ce 16 mars 1574.

Vostre très-humble et très-obeysant serviteur,  
Jehan Choisnin

Mon Filz, Dieu m'est tesmoing que, mesme avant votre naissance, il m'a donné espoir que vous le serviriez et ce vous doibt estre quelque arre de sa grâce et une admonition ordinaire à vostre devoir. En ceste intention, nous avons mis pene, votre père et moy, de vous nourrir soigneusement en sa craincte, que nous vous avons, en tant qu'en nous a esté, faict succer avec le lait ; avons eu soin aussy, pour vous en rendre plus capable, de vous faire instruire en toutes bonnes lettres, et grâces à luy, avec quelque succez, afin que vous peussiez, non seulement vivre, mais mesmes reluire en son Eglise. Maintenant, je vous voy prest à partir pour aller voir le monde, connoistre les mœurs des hommes et l'estat des nations ; ne vous pouvant suivre de l'oeil, je vous suivray de mesme soin et prie Dieu que cette mesme instruction vous suive partout, que vous croissiez en craincte et en amour de Dieu, profitiez en sa connoissance de toutes choses bonnes, vous fortifiiez en la vocation que vous avés de luy pour son service et rapportiez tout ce qu'il a mis en vous et qu'il y mettra cy après à son honneur et gloire. Il vous a donné d'estre nay en son Eglise, ce qu'il a desnié à tant de nations et à tant de grands hommes. Adorés, mon Filz, révéremment ce privilège d'estre nay Chrestien. Il vous a faict naistre en la lumière de l'Eglise, séquestré du règne des ténèbres, de la tyrannie de l'Antéchrist qui nous avoit enveloppez es siècles précédens. Cependant, les Grands du monde, les puissances de ce siècle, la plus part y croupissent encores. Adorez moy de rechef, ceste miséricorde, ce soin spécial que Dieu a eu de vous, de vous exempter de cette apostasie universelle qui a usurpé et tant de nations et tant de temps. Mais il vous a faict naistre, d'un Père, duquel en ses jours il s'est voulu servir et servira encore pour sa gloire, qui vous a, dès votre enfance, dédié à son service, qui en cest espoir vous a faict eslever selon votre aage en piété et en doctrine, qui en somme n'a rien obmis par ardentès prières envers Dieu, par un soin exquis en votre instruction, pour vous rendre un jour capable de son œuvre. Pensez que par tels chemins, Dieu vous veut

---

<sup>761</sup> Charlotte DUPLESSIS-MORNAY, *Les Mémoires de Madame de Mornay*, op. cit., p. 63-65.

amener à grandes choses ; pensés à estre instrument, en vostre temps, de la restauration, qui ne peut plus tarder, de son Eglise. Eslevez tout votre esprit à ce but là et ne doutez, moiennant cela, mon Filz, que Dieu ne vous assiste, qu'en le cherchant vous ne le trouviés à la rencontre, qu'en poursuivant son honneur vous n'en trouviez pour vous, plus que le monde ne vous en scauroit ny donner ny promettre. Mais appréhendés aussy ses jugemens, sy vous le négligés, sy vous possédés ses grâces en ingratitude, car miséricorde mesprizée retourne en condamnation, et plus les grâces sont spéciales, plus le mespris ou l'abus en seroit punissable. Vous estes jeune, mon Filz, et diverses fantaisies se présentent à la jeunesse ; mais souvenez vous tous jours du dire du Psalmiste : « En quoy adressera le jeune homme sa voye ? Certes, en se conduisant selon ta parole, Seigneur. » Et n'aurés aussi faute de personnes qui vous en voudront destourner ou à gauche ou à droicte, mais dites encore avec luy mesmes : « Je fréquenteray ceux seulement qui observent tes loix ; tes loix, Seigneur, seront les gens de mon Conseil. » Mais, afin encor que vous n'y ayés point faute de guide, en voicy un que je vous baille par la main, et de ma propre main, pour vous accompagner, c'est l'exemple de votre père, que je vous adjure d'avoir tousjours devant vos yeux pour l'imiter, duquel j'ay pris la peine de vous discourir ce que j'ai peu connoistre de sa vie, nonobstant que notre compagnie ait esté souvent interrompue, par le malheur du temps et en telle sorte touteffois, que vous y en avés assez pour connoistre les grâces que Dieu luy a faites, de quel zèle et affection il les a employés, pour espérer aussy pareille assistance de sa bonté quand vous vous résouldrez de le servir de tout votre cœur. Je suis malade et ce m'est de quoy penser que Dieu ne me veuille laisser longtemps en ce monde. Vous garderés cest escrit en mémoyre de moy ; venant aussy, quand Dieu le voudra, à vous faillir, je désire que vous acheviez ce que j'ai commencé à escrire du cours de nostre vie. Mais surtout, mon Filz, je croiray que vous vous souviendrez de moy quand j'oiray dire, en quelque lieu que vous aillez, que vous servez Dieu, et ensuivez vostre Père; j'entreray contente au sépulchre, à quelque heure que Dieu m'appelle, quand je vous verray sur les erres d'avancer son honneur, en un train assuré, soit de seconder vostre père en ses saints labeurs, tant que Dieu vous le conservera (et je le supplie que ce soit longues années pour servir à sa gloire, et à vous de guide par les sentiers du monde), soit de le faire revivre en vous, quand, par sa grâce, il le vous fera survivre. Je vous recommande, au reste, vos sœur ; monstrez, en

les bien aymant, que vous ayez et aurés aymé vostre mère. Pensés mesme, tout jeune que vous estes, Dieu nous retirant d'icy, que vous leur devés estre Père. Et je prie Dieu, mon Filz, qu'il vous doint à tous vivre en sa crainte et en vraye amytié l'un envers l'autre et en ceste assurance vous donne ma bénédiction, et le supplie de tout mon cœur qu'il la bénie en Jésus Christ son Filz et qui vous communique son Saint Esprit.

Escrit à Saumur, ce 25<sup>e</sup> avril 1595.

Vostre bien bonne mère, CHARLOTTE ARBALESTE





Mon Filz, Dieu m'est tesmoing, q<sup>e</sup> mesmes avant v<sup>re</sup> nais<sup>s</sup>an<sup>ce</sup>  
 Il m'a donne espoir, q<sup>e</sup> vous le serviriez. Et ce vous doit est<sup>re</sup>  
 quelque Arre de sa grace, & v<sup>re</sup> admonition ordinaire  
 à v<sup>re</sup> deuoir. En ceste Intention nous auons mis pen<sup>e</sup>  
 v<sup>re</sup> Pere & moy de vous nourrir soigneusement en sa  
 crainte. & nous vous auons, entant qu'en nous à este  
 fait sucter avec le laict. Auons eu soin ausy, pour  
 vous en rendre plus capable, de vous faire instruire  
 toutes bones lettres, & grâces à luy, avec quelque sa<sup>u</sup>  
 afin que vous peussies non seulement viure, mais mes<sup>m</sup>  
 reluire en son Eglise. Maintenant je vous voy prest  
 partir pour aller voir le monde, connoistre les moeurs  
 hommes, & l'estat des Nations, ne vous pouuant sui<sup>re</sup>  
 de l'ocil, je vous suivray de mesme soin, & prie Dieu  
 ceste mesme instruction vous suive par tout, Que  
 croissies en crainte & en amour de Dieu, profitiez  
 en la connoissance de toutes choses bonnes, vous fortifiez  
 en la vocation q<sup>e</sup> vous auez de luy pour son seruice, &  
 rapportiez tout ce quil à mis en vous, & quil y mettra  
 q<sup>e</sup> après à son honneur & gloire. Il vous à donne destre  
 en son Eglise. Ce quil à desnié à tant de Nations, & à  
 tant de grandz homes, Adorez, mon Filz, reuerement  
 Priuilege destre né Chrestien. Il vous à faict naistre  
 la lumiere de l'Eglise, Sequestre du Regne des tenebres,  
 la Tyrannie de l'Ante Christ, qui nous auoit enueloppé  
 es siecles precedens. Cependant les Grandz du monde,  
 puissances de ce Siecle, la plus part y croupissent enca<sup>u</sup>  
 Adorez moy de rechef, ceste misericorde, ce soin special  
 Dieu à eu de vous, de vous exempter de ceste Apostasie  
 vniuerselle qui à usurpé, & tant de nations & tant de  
 temps. Mais Il vous à faict naistre, d'un Pere, d'un

Détails du manuscrit des Mémoires de Charlotte Arbalette.

<sup>762</sup> Reproduit dans *Ibid.*, p. 8.



AU ROY

---

Monseigneur, lorsque j'ay receu vostre lettre par le s. de la Motte, j'estois desjà bien avant en chemin, ayant esté surprinse d'une telle mutation, toutesfois laquelle nous menaçoit despuis quelque temps que nous avons veu l'animosité de nos ennemis si desbordée que leur rage et passion a estouffé ceste espérance de repos par vostre édict de pacification, lequel, Monseigneur, ayant esté non seulement mal observé, mais du tout renversé par les inventions du cardinal de Lorraine ; lequel, outre les promesses qu'il vous a toujours pleu donner à tous vos pouvres subjects de la religion réformée, par lettres aux Parlements et d'autres particulières qu'il a escrites, comme j'en suis bon tesmoing pour la Guyenne, a toujours rendu les effets dudict édict vains et sans exécution, et, tenant les choses en suspens a tant faict faire de massacres, que se cuidant, par la patience que nous avons eu de ses estranges façons, hors de toute bride, a voulu passer outre, s'attachant aux Princes de vostre sang ; comme l'exemple en est à la poursuite qu'il a faite de Monsieur le Prince, mon frère, lequel il a contrainct venir chercher secours parmy ses parens. Et luy estant mon fils si proche et sy allié, nous n'avons peu moins, Monseigneur, que luy venir offrir ce que le sang et l'amitié nous commande. Nous sçavons assez vostre volonté ; vous nous en avez trop asseurez de bouche et pas escript, qui est que vous désirez tirer le service de nous, qu'avec toute fidélité, obéissance et révérence nous vous devons, et auquel ne voulons faillir pour la vie. Et sçavons davantage, Monseigneur, que vostre bonté et affection naturelle que nous portez, nous veut conserver et non pas ruiner. Doncques, si nous voyons tels efforts excécutés contre nous, qui sera celui qui, sçachant bien que vous estes Roy très véritable et que vous nous avez promis le contraire, ne jugera

---

<sup>763</sup> Jeanne d'ALBRET, *Mémoires et poésies de Jeanne d'Albret*, op. cit., p. 205-208.

que cela est fait sans vostre sçeu, et par l'accoustumée et de si longtems expérimentée malice du cardinal de Lorraine. Je dy encore que nous le sceusions comme au vray nous faisons.

Je vous supplie donc très humblement, Monseigneur, trouver bon et prendre en bonne part que je sois partie de chez moy avec mon fils, en intention de servir à mon Dieu, à vous qui estes mon Roy souverain et à mon sang. Nous opposans, tant que nous aurons vie et biens, aux entreprises de ceux qui, ouvertement et d'une effrontée malice, y veulent faire violence ; et croire, Monseigneur, que les armes ne sont entre nos mains que pour ces trois choses-là empescher : qu'on ne nous rase de dessus la terre, comme il a esté comploté, et vous servir, et conserver les Princes de vostre sang. Pour mon particulier, Monseigneur, ledict cardinal a eu grand tort de vouloir changer vostre puissance et auctorité en violence, lorsqu'il m'a voulu faire ravir mon fils d'entre mes mains, pour le vous mener, comme si vostre simple commendement n'avoit assez de pouvoir sur luy et moy : que je vous supplie très humblement, Monseigneur, croire vous estre si très humbles et très obéissans serviteur et servante qu'égalant nostre fidélité à l'infidélité dudict cardinal et ses complices, je vous assure que, lorsqu'il vous plaira en faire l'essay et de l'un et de l'autre, vous trouverez plus de vérité en mes effets qu'en ses paroles, comme un gentilhomme que j'envoye vers Vos Majestez le vous dira, et Monsieur de la Motte, que je m'assure s'en va satisfait de mon intention ; qui ne sera jamais autre, Monseigneur, que de mettre vie et biens pour la conservation de vostre grandeur et règne, que je supplie à Dieu remplir de sa bénédiction et vous donner, Monseigneur, très longue vie.

De Bergerac, le XVI de septembre 1568.

Votre très humble et très obéissante subjecte et tante.

JANE.

A LA ROYNE MÈRE

---

Madame, je commenceray ma lettre par une protestation devant Dieu et les hommes qu'il n'y a rien de plus entier que la dévotion que j'ay eue, ay et auray, au service de mon Dieu, mon Roy, ma patrie et mon sang. Toutes lesquelles choses ont faict ensemble une terre force en moy, que Monsieur de la Motte m'a desjà trouvée partie de mes maisons pour y venir offrir la vie, les biens et tous moyens ; vous suppliant très humblement, Madame, si je suis trop longue en ma lettre, l'attribuer à la nécessité du temps, qui m'a tant donné de recharge sur charge, que je ne puis rien, que je ne puis rien moins que vous esclaircir, et le plus brièvement qu'il me sera possible, mon intention, vous ouvrant mon cœur, pour vous y faire lire le contraire de ce que je m'asseure que les ennemis de Dieu, du Roy, et par conséquent de ses fidèles subjects et serviteurs, tascheront de vous déguiser.

Je vous supplie encore très humblement, Madame, m'excuser si, pour venir atteindre où j'en suis réduite, je commence au temps que ceux de la maison de Guyse se déclarèrent par leurs actes ennemis du repos public de ce royaume, qui fut lors qu'ils pratiquèrent le feu Roy, mon mary, sous l'espérance de luy faire ravoire nostre Royaume. Vous sçavez assez, Madame, quelles gens lors le menoyent, à mon grand regret, et j'oserois dire au vostre, comme j'avois en ce temps-là cest honneur de le sçavoir de vostre propre bouche. Je vous supplie très humblement vous remémorer quelle fidélité vous trovastes en moy, qui, quand il fut question à bon escient de la conservation de ce Royaume, oubliay l'amitié du mary, et hazarday mes enfants. Car, quant aux biens, puisque le reste y alloit, je ne les veux mettre en comte. Je vous supplie encore très humblement, Madame, vous souvenir, au partir de

---

<sup>764</sup> *Ibid.*, p. 209-214.

Fontainebleau, des propos qu'il vous pleut me tenir et l'assurance que vous prinste de moy, qui n'est changée de mon costé ne diminuée pour temps qui ait couru. S'il vous plait, Madame, il vous souviendra aussi que, estant arrivée en Vendomois, je receu de vos lettres et commandemens, auxquels fidèlement j'obéy. Je suyvray à ce que je fei en la Guyenne à mon arrivée et tout selon que j'avois cogneu vous estre agréable, comme il vous pleut m'en assurer par mon maître d'hôtel Roques. Sur cela, Madame, je perdy le feu roy, mon mary, qui m'a faict depuis communiquer aux afflictions de l'estat des vesves. J'à à Dieu ne plaise, Madame, puisque nous sommes maintenant à regarder le général, que vous veuille ramentevoir les indignitez que particulièrement j'ay receues. Car je fais ceste seconde protestation, que le service de mn Dieu, de mon Roy, l'amour de ma patrie et de mon sang, me remplit tellement le cœur, qu'il n'y a rien de vide pour recevoir quelque particulière passion qui me touche.

Doncques, Madame, je viendray aux derniers troubles, recommencez lors que le cardinal de Lorraine, avec ses adhérans, nous rendit en l'extrémité que vous, Madame, et un chascun sçait. Durant ce temps j'ay demeuré en mes pays inutile au service de vos Majestez pour ne pouvoir ce que je vouloy, ayant esté empêchée par la malice de ceux, lesquels, s'ils eussent peu, m'en eussent autant faict faire ceste fois. Madame, le sieur de la Motte, durant ce temps-là qu'il a fait deux voyages par vostre commandement devers moy, vous aura si bien rendu compte de mes actions que je n'en feray redite. Je viendray donc, Madame, au poinct où j'en suis, qui est que, voyant les édicts de mon Roy non seulement enfreincts par quelques occasions subjectes à excuses, mais totalement renversez, son auctorité desdaignée, ses promesses royales rompues, et le tout par l'astuce et cautelle damnable du cardinal de Lorraine : lequel, je ne vous puis mieux dépeindre que je scay (et puis dire que vrayement je le scay) que vous-mesmes le cognoissez. Ayant veu cela, Madame, par tant de tristes effets, comme les massacres, dont les plaintes ordinaires remplissent vos oreilles ; par voir ceux qui, par l'édict de Pacification espéroient le repos de leurs maisons, vagabonds par la France, sevez de leur naturelle nourrice, les garnisons manger leur substance et, qui pis est, enflés de la patience qu'on a de leurs cruautez barbares, attentent aux Princes du sang, branches de ce tronc, lequel ils veulent déraciner, lorsqu'ils l'auront dépouillé de ses dictes branches. Ce n'est pas zelle de Religion, comme ils disent ; car, Dieu vous doint bonne

vie, Madame, lors que vous fustes dernièrement si malade, vous scavez que Monsieur le cardinal, mon frère, n'estoit exempt de leur conspiration ; toutesfois il est catholique. C'est donc ce sang de France qui leur fait si grand mal au cœur ; comme ils ont continué ver Monsieur le Prince, mon frère, et tous ses petis enfans, au secours duquel le sang appelle mon fils et moy ; et n'y voulons nullement faillir. Je ne veux oublier la charge de Monsieur de Losses contre mon fils, le tout par le tyrannique conseil dudict cardinal et ses complices.

Je scay bien, Madame, que ceux qui oyront lire ma lettre, diront que j'en ay prins le formulaire sur celles que de tous costez vous recevez, que cela ne vient de moy. Je vous supplie très humblement, Madame, croire que, du seul subject qui nous mène, nous de la religion réformée, ne peut sortir qu'une mesme façon de plaincte, et, d'une race si illustre que celle de Bourbon, tige de la fleur de lis, rien n'en peut venir que fidélité. Voilà, Madame, les trois poincts qui m'ont amenée : le service de mon Dieu ; pour voir que ledict cardinal et ses complices, comme la chose est trop claire, veut raser de la terre tous ceux qui font profession de sa vraye religion. Le second, pour le service de mon Roy ; pour employer vie et biens à ce que l'édicte de pacification puisse estre observé selon sa volonté, et nostre patrie, ceste France, mère et nourrice de tant de gens de bien, ne puisse estre tarie pour laisser mourir ses enfans. Et le sang qui, comme je vous ay dict, Madame, nous appelle à aller offrir tous secours et aide à Monsieur le Prince, mon frère, que nous voyons évidemment chassé et poursuivy contre la volonté du Roy, qui luy en a tant promis d'assurance, par la malignité de ceux qui ont desjà trop possédé la place qui ne leur appartient auprès de nostre Roy et vous, et qui ferment vos yeux à ne voir leur meschanceté et bouchent vos oreilles à n'ouyr nos plainctes. Que Dieu, Madame, par sa sainte grâce ouvrant l'un et desbouchant l'autre, vous puisse faire voir et ouyr de quelle dévotion et de quel zèle chascun de nous marche en la conservation des grandeurs de vos Majestez ; ayant bien cogneu, Madame, par la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le sieur de la Motte, comme on vous a animée contre nous.

Madame, j'envoye un gentilhomme avec ledict sieur de la Motte pour vous assurer de tout ce que je vous escri, luy en ayant aussy bien au long communiqué et auquel particulièrement j'ay prié vous dire combien, outre les autres considérations, il est nécessaire pour la conservation de vostre auctorité

de vous desjoindre de ceux qui vous y veulent nuire et pour cela veulent ruiner ceux qui désirent vous la garder. Cognoissez-nous bien tous et mettez différence entre les bons et les mauvais, et croyez de moy particulièrement, Madame, que je désire infiniment une bonne paix et si bien assurée que le dict cardinal de Lorraine et ses adhérens ne la puisse plus esbranler. A laquelle, si Dieu m'avoit fait ceste grace que d'y pouvoir servir, je m'estimeroye aussi heureuse que, de bonne volonté, j'y mettroys la vie et tout le reste.

Priant Dieu, Madame, etc.

De Bergerac, ce XVI de septembre 1568.

Vostre très humble et très obéissante subjecte et sœur,

JANE.



A MONSIEUR FRÈRE DU ROY

---

Monsieur, je scay qu'après le Roy vous avez tel pouvoir, qu'à juste raison tous vos très humbles serviteurs, fidèles subjects de sa Majesté, ont l'œil tourné vers vous, afin qu'il vous plaise et à bon escient mettre la main à cest orage que vous voyons desjà trop souvent tomber sur ceste pauvre France par la malignité d'aucuns, qui sont tousjours aspiré à l'accabler, désirans bastir leur grandeur et auctorité des pierres de la ruine de ceux qui, comme fermes piliers, la soustiennent. Je crain merveilleusement, Monsieur, que je n'auray tant l'heur que mes paroles puissent avoir lieu envers vous, estant détourné par le cardinal de Lorraine, que je scay, tant qu'il pourra, empeschera que le Roy, la Royne et vous ne soyez fidèlement advertis des misères et calamitez qui troublent la France et tout par ses inventions, comme ses lettres semées en tant d'endroits en font foy, qui ne tendent à autre chose qu'à faire rompre les édicts de Sa Majesté et massacrer tous ceux qui en désirent l'observation. Et sur tout en veut aux Princes de vostre sang, comme le dernier acte l'a monstré, qu'il a brassé pour attrapper Monsieur le Prince, mon frère, qui, pour n'estre le premier à rompre ceste paix, a mieux aimé se retirer avec sa femme et petis enfans ; avec cette cruauté d'un costé et pitié de l'autre, que je m'asseure, Monsieur, que, si la vérité vous pouvoit estre dépeinte comme elle est, vous en sentiriez en vostre cœur quelque chose d'avantage pour l'honneur qu'ils ont d'estre de votre sang. Qui a esté cause que, mon fils et moy, nous sommes mis en chemin pour, avec les moyens que Dieu nous a baillez, leur donner l'aide et faveur, à quoy la proximité nous convie ; vous suppliant très humblement, Monsieur, croire qu'en quelque lieu que mon disct fils et moy nous soyons, nous y serons pour le service de Dieu et du Roy, auquel nous rendrons toute nostre

---

<sup>765</sup> *Ibid.*, p. 215-216.

vie le très humble service que nous luy devons, et à vous, Monsieur, auquel je présente mes très humbles recommandations. Et parce que le sieur de la Motte vous dira plus amplement toutes choses, je finiray ma lettre, suppliant Dieu qu'il vous doint, Monsieur, très heureuse et longue vie.

De Bergerac, le XVI de septembre 1568.

Votre très humble et très obéissante tante,

JANE.

A MONSIEUR LE CARDINAL DE BOURBON

---

Monsieur mon frère, le sieur de la Motte et un gentilhomme, que j'envoie avec luy, diront à leurs Majestés, comme aussi vous le pouvez voir par les lettres que je leur escri, les occasions si justes qui m'ont amenée où le dict sieur de la Motte m'a trouvée, en espérance de poursuivre mon voyage pour le service de leur Majestés ; ausquelles il est temps, Monsieur mon frère, que, plus hardiment que vous n'avez fait, vous leur remonstrez vivement l'extremité des malheurs de nostre France. Si tous les subjects du Roy y sont obligez, que devez-vous faire à qui l'honneur du sang est conjoint ? Monsieur le cardinal de Lorraine vous tiendra-t-il toujours comme suffragans ? Vous fera-t-il honte et outrage en la personne de vostre propre frère, sœurs et neveux, que vous ne vous en ressentiez ? Si ce n'est au moins de nom, vos proches parens, et que vous ne veuillez prendre la querelle à l'occasion de la Religion, dont il se couvre fausement du zèle, souviene-vous des Vespres siciliennes, qu'il vouloit et ses complices faire lorsque la Royne fut dernièrement si malade. Vous en fustes esmeu pour une nuict et en perdistes le dormir, et tout cela est allé en fumée. Il vous a emmiellé de belles parolles. Si vous estes séparé de religion avec nous, le sang peut-il séparer pour cela ? L'amitié et devoir de nature cessera-t-il pour ceste occasion ? Non, Monsieur mon frère, je vous supplie, sentez-vous de la poursuite faicte à nostre frère pour monstrier que mon fils s'en tient offensé et moy, pour recognoistre l'honneur de la maison ou j'ay esté mariée et celle que je veux tenir pour mienne propre. Nous luy allons offrir le devoir, observans très fidèlement, en tout et par tout, le service, obéissance et fidélité que nous devons à nostre Roy. Et par ce, Monsieur mon frère, que le mestier des femmes et de ceux qui ne manient point les armes,

---

<sup>766</sup> *Ibid.*, p. 217-218.

comme vous, est de pourchasser la paix, faictes de vostre costé que nous l'ayons bien assurée. Du mien, j'y employerai tout. Et croyez que trois choses nous mènent icy, mon fils et moy : Dieu, le Roy et nostre sang, ausquelles choses nous désirons servir. Le sieur de la Motte vous dira comme tout passe et je prieray Dieu, Monsieur mon frère, qu'il vous doint sa sainte grace, etc.

De Bergerac, ce XVI septembre 1568.

Vostre obéissante et obligée sœur,

JANE.

A LA ROYNE D'ANGLETERRE

---

Madame, outre le désir que j'ay eu toute ma vie de me continuer en vostre bonne grâce, il se présente aujourd'huy un subject qui me accuseroit grandement, si, par mes lettres, je ne vous faisoye entendre l'occasion qui m'a menée icy, avec les deux enfans qu'il a pleu à Dieu me prester. Et de tant plus seroit ma faute grande, qu'il a mis par sa grande bonté tant de grâces en vous et un tel zèle à l'avancement de sa gloire, que, pour vous avoir eslue l'une des Roynes nourrissières de son Eglise. C'est donc à juste raison, Madame, que tous ceux qui, liez en ceste cause, accompagnent vostre saint désir, vous advertissent de ce qui se passe en ce fait.

Et de ma part, Madame, pour mon particulier, m'assurant que du général vous en savez assez, je vous supplieray très humblement croire que trois choses, la moindre desquelles estoit assez suffisante, m'ont fait partir de mes Royaume et pays souverains. La première, la cause de la Religion, qui estoit en nostre France si opprimée et affligée par l'invétérée et plus que barbare tyrannie du cardinal de Lorraine, assisté par des gens de mesme honneur, que j'eusse eu honte que mon nom eust jamais esté nommé entre les fidèles, si, pour m'opposer à telle erreur et horreur, je n'eusse apporté tous les moyens que Dieu m'a donnez à ceste cause, et, mon fils et moy, nous joindre à une si sainte et grande compaignie de princes et seigneurs, qui, tous comme moy, et moy comme eux, avons résolu, sous la faveur de ce grand Dieu des armées, de n'espargner sang, vie, ni biens pour cest effect. La seconde chose, Madame, que la première tire après soy, est le service de nostre Roy, voyant

---

<sup>767</sup> *Ibid.*, p. 219-222.

que la ruine de l'Esglise est la siene et de ce Royaume, duquel nous sommes si estroictement obligez de conserver l'estat et grandeur. Et d'autant que, mon fils et moy, avons cest honneur d'en estre des plus proches, voylà, Madame, ce qui nous a faict haster de nous venir opposer à ceux qui, abusans de la grande bonté de nostre Roy, le font estre luy-mesme aucteur de sa perte, le rendant, encore qu'il soit le plus véritable prince du monde, faulseur de ses promesses par les inventions qu'ils ont trouvées de faire rompre l'édict de Pacification ; lequel, comme demeurant en son entier, entretenoit la paix entre le Roy et ses subjects fidèles ; et, rompu, convie la mesme fidélité desdicts subjects à une guerre trop pitoyable et tant forcée, qu'il n'y a nul de nous qui n'y ait esté tiré par violence.

La tierce chose, Madame, nous est particulière à mon fils et à moy : qui a esté que, voyant les ennemis de Dieu et anciens de nostre maison, avec une effrontée et tant pernicieuse malice, avoir délibéré, joignant la haine qu'ils portent à la cause générale avec celle dont ils ont tant monsté d'efforts contre nous, ruiner entièrement nostre race ; voyant arriver monsieur le prince de Condé, mon frère, qui, pour éviter l'entreprinse qu'on avoit faicte contre luy, fut contrainct, plustost que reprendre les armes, venir chercher lieu de seureté ; je di, Madame, avec telle pitié qui accompagnoit la tendre jeunesse de ses petits princes et de leur mère grosse, que je ne sache bon cœur à qui ceste piteuse histoire ne face grand mal. De l'austre costé, j'estoi advertie que l'on avoit despesché pour me venir ravir mon fils d'entre les mains. Avec tels subjects nous n'avons peu moins que nous assembler, pour vivre ou mourir unis, comme le sang, qui nous a attirez jusqu'icy, nous y oblige.

Voylà, Madame, les trois occasions qui m'ont faict faire ce que j'ay faict et prendre les armes. Ce n'est point contre le ciel, Madame, comme disent ces bons Catholiques, que la poincte en est dressée et moins contre nostre Roy. Nous ne sommes, par la grace de Dieu, criminels de lèse-Majesté divine ni humaine. Nous sommes fidèles à nostre Dieu et à nostre Roy ; ce que je vous supplie très humblement croire et nous vouloir toujours assister de vostre faveur ; laquelle ce grand Dieu vous vueille recognoistre, vous augmentant ses saintes graces avec conservation de vos estats, et qu'il vous plaise, Madame, recevoir icy les très humbles recommandations de la mère et des enfans, qui désireroyent infiniment avoir le moyen de vous faire service. Et parce, Madame, que le sieur du Chastelier, lieutenant général en l'armée des mers,

s'en allant là, aura toujours affaire de vostre faveur, l'ayant prié de présenter mes lettres, je prendray la hardiesse de le vous recommander.

De la Rochelle, ce XV jour d'Oct. 1568.

De par vostre très humble et obéissante sœur,

JANE.





Alors ils tinrent conseil et resolurent de combattre, et d'aller passer la riviere d'Eure le plus près de Dreux et des ennemis qu'il seroit possible, en certains villages où nostre armée se logea, pour le lendemain ou le jour suivant donner la bataille<sup>769</sup>. Ce qui advint contre l'opinion de l'Admiral, qui, pour toutes raisons, alleguoit que l'armée du Roy, voyant le progrès du chemin qu'elle avoit fait depuis qu'elle estoit partie de Paris, ne se mettroit jamais au hasard de donner la bataille, ce qui fut rapporté au Connestable, mais que le prince de Condé estoit de differente opinion à l'Admiral, disant que la bataille ne se pouvoit eviter : à quoy il se prepara plustost que ledit Admiral, qui estoit fort entier en ses opinions, comme je l'ay cognu souvent ès affaires que j'ay depuis eues à traicter avec luy, tant pour la paix que pour licencier par deux fois ses armées, dont j'ay eu la charge, comme je diray en son lieu.

Donc, pour revenir au point de donner la bataille, l'armée du Roy, qui avoit tousjours costoyé celle des huguenots, passa l'eau le dix-huictiesme decembre, et se logea avec tout l'avantage qu'elle put, dont les huguenots furent assez mal advertis ; et y en a quelques-uns qui disent que le prince de Condé ny l'Admiral ne firent pas ce qu'ils devoient faire, soit pour donner, soit pour eviter la bataille. Aussi nostre armée perdit-elle de son avantage de combattre au bout de la campagne de Beauce et en la plaine de Dreux ; attendu que la pluspart de nos forces consistoient en gens de pied, et celle des huguenots en plus grand nombre de cavalerie, et avoit un fort grand bagage, et leurs reistres trop de chariots. De sorte que, passant au bourd de Trion, comme il sembloit que ce fust leur intention, ils eussent esté fort incommodez, à l'occasion des chemins bas et plus estroits, et plus avant tant d'arbres qui estoient de ce costé.

Or le jour du combat estant venu, le prince de Condé monta à cheval de grand matin, et premier que l'Admiral qui menoit l'avant-garde ; mais ils ne

---

<sup>768</sup> Michel de CASTELNAU, *Mémoires de Michel de Castelnau*, op. cit., p. 475-478.

<sup>769</sup> Il s'agit ici des chefs de l'armée du roi, autrement dit le connétable Anne de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André.

firent pas grand chemin, qu'ils n'eussent advertissement que l'armée du Roy avoit passé l'eau de leur costé, et la voyant en bataille, et qu'elle ne bougeoit, ains les attendoit pour voir leur contenance, ils firent alte, et se mirent en bataille à la portée du canon. Le prince de Condé fit deliberation de charger le premier, estimant que ce luy seroit avantage ; mais il jugea aussi qu'il luy falloit endurer un grand eschec de nostre artillerie, et que la campagne estoit large, de sorte que, venant le premier combat, il couroit le danger d'estre rencontré par le flanc : et toutesfois il fit quelque semblant de tourner la teste vers Trion : ce que voyant le Connestable, et que quelques troupes paroissoient, mesmement les reistres du prince, il leur fit tirer quelque volée de canon, ce qui les esbranla de telle sorte, que les reistres se voulurent couvrir, et prendre le chemin du valon<sup>770</sup>.

Cela fit juger à quelques-uns nostre armée, qui le rapportèrent au Connestable, que le prince vouloit chercher le moyen d'éviter la bataille, voyant l'armée du Roy composée de cinq gros bataillons de gens de pied entremeslez de cavalerie, d'autant qu'elle estoit plus faible, à l'occasion des reistres, que celle du prince. L'avant-garde, conduite par le mareschal de Saint-André, estoit de dix-sept compagnies de gens d'armes, vingt enseignes de pied françoises, et quatorze compagnies espagnoles, dix enseignes de lanskenets et quatorze pieces d'artillerie. Le Connestable, chef de l'armée, menoit la bataille, où il y avoit dix-huit compagnies de gens d'armes, avec les chevaux legers, vingt-deux enseignes de Suisses, et seize compagnies de gens de pied françois et bretons, avec huit pieces d'artillerie.

Le duc de Guise ce jour là, pour plusieurs considerations, ne se disoit avoir la charge que de sa compagnie, et de quelques-uns de ses amis et serviteurs, aussi que les huguenots disoient que c'estoit sa querelle, et qu'il estoit le motif de cette guerre, dont il vouloit oster l'opinion. Il ne laisse toutesfois de remporter avec sa troupe l'honneur de la bataille, par sa prudence et bonne conduite ; et pour en parler avec la verité, l'armée du Roy estoit d'environ treize ou quatorze mille chevaux, que bons que mauvais. Celle du prince de Condé estoit de quatre mille chevaux, et de sept à huit mille hommes de pied.

---

<sup>770</sup> Signalons ici que les troupes huguenotes étaient principalement composées d'Allemands, reîtres et lansquenets. Du côté catholique, on retrouve des Suisses et des Espagnols.

Donc, l'armée du Roy estant en bataille, voulut marcher vers celle du prince qui nous monstroit le flanc, et se mit à costé de deux villages nommé Bleinville et l'Espi, si proches l'un de l'autre, que nostre armée n'y pouvoit marcher d'un front ; qui fut cause que la bataille que menoit le Connestable advança l'avant garde que menoit le mareschal de Saint-André. Le prince de Condé, qui estoit tousjours d'opinion de charger le premier, voyant que nostre armée marchoit droit à luy, fit aussi tourner son armée en la plus grande diligence qui luy fut possible, mais non sans quelque desordre, comme il advient le plus souvent en telles affaires ; de sorte que l'Admiral, qui menoit l'avant garde des huguenots, se trouva en teste du Connestable et de sa bataille, et le prince et sa bataille à l'opposite du mareschal de Saint-André, qui menoit l'avant-garde du Roy. Neantmoins le prince la laissa à la main gauche, et tourna contre le flanc des Suisses, qui fermoient la bataille du Connestable, laissant l'avant-garde du mareschal de Saint-André entiere. De sorte que le prince laissoit toute son infanterie engagée, sans considerer qu'estant le plus fort de cavalerie il ne devoit pas charger les gens de pied, comme il en donna le commandement à Mouy et à Davaret, qui avoit succédé à Genlis, en les assurant qu'il les suivroit de bien près, comme il fit de telle furie qu'ils entamerent fort le bataillon des Suisses avec les reistres, qui les chargerent en mesme temps ; mais lesdits Suisses, lesquels firent ce jour-là tout ce qui se pouvoit desirer de gens de bien, se rallierent avec grand courage, sans espargner les coups de picques à leurs ennemis.

En ce mesme temps d'Anville, aujourd'hui mareschal de France, s'advança avec trois compagnies de gens d'armes et les chevaux legers, ausquels il commandoit, pour faire teste au prince ; mais il fut en mesme temps chargé par les reistres, où fut tué Montberon son frere ; La Rochefoucauld donna aussi dedans les Suisses, qui les trouva ralliez, et où il ne gagne gueres. Cependant l'Admiral, avec une grosse troupe de reistres, son regiment et la troupe du prince Porcian, marcha droit au Connestable, qui soustint cette grande charge, en laquelle il fit, et plusieurs qui estoient avec luy, tout ce qui se pouvoit. Quelques autres ne tinrent ferme, voyant qu'il avoit eu son cheval tué, remonté aussi-tost par d'Orayson, son lieutenant, qui luy bailla le sien ; mais enfin estant rechargé, et fort blessé au visage d'un coup de pistolet, il fut contraint de se rendre à un gentilhomme françois, auquel les reistres l'osterent, en prenant sa foy et son espée de force : et pour en parler en

un mot, la bataille où il commandoit fut presque desfaite, combien que les Suisses se ralliassent tousjours, en faisant teste à toutes les charges qui leur estoient faites : de sorte que jamais cette nation ne fit mieux ce jour-là. Les lanskenets du prince de Condé, les voyans ainsi assaillis de tous endroits, se voulurent mettre de la partie : quoy voyans les Suisses, au lieu de s'estonner, marcherent droit à eux et les mirent en fuite : quelques cornettes de reistres et de François s'estans ralliées, voulurent entreprendre de leur faire encore une charge ; mais ils les trouverent si bien railliez qu'ils ne l'oserent entreprendre, et ainsi passerent sans les charger de ce coup-là ; mais leur firent une entreprise en despit de laquelle ils se maintinrent tousjours ensemble, en se retirant vers nostre avant garde, qui tenoit ferme sans se mouvoir, ayant ainsi veu maltraiter le Connestable et l'emmener prisonnier.

Lors le duc de Guise tira environ deux cens chevaux des troupes, avec quelque nombre de harquebusiers à sa main droite ; et, avec les Espagnols qui suivoient, alla charger les gens de pied des huguenots, qu'il desfit entierement, sous la charge de Grammont et de Fontenay.

A l'instant le mareschal de Saint-André, avec tout le reste de l'avant-garde, s'alla ranger au bout du bataillon des lanskenets, pour charger les reistres et ceux qui se rallioient et seroient sur pied de l'armée du prince : lesquels voyans telle charge leur tomber sur les bras, et leurs gens de pied desfaits, se retirerent au grand trot vers un grand bois prochain. Ce que voyant d'Andelot, et leurs lanskenets, dont il avoit esté le conducteur, s'enfuir au travers du village de Bleinville, et assez près du lieu où le Connestable avoit soustenu la charge, les voulut contraindre de tourner teste à la cavallerie qui les suivoit, ce qu'ils ne voulurent faire, et ainsi se servirent ce jour-là plus des pieds et des jambes que de leurs picques et corselets : ce que voyant d'Andelot, et qu'il ne pouvoit rien faire, estant las et malade, comme je luy ai depuis ouy dire, et ne pouvant retrouver ny rallier les siens, s'arresta quelque peu, puis se hazarda d'aller regagner le reste de leur armée, qu'il ne trouva que le lendemain au matin.

Le prince de Condé et l'Admiral, voyans nostre avant-garde entierement victorieuse, et que c'estoit à recommencer, leurs François estans separez et debandez en divers endroits, furent bien estonnez, et de voir leurs reistres qui prenoient la fuite au grand galop, et leurs François qui les suivoient de près. Le prince, qui ne pouvoit se mettre en l'esprit de se retirer, y demeura, et fut

chargé et pris du sieur Danville, auquel il se rendit, et donna la foy et l'espée, ayant son cheval blessé, et luy un peu en une main.

Les reistres et les François huguenots, ayant passé des taillis qui estoient près de-là d'un vallon où ils s'arrestèrent, montrant de vouloir faire teste à notre avant garde, qui temporisa un peu trop à les charger et à suivre entierement cette victoire obtenue par le duc de Guise sur leur infanterie ; lequel, ne s'estant porté que pour un particulier capitaine en cette armée, fit bien paroistre qu'il estoit digne d'un plus grand commandement, se gouvernant comme un bon et sage capitaine, et bien affectionné à la cause pour laquelle il portoit les armes, en prenant sagement le party où il voyoit le plus d'avantage. Toutesfois il y en a qui veulent dire que nostre avant-garde, soit par le retardement du mareschal de Saint-André ou du duc de Guise, donna trop de temps à l'Admiral, qui ne le perdoit pas, à rallier tout ce qu'il pouvoit de sa cavalerie, comme il fit environ quatre cens chevaux françois et ses reistres, à la teste desquels il se mit avec le prince Porcian, La Rochefoucauld, et la pluspart de la noblesse huguenote, et les pria tous de retourner au combat. Et ainsi il marcherent droit au village de Bleinville où nostre avant-garde estoit en bataille, foible de cavalerie, ce qui apportoit beaucoup d'avantage audit Admiral, lequel se vouloit tousjours avancer pour la rompre ; mais le duc de Guise fit approcher Martigues, qui estoit avec un bataillon de gens de pied couvert de la cavalerie, où estoient les plus vieux soldats de toutes les bandes, lesquels rompirent le dessein dudit Admiral, qui estoit de defaire notre cavalerie, comme j'ay dit, laquelle soustint une si grande et forte charge sous la conduite du duc de Guise, qu'il ne luy demeura pas cent chevaux ensemble ; mais il fit une grande diligence de se rallier : ce que voyant l'Admiral, et que Martigues avec son bataillon de gens de pied faisoit merveilles de tirer sur sa cavalerie, il commença alors à se serrer avec ses reistres pour faire la retraite.

Ainsi le duc de Guise demeura chef en l'armée du Roy, pour estre le Connestable pris prisonnier, et le mareschal de Saint-André aussi pris et tué. Et voyant que l'Admiral se retiroit avec ses reistres et ses François, essaya de le suivre avec Martigues et ses gens de pied et fort peu de cavalerie : mais il n'y eut moyen qu'il le pust joindre, et aussi que la bataille ayant duré plus de cinq heures, les jours estans courts, la nuit survint qui osta la vue et la cognoissance de l'Admiral. Lequel sauva avec sa cavalerie quelques pieces de son artillerie, et les bagages, que les reistres principalement ne veulent jamais

abandonner, et s'en alla à La Neuville, environ deux petites lieues de la bataille, de laquelle l'honneur, le gain et la place demeurèrent au duc de Guise, avec la plupart de l'artillerie des huguenots, horsmis, comme nous avons dit, quelques pièces que sauva l'Admiral avec luy.

Voilà, mon fils, comme passa la bataille de Dreux, où la victoire fut bien débattue d'une part et d'autre [...].

LETTRE DU DUC DE LA FORCE À SON ÉPOUSE DU 28 NOVEMBRE 1604,  
ÉVOQUANT LA CONSPIRATION DE LA MARQUISE DE VERNEUIL<sup>771</sup>

Il ne se passe ici rien d'extraordinaire, toutes choses sont en bon état. Il n'y a que l'affaire de M. le comte d'Auvergne auquel le Roi veut faire faire le procès, ensemble à M. d'Entragues et à madame de Verneuil, afin d'approfondir ce qui est de leur traité, et d'y voir bien clair, pour pouvoir selon cela s'y mieux gouverner, non que pourtant l'on croie qu'il y veuille apporter plus de rigueur ; toutefois, pour M. le Comte d'Auvergne, il dit qu'il le veut confiner en prison. S. M. a accordé une Assemblée à ceux de la Religion ; j'ai appris qu'elle veut que je m'y trouve ; je ne sais comment cela pourra être, car c'est au mois de mai et le lieu Chatelleraut, d'autres m'ont dit Bergerac ; le Roi nous accordera prolongation de temps pour garder les villes qui nous sont baillées, et ne reconnois que continuation de bonne volonté envers nous. Les affaires de M. de Bouillon ne s'accomodent point. Pour le général des affaires du monde, il y a beaucoup de particularités que le Roi m'a fait l'honneur de me communiquer, et qui ne se peuvent écrire. S. M. alla devant hier à Saint-Germain voit Mgr le Dauphin, qui se porte bien et se nourrit grand et paissant à merveille, deux fois plus que notre petit. Le Roi fait l'honneur à notre fils aîné de l'aimer, et d'en avoir bonne opinion ; à la vérité je l'ai trouvé fort changé et en ai force contentement. S. M. a trouvé le dessein de mon bâtiment fort beau ; il a été vu de toute la Cour et fort estimé de tous. Le Roi me promet de m'y aider, mais je crains fort, si je ne trouve quelque moyen qui ne coûte guère, qu'il sera malaisé, car il n'y eut jamais tant de poursuivants, ni moins de libéralité. Adieu. A Paris, ce 28<sup>e</sup> de novembre.

---

<sup>771</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 383.





LETTRE DU DUC DE LA FORCE À SON ÉPOUSE DU 4 DÉCEMBRE 1604,  
ÉVOQUANT LA CONSPIRATION DE LA MARQUISE DE VERNEUIL<sup>772</sup>

A ce que je puis juger, les affaires se disposent à quelque remuement, non à mon avis que ce soit sitôt, l'on découvre tous les jours tant de mauvaises volontés de l'Espagnol, et ne tient-on pas que l'Anglois en soit exempt, de sorte que pour les prévenir, je crois que cela nous y portera, ce sont discours pour entre vous et moi. Le Roi a voulu que MM. Du Parlement connussent de l'affaire du comte d'Auvergne ; M. le premier Président, avec deux des plus anciens Conseillers ont commencé de l'ouïr cejourd'hui, ils sont résolus de faire venir par-devant eux M. d'Entragues et madame de Verneuil. L'on croit qu'il se découvrira plus de choses que l'on ne pense. La Comtesse de Moret est logée près du Louvre, le Roi la voit de deux jours l'un ; c'est une belle femme, mais ce n'est pas un esprit qui lui puisse donner du travail, au contraire, elle ne tâche qu'à lui complaire, aussi jugeons-nous bien qu'il n'en reçoit aucune contrainte. S. M. a été tout plein offensée d'un bruit que l'on avoit fait courre que M. de Bouillon avoit failli être pris, étant à la chasse, mais qu'il s'étoit sauvé sur un bon cheval, et que cela avoit été par son commandement ; tout cela est faux, et elle se plaint de ceux qui à dessein font courir de tels bruits et s'aident de ces mauvais artifices. Tant y a que cet affaire de M. de Bouillon est toujours mal, et n'y vois pas les choses aussi bien disposées qu'il seroit à désirer. A toutes occasions vous aurez de mes lettres et vous donnerai avis de ce qui surviendra d'important. Je te baise un million de fois. A paris, ce 4 décembre.

---

<sup>772</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpoullan et de Castelnaud, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 384.



LETTRE DU DUC DE LA FORCE À SON ÉPOUSE DU 13 DÉCEMBRE 1604,  
ÉVOQUANT LA CONSPIRATION DE LA MARQUISE DE VERNEUIL<sup>773</sup>

Je demandai congé pour aller d'une course voir ma sœur à la Boulaye, je n'y ai arrêté qu'un jour ; elle ne s'attendoit pas à me voir, je vous laisse à penser si elle fut aise de cette surprise ; nous parlâmes fort de vous, et si vous ne viendriez point par deçà ; elle dit que si vous êtes assez honnête femme d'y venir, qu'elle vous veut fort gouverner chez elle, avec protestation de s'en retourner avec vous et voir notre maison neuve, autrement, qu'elle n'y ira jamais. Je lui ai promis d'y disposer toutes choses de sorte que le tout soit prêt pour l'année prochaine, cependant que vous déchargerez le gros ventre. Prenez donc courage, car je vous répons qu'il ne tiendra qu'à vous, et m'assure que venant avec un équipage leste, la dépense ne sera point fort grande et que le voyage ne sera point inutile. Je m'assure bien que pour une petite dame étrangère, il n'y en sauroit venir qui puisse plus commodément faire sa cour que vous, ni qui en rapporte plus de contentement. J'ai peur de vous rendre trop glorieuse, si je vous dis avec quel soin la Reine m'a parlé de vous, s'enquérant de vos nouvelles, et quand nous enverrions notre petit<sup>774</sup> pour être auprès de Mgr le Dauphin ; mais je vous dis moi à cela que vous ferez bien de m'en faire un autre, car autrement je ne consentirois jamais de me défaire de mon petit Jean. Vous pouvez penser que je n'ai pas grand nouvelle à vous mander puisque je suis si longtemps sur ce sujet, aussi n'y a-t-il maintenant que ce fait du comte d'Auvergne, où MM. du Parlement ont décrété M. d'Enragues et madame de Verneuil, lesquels sont prisonniers depuis deux jours. Ces messieurs y vont bien exactement, et croit-on qu'il se découvrira des choses que l'on ne pensoit point. Il ne font doute quelconque qu'il n'y ait trop de matière pour les condamner tous ; toutefois l'on ne sait encore quelle en

---

<sup>773</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de La Force, Maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnaut, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde ; pour faire suite à toutes les collections de Mémoires sur l'histoire de France, op. cit.*, p. 385.



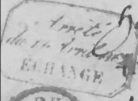
<sup>774</sup> Il s'agit ici de Jean de Caumont, marquis de Montpouillan, élevé avec le futur Louis XIII.

sera l'issue et jusqu'où le roi voudra que ces affaires aillent. A Paris, ce 13 décembre.

*P. S.* L'état de Lieutenant de la Venerie dont je vous avois parlé, n'est point vacant, mais je suis fort content d'avoir reconnu la bonne volonté du Roi envers notre aîné.

INTRODUCTION DES MÉMOIRES DU DUC DE LA FORCE

Monsieur. pour satisfaire à ce que vous avez désiré de moy  
J'ay travaillé avec soin de tirer la Vieillesse des choses plus considerables  
qui se sont passées en la vie du. Mais de la force en que J'ay  
estime digne de vostre service que J'ay apprises de ceux qui l'ont  
haute l'ongueur de mesmes de plusieurs qui en ont esté oculaires  
moins. Je ne doute pas qu'en ce récit je ne puisse avoir obtenu  
beaucoup de choses, Mais au moins ny a il rien qui ne contienne  
vostre amitié que je l'ay veu par l'exacte recherche que J'ay fait,  
vostre ouvrage porteroit sa beauté, et en l'histoire que vous entreprenez  
des plus Illustres du royaume de elle étoit terminée de fautes. Je ne  
doute pas que vous ne trouviez icy beaucoup de choses superflues  
pour ce qui est de vostre dessein. Mais J'ay mieux laissé à vous  
de retrancher ce qui vous plaira. Et retrancher le reste.



Détails du feuillet 1 recto des Mémoires du duc de La Force<sup>775</sup>.

<sup>775</sup> Jacques Nompar de Caumont duc de LA FORCE, *Histoire de messire Jacques-Nompar de Caumont, premier duc de La Force*, op. cit.



Qu'estant le lieu de Knichin, où il mourut, dans les bois, esloigné des bonnes villes où l'on eust pu recouvrir les aornemens et autres choses necessaires pour lui faire ses funerailles, les seigneurs ne peurent faire qu'une partie de ce qu'ils eussent bien voulu, d'autant que leur coustume est, incontinent après que leur roy est mort, de luy rebailier les aornemens royaux, et avec iceux l'inhumer, et qu'ils estoient loing de Cracovye pour avoir la grande couronne, que celui qui gardoit le thresor à Knichin, de peur que, sous pretexte de prendre une couronne pour servir à ceste ceremonie, l'on luy fist esguarer quelque autre chose, ne voulut jamais consentir qu'on y entrast, furent contraincts lesdicts seigneurs à ladicte ceremonie se servir de la couronne sans diademe du roy Jehan de Hongrie dernier mort, duquel il avoit herité, et des autres aornemens royaux qui se trouverent dans son coffret, et luy furent baillez lesdicts aornemens le jour après qu'il mourut, en la sorte qui s'ensuit :

Le corps du Roy fut mis dans une grande salle tapissée de drap noir de tous costez, sur un grand lit royal couvert d'une couverture de drap d'or frizé, traynant de tous costez par terre. Le Roy estoit vestu de chausses et pourpoint de satin cramoisy, et des bottines aux pieds, de toille d'or, le visage et les mains nues. Au bas du lict, de chasque costé, il y avoit une picque, des gantelets et une rondelle d'acier, le tout bien doré, bien damasquiné, et richement garny. En un coing de ladicte salle près le lict, y avoit une grande bannière de damas cramoisy, sur laquelle au milieu estoit depainte une aygle blanche à une teste, les aisles estendues, qui sont les armes de Polongne, qui avoit deux lettres entre-lassées sur l'estomach, *S. A.*, qui signifioit *Sigismond Auguste* ; at autour des armes estoient depaintes particulierement toutes les armoiries des autres provinces de Polongne.

Dessus une petite table couverte d'un tapis de velours cramoisy, qui estoit entre le lict et la table, sur laquelle on chanta la messe, y avoit un

---

<sup>776</sup> Jean CHOISNIN, Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est fait et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne, op. cit., p. 30-32.

oreiller de mesme velours, sur lequel estoient la couronne, l'espée royale, avec la ceinture, le sceptre et les gantelets, le tout d'or massif, enrichy de pierreries richements elaborées, et une pomme d'or avec une petite croix dessus, telle que les empereurs portent, qui monstre que les roys dudict pays s'estiment empereurs.

Tous les seigneurs qui estoient à la Cour, tant d'une religion que d'autre, se retrouverent à ceste ceremonie, à laquelle ils avoient invité le sieur de Balagny ; et, bien qu'ils fussent près de commancer, ils eurent ceste patience de l'attendre, afin, comme il est vraisemblable, qu'il en feist le rapport au Roy.

L'ausmonier ayant dit la messe, l'evesque de Cracovye, qui estoit là avec une chappe de velours noir, telle qu'on porte à l'office des morts, recevoit les aornemens royaulx qui luy furent apportez de dessus la petite table sur l'autel ; l'espée par ledict seigneur refferendaire ; la couronne par le vice-chancelier de Lithuanie ; le sceptre par le seigneur de Radzivil, mareschal de la cour de Lithuanie, et le globe par le seigneur Troski, grand-tranchant du feu Roy, et les gantelets par le premier gentilhomme de la chambre : lesquels à mesure que ledict evesque les mettoit sur le corps du Roy mort, il lisoit dans un livre ce qu'estoit signifié par lesdicts aornemens. Et ainsi demoura ledict seigneur Roy sur ce lict environné de force cierges et flambeaux, gardé jour et nuict par des prestres qui chantoyent, et quelques gentilshommes qui souloyent avoir la garde du corps jusques au troisisme jour, où chacun pouvoit veoir. Auquel temps ils furent contraints, pour la chaleur, de l'inhumer, et de le mettre dans une bierre de bois, ne pouvant recouvrer du plomb. Et avec le corps ils mirent semblablement les aornemens royaux qu'ils avoient fait faire d'argent doré : et est leur coustume d'en user ainsi.

Le sieur de Balagny, après avoir veu toute ceste ceremonie, eut congé de tous les seigneurs, et laissa tel nom qu'il emporta l'amytié de beaucoup de gentilshommes.



### **Première guerre 1562-1563**

#### Prémices

- 2-3 avril 1559 : les Traités du Cateau-Cambrésis mettent fin aux Guerres d'Italie.
- 10 juillet 1559 : mort de Henri II.
- 17 mars 1560 : Conjuratation d'Amboise.
- 5 décembre 1560 : mort de François II.
- 13 décembre-31 janvier 1561 : tenue des États-Généraux.
- Septembre-octobre 1561 : Colloque de Poissy.

#### Conflit

- 1<sup>er</sup> mars 1562 : massacre des protestants de Wassy par les troupes de François de Guise. Début des guerres de Religion en France.
- 27 mars 1562 : le duc de Guise ramène le roi Charles IX à Paris.
- 20 avril 1562 : le prince de Condé prend Orléans.
- 17 novembre 1562 : mort d'Antoine de Bourbon.
- 19 décembre 1562 : bataille de Dreux, le prince de Condé battu et prisonnier.
- 18 février 1563 : Assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré.
- 19 mars 1563 : l'édit d'Amboise met fin à la première guerre.

### **Seconde guerre 1567-1568**

#### Prémices

- 17 août 1563 : majorité de Charles IX.
- 24 janvier 1564 : début du tour de France de Charles IX.
- 27 mai 1564 : mort de Jean Calvin.

### Conflit

- 28 septembre 1567 : Surprise de Meaux, le prince de Condé tente de s'emparer de la famille royale.
- 10 novembre 1567 : bataille de Saint-Denis, défaite protestante.
- 12 novembre 1567 : mort d'Anne de Montmorency.
- 23 mars 1568 : Paix de Longjumeau.

## Troisième guerre 1568-1570

### Prémices

- Juin 1568 : Michel de L'Hospital est écarté du Conseil.

### Conflit

- Juillet-août 1568 : le prince de Condé et l'amiral de Coligny regroupent les armées protestantes à La Rochelle.
- Septembre 1568 : l'édit de Saint-Maur supprime toute liberté de culte.
- 13 mars 1569 : bataille de Jarnac, mort du prince de Condé.
- 3 octobre 1569 : bataille de Moncontour, victoire catholique.
- 27 juin 1570 : bataille d'Arnay-le-Duc, victoire protestante.
- 8 août 1570 : édit de Saint-Germain, particulièrement favorable aux protestants.

## Quatrième guerre 1572-1573

### Prémices

- Avril 1571 : synode calviniste à La Rochelle, dit « synode des princes ».
- 6 juin 1572 : retour de l'amiral de Coligny à la Cour.
- 9 juin 1572 : mort de Jeanne d'Albret.
- 18 août 1572 : mariage de Henri de Navarre avec Marguerite de Valois.

### Conflit

- 22 août 1572 : l'amiral de Coligny blessé dans un attentat.
- Nuit du 23 au 24 août 1572 : massacre de la Saint-Barthélemy.
- 12 septembre 1572 : Henri de Navarre abjure le calvinisme.
- 11 février-6 juillet 1573 : siège de La Rochelle.
- 11 mai 1573 : Henri d'Anjou est élu roi de Pologne.
- 11 juillet 1573 : édit de Boulogne où sont remises en vigueur les clauses de l'édit d'Amboise.

## Cinquième guerre 1574-1576

### Prémices

- 27-28 février 1574 : Conjuration des Malcontents.

### Conflit

- Mai 1574 : prise d'armes du prince de Condé.
- 30 mai 1574 : mort de Charles IX, Catherine de Médicis régente.
- 6 septembre 1574 : retour en France de Henri III.
- 15 septembre 1575 : François d'Alençon s'enfuit de la cour et prend la tête d'une armée de malcontents.
- 6 mai 1576 : Édit de Beaulieu, « Paix de Monsieur », liberté de culte dans les villes closes et à Paris.

## Sixième guerre 1577

### Prémices

- Décembre 1576 : Constitution de la Ligue (Sainte Union Catholique ou Sainte Ligue), rupture des Valois et des Guise.
- 6 décembre 1576 : ouverture des États-Généraux de Blois.

### Conflit

- Janvier 1577 : rupture de la paix, François d'Alençon se rallie à Henri III.
- 1er mai 1577 : Offensive contre les protestants.
- 17 septembre 1577 : paix de Bergerac.
- 8 octobre 1577 : l'édit de Poitiers confirme la paix de Bergerac.

## **Septième guerre 1579-1580**

### Prémices

- 31 décembre 1578 : Henri III crée l'Ordre du Saint-Esprit.
- 28 février 1579 : le traité de Nérac accorde 14 places de sûreté supplémentaires aux protestants.

### Conflit

- Août 1579 : refus des protestants de rendre certaines places de sûreté (restitution prévue par le traité de Nérac).
- 29 novembre : prise de La Fère par le prince de Condé.
- 30 mai 1580 : prise de Cahors par le roi de Navarre.
- 26 novembre 1580 : paix de Fleix qui confirme les concessions de Nérac.

## **Huitième guerre 1585-1598**

### Prémices

- 10 juin 1584 : mort de François d'Alençon, frère de Henri III ; Henri de Navarre devient l'héritier du trône de France.
- 31 décembre 1584 : traité de Joinville signé entre Philippe II d'Espagne et la Ligue.

## Conflit

- Janvier 1585 : prise d'armes des Guise et de leurs partisans.
- 7 juillet 1585 : Traité de Nemours (Henri III reconnaît la Ligue) et interdit le culte protestant.
- 9 septembre 1585 : le pape Sixte Quint excommunie Henri de Navarre ; le cardinal de Bourbon est considéré par les ligueurs comme l'héritier du trône.
- 20 octobre 1587 : bataille de Coutras gagné par Henri de Navarre.
- 24 novembre 1587 : Bataille d'Auneau, victoire catholique.
- 5 mars 1588 : mort du prince de Condé.
- 12 mai 1588 : journée des barricades (soulèvement des catholiques parisiens contre Henri III).
- 15 juillet 1588 : Édit d'union, alliance de la monarchie avec la Ligue.
- 16 octobre 1588 : ouverture des États-Généraux de Blois.
- 23 décembre 1588 : assassinat du duc de Guise et du cardinal de Guise.
- Janvier 1589 : Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1554-1611), frère d'Henri I<sup>er</sup> de Guise prend la tête de la Ligue.
- 30 avril 1589 : Henri III et Henri de Navarre se rapprochent.
- 1<sup>er</sup> août 1589 : assassinat d'Henri III, arrivée au pouvoir de Henri IV.
- 2 août 1589 : Henri de Navarre devient roi mais les ligueurs ne reconnaissent que Charles de Bourbon sous le nom de « Charles X », prisonnier de son neveu.
- 15-29 septembre 1589 : bataille d'Arques.
- 14 mars 1590 : bataille d'Ivry.
- 25 juillet 1593 : abjuration de Henri IV.
- 22 mars 1594 : Henri IV entre dans Paris.
- Novembre 1594 : Charles I<sup>er</sup> de Guise se soumet à Henri IV.
- 5 juin 1595 : Bataille de Fontaine-Française (fin de la Ligue).
- 18 septembre 1595 : levée de l'excommunication de Henri IV.
- 30 avril 1598 : édit de Nantes.
- 2 mai 1598 : Traité de Vervins, les Espagnols rendent à la France ses territoires occupés.



## SOURCES ET CORPUS DE MÉMOIRES





*Le corpus que nous proposons ci-après constitue un premier recensement des Mémoires et des mémorialistes des guerres civiles. La liste de ces écrits est sûrement loin d'être exhaustive car, en raison de leur relative difficulté d'accès, des textes attendent encore patiemment d'être identifiés et étudiés dans des archives ou sur les rayonnages de bibliothèques. Pour autant, cette présentation devrait permettre de mettre en lumière de nombreux récits abordant les événements de la période 1562-1598, pour le royaume de France. Il s'agira de relever les différents états de ces textes dont nous avons pu avoir connaissance, d'en souligner certaines particularités, ainsi que de proposer quelques éléments biographiques de leur scripteur. Un tableau récapitulatif des mémorialistes par sexe et par religion sera proposé plus loin.*

*Les Mémoires que nous avons utilisés dans ce travail sont précédés d'un astérisque. Pour les éditions dans les grandes collections, nous utiliserons les abréviations « MP » pour celle de Michaud et Poujoulat, « Pet. » pour celle de Petitot, et « CUM » pour la Collection Universelle des Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France, publiée à la fin du XVIIIe siècle.*

[ANONYME]	
<b>Manuscrit</b>	- * <i>Mémoires d'un calviniste de Millau</i> , Rodez, société des Lettres de l'Aveyron, 3E numéro 14, 207 feuillets.
<b>Édition(s)</b>	- * <i>Mémoires d'un calviniste de Millau</i> , Jean-Louis Rigal (éd.), Rodez, Carrère, 1911, 512 p.
<b>Texte</b>	- Période couverte : 1560-1582, pour le Languedoc.
Éléments de biographie	
<p>Le mémorialiste dont il est question demeure, aujourd'hui encore, un inconnu. Le manuscrit est incomplet et ce qui nous en est parvenu ne permet pas d'en établir une filiation. Ces Mémoires sont particulièrement violents envers les catholiques : le pape y est qualifié d'« antéchrist », le roi de « traître », la reine Catherine de « meurtrière ».</p>	

<b>ALBRET, Jeanne d', 1528-1572</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Ample déclaration</i>, Eugénie Pascal (éd.), Paris, Honoré Champion [à paraître].</li> <li>- <i>Lettres, suivies d'une Ample déclaration</i>, Bernard Berdou d'Aas (éd.), Biarritz, Atlantica, 2007, 235 p.</li> <li>- <i>Mémoires et poésies</i>, Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Slatkine reprints, 1970, 259 p.</li> <li>- * <i>Mémoires et poésies</i>, Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Huart et Guillemin, 1893, 241 p.</li> <li>- <i>Ample déclaration</i>, in Christophe Landré (éd.), <i>Histoire de notre temps, contenant un recueil des choses mémorables passées &amp; publiées pour le fait de la religion &amp; estat de la France, depuis l'edict de pacification du 23e jour de mars 1568 jusques au jour présent</i>, 1570.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période couverte : 1560-1568.</li> <li>- Destinataire : Charles IX et Catherine de Médicis.</li> <li>- But : dénonciation des actes des Guise et justifier la prise d'armes relative à la troisième guerre.</li> </ul>
<b>Autres écrits</b>	<p>Abondante correspondance et sonnets. Voir notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Lettres d'Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret</i>, Achille de Rochambeau (éd.), Paris, Renouard, 1877, 417 p.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Reine de Navarre, convertie puis fervente protestante, elle met les armes dans les mains de son fils, le futur Henri IV. Décédée quelques semaines avant le massacre de la Saint-Barthélemy, elle n'assiste pas au mariage de ce dernier avec Marguerite de Valois, qui devait sceller la paix entre catholiques et protestants. Ses Mémoires font l'apologie de ses choix politiques et religieux.</p>	

<b>ANGOULÊME, Charles de Valois, duc d', 1573-1650</b>	
<b>Manuscrit</b>	- détruit dans un incendie, à Tours, en 1940.
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoire de ce qui s'est passé en France depuis la mort d'Henri III jusqu'à l'avènement d'Henri IV à la couronne</i>, Clermont-Ferrand, Paléo, 2004, 96 p.</li> <li>- <i>Mémoires pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et de Henri IV</i>, Paris, Didier, 1854, 88 p.</li> <li>- *<i>Mémoires très particuliers du duc d'Angoulême pour servir à l'histoire des règnes de Henri III et Henri IV</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 26 p.</li> <li>- <i>Mémoires du duc d'Angoulesme, de ce qui s'est passé en France depuis la mort d'Henry III jusques à l'advenement d'Henry IV à la couronne</i>, Pet., tome 44, Paris, 1824.</li> <li>- <i>Mémoires de Charles de Valois, duc d'Angoulême</i>, CUM, tome 62, Paris, 1790.</li> <li>- <i>Mémoires de Charles de Valois, duc d'Angoulesme</i>, Paris, Didot, 1756, 389 p.</li> <li>- <i>Mémoires tres particuliers pour servir a l'histoire d'Henry III roy de France &amp; de Pologne &amp; d'Henry IV roy de France &amp; de Navarre</i>, Paris, Barbin, 1667, 400 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Période couverte : du 1<sup>er</sup> août 1589 au 3 novembre 1590.</li> <li>- Mémoires écrits à la fin de sa vie, en 1647, après sa conspiration avec l'Espagne et onze années passées à la Bastille.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, il voit mourir son protecteur, Henri III et participe aux combats, notamment le siège de Dieppe et la bataille d'Arques. Il est également lié à Henri IV, jusqu'à la conspiration menée par sa demi-sœur, Catherine d'Entraques, alors maîtresse du roi.</p>	

<b>ANTRAS DE SAMAZAN, Jean d', 1548- ?</b>	
<b>Édition(s)</b>	- <i>Mémoires de Jean d'Antras de Samazan, seigneur de Cornac</i> Tamizey de Larroque (éd.), Paris, Chollet, 1880, 236 p.
<b>Texte</b>	- Seule une partie des Mémoires a été publiée, une grande partie ayant disparu.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Participant aux guerres de Religion dès son plus jeune âge, Jean d'Antras combat à la bataille de Moncontour, lors du siège de La Rochelle. Il est fait gouverneur de Marciac après le massacre de la Saint-Barthélemy. Gascon catholique et royaliste, il reçoit de nombreuses marques d'affection de la part de Henri IV.</p>	

<b>AUBIGNÉ, Théodore Agrippa d', 1551-1630</b>	
<b>Manuscrit</b>	- <i>Sa vie à ses enfants</i> , Genève, Bibliothèque de Genève, CH BGR Arch. Tronchin 156, 90 feuillets.
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Sa vie à ses enfants</i>, Gilbert Schrenck (éd.), Paris, Nizet, 1986, 256 p.</li> <li>- « Sa vie à ses enfants », in <i>Œuvres</i>, Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade », 1969.</li> <li>- <i>Agrippa d'Aubigné : sa vie à ses enfants</i> Paris, Gallimard, coll. « La Renaissance », 1928, 244 p.</li> <li>- « Sa vie à ses enfants », in <i>Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France</i>, Paris, Delagrave, 1884.</li> <li>- « Sa vie à ses enfants » in <i>Œuvres complètes</i>, Réaume et Caussade (éd.), Paris, Lemerre, 1873.</li> <li>- *<i>Sa vie à ses enfants</i>, Ludovic Lallane (éd.), Paris, Charpentier, 1854, 468 p.</li> <li>- <i>Sa vie à ses enfants</i>, Amsterdam, Bernard, 1731, 2 vol.</li> <li>- <i>Sa vie à ses enfants</i>, Cologne, Chez les héritiers de Pierre Marteau, 1729.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Œuvre rédigée pour ses enfants, Constant, Marie et Louise. Il est principalement question de comportement à adopter, à la fois politique, morale et religieux.
<b>Autres écrits</b>	De nombreux autres écrits, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Histoire Universelle</i></li> <li>- <i>Les Tragiques</i></li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Dès 1562, il est un témoin des guerres civiles, et commence à y prendre une part active en 1568 en tant que capitaine protestant. Il est au service du roi de Navarre à partir de 1574 : dès lors, l'histoire de leurs rapports est celle de leurs brouilles et de leurs accommodements. Calviniste intransigeant, exilé à Genève, il est également un écrivain prolifique.</p>	

<b>BEAUVAIS-NANGIS, Nicolas de Brichanteau, marquis de, 1582-1650</b>	
<b>Manuscrit</b>	- <i>Mémoires ou histoire des favoris, depuis Henri II jusqu'à Louis XIII, par Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis</i> , Paris, BNF, Département des manuscrits, Français 17460, 339 feuillets 340 x 220 mm (copie).
<b>Édition(s)</b>	- * <i>Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et journal du procès du Marquis de la Boulaye</i> , Paris, Renouard, 1862, 376 p. - <i>Mémoires de Monsieur de Beauvais-Nangis, ou l'histoire des favoris françois depuis Henry II jusques à Louys XIII</i> , Paris, Pierre Bienfait, 1665, 312 p.
<b>Texte</b>	- Œuvre rédigée longtemps après les événements qu'ils racontent, en 1639 et dans les années qui suivent. - Mémoires adressés à son fils aîné François.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Dans le récit de sa vie adressé à son fils, Nicolas de Beauvais-Nangis raconte qu'il va lui expliquer comment malgré ses grands services, il n'a pas réussi à la cour ; il veut donc qu'il se conduise plus prudemment que lui. Catholique, il raconte, dans une première partie, l'histoire de son père Antoine né en 1552, serviteur de Henri IV. Le mémorialiste est surtout prolix après 1573.</p>	

<b>BOUILLON, Henry de la Tour d'Auvergne, duc de, 1555-1623</b>	
<b>Manuscrit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires de feu Monsieur le duc de Bouillon à son filz, contenant l'histoire de sa vie</i>, Pierrefitte, Archives Nationales, 274 AP/4.</li> <li>- <i>Mémoires de feu Monsieur le duc de Bouillon à son filz, contenant l'histoire de sa vie</i>, Paris, BNF, département des manuscrits, Français 15614, 137 feuillets, 365 x 220 mm (copie).</li> </ul>
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires</i>, Paris, Renouard, 1901, 318 p.</li> <li>- *<i>Mémoires de Henry de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 54 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Henry de La Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, et depuis duc de Bouillon, adressés à son fils le prince de Sedan</i>, Pet., tome 35, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires</i>, CUM, tomes 48-49, Paris, 1789.</li> <li>- <i>Les memoires de Henry de la Tour d'Auvergne, souverain duc de Bouillon : adressez a son fils le prince de Sedan</i>, Paris, Guignard, 1666, 360 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvre rédigée en 1609, concernant la période 1555-1586.</li> <li>- Mémoires adressés à son, le prince de Sedan.</li> </ul>
<b>Autres écrits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Correspondance, étudiée par Henri Zuber en 1982.</li> <li>- Testament, publié par Étienne Baluze en 1708.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Né en Auvergne, fils de François de Turenne, il épouse Charlotte de la Marck, puis Élisabeth de Nassau. Lié au duc d'Alençon, il se convertit au calvinisme en 1576, et passe au service de Henri de Navarre. Après l'avènement du Béarnais, il tente de lui enlever la direction du parti protestant. Il est d'ailleurs accusé de nombreuses rébellions et de fuite du royaume, qui lui valent d'être fait prisonnier en 1582-1583.</p>	



**BRANTÔME, Pierre de Bourdeille, seigneur de, 1540-1614**

**Édition(s)**

- *Discours sur les colonels de l'infanterie de France*, Étienne Vaucheret (éd.), Paris, J. Vrin, 1973, 421 p.
- *Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme*, Ludovic Lallane (éd.), tomes 1 à 11, Paris, Renouard, 1874.
- *Œuvres complètes du seigneur de Brantome*, Paris, Foucault, 1822-1823, 8 vol.
- *Mémoires de Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantome*, CUM, tomes 63 à 68, Paris, 1790.
- \**Mémoires de Pierre de Bourdeille, abbé et seigneur de Brantome*, Londres, 1790, 510 p.
- *Mémoires de Mre Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome*, La Haye, Wood et Palmer, 1739-1743, 15 vol.
- *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome, contenant les vies des hommes illustres & grands capitaines estrangers de son temps*, Leyde, Jean Sambix, 1692, 4 vol.
- *Mémoires de messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantome, contenant les vies des hommes illustres & grands capitaines estrangers de son temps*, Leyde, Jean Sambix, 1665, 2 vol.

**Texte**

- Œuvre composée de divers textes, notamment la *Vie des hommes illustres et grands capitaines françois*, et la *Vie des dames galantes*.
- Nombreuses évocations familiales et sur les habitudes de la vie de cour.

**Éléments de biographie**

Participant aux guerres de Religion dès les premiers troubles, il s'engage dans la bataille de Dreux et lors du siège de La Rochelle. Il met fin à sa carrière militaire en 1574. Retiré sur ses terres après une blessure, il occupe les trente dernières années de sa vie à écrire, entretenant avec Marguerite de Valois, elle-même exilée en Auvergne, une relation épistolaire féconde.

<b>CARORGUY, Jacques, ? - ?</b>	
<b>Manuscrit</b>	- <i>Mémoires de Jacques Carorguy</i> , Troyes, Bibliothèque de Troyes, Ms 2426.
<b>Édition(s)</b>	- <i>Recueil des choses les plus mémorables advenues dans le royaume de France (1582-1595). Édition du manuscrit 2426 de la Médiathèque de l'agglomération troyenne</i> , Jacky Provence (éd.), Paris, H. Champion, 2011, 227 p. - <i>Mémoires de Jacques Carorguy, greffier de Bar-sur-Seine</i> Paris, Picard, 1880, 264 p.
<b>Texte</b>	- Texte qui évoque principalement la Champagne, la Bourgogne. - Composé à partir de 1593, d'après ses souvenirs puis probablement au fil des événements, les Mémoires se muent en journal.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Politique, anti-lorrain et anti-espagnol, Jacques Carorguy raconte ses malheurs personnels en y mêlant le récit des événements qui les expliquent. Il peint les ruines et les misères accumulées par les guerres civiles, notamment dans la ville où il exerçait le métier de greffier, Bar-sur-Seine.</p>	

<b>CASTELNAU, Michel de, 1520-1592</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Mémoires de Michel de Castelnau », in <i>Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France</i>, Paris, Daffis, 1875.</li> <li>- *<i>Mémoires de Michel de Castelnau</i>, MP, tome 9, Paris, 1838, 144 p.</li> <li>- <i>Mémoires de messire Michel de Castelnau</i>, Pet., tome 33, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires de Michel de Castelnau, sieur de Mauvissière</i>, CUM, tomes 41-46, 1788.</li> <li>- <i>Les memoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissiere</i>, Bruxelles, J. Léonard, 1731.</li> <li>- <i>Les memoires de messire Michel de Castelnau, seigneur de Mauvissiere, illustrez et augmentez de plusieurs commentaires &amp; manuscrits, tant lettres, instructions, traitez, qu'autres pieces secrettes &amp; originales, servans à donner la verité de l'histoire des regnes de François II, Charles IX &amp; Henri III &amp; de la regence &amp; du gouvernement de Catherine de Médicis</i>, Jean Le Laboureur (éd.), Paris, Pierre Lamy, 1659.</li> <li>- <i>Les memoires de Messire Michel de Castelnau</i>, Paris, Chappelet, 1621, 479 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Mémoires rédigés en Angleterre, après 1581, couvrant les années 1559-1570.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Gentilhomme tourangeau, il voyage en Italie, Espagne, Malte, et combat en Piémont. Après avoir pris part aux négociations de 1559, il est envoyé en Écosse, en Angleterre et en Allemagne. Ses nombreuses missions diplomatiques sont interrompues par des séjours en France, où il prend part aux batailles des guerres de Religion. Fidèle à Henri III, il se rallie rapidement à Henri IV à la mort du dernier Valois.</p>	

CHAVIGNY, François de, ?- ?,	
<b>Manuscrit</b>	- * <i>Mémoires de François de Chavigny</i> , Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, MS 410, 264 feuillets.
<b>Texte</b>	- Graphie difficilement lisible, manuscrit autographe. - Mémoires qui couvrent, selon le titre sous lequel ils sont conservés, la période 1532-1574.

**CHEVERNY, Philippe Hurault, comte de, 1528-1599**

**Édition(s)**

- *Mémoires du comte de Cheverny (1528-1599)*, Paris, coll. « Panthéon littéraire », 1875.
- *Mémoires*, Paris, Didier, 1854.
- *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, MP, tome 10, Paris, 1851.
- \**Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France*, Pet., tome 36, Paris, 1823, 498 p.
- *Mémoires de messire Philippe Hurault, comte de Cheverny*, CUM, tomes 50-52, Paris, 1789.
- *Mémoires d'état sous le regne des Roys Henry troisieme et Henry IV*, La Haye, Steucker, 1669, 2 vol.
- *Les Mémoires d'Etat de messire Philippes Hurault, comte de Cheverny, avec une instruction à M. Son fils* Paris, Mauger, 1664, 2 vol.
- *Les Mémoires d'Etat de messire Philippes Hurault, comte de Cheverny, chancelier de France, avec une instruction à M. Son fils*, Paris, Billaine, 1636.

**Texte**

- Mémoires qui couvrent toute la vie du mémorialiste. Interrompus en 1599, ils sont continués par son fils jusqu'en 1601.

**Éléments de biographie**

Septième et dernier enfant d'une famille bretonne, il étudie à Poitiers puis à Padoue et voyage en Allemagne en 1552. Protégé du cardinal de Lorraine et de Catherine de Médicis, il entre au Parlement. Lié au duc d'Anjou, il le suit à Jarnac, Moncontour ainsi qu'à La Rochelle. En outre, il devient son principal conseiller au retour de Pologne : il est fait garde des sceaux en 1578, puis chancelier en 1581. Disgracié lors des États de Blois, mais rappelé en 1590 par Henri IV, il aide le nouveau roi lors des négociations avec les ligueurs. Catholique, Philippe de Cheverny semble avoir cherché le plus souvent la conciliation entre la Ligue et les protestants.

<b>CHOISNIN de CHASTELLERAUT, Jean, 1530- ?</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne</i>, MP, tome 11, Paris, 1838.</li> <li>- « Mémoires de Jean Choisin » in <i>Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France</i>, Paris, Desrez, 1836.</li> <li>- *<i>Mémoires de Jean Choisin ou discours au vray de tout ce qui s'est faict et passé pour l'entière négociation de l'élection du roy de Polongne</i>, Pet., tome 38, Paris, 1823, 180 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean Choisin, secrétaire de Montluc, évêque de Valence, et conseiller du roi en son conseil privé</i>, CUM, tome 54, 1789.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean Choisin</i>, Paris, Chereau, 1573.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires rédigés pour Catherine de Médicis pour éviter les calomnies envers Henri d'Anjou duquel il ne reçoit finalement pas la reconnaissance escomptée.</li> <li>- Quasiment aucune allusion personnelle.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Jean Choisin est le secrétaire de Jean de Montluc, évêque de Valence. Il accompagne le prélat en Pologne lors des négociations pour l'obtention de la couronne du pays, que Henri d'Anjou ceint le 9 mai 1573. Il s'agit là du seul sujet évoqué dans ses Mémoires.</p>	

<b>CONDÉ, Louis de Bourbon, prince de, 1530-1569</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires du prince de Condé</i>, Paris, Didier, 1854.</li> <li>- *<i>Mémoires du prince de Condé</i>, MP, tome 6, Paris, 1839, 160 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Condé</i>, Denis-François Secousse (éd.), Londres, 1743, 6 vol.</li> <li>- <i>Mémoires de Condé</i>, Strasbourg, Estiard, 1565, 3 vol.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Les Mémoires sont un assemblage de divers documents : discours, lettres et actes, sans qu'il n'y ait de narration suivie.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Frère du roi Antoine de Navarre, il prend les armes après le massacre de Wassy avant d'être fait prisonnier à la bataille de Dreux. Impliqué dans la surprise de Meaux, il retrouve Jeanne d'Albret et l'amiral de Coligny à La Rochelle puis combat à Jarnac, où il est tué.</p>	

<b>DUPLESSIS-MORNAY, Charlotte Arbaleste de la Borde du, 1550-1606</b>	
<b>Manuscrit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires de Madame de Mornay</i>, Paris, Bibliothèque de la Sorbonne, Ms 360, 206 feuillets.</li> <li>- <i>Mémoires de Madame de Mornay</i>, Paris, BNF, 10626 et 5602, 273 feuillets.</li> <li>- <i>Mémoires de Madame de Mornay</i>, Chantilly, Bibliothèque du Musée de Chantilly, 4-CL-034, 193 feuillets.</li> </ul>
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Mémoires de Madame de Mornay</i>, Nadine Kuperty-Tsur (éd.), Paris, Honoré Champion, 2010, 452 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Madame de Mornay</i>, Henriette de Witt (éd.), Paris, Renouard, 1868-1869, 2 vol.</li> <li>- <i>Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay</i>, Paris, Treuttel et Würtz, 1824-1825.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires rédigés entre 1584 et 1606.</li> <li>- Charlotte Arbaleste fait le récit de la vie de son époux, Philippe, pour servir de modèle de conduite à leur fils. Le récit s'interrompt à la mort de ce dernier, en 1606.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Mariée en 1567 à Jean de Pas de Feuquières puis en 1576 à Philippe Duplessis-Mornay, Charlotte Arbaleste est mère de cinq enfants. Elle rédige la vie de son mari pour son fils, et s'arrête après la mort de ce dernier en 1606. Protestante ardente, elle se montre très sensible aux injustices dont son mari pouvait avoir à se plaindre, soit de la part de Rosny, soit de la part du roi. Elle pense son récit comme un guide spirituel afin de mener son fils à rallier la cause réformée.</p>	



<b>FABAS, Jean de, 1543-1612</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires de Jean de Fabas</i>, Bordeaux, Les amis du Bazadais, 1977, 109 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean de Fabas, premier vicomte de Castets-en-Dorthe</i>, H. Barckhausen (éd.), Bordeaux, G. Gounouilhou, 1868, 74 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Rédaction à la fin de sa vie.
<b>Autres écrits</b>	- Correspondance publiée avec les Mémoires.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Jean de Fabas prend une part active dans les guerres civiles dès 1567 et jusqu'à la publication de l'Édit de Nantes. Protestant, Henri IV le récompense de ses services en lui conférant le gouvernement du duché d'Albret ainsi que le titre de vicomte de Castets-en-Dorthe.</p>	

<b>GACHES, Jacques, 1555- ?</b>	
<b>Manuscrit</b>	- * <i>Mémoires du sieur Jaques Gaches, où sont raportées toutes les choses plus memorables qui se sont passées en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs, depuis l'année mil cinq cens cinquante cinq</i> , Paris, BNF, Département des manuscrits, Français 1873, 526 feuillets.
<b>Édition(s)</b>	- <i>Mémoires de Jacques Gaches sur les guerres de Religion à Castres et dans le Languedoc, 1555-1610</i> , Charles Pradel (éd.), Genève, Slatkine reprints, 1970, 538 p. - * <i>Mémoires de Jacques Gaches où sont rapportées toutes les choses les plus mémorables qui se sont passées et faictes en Languedoc et particulièrement à Castres et ez environs depuis 1555</i> , Charles Pradel (éd.), Paris, Librairie Sandoz et Fischbacher, 1879, 538 p.
<b>Texte</b>	- Le récit révèle la propagation du protestantisme en province, ainsi que les troubles dans la région d'une grande place méridionale de la Réforme. - Période couverte : 1555-1610.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Huguenot modéré, ce mémorialiste est consul de Castres en 1596 et 1604. Il prend une part active dans les principales actions militaires et politiques de sa région durant les guerres de Religion.</p>	

<b>GAMON, Achille, 1530-1597</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai</i>, MP, tome 8, Paris, 1838, 12 p.</li> <li>- <i>Mémoires d'Achille Gamon</i>, Paris, Desrez, coll. « Panthéon littéraire », 1836.</li> <li>- <i>Mémoires d'Achille Gamon</i>, Pet., tome 34, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires d'Achille Gamon, avocat et consul d'Annonai</i>, CUM, tome 46, Paris, 1788.</li> <li>- « Mémoires d'Achille Gamon » <i>in Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France</i>, Paris, Chaubert, 1759, 57 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Relation des événements du Vivarais et du Languedoc pour les périodes 1574-1576 et 1585-1586.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Avocat et consul d'Annonay, Achille Gamon est un protestant modéré (à tel point que certains l'ont cru catholique ; il est pourtant enterré dans le cimetière protestant) qui n'approuve pas les excès de son parti dans cette période trouble.</p>	

<b>GROULART, Claude, 1551-1607</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires de messire Claude Groulart</i>, Paris, Didier, 1854.</li> <li>- <i>Mémoires de messire Claude Groulart</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 47 p.</li> <li>- <i>Mémoires de messire Claude Groulart, premier président du Parlement de Normandie</i>, Pet., tome 49, Paris, 1826, 163 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Couvre la période 1588-1604.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Claude Groulart serait né protestant et s'est converti au catholicisme vers 1578. Premier président au Parlement de Rouen en 1585, il s'avère être un Politique qui contribue au rétablissement de l'autorité légitime et un proche de Henri IV.</p>	

<b>HATON, Claude, 1534-1605</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Mémoires de Claude Haton (1553-1582). Édition intégrale</i>, Laurent Bourquin (éd.), Paris, Éditions du CTHS, coll. « Collection de documents inédits sur l'Histoire de France », 2001-2007, 4 vol.</li> <li>- *<i>Mémoires de Claude Haton. Contenant le récit des événements accomplis de 1553 à 1582, principalement dans la Champagne et la Brie</i>, Félix Bourquelot (éd.), Paris, Imprimerie impériale, 1857, 2 vol., 1194 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Couvre la période 1553-1582.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Prêtre catholique, Claude Haton se montre intransigeant et particulièrement hostile à l'égard de Catherine de Médicis qu'il accuse de collusion avec les huguenots. Il se montre également très critique envers Michel de l'Hospital, et les Montmorency. Il est à l'origine de la création d'une milice composée de prêtres guerriers pour défendre la ville de Provins.</p>	

<b>LA FORCE, Jacques Nompar de Caumont, duc de, 1558-1652</b>	
<b>Manuscrit</b>	- * <i>Histoire de messire Jacques-Nompar de Caumont, premier duc de La Force</i> , Paris, BNF, Département des manuscrits, NAF 88, 86 feuillets 340 x 220 mm.
<b>Édition(s)</b>	- * <i>Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont, duc de la Force, maréchal de France, et de ses deux fils, les marquis de Montpouillan et de Castelnau, depuis la Saint-Barthélemy jusqu'à la Fronde, pour faire suite à toutes les collections de mémoires sur l'histoire de France, publiés par le marquis de La Grange</i> , Marquis de La Grange (éd.), Paris, Charpentier, 1843, 3 vol.
<b>Texte</b>	- Rédaction des Mémoires à diverses reprises.
<b>Autres écrits</b>	- Correspondance publiée avec les Mémoires.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Protestant miraculé de la Saint-Barthélemy, il passe au service du roi de Navarre, combat à Arques et devient gouverneur de Béarn. Homme de guerre, il est l'un des fidèles du roi Henri IV qu'il accompagne lors du régicide, et interroge Ravallac ; il finit par obtenir le bâton de maréchal en 1622.</p>	

<b>LA HUGUERYE, Michel de, vers 1545-vers 1608</b>	
<b>Manuscrit</b>	- * <i>Mémoires de Michel de La Huguerye</i> , Paris, BNF, Département des manuscrits, Français 17463, 260 feuillets 325 x 215 mm.
<b>Édition(s)</b>	- * <i>Mémoires inédits de Michel de La Huguerye</i> , Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Huart et Guillemin, 1877, 3 vol.
<b>Texte</b>	- Mémoires rédigés à la fin de sa vie. - Œuvre divisée en deux parties, 1570-1587 et 1587-1602.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Formé au collège de Navarre, Michel de La Huguerye y côtoie notamment Henri d'Anjou, Henri de Navarre et Henri de Guise. Un temps passé à la Réforme, il finit par renoncer au protestantisme à la fin de sa vie, pour passer au service du duc de Lorraine, Charles III. Grand voyageur, il mène une vie de secrétaire.</p>	

<b>LA NOUE, François de, 1531-1591</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Discours politiques et militaires</i>, Myriam Barakat (éd.), Thèse de doctorat, Montpellier, 2011, 790 pages.</li> <li>- <i>Discours politiques et militaires</i>, Frank Sutcliffe (éd.), Genève, Droz, 1967, 793 p.</li> <li>- <i>Discours politiques et militaires</i>, MP, tome 9, 1838.</li> <li>- <i>Mémoires du sieur François de La Noue</i>, Pet., tome 34, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires de François, seigneur de La Noue</i>, CUM, tome 47, 1788, 376 p.</li> <li>- <i>Discours politiques et militaires du Sieur de La Noue</i>, Philippe Canaye (éd.), Lyon, 1595, 2 vol.</li> <li>- <i>Discours politiques et militaires</i>, La Rochelle, Villepoux, 1590, 2 vol.</li> <li>- <i>Discours politiques et militaires</i>, La Rochelle, Haultin, 1588, 648 p.</li> <li>- <i>Discours politiques et militaires</i>, Basle, François Forest, 1587, 710 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Rédaction pendant sa captivité.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Gentilhomme breton, converti au protestantisme en 1558 et attaché aux Chastillon, il s'engage dans les premiers troubles. Blessé à Fontenay, il perd un bras et prend alors le surnom de « bras de fer ». Envoyé en Flandre par le duc d'Alençon, il est fait prisonnier et reste cinq ans captif des Espagnols. Il meurt au siège de Lamballe en 1591.</p>	



<b>MERGEY, Jean de, 1536- ?</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires du sieur Jean de Mergey</i>, MP, tome 9, Paris, 1838, 25 p.</li> <li>- *<i>Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois</i> Pet., tome 34, 1823, 67 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean de Mergey</i>, CUM, tome 41, 1788, 134 p.</li> <li>- <i>Mémoires du sieur Jean de Mergey, gentilhomme champenois</i>, Troyes, Noël Moreau, 1619.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvre rédigée à la fin de sa vie pour ses enfants, couvrant la période 1554-1589.</li> <li>- Récit particulier de la Saint-Barthélemy car il témoigne des événements survenus à l'intérieur du Louvre.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>D'abord destiné à l'église et éduqué en ce sens, Jean de Mergey finit par choisir les armes. Son premier combat à lieu à la bataille de Renty, en 1554. Protestant modéré, il est attaché au comte de La Rochefoucauld duquel il est le secrétaire.</p>	

<b>MERLE, Mathieu de, 1548- ?</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires de Mathieu Merle, capitaine huguenot</i>, Pascal Dumaih (éd.), Clermont-Ferrand, Paélo, 2008, 43 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Mathieu Merle</i>, Paris, Didier, 1854.</li> <li>- *<i>Mémoires de Mathieu Merle</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 4 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Mathieu Merle, baron de Salavas</i>, Pet., tome 38, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires de Mathieu Merle, baron de Salavas</i>, CUM, tome 54, 1789.</li> <li>- « Mémoires de Mathieu Merle », <i>in Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France</i>, Paris, Chaubert, 1759.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Œuvre couvrant la période 1568-1580.</li> <li>- Récit des événements en Auvergne, au Velay, en Rouergue.</li> <li>- Œuvre rédigée par le colonel Gondin, compagnon du mémorialiste.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Né à Uzès, ce capitaine huguenot entre dans les gardes du baron d'Acier, un des chefs protestants et s'impose parmi ses coreligionnaires à la suite de la Saint-Barthélemy qui apporte dans de désordre. Devenu riche, il achète en 1589 les terres de Salavas et de la Gorse. On ne connaît pas la date de sa mort.</p>	

<b>MESMES, Henri de, 1532-1596</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine</i>, Paris, Slatkine reprints, 1970, 242 p.</li> <li>- *<i>Mémoires inédits de Henri de Mesmes seigneur de Roissy et de Malassise, podestat de Sienne, diplomate, conseiller au Parlement de Paris, maître des requêtes au conseil d'état, chancelier du roi de Navarre et de la reine Louise de Lorraine</i>, Édouard Frémy (éd.), Paris, Leroux, 1886, 242 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction au cours de sa disgrâce.</li> <li>- Évoque les avantages du repli sur soi.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Seigneur de Roissi et de Malassise, il occupe très jeune une chaire de droit à Toulouse et devient magistrat. Il est nommé par Henri II en 1557 à Sienne pour rendre la justice au nom du roi de France, dans une ville qui vient de se placer sous sa protection ; il y reste jusqu'à la paix du Cateau-Cambresis. Lié au chancelier de l'Hospital, Henri de Mesmes a une grande influence durant le règne de Charles IX et négocie avec Biron la paix dite « boiteuse et malassise » de 1570.</p>	

**MONLUC, Blaise de, vers 1502-1577**

**Édition(s)**

- *Commentaires*, Paris, Gallimard, coll. « Pléiade », 1964, 1591 p.
- *Commentaires*, Paul Courteault (éd.), Paris, Picard, 1911-1925, 3 vol.
- *Commentaires et lettres*, Paris, Renouard, 1864-1872, 5 vol.
- *Commentaires de messire Blaise de Monluc*, MP, tome 7, Paris, 1838 (sans le « préambul »).
- *Commentaires de messire Blaise de Monluc*, Pet., tomes 20 à 22, Paris, 1822.
- *Commentaires de messire Blaise de Monluc, mareschal de France*, Paris, Bauches, 1760, 4 vol.
- *Commentaires de messire Blaise de Monluc, mareschal de France*, Bordeaux, Millanges, 1592.

**Texte**

- Texte rédigé après la paix de Saint-Germain.
- Couvre la période 1521-1576, évoquant à la fois les guerres d'Italie et les guerres de Religion.

**Éléments de biographie**

Issu de la noblesse seconde, Blaise Monluc entre dans les armées du roi, fait les campagnes d'Italie et s'engage dans les guerres de Religion, pacifiant la Guyenne en 1567 et obtenant le maréchalat en 1574. Retiré sur ses terres à partir de 1575, il occupe les derniers instants de son existence à la rédaction de ses *Commentaires*.

<b>PAPE, Jacques, seigneur de Saint-Auban, ?-1594</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Mémoires de Saint-Auban » <i>in Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France</i>, Orléans, Herluison, 1875.</li> <li>- * <i>Mémoires de Saint-Auban</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 17 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban</i>, Pet., tome 43, Paris, 1824.</li> <li>- <i>Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban</i>, CUM, tome 61, Paris, 1790.</li> <li>- « Mémoires de Jacques Pape, seigneur de Saint-Auban », <i>in Preuves de l'Histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartes de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy</i>, Paris, Jean Dupuis, 1662.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction au début du XVIIe siècle.</li> <li>- Détails sur l'attentat de Maurevel auquel il assiste, et souvenirs de la Saint-Barthélemy.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Gentilhomme dauphinois, il est le page de l'amiral de Coligny. Né catholique, il se convertit au calvinisme et en devient un fervent défenseur. Il participe aux combats dès 1562 et assiste à l'attentat contre son maître, essayant d'arrêter le meurtrier.</p>	

<b>PHILIPPI, Jean, 1518-1603</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires touchant les choses advenües pour le faict de la religion à Montpellier et dans le Bas-Languedoc</i>, Montpellier, J. Martel, 1880, 289 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean Philippi sur la guerre civile en Languedoc et principalement sur la réforme à Montpellier depuis ses origines jusqu'à l'édit de Nantes</i>, La Pijardière (éd.), Montpellier, Firmin et Caribou, 1879, 156 p.</li> <li>- *<i>Mémoires de Jean Philippi</i>, MP, tome 8, Paris, 1838, 19 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean Philippi</i>, Pet., tome 34, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires de Jean Philippi</i>, CUM, tome 46, Paris, 1788.</li> <li>- « <i>Mémoires de Jean Philippi</i> » <i>in Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France</i>, Paris, Chaubert, 1759, 57 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récit des guerres dans le Midi.</li> <li>- Couvre la période 1560-1590.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Conseiller de la Cour des aides de Montpellier, il est notamment l'un de ceux qui sont chargés d'aller saluer le nouveau roi Henri III de son retour de Pologne.</p>	

<b>PUGET, Antoine du, seigneur de Saint-Marc, ?-1625</b>	
<b>Manuscrit</b>	- « Mémoires d'Antoine du Puget sieur de Saint-Marc » <i>in</i> [ANONYME], <i>Recueil de mémoires relatifs à l'histoire de Provence pendant le seizième siècle</i> , Aix-en-Provence, Bibliothèque Méjanes, MS 786 (copie incomplète).
<b>Édition(s)</b>	- <i>Mémoires d'Antoine du Puget, sieur de Saint-Marc, relatifs aux troubles de Provence</i> , Paris, Didier, 1854, 40 p. - * <i>Mémoires d'Antoine du Puget sieur de Saint-Marc, relatifs aux troubles de Provence, 1561-1596</i> , MP, tome 6, Paris, 1838, 46 p.
<b>Texte</b>	- Récit distancié des événements auxquels il a assisté. - Relation des guerres provençales.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Gentilhomme provençal et issu d'une ancienne famille originaire de Saint-Maximin, Antoine du Puget sert sous quatre rois. Il embrasse très tôt la carrière des armes qu'il débute comme capitaine d'infanterie pour atteindre, en 1625, le grade de maréchal de camp.</p>	

**ROCHECHOUART, Guillaume de, 1497-1568**

<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <i>Mémoires</i>, Paris, Didier, 1854.</li><li>- *<i>Mémoires de Guillaume de Rochechouart</i>, MP, tome 8, Paris, 1838, 5 p.</li><li>- <i>Mémoires de messire Guillaume de Rochechouart, seigneur de Jars, Breviande et La Faye, premier maistre d'hostel du roi Charles IX et chevalier de son ordre</i>, Pet., tome 9, Paris, 1823.</li><li>- <i>Mémoires de messire Guillaume de Rochechouart</i>, CUM, tome 32, Paris, 1788.</li></ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Texte rédigé entre 1565 et 1568, pour ses enfants.</li><li>- Volonté de mettre de l'ordre dans ses affaires avant de mourir.</li></ul>

**Éléments de biographie**

Guillaume de Rochechouart est maître d'hôtel de Charles IX et sert sous cinq différents rois depuis Louis XII. Demeuré catholique, il ne participe pas activement aux guerres de Religion, probablement en raison de son grand âge lors du début des troubles.



<b>SAULX-TAVANNES, Guillaume de, 1553-1633</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Mémoires de Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes</i>, MP, tome 8, Paris, 1838, 61 p.</li> <li>- <i>Mémoires des choses advenues en France ès-guerres civiles, depuis l'année 1560 jusqu'en 1596</i>, Pet., tome 35, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires de messire Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes</i>, CUM, tome 49, Paris, 1789.</li> <li>- <i>Mémoires de plusieurs choses advenues en France ès-guerres civiles, depuis l'an 1560 jusques en 1596</i>, Autun, 1653, 476 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Messire Guillaume de Saulx, seigneur de Tavannes</i>, 1625.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Récit des guerres de la Ligue dans le duché de Bourgogne.
<b>Éléments de biographie</b>	
Après avoir rallié Henri IV dès 1589, il lutte contre son frère Jean, fidèle à la Ligue. Il participe à la bataille de Fontaine-Française en 1595 et contribue à la reddition de son frère, alors que ce dernier s'est retiré à Tallan.	

**SAULX-TAVANNES, Jean de, 1555-1629**

<p align="center"><b>Édition(s)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires (1515-1595)</i>, Paris, Didier, 1854.</li> <li>- *<i>Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes</i>, MP, Paris, 1838, tome 8, 404 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Gaspard de Saulx-Tavannes</i>, Paris, Desrez, 1836.</li> <li>- <i>Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes, mareschal de France, admiral des mers de levant, gouverneur de Provence, conseiller du roy, et capitaine de cent hommes d'armes</i>, Pet., 1822, tomme 23-25.</li> <li>- <i>Mémoires de Messire Gaspard de Tavannes</i>, CUM, tome 26-28, 1787.</li> <li>- <i>Mémoires de très-noble et très-illustre Gaspard de Saulx, seigneur de Tavannes</i>, Autun, 1653, 476 p.</li> </ul>
<p align="center"><b>Texte</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires de Gaspard de Saulx rédigés par son fils Jean.</li> <li>- Insertion de nombreux commentaires de la part du scripteur.</li> </ul>
<p align="center"><b>Éléments de biographie</b></p>	
<p>Après avoir participé activement aux guerres d'Italie, Gaspard de Saulx manifeste un profond zèle contre les protestants durant les guerres de Religion. Il participe ainsi aux succès des batailles de Jarnac et Moncontour, en récompense de quoi il est fait Maréchal de France, le 28 novembre 1570. Son fils Jean, ligueur et gouverneur de Bourgogne, lutte pendant trois ans contre son frère Guillaume, demeuré fidèle au roi.</p>	

<b>SULLY, Maximilien de Béthune, duc de, 1559-1641</b>	
<b>Manuscrit</b>	- <i>Œconomies royales</i> , Paris, BNF, mss français 10305 à 10314.
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Les Œconomies royales de Sully</i>, David Buisseret et Bernard Barbiche (éd.), Paris, Klincksieck, 1970-2017, 3 vol.</li> <li>- <i>Sages et royales Œconomies d'Etat</i>, MP, 2e série, tomes 2 et 3, Paris, 1837.</li> <li>- <i>Œconomies royales</i>, Pet., tomes 1 à 9, Paris, 1820-1821.</li> <li>- <i>Mémoires ou Œconomies royales d'estat, domestiques politiques et militaires de Henry le grand</i>, Paris, Courbé, 1662, 8 vol.</li> <li>- <i>Mémoires des sages et royales œconomies d'Etat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des Roys, le Prince des vertus, des armes et des loix, et le pere en effet de ses peuples François</i>, Amsterdam, 1652, 4 vol.</li> <li>- <i>Mémoires des sages et royales œconomies d'Etat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des Roys, le Prince des vertus, des armes &amp; des loix, &amp; le pere en effet de ses peuples François</i>, Sully, 1639, 2 vol.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Rédigé par ses secrétaires entre 1610 et 1617.
<b>Autres écrits</b>	- Grande quantité de documents relatifs à son gouvernement conservés à la BNF.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Issu d'une famille calviniste, Maximilien de Sully est un capitaine protestant. Échappant au massacre de la Saint-Barthélemy, il est l'un des principaux conseillers de Henri de Navarre. Nommé surintendant des finances, c'est en lui rendant visite que Henri IV est assassiné par Ravailiac. Opposé à Marie de Médicis durant sa régence, il se retire des affaires à partir de 1616.</p>	

<b>THOU, Jacques-Auguste de, 1553-1617</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>La vie de Jacques-Auguste de Thou</i>, Anne Teissier (éd.), Paris, Champion, 2007, 1085 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601</i>, Paris, Proux, 1938.</li> <li>- <i>Mémoires (1553-1601)</i>, Paris, Didier, 1854, 374 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jacques-Auguste de Thou</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 109 p.</li> <li>- * <i>Mémoires de Jacques-Auguste de Thou, depuis 1553 jusqu'en 1601</i>, Pet., tome 38, Paris, 1823, 387 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Jacques-Auguste de Thou</i>, CUM, tomes 53 et 54, Paris, 1789, 421 p.</li> <li>- <i>Mémoires de la vie de Jacques-Auguste de Thou</i>, Amsterdam, L'Honoré, 1713, 370 p.</li> <li>- <i>Mémoires</i>, Rotterdam, Reinier Leers, 1711, 276 p.</li> <li>- <i>I. Aug. Thuani Vita</i>, Francfort, 1621 (en latin).</li> <li>- <i>I. Aug. Thuani Vita</i>, Genève, 1620 (en latin).</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction en 1614 comme réponse aux critiques de son <i>Histoire Générale</i>.</li> <li>- Seul mémorialiste rencontré à rédiger en latin.</li> </ul>
<b>Autres écrits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Histoire Générale</i></li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>D'abord voué à une carrière ecclésiastique, Jacques-Auguste de Thou devient maître des requêtes au Parlement de Paris en 1585 puis conseiller d'État en 1588. Catholique modéré, opposé à la Ligue, il œuvre à la réconciliation de Henri III et Henri de Navarre. Lettré, il rencontre les plus grands esprits de son temps, fréquente Montaigne et collecte une fameuse bibliothèque qu'il ouvre aux étrangers et aux étudiants. Il rédige une grande <i>Histoire Générale</i>, qui demeure son œuvre principale, et pour laquelle il subit de nombreuses critiques.</p>	

<b>VALOIS, Marguerite de, 1553-1615</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- *<i>Mémoires et discours</i>, Éliane Viennot (éd.), Saint-Étienne, PUSE, 2004, 228 p.</li> <li>- <i>Mémoires</i>, Ludovic Lalanne (éd.), Paris, Jannet, 1858.</li> <li>- <i>Mémoires de Marguerite de Valois</i>, Paris, Didier, 1854.</li> <li>- <i>Mémoires de Marguerite de Valois</i>, MP, tome 10, 1838.</li> <li>- <i>Mémoires de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre</i>, Pet., tome 37, Paris, 1823.</li> <li>- <i>Mémoires de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre</i>, CUM, tome 52, Paris, 1789.</li> <li>- <i>Mémoires de Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre</i>, Liège, Broncart, 1713, 450 p.</li> <li>- <i>Les mémoires de la reine Marguerite</i>, Paris, Ribou, 1666, 177 p.</li> <li>- <i>Mémoires de Marguerite de Valois</i>, Bruxelles, François Foppens, 1659, 197 p.</li> <li>- <i>Les Mémoires de la royne Marguerite</i>, Auger de Mauléon (éd.), Paris, Chappellain, 1628, 362 p.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mémoires écrits à Usson entre 1585 et 1605.</li> <li>- Texte dédié à Pierre de Brantôme, auquel elle répond.</li> <li>- Témoigne de la Saint-Barthélemy depuis le Louvre.</li> </ul>
<b>Autres écrits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Divers discours.</li> <li>- Mémoire justificatif pour Henri de Bourbon.</li> <li>- Abondante correspondance.</li> </ul>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Reine de Navarre après son mariage en 1572, elle doit dès lors symboliser la paix entre catholiques et les protestants ; c'est sans compter sur le massacre de la Saint-Barthélemy qui suit de près la cérémonie. Elle est disgraciée à plusieurs reprises, captive au Louvre puis à Usson. Ancrée dans sa foi catholique, elle fait preuve d'une certaine modération après son union avec Henri de Navarre, qui ne dure que jusqu'en 1599.</p>	

<b>VIEILLEVILLE, François Scépeaux, maréchal de, 1509-1571</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires (1527-1571)</i>, Paris, Didier, 1854, 397 p.</li> <li>- *<i>Mémoires de la vie du Maréchal de Vieilleville</i>, MP, tome 9, Paris, 1838, 390 p.</li> <li>- <i>Mémoires de la vie de François de Scépeaux, sire de Vieilleville, comte de Durestol, mareschal de France</i>, Pet., tomes 26 à 28, Paris, 1822.</li> <li>- <i>Mémoires du maréchal de Vieilleville</i>, CUM, tomes 28 à 33, Paris, 1787.</li> <li>- <i>Mémoires de la vie de François de Scépeaux, sire de Vieilleville, comte de Durestol, maréchal de France, contenant plusieurs anecdotes des règnes de François I, Henri II, François II &amp; Charles IX, composés par Vincent Carloix son secretaire</i>, Paris, Guérin et Delatour, 1757, 5 vol.</li> </ul>
<b>Texte</b>	- Mémoires rédigés par le secrétaire du maréchal, Vincent Carloix, durant le règne de Henri III.
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Homme de guerre, protégé de François Ier et catholique modéré, on lui doit la réunification de Metz à la France. En outre, il participe à l'élaboration de la paix à Cateau-Cambrésis, puis fait la guerre aux protestants. Possédant la confiance de Charles IX duquel il arrange le mariage, il suscite la jalousie et meurt empoisonné en 1571.</p>	

<b>VILLEROY, Nicolas de Neufville, seigneur de, 1543-1617</b>	
<b>Édition(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Mémoires d'État</i>, P. Dumaih (éd.), Clermont-Ferrand, Paléo, 2004, 2 vol.</li> <li>- <i>Mémoires d'Etat</i>, Paris, Didier, 1854.</li> <li>- *<i>Mémoires d'Etat</i>, MP, tome 11, Paris, 1838, 160 p.</li> <li>- <i>Mémoires d'Etat</i>, Pet., tome 44, Paris, 1824.</li> <li>- <i>Mémoires d'État du sieur de Villeroy</i>, CUM, tomes 61-62, Paris, 1790.</li> <li>- <i>Mémoires d'Etat</i>, Amsterdam, Trévoux, 1729, 7 vol.</li> <li>- <i>Mémoires d'Etat</i>, Auger de Mauléon (éd.), Paris, 1622.</li> </ul>
<b>Texte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Texte qui se présente comme une apologie du ministre et de sa conduite pendant les guerres de Religion.</li> <li>- Période couverte : 1567-1604.</li> </ul>
<b>Autres écrits</b>	- <i>Discours de la vraie et légitime Constitution de l'État.</i>
<b>Éléments de biographie</b>	
<p>Émissaire de Catherine de Médicis au temps de la régence de Charles IX, il est nommé secrétaire d'État en 1567 et s'occupe toute sa carrière des affaires extérieures du royaume. Il se déclare dès 1589 en faveur de Henri IV à condition que celui-ci se convertisse. Après la retraite de son adversaire Sully qui a participé à sa disgrâce en 1588, Villeroy a un grand crédit à la cour. Partisan des mariages espagnols, il les fait conclure. Toutefois, il déplaît à Concini qui le fait renvoyer en 1616 ; il est rappelé par Louis XIII après l'assassinat du favori italien.</p>	





MÉMORIALISTE	CATHOLIQUE	PROTESTANT	CONVERSION	FEMME	HOMME
[Anonyme]			?		
Jeanne d'Albret					
Charles d'Angoulême					
Jean d'Antras					
Théodore Agrippa d'Aubigné					
Nicolas de Beauvais-Nangis					
Henri de Bouillon					
Pierre de Brantôme					
Jacques Carorguy					
Michel de Castelnau					
François de Chavigny					

MÉMORIALISTE	CATHOLIQUE	PROTESTANT	CONVERSION	FEMME	HOMME
Philippe de Cheverny					
Jean Choisinin					
Louis de Condé					
Charlotte Duplessis-Mornay					
Jean de Fabas					
Jacques Gaches					
Achille Gamon					
Claude Groulart					
Claude Haton					
Jacques de La Force					
Michel de la Huguerye					

MÉMORIALISTE	CATHOLIQUE	PROTESTANT	CONVERSION	FEMME	HOMME
François de La Noue					
Jean de Mergey					
Mathieu de Merle					
Henri de Mesmes					
Blaise de Monluc					
Jean Philippi					
Antoine du Puget					
Guillaume de Rochehouart					
Jacques de Saint-Auban					
Guillaume de Saulx-Tavannes					
Jean de Saulx-Tavannes					

MÉMORIALISTE	CATHOLIQUE	PROTESTANT	CONVERSION	FEMME	HOMME
Maximilien de Sully					
Jacques-Auguste de Thou					
Marguerite de Valois					
François de Vieilleville					
Nicolas de Villeroy					
<b>Total</b>	<b>61 %</b>	<b>39 %</b>	<b>33 %</b>	<b>8 %</b>	<b>92 %</b>

## BIBLIOGRAPHIE



### Sources secondaires manuscrites

HAITZE Pierre-Joseph de, *Mémoires pour la vie de Jules-Raimond Solier*, Marseille, Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale de Marseille, MS 1495-1503 (IV), 41 feuillets.

### Sources secondaires imprimées

AMYRAULT Moÿse, *La Vie de François, seigneur de La-Nouë, dit Bras-de-Fer*, Leyde, J. Elzevier, 1661.

ARISTOTE, *Les Politiques*, Pierre Pellegrin (éd.), Paris, Flammarion, 2015, 589 p.

AUBIGNÉ Théodore Agrippa d', *Histoire Universelle*, Alphonse de Ruble (éd.), Paris, Renouard, 1886, 10 vol.

BALUZE Étienne, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, Dezallier, 1708, 2 vol.

BELLOY Pierre de et HAULTIN Pierre, *Examen du discours publié contre la maison royalle de France, et particulièrement contre la branche de Bourbon, seule reste d'icelle, sur la loy salique, & succession du royaume. Par un catholique apostolique, romain, mais bon françois, et très-fidèle sujet de la couronne de France*, La Rochelle, 1587, 1 p.

CALVIN Jean, *Institution de la religion chrestienne*, Genève, Droz, 2008, 1826.

CAMPION Henri de, *Mémoires de Henri de Campion*, Paris, France, P. Jannet, 1857, 439 p.

CELLINI Benvenuto, *Vie de Benvenuto Cellini écrite par lui-même*, traduit par Maurice BEAUFRETON, Paris, G. Crès, 1922, 2 vol., 685 p.

CÉSAR Jules, *Commentaires de César sur la guerre des Gaules*, Félix Lemaistre (éd.), Paris, Garnier, 1862, 446 p.

CHATEAUBRIAND François-René, *Le génie du christianisme*, Bruxelles, Delevingne et Callewaert, 1850, 4 vol., 522 p.

\_\_\_\_\_, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris, Dufour, Mulat et Boulanger, 1860, 524 p.

COMMYNES Philippe de, *Mémoires*, Joël Blanchard (éd.), Genève, Droz, coll. « Textes littéraires français », n° 585, 2007, 2 vol., 1754 p.

CONGAR Pierre, « Le testament de Charlotte de La Marck », *Annales Sedanaises d'Histoire et d'Archéologie*, 1968, n° 58, p. 7-14.

CYPRE Étienne de, *Les genealogies de soixante et sept tres nobles et tres illustres maisons, partie de France, partie estrangeres*, Paris, 1587.

DU BOUCHET Jean, *Preuves de l'histoire de l'illustre maison de Coligny, tirées des chartes de diverses églises et abbayes, et de plusieurs autres titres, mémoires, chroniques et histoires dignes de foy*, Paris, J. Dupuis, 1662, 1228 p.

DUMAS Alexandre, *La reine Margot*, Éliane Viennot (éd.), Paris, Librairie Générale Française, 1994, 670 p.

ÉRASME, « *Declamatio de pueris statim et liberaliter instituendis* », in Claude BLUM, André GODIN, Jean-Claude MARGOLIN et Daniel MÉNAGER (dirs.), *Érasme*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1992, p. 479-480.

FLEURY Antoine, *Responce à un certain escrit publié par l'Amiral et ses adhérens prétendans couvrir et excuser la rupture qu'ils ont faite de l'Edict de Pacification*, Paris, Frémy, 1568.



FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences & des arts... Le tout extrait des plus excellens auteurs anciens & modernes. Recueilli & compilé par feu messire Antoine Furetiere, Abbé de Chalivoy, de l'Academie françoise*, La Haye, Arnout et Reinier Leers, 1691, 2160 p.

LA PERRIÈRE Guillaume de, *Le miroir politicque, oeuvre non moins utile que necessaire à tous Monarches, Roys, Princes, Seigneurs, Magistrats & autres surintendans et gouverneurs de Republicques*, Lyon, Macé Bonhomme, 1555.

LANDRÉ Christophe, *Histoire de nostre temps, contenant un recueil des choses mémorables passées & publiées pour le faict de la religion & estat de la France, depuis l'edict de paciffication du 23e jour de mars 1568 jusques au jour présent*, 1570, 808 p.

MONTAIGNE Michel de, *Les Essais*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 14, 2007, 1975 p.

NOSTREDAME César de, *L'Histoire et chronique de Provence*, Lyon, Rigaud, 1614.

NICOT Jean, *Thrésor de la lanque françoise, tant ancienne que moderne, Auquel entre autres choses sont les mots propres de marine, vénerie et faulconnerie, cy devant ramassez par Aimar de Ranconnet, reveu et augmenté en ceste dernière impression de plus de la moitié par Jean Nicot, avec une grammaire françoise et latine et le recueil des vieux proverbes de la France*, Paris, David Douceur, 1606, 666 p.

RABELAIS François, *Œuvres complètes*, Arvensa Éditions, 2015, 1368 p.

RACINE Jean, *Les Plaideurs*, Paris, Bordas, 1963, 127 p.

ROCHECHOUART Louis Léon de, *Histoire de la maison de Rochechouart*, Paris, Allard, 1859, 416 p.

RONSARD Pierre de, « Remonstrance au peuple de France », in *Œuvres complètes*, Jean Céard, Daniel Ménager et Michel Simonin (éd.), Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1993, vol. 2/2, p. 1024-1025.

\_\_\_\_\_, *Élégie de P. de Ronsard Vandomois, sur les troubles d'Amboise, 1560. A G. des Autels Gentilhomme Charrolois*, Paris, Gabriel Buon, 1563.

## Répertoires bibliographiques

ANDRÉ Louis et BOURGEOIS Émile, *Les sources de l'histoire de France. XVIIe siècle (1610-1715)*, Paris, A. Picard, 1913, vol. 2/8, 411 p.

HAUSER Henri, *Les sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610)*, Liechtenstein, Kraus, 1967, vol. 3 et 4/4, 227 et 223 p.

## Dictionnaires

BÉLY Lucien (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime : royaume de France, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 2010, 1384 p.

BOOS Emmanuel de, *Dictionnaire du blason*, Paris, Le Léopard d'or, 2001, 507 p.

JOUANNA Arlette, BOUCHER Jacqueline, BILOGHI Dominique et LE THIEC Guy (dirs.), *Histoire et dictionnaire des guerres de Religion*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1998, 1526 p.

JOUANNA Arlette, HAMON Philippe et BILOGHI Dominique, *La France de la Renaissance. Histoire et dictionnaire*, France, 2001, 1226 p.

LITTRÉ Émile, *Dictionnaire de la langue française*, Paris, L. Hachette, 1873, 4 vol.

## Travaux généraux et historiographiques

ARTIÈRES Philippe et KALIFA Dominique, « L'historien et les archives personnelles : pas à pas », *Sociétés & Représentations*, 2002, n° 13, p. 7-15.

AUSTIN John Langshaw, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970, 183 p.

BALANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1984 [1967], 240 p.

BARBICHE Bernard, « Conseils pour l'édition des textes de l'époque moderne (XVIe-XVIIIe siècle) », <http://theleme.enc.sorbonne.fr>, consulté le 9 mars 2018.

BOLTANSKI Luc, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris, Métailié, 1990, 381 p.

BOLTANSKI Luc, CLAVERIE Élisabeth et OFFENSTADT Nicolas (dirs.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Paris, France, Stock, 2007, 457 p.

CARBASSE Jean-Marie, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, PUF, 2000, 445 p.

CERTEAU Michel de, « L'expérimentation d'une méthode : les mazarinades de Christian Jouhaud », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1986, vol. 41, n° 3, p. 507-512.

DELUMEAU Jean, *La civilisation de la Renaissance*, Paris, Arthaud, coll. « Les grandes civilisations », 1984, 539 p.

DENQUIN Jean-Marie, *Science politique*, Paris, PUF, 1985, 415 p.

DORMAGEN Jean-Yves et MOUCHARD Daniel, *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2008, 271 p.

GINZBURG Carlo, *Le fromage et les vers. L'univers d'un meunier du XVIe siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Histoires », 1980, 221 p.

GINZBURG Carlo et PONI Carlo, « La micro-histoire », *Le Débat*, décembre 1981, vol. 17, n° 10, p. 133-136.

GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, Paris, Les éditions de minuit, 1974, 230 p.

GUIBERT Louis, *De l'importance des livres de raison au point de vue archéologique*, Caen, Delesques, 1892.

GREENBLATT Stephen, *Self-fashioning. From More to Shakespeare*, Chicago, The University of Chicago Press, 1980, 321 p.

HARTOG François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXIe siècle », 2012, 328 p.

HORELLOU-LAFARGE Chantal et SEGRÉ Monique, *Sociologie de la lecture*, Paris, La Découverte, 2007, 122 p.

JABLONKA Ivan, *L'Histoire est une littérature contemporaine. Manifeste pour les Sciences Sociales*, Paris, Éditions Points, 2017, 333 p.

JAMEREY-DUVAL Valentin, *Mémoire. Enfance et éducation d'un paysan au XVIIIe siècle*, Jean-Marie Goulemot (éd.), Paris, Éditions le Sycomore, 1981, 423 p.

LAGROYE Jacques, FRANÇOIS Bastien et SAWICKI Frédéric, *Sociologie politique*, Paris, Dalloz, 2002, 599 p.

LE PLAY Frédéric, *Paysans en communauté du Lavedan (Hautes-Pyrénées, France)*, Paris, Société Internationale, 1857, 160 p.

MANDROU Robert, *Introduction à la France moderne, 1500-1640. Essai de psychologie historique*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 1998, 650 p.

MARGOLIN Jean-Louis, « La volonté de savoir », *Espaces Temps, les Cahiers*, 1985, vol. 29, n° 1, p. 5-8.

MÉNÉTRA Jacques-Louis, *Journal de ma vie*, Daniel Roche (éd.), Paris, Montalba, 1982, 431 p.

REBOUL Olivier, *Introduction à la rhétorique : théorie et pratique*, Paris, Presses universitaires de France, 2001, 242 p.

SCHMITT Jean-Claude, « La « découverte de l'individu » : une fiction historiographique? », in *La Fabrique, la figure et la feinte. Fictions et statut des fictions en psychologie*, Paris, J. Vrin, 1989, p. 213-236.

TURCKHEIM Geoffroy de, *Le protestantisme*, Paris, Eyrolles, 2014, 186 p.

VASCONCELLOS Maria Drosile, « Savoir, savoir-faire et mouvement de professionnalisation des formateurs », *Spirale - Revue de recherches en éducation*, 1994, vol. 13, n° 13, p. 149-164.

VIALA Alain, *Une histoire brève de la littérature française. Moyen Âge et Renaissance*, Presses Universitaires de France, 2014, 226 p.

WANEGFFELEN Thierry (dir.), *La Renaissance*, Paris, Ellipses, 2014, 597 p.

### **Travaux sur la société d'Ancien Régime**

AGULHON Maurice, *La République au village. Les populations du Var, de la Révolution à la IIe République*, Paris, Seuil, 1979, 543 p.

\_\_\_\_\_, *Le cercle dans la France bourgeoise, étude d'une mutation de sociabilité*, Paris, Cahier des Annales, 1977, 105 p.

\_\_\_\_\_, *La sociabilité méridionale : confréries et associations dans la vie collective en Provence orientale à la fin du XVIIIe siècle*, Aix-en-Provence, La Pensée universitaire, 1966, 2 vol., 878 p.

ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1973, 501 p.

ARIÈS Philippe et DUBY Georges (dirs.), *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, 634 p.

ATTIAS Jean-Christophe (dir.), *De la conversion*, Paris, Éditions du Cerf, 1998, 328 p.

BARBICHE Bernard, « De la commission à l'office de la Couronne : les Gardes des sceaux de France du XVIe au XVIIIe siècle », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1993, vol. 151, n° 2, p. 359-390.

BÉLY Lucien, *La France moderne, 1498-1789*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2003 [1994], 686 p.

BERCÉ Yves-Marie, *Nouvelle histoire de la France moderne. 3, La naissance dramatique de l'absolutisme, 1598-1661*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, 278 p.

BIZZOCCHI Roberto, *Genealogie incredibili. Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino, 1995, 288 p.

\_\_\_\_\_, « Culture généalogique dans l'Italie du XVIe siècle », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1991, vol. 46, n° 4, p. 789-805.

BLANC Agnès, *La langue du roi est le français. Essai sur la construction juridique d'un principe d'unicité de langue de l'État royal (842-1789)*, Paris, Éditions L'Harmattan, 2010, 638 p.

BLANQUIE Christophe, *Les institutions de la France des Bourbons (1589-1789)*, Paris, Belin, 2003, 255 p.

BÖDEKER Hans Erich (dir.), *Histoires du livre. Nouvelles orientations. Actes du colloque du 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, 498 p.

BOISSON Didier et DAUSSY Hugues, *Les protestants dans la France moderne*, Paris, Belin, 2006, 351 p.

BOISSON Didier et PINTO-MATHIEU Élisabeth (dirs.), *La conversion. Textes et réalités*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014, 419 p.

BOURDIEU Pierre, « La représentation du politique [Éléments pour une théorie du champ politique] », *Actes de la recherche en sciences sociales*, mars 1981, vol. 36-37, p. 2-24.

BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France moderne (XVIe-XVIIIe siècles)*, Paris, Belin, coll. « Histoire », 2002, 267 p.

BOURQUIN Laurent et HAMON Philippe (dirs.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen-âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, 192 p.

BRIZAY François, *Touristes du Grand Siècle. Le voyage d'Italie au XVIIIe siècle*, Paris, Belin, 2006, 253 p.

BURGUIÈRE André, « L'État monarchique et la famille (XVIe-XVIIIe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 56, n° 2, p. 313-335.

\_\_\_\_\_, « La mémoire familiale du bourgeois gentilhomme : généalogies domestiques en France aux XVIIe et XVIIIe siècles », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1991, vol. 46, n° 4, p. 771-788.

BURGUIÈRE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, SEGALEN Martine et ZONABEND Françoise, *Histoire de la famille. 3, Le choc des modernités*, Paris, coll. « références », 1986, 736 p.

CABANEL Patrick et CARBONNIER-BURKARD Marianne, *Une histoire des protestants en France : XVIe-XXe siècle*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, 215 p.

CENTRE MÉRIDIONAL DE RENCONTRES SUR LE XVIIIÈ SIÈCLE, *La qualité de la vie au XVIIIe siècle*, Marseille, 1977, 216 p.

CHARTIER Roger, *La main de l'auteur et l'esprit de l'imprimeur, XVIe-XVIIIe siècle*, Gallimard, 2015, 256 p.

\_\_\_\_\_, *Inscrire et effacer. Culture écrite et littérature (XIe-XVIIIe siècle)*, Paris, Seuil, 2005, 209 p.

\_\_\_\_\_, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 56, n° 4, p. 783-802.

\_\_\_\_\_, « Du livre au lire », *Sociologie de la communication*, 1997, vol. 1, n° 1, p. 271-290.

\_\_\_\_\_, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987, 369 p.

\_\_\_\_\_, « Comment on écrivait l'histoire au temps des guerres de religion », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1974, vol. 29, n° 4, p. 883-887.

CHOMARAT Jacques, « Érasme de Rotterdam, humaniste », *Vita Latina*, 1994, vol. 133, n° 1, p. 2-6.

COLLAS Alain, « Une famille de notables ordinaires aux XIVe, XVe et XVIe siècles : les Chambellan de Bourges, 1300-1585 », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, 1996, vol. 103, n° 4, p. 25-57.

CONTAMINE Philippe, « L'idée de guerre à la fin du Moyen Âge ; aspects juridiques et éthiques », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1979, vol. 123, n° 1, p. 70-86.

COSANDEY Fanny, « De lance et de quenouille. La place de la reine dans l'État moderne (XIVe-XVIe siècles) », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1997, vol. 52, n° 4, p. 799-820.

CRAWFORD Katherine, *Perilous performances. Gender and regency in early modern France*, Cambridge, 2004, 297 p.

CROIX Alain et QUÉNIART Jean, *Histoire culturelle de la France. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2005, 490 p.

DAUSSY Hugues, « Protestants et politique au XVIe siècle : état de la recherche et des perspectives », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, mars 2004, n° 150, p. 15-32.

DUBOIS Claude-Gilbert, *La Conception de l'histoire en France*, Paris, Nizet, 1977, 668 p.

DUCCINI Hélène, *Faire voir, faire croire. L'opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003, 533 p.



DUPÂQUIER Jacques, CABOURDIN Guy, LEPETIT Bernard et CHAUNU Pierre, *Histoire de la population française, de la Renaissance à 1789*, Paris, Presses Universitaires de France, 1991, 601 p.

EDELSTEIN Melvin, « La place de la Révolution Française dans la politisation des paysans », *Annales historiques de la Révolution Française*, 1990, n° 280, p. 135-149.

ELIAS Norbert, *La Société de Cour*, Paris, Flammarion, 1985 [1974], 330 p.

FEBVRE Lucien, *Le problème de l'incroyance au XVIe siècle. La religion de Rabelais*, Paris, Albin Michel, coll. « Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité », 2003, 579 p.

FEBVRE Lucien et MARTIN Henri-Jean, *L'Apparition du livre*, Albin Michel, 2013, 353 p.

FRIJHOFF Willem, « L'État et l'éducation (XVIe-XVIIe siècles) : une perspective globale », *Publications de l'École Française de Rome*, 1985, vol. 82, n° 1, p. 99-116.

GARRISSON Janine, *L'Homme protestant*, Bruxelles, Complexe, 2000.

GERMA-ROMANN Hélène, *Du « bel mourir » au « bien mourir ». Le sentiment de la mort chez les gentilshommes français (1515-1643)*, Genève, Droz, 2001, 358 p.

GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la France moderne, XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, Armand Colin, 2015, 306 p.

GODO Emmanuel (dir.), *La conversion religieuse*, Paris, Imago, 2000, 332 p.

GOROCHOV Nathalie, *Le Collège de Navarre, de sa fondation (1305) au début du XVe siècle (1418). Histoire de l'institution, de sa vie intellectuelle et de son recrutement*, Paris, France, Honoré Champion, 1997, 753 p.

GRELL Chantal et HALLEUX Robert, *Sciences, techniques, pouvoirs et sociétés du XVe siècle au XVIIIe siècle*, Armand Colin, 2016, 464 p.

GROS Guillaume, « Philippe Ariès : naissance et postérité d'un modèle interprétatif de l'enfance », *Histoire de l'éducation*, 1 janvier 2010, n° 125, p. 49-72.

GUÉRY Alain, « Le roi est Dieu. Le roi et Dieu », in Neithard BULST, Robert DESCIMON et Alain GUERREAU (dirs.), *L'État ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p. 27-47.

GUIONNET Christine et LE BART Christian, « Conflit et politisation : des conflits politiques aux conflits de politisation », in Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dirs.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen Âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2010, p. 67-90.

HANLEY Sarah, « Engendrer l'État. Formation familiale et construction de l'État dans la France du début de l'époque moderne », *Politix*, 1995, vol. 8, n° 32, p. 45-65.

JOUANNA Arlette, *La France du XVI<sup>e</sup> siècle, 1483-1598*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, 690 p.

\_\_\_\_\_, *Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, 504 p.

\_\_\_\_\_, *Ordre social, mythes et hiérarchies dans la France du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1977, 252 p.

\_\_\_\_\_, « La notion d'honneur au XVI<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, décembre 1968, n° 15, p. 598-623.

LAGADEC Yann, « Prendre et/ou porter les armes entre les XIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, un facteur de politisation ? Quelques perspectives. », *Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, 2011, vol. 118, n° 4, p. 7-20.

LAPERCHE-FOURNEL Marie-José, « Stratégies matrimoniales en milieu protestant. Quelques réseaux familiaux messins au XVII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, 1997, n° 4, p. 617-646.

LE GALL Jean-Marie (dir.), *La défaite à la Renaissance*, Genève, Droz, 2016, 374 p.

\_\_\_\_\_, « Vieux saint et grande noblesse à l'époque moderne : Saint Denis, les Montmorency et les Guise », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2003, vol. 3, n° 50, p. 7-33.

LE ROUX Nicolas, *Le Roi, la cour, l'État. De la Renaissance à l'Absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2014, 404 p.

\_\_\_\_\_, *La faveur du roi. Mignons et courtisans au temps des derniers Valois*, Seyssel, Champ Vallon, 2001, 812 p.

LEBIGRE Arlette, *La justice du roi. La vie judiciaire dans l'ancienne France*, Paris, Albin Michel, 1988, 316 p.

LEBRUN François, *Croyances et cultures dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Éditions du Seuil, 2001, 304 p.

MARTUCCELLI Danilo, *Forgé par l'épreuve. L'individu dans la France contemporaine*, Paris, Armand Colin, 2006, 347 p.

MILLER John (dir.), *L'Europe protestante aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Belin - De Boeck, coll. « Europe et Histoire », 1997, 362 p.

MOREAU Isabelle et HOLTZ Grégoire (dirs.), « Parler librement ». *La liberté de parole au tournant du XVIe et du XVIIe siècle*, Lyon, ENS Éditions, 2005, 181 p.

MOURS Samuel, *Le Protestantisme en France au XVIe siècle*, Paris, Librairie protestante, 1959, 256 p.

MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XVe-XVIIIe siècles)*, Paris, Flammarion, 1977, 398 p.

NOCK Arthur Darby, *Conversion : the old and the new in religion from Alexander the Great to Augustine of Hippo*, Oxford, Clarendon press, 1933, 309 p.

PARMENTIER Bérengère, *Le siècle des moralistes. De Montaigne à La Bruyère*, Paris, Seuil, 2000, 345 p.

POMMIER Édouard, *Comment l'art devient l'Art dans l'Italie de la Renaissance*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque Illustrée des Histoires », 2007, 539 p.

ROCHE Daniel, « Le percepteur dans la noblesse française : instituteur privilégié ou domestique ? », *Publications de l'École française de Rome*, 1988, n° 104, p. 13-36.

\_\_\_\_\_, « Les occasions de lire », *Dix-huitième Siècle*, 1986, vol. 18, p. 23-32.

ROY Roxanne, « L'institution oratoire du prince ou le savoir au service du bien dire », *Renaissance et Réforme*, 2008, vol. 4, n° 31, p. 85-96.

SAUVY Pierre, « Politisation des conflits, politisation par le conflit et participation au politique dans l'Occident des XIIIe-XVe siècles », in Laurent BOURQUIN et Philippe HAMON (dirs.), *La politisation. Conflits et construction du politique depuis le Moyen âge*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2010, p. 21-38.

SCHALK Ellery, *L'épée et le sang. Une histoire du concept de noblesse (vers 1500 - vers 1650)*, Seyssel, Champ Vallon, 1996, 202 p.

SERVET Pierre, « 'Feu mon père...'. Une nouvelle scène pédagogique à la Renaissance », in Bruno PINCHARD et Pierre SERVET (dirs.), *Éducation, transmission, rénovation à la Renaissance*, Genève, Droz, 2006, p. 51-70.

STEINBERG Sylvie, *Une tache au front. La bâtardise aux XVIe et XVIIe siècles*, Albin Michel, 2016, 373 p.

\_\_\_\_\_, « Le droit, les sentiments familiaux et les conceptions de la filiation : à propos d'une affaire de possession d'état du début du XVIIe siècle », *Annales de démographie historique*, 2009, n° 118, p. 123-142.

TOLLET Daniel (dir.), *La conversion et le politique à l'Époque moderne*, Paris, PUPS, 2005, 220 p.

VIENNOT Éliane, « L'invention de la loi salique et ses répercussions sur la scène politique de la Renaissance », in Luc CAPDEVILLA (dir.), *Le Genre face aux mutations, du Moyen Age au XXe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 181-190.

\_\_\_\_\_, « Les femmes dans les « troubles » du XVIe siècle », *Clio. Femmes, Genre, Histoire* [en ligne], 1997, n° 5.

WOOD James B., *The Nobility of the Election of Bayeux, 1463-1666*, Princeton, Princeton University Press, 1980, 220 p.

YARDENI Myriam, *La conscience nationale en France pendant les Guerres de religion (1559-1598)*, Paris, Nauwelaerts, 1971, 392 p.

ZUBER Henri, *Recherches sur l'activité politique de Henri de La Tour, vicomte de Turenne, puis duc de Bouillon (1573-1623)*, Thèse de l'École Nationale des Chartes, 1982, 2 vol.

ZVEREVA Alexandra, « 'Il n'y a rien qui touche guères le coeur des simples personnes que les effigies de leurs princes et seigneurs': la genèse du portrait de Henri III », *in* Isabelle de CONIHOUT, Jean-François MAILLARD et Guy POIRIER (dirs.), *Henri III mécène des arts, des sciences et des lettres*, Paris, PUPS, 2006, p. 56-65.

### **Travaux concernant le temps des guerres de Religion**

BERNARD Mathilde, « Agrippa d'Aubigné face à la déloyauté : le dernier chapitre du livre IV du Supplément à l'Histoire Universelle », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 2013, vol. 25, n° 1, p. 125-141.

BALSAMO Jean, « Jacques-Auguste de Thou et l'expérience italienne », *in* Frank LESTRINGANT (dir.), *Jacques-Auguste de Thou. Écriture et condition robine*, Paris, PUPS, 2007, p. 37-52.

BOITEL-SOURIAC Marie-Ange, « Quand vertu vient de l'étude des bonnes lettres. L'éducation humaniste des Enfants de France de François Ier aux derniers Valois », *Revue Historique*, 2008, n° 645, p. 33-59.

BOUCHER Jacqueline, *Société et mentalités autour de Henri III*, Paris, Honoré Champion, 2007, 1273 p.

BOURGEON Jean-Louis, *Charles IX devant la Saint-Barthélemy*, Genève, Droz, 1995, 212 p.

BOURQUIN Laurent, « Du sacré au profane : la politisation d'un prêtre pendant les guerres de religion », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010, n° 3, p. 93-106.

\_\_\_\_\_, « La fiscalité, facteur de politisation dans les Mémoires de Claude Haton », *Parlement[s], Revue d'histoire politique*, 2010, vol. 3, n° 6, p. 150-157.

BOUTIER Jean, DEWERPE Alain et NORDMAN Daniel, *Un tour de France royal. Le voyage de Charles IX (1564-1566)*, Paris, Aubier Montaigne, coll. « Collection historique », 1984, 409 p.

BRENOT Anne-Marie, « La peste soit des huguenots. Étude d'une logique d'exécration », *Histoire, économie et société*, 1992, n° 4, p. 553-570.

\_\_\_\_\_, « Le corps pour Royaume. Un langage politique de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et début du XVII<sup>e</sup> », *Histoire, économie et société*, 1991, vol. 10, n° 4, p. 441-466.

BRYSON David, *Queen Jeanne and the Promised Land. Dynasty, Homeland, Religion and Violence in Sixteenth-Century France*, BRILL, 1999, 418 p.

CAMERON Keith (dir.), « The Politiques and the Politique Party : a reappraisal », in Keith CAMERON (dir.), *From Valois to Bourbon. Dynasty, State and society in early modern France*, Exeter, University of Exeter, 1989, p. 35-49.

CASSAN Michel, *Le temps des guerres de religion. Le cas du Limousin vers 1530-vers 1630*, Paris, Publisud, 1996, 463 p.

CASTAGNET Véronique, « Ordonnances ecclésiastiques et confessionnalisation : le Béarn de Jeanne d'Albret d'Henri de Navarre », in Véronique CASTAGNET, Olivier CHRISTIN et Naima GHERMANI (dirs.), *Les affrontements religieux en Europe, du début du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve-d'Ascq Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 231-243.

CHAREYRE Philippe, « « Le petit Genève de Pau » ou l'Église réformée de Béarn Navarre au temps de Marguerite de Navarre », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 2012, vol. 24, n° 1, p. 91-111.

CHRISTIN Olivier, *Confesser sa foi : conflits confessionnels et identités religieuses dans l'Europe moderne*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, 210 p.

\_\_\_\_\_, *La paix de religion. L'autonomisation de la raison politique au XVIe siècle*, Paris, Seuil, 1997, 327 p.

\_\_\_\_\_, « Sortir des guerres de Religion. L'autonomisation de la raison politique au milieu du XVIème siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1997, vol. 116, n° 1, p. 24-38.

COCULA Anne-Marie, « Réapprendre à obéir librement », *Nouvelle Revue du XVIe siècle*, 2004, vol. 22, n° 1, p. 71-87.

\_\_\_\_\_, « Jalons pour une histoire des guerres poitevines », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 1990, vol. 2, n° 1, p. 23-33.

CONSTANT Jean-Marie, *La noblesse en liberté : XVIe-XVIIe siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2004, 295 p.

\_\_\_\_\_, *Les Français pendant les guerres de religion*, Paris, Hachette Littératures, 2002, 331 p.

\_\_\_\_\_, « La pénétration des idées de la Réforme protestante dans la noblesse provinciale française », in Robert SAUZET et Bernard CHEVALIER (dirs.), *Les Réformes. Enracinement socio-culturel. Actes du Colloque international d'études humanistes de Tours, 1-13 juillet 1982*, Paris, Éditions de la Maisnie, 1985.

\_\_\_\_\_, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Hachette, 1985, 317 p.

CROUZET Denis, *Dieu en ses royaumes, une histoire des guerres de Religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008, 538 p.

\_\_\_\_\_, *Le haut cœur de Catherine de Médicis. Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*, Paris, Albin Michel, 2005, 636 p.

\_\_\_\_\_, *La nuit de la Saint-Barthélemy. Un rêve perdu de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1994, 656 p.

\_\_\_\_\_, *Les guerriers de Dieu: la violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 792 p.

DAUBRESSE Sylvie, « Christophe de Thou et Charles IX : recherches sur les rapports entre le Parlement de Paris et le prince (1560-1574) », *Histoire, économie et société*, 1998, vol. 17, n° 3, p. 389-422.

DAUSSY Hugues, *Les huguenots et le roi: le combat politique de Philippe Duplessis-Mornay (1572-1600)*, Genève, Droz, 2002, 694 p.

DEBBAGI BARANOVA Tatiana, « La poésie dénonciatrice pendant les guerres de religion », *Revue Française d'Histoire des Idées Politiques*, 2011, n° 26, p. 24-67.

DUCHÉ Véronique, « Jeanne d'Albret, un personnage romanesque ? », in Evelyne BERRIOT-SALVADORE, Philippe CHAREYRE et Claudie MARTIN-ULRICH (dirs.), *Jeanne d'Albret et sa Cour, Actes du Colloque international de Pau et des Pays de l'Adour du 17-19 mai 2001*, Paris, Honoré Champion, 2001.

DUROT Éric, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, Classiques Garnier, 2012, 884 p.

EL KENZ David, « L'homme de douleur protestant au temps des guerres de religion », *Médiévales*, 1994, n° 27, p. 59-66.

EL KENZ David et GANTET Claire, *Guerres et paix de religion en Europe, 16e-17e siècles*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2003, 182 p.

FANLO Jean-Raymond, « La bibliothèque genevoise d'Agrippa d'Aubigné d'après l'inventaire après décès », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 2004, vol. 66, n° 3, p. 565-601.

FOA Jérémie, « 'Aujourd'hui, les disputes se réduisent à disputer comment il faut disputer'. Les conférences théologiques entre catholiques et réformés au début des guerres de Religion », in Stefano SIMIZ (dir.), *La parole publique en ville des Réformes à la Révolution*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2012, p. 150-166.



\_\_\_\_\_, « Le miroir aux clercs. Les disputes théologiques entre catholiques et réformés au début des guerres de Religion », in Vincent AZOULAY et Patrick BOUCHERON (dirs.), *Le mot qui tue. Une histoire des violences intellectuelles de l'Antiquité à nos jours*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, p. 130-146.

\_\_\_\_\_, « Justifier l'extraordinaire: les lettres de commission pour l'application de l'édit d'Amboise (1563) », in Véronique CASTAGNET, Olivier CHRISTIN et Naïma GHERMANI (dirs.), *Les affrontements religieux en Europe, du début du XVIe au milieu du XVIIe siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 205-216.

\_\_\_\_\_, « En finir avec la coexistence. Survivre au massacre de la Saint-Barthélemy (1572) », *Chrétiens et Sociétés*, vol. 27, p. 269-284.

FRAGONARD Marie-Madeleine, « Donner toute priorité à la paix du Royaume: un argument des Politiques? », in Thierry WANEGFFELEN (dir.), *De Michel de l'Hospital à l'édit de Nantes. Politique et religion face aux Églises*, Clermont-Ferrand, Presses de l'Université Blaise Pascal, 2002, p. 419-438.

\_\_\_\_\_, « L'établissement de la raison d'état et la Saint-Barthélemy », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [en ligne], 1998, n° 20, n.p.

GARRISSON Janine, *Henri IV*, Paris, Tallandier, 2006, 153 p.

\_\_\_\_\_, *Les Protestants au XVIe siècle*, Paris, Fayard, 1988, 413 p.

\_\_\_\_\_, *La Saint-Barthélemy*, Bruxelles, Complexe, 1987, 219 p.

\_\_\_\_\_, *L'Édit de Nantes et sa révocation*, Paris, Seuil, 1985, 309 p.

\_\_\_\_\_, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, 367 p.

GROUAS Estelle, « Aux origines de la légende noire des derniers Valois : l'Histoire universelle de Jacques-Auguste de Thou », in Hugues DAUSSY et Frédérique PITOU (dirs.), *Hommes de loi et politique (XVIe-XVIIIe siècles)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 75-87.

HAQUET Isabelle, *L'énigme Henri III, ce que nous révèlent les images*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2012, 390 p.

HOURS Bernard, *L'Église et la vie religieuse dans la France moderne. XVIe-XVIIIe siècle*, Paris, PUF, 2000, 404 p.

JOUANNA Arlette, *La Saint-Barthélemy : les mystères d'un crime d'État, 24 août 1572*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2007, 407 p.

KOCISZEWSKA Ewa, « La Pologne, un don maternel de Catherine de Médicis? La cérémonie de la remise du *Decretum electionis* à Henri de Valois », *Le Moyen Age*, 2011, CXVII, n° 3, p. 561-575.

LAMBIN Rosine Antoinette, *Femmes de paix. La coexistence religieuse et les dames de la noblesse en France, 1520-1630*, Paris, L'Harmattan, 2003, 506 p.

LAZARD Madeleine, « Deux guerriers pacifistes : Michel de Castelnau et François de la Noue », in Gabriel-André PEROUSE, André THIERRY et André TOURNON (dirs.), *L'homme de guerre au XVIe siècle. Actes du colloque de l'Association RHR, Cannes, 1989*, Saint-Étienne, Université de Saint-Étienne, 1992, p. 51-60.

LE PERSON Xavier, « 'Les larmes du roi' : sur l'enregistrement de l'Édit de Nemours le 18 juillet 1585 », *Histoire, économie et société*, 1998, vol. 17, n° 3, p. 353-376.

LE ROUX Nicolas, *Guerres et paix de Religion, 1559-1598*, Paris, Belin, 2014, 214 p.

\_\_\_\_\_, « 'Il est impossible de tenir les langues des hommes bridées'. Opinion commune et autorité monarchique au temps des troubles de religion », in Laurent BOURQUIN, Philippe HAMON, Pierre KARILA-COHEN et Cédric MICHON (dirs.), *S'exprimer en temps de troubles. Conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen-Âge au début du XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, coll. « Histoire », 2011, p. 63-78.

\_\_\_\_\_, *Les guerres de religion (1559-1629)*, Paris, Belin, 2009, 607 p.

MICALLEF Fabrice, *Le bâtard royal. Henri d'Angoulême dans l'ombre des Valois (1551-1586)*, Genève, Droz, coll. « Cahiers d'Humanisme et Renaissance », [à paraître], 424 p.

PASCAL Eugénie, « Jeanne d'Albret, la féminité et le pouvoir », in Jean-Claude ARNOULD et Sylvie STEINBERG (dirs.), *Les femmes et l'écriture de l'Histoire, 1400-1800*, Mont-Saint-Aignan, PURH, 2008, p. 57-72.

POTIER Emmanuel, « Le comportement politique et moral d'un haut magistrat provincial à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : Claude Groulart », in Hugues DAUSSY et Frédérique PITOU (dirs.), *Hommes de loi et politique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2015, p. 35-51.

ROELKER Nancy L., « The Appeal of Calvinism to French Noblewomen in the Sixteenth Century », *The Journal of Interdisciplinary History*, 1972, vol. 2, n° 4, p. 391-418.

ROUSSELOT Jean, *Agrippa d'Aubigné*, Paris, P. Seghers, 1966, 191 p.

SAUZET Robert et BOUCHER Jacqueline (dirs.), *Henri III et son temps. Actes du colloque international du Centre de la Renaissance de Tours, octobre 1989*, Paris, J. Vrin, 1992, 340 p.

SIMONIN Michel, *Charles IX*, Paris, Fayard, 1995, 510 p.

SUTHERLAND Nicola Mary, *The Huguenot struggle for recognition*, New Haven, Yale University Press, 1980, 394 p.

TALLON Alain, *Conscience nationale et sentiment religieux en France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, France, Presses universitaires de France, 2002, 315 p.

VIVANTI Corrado, *Guerre civile et paix religieuse dans la France d'Henri IV*, traduit par Luigi-Alberto SANCHI, Paris, Éditions Desjonquères, 2006, 275 p.

## Travaux sur l'écrit et le récit de soi

AMOSSY Ruth (dir.), *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, 1999, 215 p.

ANGLADE Joseph, « Extraits de la vie de Jules-Raimond de Soliers par Pierre-Joseph de Haitze », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, tome 24, n° 96, 1912, p. 535-551.

ARIÈS Philippe, « Pourquoi écrit-on des Mémoires ? », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dirs.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 13-20.

ARNOUL Élisabeth, BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph (dirs.), *Les Écrits du for privé en Europe, du Moyen Âge à l'époque contemporaine*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Mémoires vives », 2010, 658 p.

BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph (dirs.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'université Paris Sorbonne, coll. « Collection du centre Roland Mousnier », 2005, 268 p.

BERNARD Mathilde, *Écrire la peur à l'époque des guerres de Religion. Une étude des historiens et mémorialistes contemporains des guerres civiles en France, 1562-1598*, Paris, Hermann, 2010, 396 p.

BERNIER Marc André et MARTEL Jacinthe, « Les Mémoires de Philippe Aubert de Gaspé : de la genèse d'un texte à la généalogie d'un genre », *Voix et Images*, 2010, vol. 35, n° 3, p. 33-49.

BERRIOT-SALVADORE Evelyne, « Les femmes et les pratiques de l'écriture de Christine de Pisan à Marie de Gournay », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme et la Renaissance*, 1983, n° 16, p. 52-69.

BERTAUD Madeleine et CUCHE François-Xavier (dirs.), *Le genre des Mémoires : essai de définition. Colloque international des 4-7 mai 1994*, Paris, Klincksieck, 1995, 371 p.

BERTIÈRE André, *Le cardinal de Retz mémorialiste*, Paris, Klincksieck, 2005, 692 p.

BERTIÈRE Simone, « Le recul de quelques mémorialistes devant l'usage de la première personne : réalité de la rédaction et artifices de l'expression », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dirs.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 65-77.

BOUCHER Jacqueline, « La difficulté d'être acteur et rédacteur de l'Histoire à la fin du XVIe et au début du XVIIe siècle » in Danielle RÉGNIER-BOHLER et CATHERINE MAGNIEN-SIMONIN (dirs.), *Écritures de l'histoire (XIVe-XVIe siècle)*, Genève, Droz, 2005, p. 303-319.

BOURQUIN Laurent, HAMON Philippe, KARILA-COHEN Pierre et MICHON Cédric (dirs.), *S'exprimer en temps de troubles. Conflits, opinion(s) et politisation de la fin du Moyen-Âge au début du XXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, coll. « Histoire », 2011, 377 p.

BOUTIER Jean, LANDI Sandro et ROUCHON Olivier (dirs.), *La politique par correspondance. Les usages politiques de la lettre en Italie, XIVe-XVIIIe siècle*, Rennes, France, Presses universitaires de Rennes, 2009, 320 p.

BRIOT Frédéric, « Les Mémoires d'Ancien Régime ou l'invention d'un genre mineur », in Luc FRAISSE et Yves DELEGUE (dirs.), *Littérature majeure, littérature mineure*, Paris, Presses Universitaires de Strasbourg, 1996.

\_\_\_\_\_, « Faut-il croire les mémorialistes sur parole? », *Revue des Sciences humaines*, juin 1995, n° 238.

\_\_\_\_\_, *Usage du monde, usage de soi : enquête sur les mémorialistes d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1994, 296 p.

BROOMHALL Susan et WINN Colette H., « La représentation de soi dans les mémoires féminins du début de l'époque moderne », *Tangence*, 2005, n° 77, p. 11-35.

CANTILLON Alain, GIAVARINI Laurence, RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas (dirs.), *Écriture et action. XVIIe-XIXe siècle, une enquête collective*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2016, 290 p.

CARRIER Hubert, « Pourquoi écrit-on des Mémoires au XVIIe siècle ? L'exemple des mémorialistes de la Fronde », in Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 137-151.

CASSAN Michel, « Les livres de raison, invention historiographique, usages historiques », in Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dirs.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, Presses de l'université Paris Sorbonne, coll. « Collection du centre Roland Mousnier », 2005, p. 15-28.

CASSAN Michel, BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph (dirs.), *Les écrits du for privé, objets matériels, objets édités. Actes du colloque de Limoges, 17 et 18 novembre 2005*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2007, 347 p.

CHARBONNEAU Frédéric, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVIIe siècle*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2001, 299 p.

CICCHETTI Angelo et MORDENTI Raul, *I Libri du famiglia in Italia*, Rome, Ed. di storia e letteratura, 1985, 242 p.

COUROUAU Jean-François et MOUYSET Sylvie, « À la recherche des écrits du for privé du Midi de la France et de Catalogne », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, 2010, vol. 122, n° 270, p. 165-173.

D'AMBROSIO Mariano, « Marges du texte entre lecture et écriture », *TRANS-. Revue de littérature générale et comparée*, 24 février 2012, n° 13, n.p.

DE WEERDT-PILOGE Marie-Paule, « Les Mémoires dans les collections de Mémoires au XIXe siècle », in Jean-Jacques TATIN-GOURIER (dir.), *La réception des mémoires d'Ancien Régime*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 237-257.

DEKKER Rudolf, *Childhood, memory and autobiography in Holland. From the Golden Age to Romanticism*, New York, Macmillan Press, 2000, 174 p.

\_\_\_\_\_, « Les égodocuments aux Pays-Bas du XVIe au XVIIIe siècle », *Bulletin du Bibliophile*, 1995, n° 2, p. 317-332.

DEMERS Jeanne, « A l'origine d'une forme : les Mémoires de Commynes », *Cahiers de l'AIEF*, 1988, vol. 40, n° 1, p. 7-21.

DEMORIS René, *Le roman à la première personne : du classicisme aux Lumières*, Librairie Droz, 2002, 514 p.

DESCIMON Robert, « Jacques Auguste de Thou (1553-1617) : une rupture intellectuelle, politique et sociale », *Revue de l'histoire des religions*, 2009, no 3, p. 485-495.

DORNIER Carole, « Se raconter, témoigner », *Elseneur*, 2001, no 17, p. 9-13.

DUFURNET Jean, « Philippes de Commynes et l'invention des Mémoires », in Jean GARAPON (dir.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVIe-XIXe siècles)*, Nantes, Cécile Defaut, coll. « Connaître les Mémoires d'Ancien Régime », 2007, p. 17-33.

\_\_\_\_\_, « Commynes et l'invention d'un nouveau genre historique : les Mémoires », *Mémoires de la Société d'Histoire de Comines-Waterton et de la région*, 1988, n° 18, p. 57-72.

DUMONT Bertrand, « La parole et la gloire. Essai d'interprétation du rapport entre rhétorique et gloire dans les Mémoires de Robert Arnauld d'Andilly », *Histoire, économie et société*, 2001, vol. 20, n° 2, p. 177-184.

EL KENZ David, « La propagande et le problème de sa réception, d'après les mémoires-journaux de Pierre de L'Estoile », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [en ligne], 2003, vol. 90-91, n. p.

EMERSON Catherine, « Mémoires pour servir à l'histoire de France : un aperçu d'un genre à ses origines », in Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dirs.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des mémoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 15-27.

ESTÈVE Guillaume, *La Provence au temps de la Ligue (1585-1596). Écritures et Mémoires de la ligue aixoise ou le récit d'un événement national*, Mémoires de master 1 d'histoire dirigé par Isabelle Luciani, Aix-en-Provence, 2006, 134 p.

FABRE Daniel, « Vivre, écrire, archiver », *Sociétés & Représentations*, 2002, n° 13, p. 17-42.

\_\_\_\_\_ (dir.), *Par écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, MSH, 1997, 393 p.

\_\_\_\_\_ (dir.), *Écritures ordinaires*, Paris, P.O.L, 1993, 374 p.

FOISIL Madeleine, *Le Sire de Gouberville : un gentilhomme normand au XVIe siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », n° 159, 2001, 285 p.

\_\_\_\_\_, « L'écrit du for privé », in Philippe ARIÈS et Georges DUBY (dirs.), *Histoire de la vie privée. De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986.

FOSSIER François, « La charge d'historiographe du seizième au dix-neuvième siècle », *Revue Historique*, 1977, vol. 258, n° 523, p. 73-92.

FRAENKEL Béatrice, « La signature : du signe à l'acte », *Sociétés & Représentations*, 2008, n° 25, p. 13-23.

\_\_\_\_\_, *La signature. Genèse d'un signe*, Paris, France, Gallimard, 1992, 319 p.

FRAGONARD Marie-Madeleine, « La mémoire et l'écriture : problème généraux », in Jacques BERCHTOLD et Marie-Madeleine FRAGONARD (dirs.), *La mémoire des guerres de religion : la concurrence des genres historiques, XVIe-XVIIIe siècles. Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)*, Genève, Droz, 2007, p. 7-28.

\_\_\_\_\_, « Une mémoire individualisée. Éditions et rééditions des acteurs et témoins des guerres », in Jacques BERCHTOLD et Marie-Madeleine FRAGONARD (dirs.), *La mémoire des guerres de religion : la concurrence des genres historiques, XVIe-XVIIIe siècles. Actes du colloque international de Paris (15-16 novembre 2002)*, Genève, Droz, 2007, p. 29-86.



FRAISSE Luc, « Ces sortes d'objets n'ayant qu'une valeur de fantaisie... », in *Le manuscrit littéraire : son statut, son histoire, du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Klincksieck, 1998, p. 7-37.

FUMAROLI Marc, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Hermann, 1998, 552 p.

\_\_\_\_\_, « Mémoires et histoire : le dilemme de l'historiographie humaniste au XVIe siècle », in Noémi HEPP et Jacques HENNEQUIN (dirs.), *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVIIe siècle avant la Fronde*, Paris, Klincksieck, 1979, p. 21-45.

\_\_\_\_\_, « Les Mémoires du XVIIe siècle au carrefour des genres en prose », *XVIIe Siècle*, 1971, n° 94-95, p. 7-37.

GARAPON Jean (dir.), *Mémoires d'État et culture politique en France (XVIe-XIXe siècles)*, Nantes, Cécile Defaut, coll. « Connaître les Mémoires d'Ancien Régime », 2007, 256 p.

\_\_\_\_\_, « Amateurisme littéraire et vérité sur soi, de Marguerite de Valois au Cardinal de Retz », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, vol. 103, p. 275-285.

GAUCHER-REMOND Élisabeth et GARAPON Jean (dirs.), *L'autoportrait dans la littérature française du Moyen-Âge au XVIIe siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 230 p.

GELLARD Matthieu, *Une reine épistolaire. Lettres et pouvoirs au temps de Catherine de Médicis*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Bibliothèque d'histoire de la Renaissance », 2015, 736 p.

GENETTE Gérard, *Fiction et diction [autre édition 2004]*, Paris, Seuil, 1991, 151 p.

GERMA-ROMANN Hélène, « La trahison chez Brantôme », *Seizième siècle*, 2009, n° 5, p. 21-32.

GOMEZ Antonio Castillo et ALBIS Cécile d', « Entre public et privé. Stratégies de l'écrit dans l'Espagne du Siècle d'Or », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001, vol. 56, n° 4-5, p. 803-829.

GRÉSILLON Almuth, *Éléments de critique génétique. Lire les manuscrits modernes*, CNRS Éditions, 2016, 345 p.

GUIGUE Michèle, « Quand écrire, c'est faire : l'écriture comme modalité d'action », *Vie sociale*, 2009, n° 2, p. 11-21.

GUSDORF Georges, *Auto-bio-graphie. Lignes de vie 2*, Paris, O. Jacob, 1991, 504 p.

\_\_\_\_\_, *Les écritures du moi. Lignes de vie 1*, Paris, O. Jacob, 1991, 430 p.

HERSANT Marc, JEANNELLE Jean-Louis et ZANONE Damien (dirs.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des Mémoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, 393 p.

HOLTZ Grégoire, « ' Je le mis par mémoires à mon retour ' : genèses éditoriales du récit de voyage à la Renaissance », *Seizième Siècle*, 2014, vol. 10, n° 1, p. 127-141.

HUBIER Sébastien, *Littératures intimes. Les expressions du moi, de l'autobiographie à l'autofiction*, Paris, Armand Colin, 2003, 154 p.

HUCHARD Cécile, *D'encre et de sang. Simon Goulart et la Saint-Barthélemy*, Paris, Honoré Champion, 2007, 635 p.

JEANNELLE Jean-Louis, « Le sexe des Mémoires », *Itinéraires. Littérature, textes, cultures* [en ligne], 1 avril 2011, n° 2011-1, p. 13-28.

\_\_\_\_\_, « L'acheminement vers le réel. Pour une étude des genres factuels : le cas des Mémoires », *Poétique*, 2004, vol. 3, n° 139, p. 279-297.

JOUHAUD Christian, « L'action rendue visible comme stratégie par son écriture. Marie Du Bois et la maison du Poirier (1649) », in Dinah RIBARD et Nicolas SCHAPIRA (dirs.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écritures et trajectoires sociales*, Paris, PUF, 2013, p. 93-103.

\_\_\_\_\_, « La littérature pour politique : étudier les Mémoires », *Les Temps Modernes*, 2010, n° 661, p. 85-97.

\_\_\_\_\_, *Les pouvoirs de la littérature : histoire d'un paradoxe*, Paris, Gallimard, 2000, 450 p.

\_\_\_\_\_, « Littérature et histoire : présentation », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 1994, vol. 49, n° 2, p. 271-276.

\_\_\_\_\_, « Les Mémoires de Richelieu, une logique manufacturière », *Mots*, 1992, n° 32, p. 81-93.

\_\_\_\_\_, *Mazarinades, la Fronde des mots*, Paris, Aubier, 1985, 287 p.

\_\_\_\_\_, « Propagande et action au temps de la Fronde », in *Culture et idéologie dans la genèse de l'État moderne. Actes de la table ronde de Rome (15-17 octobre 1984)*, Rome, École Française de Rome, 1985, p. 337-352.

\_\_\_\_\_, « Écriture et action au XVIIe siècle : sur un corpus de mazarinades », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1983, vol. 38, n° 1, p. 42-64.

JOUHAUD Christian, RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas, *Histoire, littérature, témoignage. Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, 405 p.

JOUHAUD Christian et VIALA Alain (dirs.), *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, 2002, 365 p.

KUPERTY-TSUR Nadine, « Hardie et ardente : pérennité de l'ethos de Jeanne d'Albret au miroir de son œuvre », in Frédéric CHARBONNEAU et Myriam TSIMBIDY (dirs.), *Les Memorialistes en leurs écrits*, Paris, Garnier, 2014.

\_\_\_\_\_, « De la paternité biologique à la paternité littéraire : étapes d'une argumentation chez Montaigne », *Argumentation et Analyse du Discours*, 2010, n° 5, n.p.

\_\_\_\_\_, « Émergence, réception et conditionnement d'un genre : 'les historiens sont ma droite bale' (Montaigne, II, 10, 416) », in Jean-Jacques TATIN-GOURIER (dir.), *La réception des mémoires d'Ancien Régime*, Paris, Éditions Le Manuscrit, 2009, p. 23-45.

\_\_\_\_\_, « La trahison des maîtres », *Seizième siècle*, 2009, n° 5, p. 33-44.

\_\_\_\_\_, « La culture politique de Jacques-Auguste Thou d'après ses Mémoires », in Jean GARAPON (dir.), *Mémoires d'Etat et culture politique en France (XVIe-XIXe siècles)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Connaître les Mémoires d'Ancien Régime », 2007, p. 35-55.

\_\_\_\_\_, « Jeanne d'Albret ou la persuasion par la passion », in Evelyne BERRIOT-SALVADORE, Philippe CHAREYRE et Claudie MARTIN-ULRICH (dirs.), *Jeanne d'Albret et sa Cour, Actes du Colloque international de Pau et des Pays de l'Adour du 17-19 mai 2001*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 259-280.

\_\_\_\_\_, « Rhétorique des témoignages protestants autour de la Saint-Barthélemy. Le cas des Mémoires de Charlotte Duplessis-Mornay », *Elseneur*, 2001, n° 17, p. 159-178.

\_\_\_\_\_, « justice historique et écriture mémorialiste », in Nadine KUPERTY-TSUR (dir.), *Écriture de soi et argumentation. Rhétorique et modèles de l'autoreprésentation – Actes du colloque de l'Université de Tel-Aviv, 3-5 mai 1998*, Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 47-64.

\_\_\_\_\_, *Se dire à la Renaissance : les Mémoires au XVIe siècle*, Paris, J. Vrin, 1997, 223 p.

\_\_\_\_\_, « La stratégie des préfaces dans les Mémoires du XVIe siècle », in Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 13-25.

LA CHARITÉ Claude et MARQUIS Lou-Ann, « Les mémorialistes québécois du XIXe siècle ou l'infinie variété du genre des Mémoires », *Voix et Images*, 2010, vol. 35, n° 3, p. 9-14.

LAHOUATI Gérard, « Singularité et exemplarité dans l'écriture autobiographique », *Elseneur*, 2001, n° 17, p. 17-37.

LAJARTE Philippe de, « Récit autobiographique et récit historique dans Sa Vie à ses enfants d'Agrippa d'Aubigné », *Elseneur*, 2001, n° 17, p. 85-106.

LECARME Jacques et LECARME-TABONE Éliane, *L'autobiographie*, Paris, Armand Colin, 2015, 320 p.

LE HUENEN Roland, « Le récit de voyage : l'entrée en littérature », *Études Littéraires*, 1987, vol. 20, n° 1, p. 45-61.

LEJEUNE Philippe, *L'autobiographie en France*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 1998, 192 p.

\_\_\_\_\_, « Les inventaires de textes autobiographiques », *Histoire, économie & société*, 1996, vol. 15, n° 2, p. 299-322.

\_\_\_\_\_, *Le pacte autobiographique*, Paris, Seuil, 1975, 357 p.

LESNE-JAFFRO Emmanuèle, « Les lieux de l'autobiographie dans les Mémoires de la seconde moitié du XVIIe siècle », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 1997, n° 49, p. 203-221.

\_\_\_\_\_, *La poétique des Mémoires, 1650-1685*, Paris, Honoré Champion, 1996, 477 p.

\_\_\_\_\_, « Les Mémoires et leurs destinataires dans la seconde moitié du XVIIe siècle », *in* Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 27-44.

LOTTIN Alain, *Chavatte, ouvrier lillois. Un contemporain de Louis XIV*, Paris, Flammarion, 1979, 445 p.

LUCIANI Isabelle, « Femmes et récits de soi. Un champ méditerranéen entre assignations, appropriations et action (XVIe-XXIe siècle) ? », *Rives méditerranéennes*, 11 décembre 2016, n° 52, p. 15-33.

\_\_\_\_\_, « De l'espace domestique au récit de soi ? Écrits féminins du for privé (Provence, XVIe-XVIIIe siècle) », *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [en ligne], 2012, n° 35, p. 21-44.

\_\_\_\_\_, « La province poétique au XVIIe siècle : sociabilité distinctive et intégration culturelle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2000, vol. 47, n° 3, p. 545-564.

MARTIN Henri-Jean, « Pour une histoire comparative du livre : quelques points de vue », *in* Hans Erich BÖDEKER (dir.), *Histoire du livre. Nouvelles orientations. Actes du colloque du 6 et 7 septembre 1990, Göttingen*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1995, p. 417-432.

\_\_\_\_\_, *Histoire et pouvoirs de l'écrit*, Paris, Perrin, 1988, 518 p.

MARTIN-ULRICH Claudie, *La persona de la princesse au XVI<sup>e</sup> siècle, personnage littéraire et personnage politique*, Paris, Honoré Champion, coll. « Études et essais sur la Renaissance », 2004, 620 p.

\_\_\_\_\_, « Récit de mort, récit de vie : *Le Brief discours sur la mort de la royne de Navarre, Jeanne d'Albret* », in Evelyne BERRIOT-SALVADORE, Philippe CHAREYRE et Claudie MARTIN-ULRICH (dirs.), *Jeanne d'Albret et sa Cour, Actes du Colloque international de Pau et des Pays de l'Adour du 17-19 mai 2001*, Paris, Honoré Champion, 2004, p. 341-352.

\_\_\_\_\_, « Catherine de Médicis et Jeanne d'Albret, la Reine-Mère et la Reine conteuse », in Isabelle COGITORE et Francis GOYET (dirs.), *Devenir roi. Essais sur la littérature adressée au Prince*, Grenoble, Ellug, 2001, p. 223-234.

MATHIEU Francis, *L'art d'esthétiser le précepte. L'exemplarité rhétorique dans le roman d'Ancien Régime*, Tübingen, Narr, 2012, 233 p.

MATHIEU-CASTELLANI Gisèle, *Le tribunal imaginaire*, Monaco, Éd. du Rocher, 2006, 287 p.

\_\_\_\_\_, *La scène judiciaire de l'autobiographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, 229 p.

MCKENZIE Donald Francis, *La bibliographie et la sociologie des textes*, Paris, Éd. du Cercle de la librairie, 1991, 119 p.

MILHE POUTIGNON Gérard (dir.), La digression au XVI<sup>e</sup> siècle [en ligne], *Publications numériques du CÉRÉDI*, 2015, <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public>, consulté le 14 février 2018.

MONTALBETTI Christine, « Narrataire et lecteur : deux instances autonomes », *Cahiers de narratologie*, 2004, n° 11.

MORGANT TOLAÏNI Bruno, « Recomposer le passé ? La question de la Saint-Barthélemy dans les Mémoires de Jean Choisin », *Le passé composé. Mise en œuvre du passé dans l'écriture factuelle : histoire, Mémoires, journaux & lettres (1550-1850) - Colloque international de Tours [à paraître]*, 1 juin 2016.

\_\_\_\_\_, « Écrit de soi et combat politique. Les Mémoires de Jeanne d'Albret, reine de Navarre », *Revue Italienne d'Études Françaises. Littérature, langue, culture*, 15 décembre 2015, n° 5.

\_\_\_\_\_, « S'inscrire dans une lignée ? La question des généalogies dans les Mémoires du second XVI<sup>e</sup> siècle », *Les grandes figures historiques dans les Lettres et les Arts* [en ligne], 2015, n° 4, p. 21-29, <http://figures-historiques.revue.univ-lille3.fr/n4-2015-issn-2261-0871>

\_\_\_\_\_, « Les Mémoires : tribune pour une apologie de soi. L'exemple du duc de La Force (1558-1652) », *Usages et fonctions de la rhétorique - colloque international de Bruxelles*, 2013.

MOUYSET Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison, France, XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, PUR, 2007, 347 p.

NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. II, la nation*, Paris, Gallimard, 1986, 610 p.

PARDANAUD-LANDRIOT Chloé, *Plumes royales : l'art épistolaire chez les souverains et souveraines de Navarre et de France au XVI<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat sous la direction d'Éliane Viennot, Université Jean Monnet Saint-Etienne, 2012, 719 p.

PASCHOUD Adrien, « Aspects et enjeux de l'écriture mémorialiste au lendemain des guerres de Religion : Sa vie à ses enfants d'Agrippa d'Aubigné », in Marc HERSANT, Jean-Louis JEANNELLE et Damien ZANONE (dirs.), *Le sens du passé. Pour une nouvelle approche des mémoires*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013, p. 295-305.

PECCHIOLI-TEMPERANI Alessandra, « Saint-Simon ou le double « je » du mémorialiste », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 1997, n° 49, p. 281-297.

PETRUCCI Armando, « Pouvoir de l'écriture, pouvoir sur l'écriture dans la Renaissance italienne », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 1988, vol. 43, n° 4, p. 823-847.

PITASSI Maria-Cristina et SOLFAROLI CAMILLOCCI Daniela (dirs.), *Les modes de la conversion confessionnelle à l'Époque moderne. Autobiographie, altérité et construction des identités religieuses*, Florence, L.S. Olschki, 2010, 266 p.

POMMIER Édouard, *Théories du portrait, de la Renaissance aux Lumières*, Paris, Gallimard, 1998, 508 p.

PRINCE Gérard, « Introduction à l'étude du narrataire », *Poétique*, 1973, n° 14, p. 178-196.

REACH-NGO Anne, « L'écriture éditoriale à la Renaissance. Pour une herméneutique de l'imprimé », *Communication et langages*, 2007, n° 157, p. 49-65.

RIBARD Dinah et SCHAPIRA Nicolas (dirs.), *On ne peut pas tout réduire à des stratégies. Pratiques d'écritures et trajectoires sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 2013.

RICŒUR Paul, *La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli*, Paris, Seuil, 2000, 675 p.

\_\_\_\_\_, *Temps et récit*, Paris, Seuil, 1985, vol. 3/3, 426 p.

RIGOLOT François, « Clément Marot et l'émergence de la conscience littéraire à la Renaissance », in Gérard DEFAUX (dir.), *La Génération Marot. Poètes français et néo-latins (1515-1550)*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 21-34.

ROSSI Henri, *Mémoires aristocratiques féminins, 1789-1848*, Paris, Honoré Champion, 1998, 552 p.

SANDERS Eve Rachel, *Gender and Literacy on Stage in Early Modern England*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, 260 p.

SCHRENCK Gilbert, « 'Faire son chevet au pied du lit des Rois' : aspects de la réception de Commines dans l'œuvre d'Agrippa d'Aubigné », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 2013, vol. 25, n° 1, p. 169-181.

\_\_\_\_\_, « Aspects de l'écriture autobiographique au XVI<sup>e</sup> siècle : Agrippa d'Aubigné et *Sa Vie à ses enfants* », *Nouvelle Revue du XVI<sup>e</sup> Siècle*, 1985, p. 33-51.



\_\_\_\_\_, « Agrippa d'Aubigné. *Sa vie à ses enfants*. Approches et mise en perspective », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'Humanisme et la Renaissance*, 1979, n° 10, p. 3-11.

SCHULZE Winfried (dir.), *Ego-Dokumente : Annäherung an den Menschen in der Geschichte*, Akademik Verlag, Berlin, 1996, 348 p.

SNOECK HENKEMANS Francisca, « La prétérition comme outil de stratégie rhétorique », *Argumentation et Analyse du Discours*, traduit par Sivan COHEN-WIESENFELD, 1 avril 2009, n° 2.

STRASSER Anne, « Quand le récit de soi révèle la fonction élucidante de l'écriture », *Temporalités. Revue de sciences sociales et humaines*, 24 juillet 2013, n° 17.

THIERRY André, « Agrippa d'Aubigné lecteur et traducteur de Jacques-Auguste de Thou », *Albineana, Cahiers d'Aubigné*, 1995, vol. 6, n° 1, p. 193-205.

\_\_\_\_\_, « Agrippa d'Aubigné : de l'histoire aux Mémoires et à l'autobiographie », *Cahiers de l'Association Internationale des Études Françaises*, 1988, n° 40, p. 23-38.

TUOMARLA Ulla, « Le discours direct dans la presse écrite : un lieu de l'oralisation de l'écrit », *Faits de langues*, mars 1999, n° 13, p. 219-229.

VASSORT Jean, « Les écritures du domestique et de l'intime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010, vol. 57, n° 4, p. 211-217.

VIALA Alain, *La naissance de l'écrivain*, Paris, Éditions de minuit, 1985, 319 p.

VIENNOT Éliane, « Entre dissidence politique et dissidence littéraire : le dialogue Marguerite de Valois-Brantôme », *Les Dossiers du Grihl* [en ligne], 7 mars 2013, n° 2013-01, n.p., <http://dossiersgrihl.revues.org/5890>

\_\_\_\_\_, « Marguerite de Valois et l'écriture de l'histoire, 1574-1614 », *Études Épistémè*, 2010, n° 17, p. 1-9.

\_\_\_\_\_, « Parler de soi : parler à l'autre. Marguerite de Valois face à ses interlocuteurs », *Tangence*, 2005, n° 77, p. 37-59.

\_\_\_\_\_, « À propos de la Saint-Barthélemy et des Mémoires de Marguerite de Valois », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1996, vol. 96, n° 5, p. 894-917.

\_\_\_\_\_, « Les ambiguïtés identitaires du Je dans les Mémoires de Marguerite de Valois », *in* Madeleine BERTAUD et François-Xavier CUCHE (dirs.), *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 69-79.

VIVANTI Corrado, « The Trojan Franks and their critics », *Studies in the Renaissance*, 1965, vol. 12, p. 227-241.

WANEGFFELEN Thierry, « Récits de conversion des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. Discours confessionnel et expérience individuelle », *in* Jean-Christophe ATTIAS (dir.), *De la conversion*, Paris, Éditions du Cerf, coll. « Patrimoines », 1998, p. 183-202.

ZANONE Damien, « Mémorialiste », *Témoigner. Entre histoire et mémoire*, 2014, n° 118, p. 204-205.

\_\_\_\_\_, *Écrire son temps. Les mémoires en France de 1815 à 1848*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2006, 416 p.

\_\_\_\_\_, *L'Autobiographie*, Paris, Ellipses, 1996, 118 p.

ZEMON DAVIS Natalie, « Gender and genre : women as historical writers, 1400-1820 », *in* Patricia H. LABALME (dir.), *Beyond their sex : learned women of the european past*, New-York, New-York University Press, 1980, p. 153-182.



